Rapport Annuel 2010

Schneider Electric : Le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie

Document de Référence
Schneider Electric SA

En Inde, à Govindpuri (sud de Delhi), notre solution d'éclairage basse consommation In-Diya apporte une lumière fiable, efficace et verte à ces enfants. Symbole de notre mission : aider chacun à tirer le meilleur de son énergie.

Schneider Electric™

Message de **Jean-Pascal Tricoire** 2
Message d'**Henri Lachmann** 4
Entretien avec **Emmanuel Babeau** 5
L'équipe dirigeante 6
Chiffres clés **2010** 8
2010 en bref 11

1 L'entreprise, sa stratégie, ses marchés, ses activités 15

1. Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie 16
2. Leader dans une industrie d'avenir 20
3. Innovation et R&D au service de la croissance 29
4. Simplicité et efficacité de l'organisation 34
5. Facteurs de risques 37

2 Développement durable 45

1. Une démarche développement durable au cœur de la stratégie 46
2. Une gouvernance durable 48
3. Le respect de l'environnement et l'éthique, moteurs de la performance économique 54
4. L'engagement de Schneider Electric pour la performance environnementale 62
5. Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs 72
6. Schneider Electric, entreprise citoyenne 80
7. Méthodologie et audit des indicateurs 88
8. Indicateurs 97

3 Gouvernement d'entreprise 105

1. Le Conseil de Surveillance** 106
2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance** 113
3. Activité du Conseil de Surveillance** 115
4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)** 116
5. Le Directoire - Composition 119
6. Organisation et fonctionnement du Directoire 120
7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance 120
8. Intérêts et rémunérations des dirigeants 121
9. Conventions réglementées 129
10. Contrôle interne et gestion des risques** 130
11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF** 138

4 Commentaires sur l'exercice 139

1. Évolution des principaux marchés 140
2. Commentaires sur les comptes consolidés 142
3. Commentaires sur les comptes sociaux 146
4. Commentaires sur les résultats des participations 147
5. Perspectives 147

5 Comptes consolidés au 31 décembre 2010 149

1. Compte de résultat consolidé 150
2. Tableau des flux de trésorerie consolidés 152
3. Bilan consolidé 154
4. État de variation des capitaux propres 156
5. Annexe aux comptes consolidés 157
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 222

6 Comptes sociaux 223

1. Bilan 224
2. Compte de résultat 226
3. Annexe aux comptes sociaux 227
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 238
5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2010 239
6. Filiales et participations 240
7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années 242

7 Informations sur la Société et son capital 243

1. Renseignements sur la Société 244
2. Droits et obligations des actionnaires 245
3. Capital 247
4. Actionnariat 251
5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié 252
6. Plans d'options et plans d'attribution d'actions de performance 252
7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce 257
8. Bourse 258
9. Politique d'information 260

8 Assemblée Générale 261

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 262
2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce 269
3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 270
4. Résolutions 276

Responsables du document et du **contrôle des comptes** 287
Table de concordance du **Document de Référence** 289
Table de concordance du **Rapport Financier Annuel** 291
Table de concordance du **Rapport de gestion** 292

Document de Référence 2010

Rapport Annuel

L'ensemble de l'information réglementée de Schneider Electric est disponible sur le site Internet **www.schneider-electric.com**, rubrique Finance.

Accédez au Rapport d'Activité et de Développement Durable depuis le site Internet **www.schneider-electric.com**, rubrique Développement Durable & Fondation.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Rapport Annuel a été déposé comme Document de Référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 21 mars 2011, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Message de Jean-Pascal Tricoire

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

2010 aura été un tournant pour Schneider Electric. Toutes les activités, dans toutes les régions, renouent avec la croissance et le chiffre d'affaires *pro forma*, en intégrant Areva Distribution sur une base annuelle, franchit les 20 milliards d'euros.

En deux ans, nous avons réussi à transformer la crise en opportunité pour acquérir une nouvelle dimension. Schneider Electric est devenu le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie. Nos activités sont confrontées à des enjeux planétaires : pour répondre à l'augmentation de la population mondiale et aux besoins de développement des pays émergents, il faut commencer par économiser une énergie de plus en plus rare et chère, et donc proposer des solutions permettant de faire mieux en consommant moins. Il faut aussi permettre aux plus démunis, c'est-à-dire aux 1,4 milliard de personnes qui sont aujourd'hui privées d'électricité, de ne pas rester au bord du chemin.

De nouveaux leviers de croissance

Le centre de gravité du monde s'est déplacé, les économies les plus matures ont vu leur suprématie remise en cause, au profit d'un nouvel équilibre international. En 2010, la Chine a accédé au rang de deuxième économie mondiale. Les nouvelles économies, notamment dans la région Asie-Pacifique, prennent aujourd'hui conscience de la nécessité de concilier développement économique et préservation de l'environnement. C'est pourquoi nous avons fait du développement de nos activités dans ces pays un axe majeur de notre stratégie.

Notre présence dans ces nouvelles économies comme la Chine ou l'Inde est complète, du développement produit au commercial, en s'appuyant sur une production locale. Nos investissements locaux en recherche et développement sont adaptés aux besoins de ces territoires. Nous y collaborons avec de multiples partenaires locaux. Ancrés dans ces pays, nous faisons partie de leur vie quotidienne.

Autre facteur de croissance, la transformation rapide de Schneider Electric : de fournisseur de produits, nous nous positionnons désormais comme un acteur majeur de gestion de l'énergie. Nous offrons à nos clients les solutions les plus intégrées du marché pour assurer sécurité, fiabilité, efficacité, contrôle à distance, et réduction des émissions de CO_2. Toutes nos technologies peuvent être incorporées dans des solutions applicatives compatibles avec tous les standards en vigueur. Aujourd'hui, partout dans le monde, nous proposons à nos clients des solutions d'efficacité énergétique faciles à mettre en œuvre, économiques et garanties par une marque, Schneider Electric.

Dans les pays matures, notre offre prend également en compte la mutation du réseau électrique classique : d'une production d'énergie concentrée, il a évolué vers un modèle infiniment plus complexe. Aujourd'hui, il s'agit d'intégrer des sources multiples de production d'énergies renouvelables, une consommation itinérante d'électricité induite par la recharge des véhicules électriques et des utilisateurs souhaitant moduler leur consommation. Tout cela induit une gestion en temps réel du réseau. C'est pourquoi nous avons conçu notre offre et développons nos compétences pour être un architecte majeur de ce nouveau réseau intelligent, la "*smart grid*", et le leader dans toutes les applications en matière d'efficacité énergétique.

Des acquisitions stratégiques

2010 a été également une année de forte croissance externe. Nous avons concrétisé des acquisitions essentielles pour notre stratégie de présence dans les nouvelles économies et pour notre stratégie de solutions. L'acquisition de 50 % d'Electroshield–TM Samara en Russie en est un exemple. Elle permet à Schneider Electric de renforcer sa position en moyenne tension et d'étendre sa présence sur tout le territoire russe. Une dizaine d'autres acquisitions ont renforcé nos capacités en solutions et notre présence dans les nouvelles économies.

Cependant, Areva Distribution demeure l'acquisition la plus emblématique de 2010. Nous avons accueilli 12 000 nouveaux collaborateurs afin de bâtir le leader mondial de la moyenne tension. Areva Distribution est consolidée depuis le 7 juin 2010 ; ses premiers résultats ont dépassé nos attentes et elle formera en 2011, avec le reste des activités de moyenne tension, la nouvelle activité *Energy*.

Notre bilan solide et notre forte génération de trésorerie nous mettent en position de saisir de nouvelles opportunités et d'accélérer notre déploiement stratégique.

Une forte amélioration de la rentabilité

La stratégie mise en œuvre depuis 2009 dans le cadre du programme d'entreprise *One* a largement contribué à la forte croissance de 2010, mais aussi à l'amélioration de nos marges. En simplifiant notre organisation, nous avons gagné en efficacité et réduit nos coûts, ce qui accroit structurellement notre compétitivité. Schneider Electric est aujourd'hui organisé autour de ses marchés finaux, chaque activité assurant la mise en œuvre de toute l'offre de notre société pour ses clients clé. Nous avons également simplifié la chaîne logistique, concentré le nombre de fournisseurs et réorganisé nos systèmes informatiques. Le fort rebond de l'activité en 2010 s'est donc immédiatement traduit dans nos résultats. Nous proposerons ainsi à nos actionnaires de porter le dividende à 3,20 euros par action, tout en réalisant tous les investissements nécessaires à notre développement. En particulier, nous augmentons nos investissements en R&D et en innovation, qui représentent 4 à 5 % du chiffre d'affaires, et dans le développement de nouvelles activités, notamment dans les solutions d'efficacité énergétique, les systèmes pour énergies renouvelables et les services.

Un engagement sur tous les fronts du développement durable

Le développement durable est une conviction, un engagement à tous les niveaux de l'entreprise et dans toutes ses dimensions, éthiques, sociales, environnementales ou sociétales. C'est aussi un important levier de croissance pour Schneider Electric qui a, depuis longtemps, choisi de mener une politique volontariste, innovante et concrète, dont l'efficacité est mesurée régulièrement.

Les collaborateurs de Schneider Electric sont les principaux acteurs de cette croissance et de la réussite de Schneider Electric. Leur diversité est un atout incomparable pour notre entreprise, implantée dans plus de 100 pays, qui tient à attirer et à faire collaborer les meilleurs talents mondiaux sur des sujets globaux et à adapter sa stratégie aux spécificités locales. Toutes les diversités sont une source de créativité et de compétitivité, celle des nationalités, mais aussi celle des sexes, et nous les développons activement. Nous portons une attention toute particulière au développement des compétences de nos collaborateurs afin d'accélérer l'évolution de leur carrière.

Sur le volet environnemental, Schneider Electric se veut exemplaire dans la gestion de l'impact environnemental de ses sites et dans leur consommation énergétique. Parallèlement nous sommes fiers d'accompagner nos clients dans leur démarche de développement durable avec, en particulier, une offre "verte" de plus en plus large et une information très précise sur ses caractéristiques.

Au plan sociétal, l'engagement de Schneider Electric et sa capacité d'innovation sont remarquablement illustrés par notre programme d'accès à l'énergie BipBop, qui couvre à la fois l'offre de solutions pour les 300 millions de foyers à travers le monde qui n'ont toujours pas accès à l'électricité, la formation des jeunes aux métiers de l'énergie, et l'incubation d'entreprises chez les populations les plus pauvres du monde. Le projet a été lancé en Inde en 2009, avec la conception d'une solution modulaire d'éclairage basse consommation, In-Diya. En 2010, le programme BipBop a été déployé en Asie du Sud, en Afrique et en Amérique latine.

La dynamique de croissance continue

Nous entrons en 2011 avec une très forte dynamique. Le développement de nouvelles zones de la planète se poursuit, créant des besoins d'électrification, d'infrastructures, d'industrialisation qui sont fondamentalement positifs pour notre société. Nous assurons aussi l'exigence de fiabilité, avec la numérisation rapide de l'économie et de plus en plus d'applications critiques, et d'efficacité énergétique, avec un coût de l'énergie qui s'inscrit à la hausse dans beaucoup de pays. Enfin, la "*smart grid*" devient de plus en plus incontournable, et elle apportera de profondes transformations dans notre industrie.

Nous nous positionnons méthodiquement pour saisir toutes ces opportunités et générer une forte croissance lors du nouveau cycle qui s'annonce. Nous poursuivons le déploiement de notre stratégie et continuons à investir fortement dans les technologies qui en supportent la mise en œuvre. Nous devons à nos collaborateurs la performance de l'année passée. Nous continuerons à investir en priorité sur leurs compétences et leurs idées, afin de leur donner les moyens de se développer au sein de notre projet commun. La croissance de Schneider Electric doit s'accompagner d'opportunités considérables pour leur développement personnel.

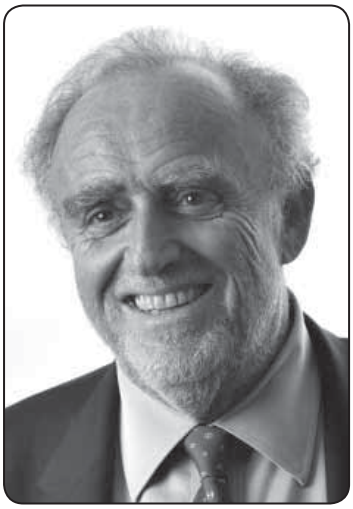

Message d'Henri Lachmann

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les résultats économiques et financiers de Schneider Electric en 2010 ont été à un niveau jamais atteint par votre entreprise. Ils sont largement décrits et commentés dans ce rapport annuel. Le Conseil de Surveillance voudrait remercier et féliciter tous les collaborateurs du Groupe qui ont contribué à cette excellente performance.

Dans ce message, je souhaite insister sur la nouvelle composition de notre Conseil de Surveillance et surtout sur l'évolution de notre gouvernance.

Les réunions de votre Conseil de Surveillance sont l'occasion de dialogues, de débats, - voire de confrontations d'opinions - extrêmement constructifs. Le Directoire est transparent dans ses présentations et entretient des rapports de grande franchise avec le Conseil. Quatre nouveaux membres du Conseil de Surveillance seront proposés au vote de l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2011. Ils illustrent notre volonté de promouvoir la diversité dans toutes les instances de notre entreprise. Les nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été invités à participer à nos travaux depuis l'été 2010. Ils ont considérablement enrichi nos discussions et nos délibérations.

En termes de gouvernance, votre Conseil tient à défendre et à promouvoir une vision de l'entreprise qui fasse leur place à toutes les parties prenantes, sans en privilégier aucune et sans se focaliser exclusivement sur les performances économiques et financières. Ces performances sont le résultat de l'ensemble des stratégies mises en œuvre par le Directoire. Elles sont une conséquence et non pas une fin. C'est ainsi que le Directoire a choisi de ne pas mesurer la performance des équipes sur les seuls critères financiers, mais aussi sur d'autres critères tels que la satisfaction des clients, des collaborateurs, la responsabilité sociale de l'entreprise… Les rémunérations variables, y compris celles des membres du Directoire, sont donc calculées sur tous ces critères. Bien entendu, le Conseil de Surveillance délibère sur ces sujets et sur ces mesures qui visent à induire des comportements "vertueux". En outre, le Conseil pousse et encourage les équipes de direction à avoir une vision, une stratégie et des politiques de long terme pour ne pas être soumis aux pressions court termistes des marchés.

Le Conseil de Surveillance tient à renouveler sa confiance dans la croissance des marchés sur lesquels opère Schneider Electric, dans les stratégies qui ont été décidées et surtout dans les équipes qui sont responsables de leur mise en œuvre.

Entretien avec **Emmanuel Babeau**

DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCES,
MEMBRE DU DIRECTOIRE

2010 marque le retour de la croissance. Comment le chiffre d'affaires a-t-il évolué au cours de l'année ?

En 2010, Schneider Electric affiche un chiffre d'affaires de 19,6 milliards d'euros, en augmentation de 9,3 % à périmètre et taux de change constants, et de 24 % au total. Grâce à nos acquisitions, et en particulier à celle des activités Distribution d'Areva, nous atteignons donc un chiffre d'affaires record.

Cette excellente performance est le résultat d'une dynamique qui s'est accélérée au fil de l'année : +2 % de croissance organique au premier trimestre, +10 % au deuxième, +12 % aux troisième et quatrième trimestres. Le rythme a été soutenu tout au long de l'année dans les nouvelles économies (+15 % en moyenne), le rebond a été progressif dans les économies plus matures (+6 %) et toutes les activités du Groupe ont affiché une croissance positive en 2010.

La performance financière de Schneider Electric a-t-elle suivi la même tendance positive ?

Grâce au net redressement des marges, Schneider Electric enregistre un EBITA* record de 3 milliards d'euros (avant coûts de restructuration et charges d'intégration d'Areva Distribution), soit 15,6 % du chiffre d'affaires.

Nous avons bénéficié du solide rebond de nos volumes, mais l'amélioration de la marge de 2,8 points provient largement des initiatives d'efficacité prévues par le programme d'entreprise *One*, tant en termes de productivité de la chaîne d'approvisionnement que de simplification des structures administratives et commerciales, qui ont généré au total des économies de 580 millions d'euros.

Le résultat net marque une hausse de 109 % par rapport à l'an dernier et atteint 1 720 millions d'euros. Ces bons résultats nous permettent de proposer à l'assemblée générale des actionnaires un dividende de 3,20 euros par action, intégralement payé en numéraire, soit une distribution de 50 % du bénéfice net 2010.

L'intégration d'Areva Distribution est-elle conforme aux attentes ?

Le démarrage d'Areva Distribution a dépassé nos attentes initiales. La continuité des opérations a été assurée et les équipes de vente ont été unifiées dans tous les pays. Areva Distribution a désormais fusionné avec l'activité moyenne tension du Groupe et sera consolidée au sein de la nouvelle activité *Energy* à compter de 2011. Les plans d'actions mis en place visent à dégager 120 millions d'euros de synergies d'ici 2014.

En 2010, Areva Distribution a été consolidée de juin à décembre et a généré sur cette période un chiffre d'affaires de 1 230 millions d'euros et un EBITA de 85 millions d'euros (soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

Ce démarrage conforte pleinement nos espoirs sur le potentiel de l'activité *Energy* et sur la pertinence de cette opération stratégique. Nous sommes par ailleurs très confiants que nos autres acquisitions de 2010, à savoir Cimac, Zicom, SCADAgroup, Electroshield-TM Samara (50 %), Uniflair, Vizelia et D5X, représenteront également un apport stratégique important et seront créateurs de valeur à travers leur potentiel de croissance et les synergies que leur intégration à Schneider Electric générera.

Comment se présente l'année 2011 pour Schneider Electric ?

La croissance organique du chiffre d'affaires devrait être à nouveau soutenue. Notre ambition se situe entre +6 % et +9 %, avec une tendance positive pour toutes les activités. Les activités *Industry* et *IT* devraient rester dynamiques et l'activité *Power* devrait continuer de bénéficier d'une amélioration progressive. En ce qui concerne les activités dont le rebond à travers un cycle de croissance intervient plus tardivement, *Energy* devrait croître notamment grâce à la reprise graduelle du marché des régies électriques, tandis que les investissements réalisés pour accroître l'efficacité énergétique profiteront à nouveau à l'activité *Buildings*.

Nous prévoyons également une poursuite de l'amélioration de la rentabilité avec une marge EBITA de 15,0 % à 15,5 %, à comparer avec un niveau de 14,5 % sur une base 2010 *proforma* incluant Areva Distribution en année pleine. Les gains d'efficacité et les volumes seront des facteurs clé, tandis que la hausse de nos prix de vente compensera une large partie de l'inflation de nos coûts de matières premières.

Enfin, Schneider Electric entend préparer l'avenir grâce à des investissements importants dans l'innovation et sur nos réseaux commerciaux, destinés à saisir les opportunités de croissance liées à l'efficacité énergétique, à la "*smart grid*" et dans les nouvelles économies.

** EBITA : résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions*

L'équipe dirigeante

Comité Exécutif (au 16 février 2011)

Fonctions centrales

1 **Jean-Pascal Tricoire** (1)
Président du Directoire*

2 **Emmanuel Babeau** (1)
Directeur Général, Finances*

3 **Hervé Coureil** (1)
Directeur Général,
Systèmes d'Information

4 **Aaron Davis** (1)
Directeur Général, Marketing

5 **Philippe Delorme** (1)
Directeur Général, Stratégie et Innovation

6 **Karen Ferguson** (1)
Directeur Général,
Ressources Humaines Globales

7 **Hal Grant** (1)
Directeur Général,
Opérations Industrielles

8 **Christian Wiest**
Directeur Général, *Customers & Alliances*

Activités

9 **Clemens Blum** (1)
Directeur Général,
activité *Industry*

10 **Michel Crochon** (1)
Directeur Général,
activité *Energy*

11 **Chris Curtis** (1)
Directeur Général, activité
Power Amérique du Nord
et activité *Buildings*

12 **Éric Pilaud** (1)
Directeur Général, activité *CST***

13 **Julio Rodriguez** (1)
Directeur Général, activité *Power*
Global & EMEAS***

14 **Éric Rondolat** (1)
Directeur Général, activité *Power*
Asie-Pacifique

15 **Laurent Vernerey** (1)
Directeur Général, activité *IT*

(1) Membre du Comité Exécutif.
** Membre du Directoire.*
*** President and CEO, Custom Sensors & Technologies Inc.*
**** Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud.*

Conseil de Surveillance (au 16 février 2011)

Henri Lachmann
Président du Conseil de Surveillance

Léo Apotheker*
Vice-Président du Conseil de Surveillance

Claude Briquet
Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider France-Germany"

Noël Forgeard*
Administrateur de sociétés

Jérôme Gallot*
Président de CDC Entreprises SAS

Willy R. Kissling*
Administrateur de sociétés

Cathy Kopp*
Administrateur de sociétés

Gérard de La Martinière*
Administrateur de sociétés

Anand Mahindra*
Vice-Président et Directeur Général de Mahindra & Mahindra Limited

G. Richard Thoman*
Administrateur de sociétés

Serge Weinberg*
Président du Conseil d'Administration de Sanofi-Aventis

Censeurs

Claude Bébéar
Administrateur de sociétés

Dominique Sénéquier
Présidente du Directoire d'AXA Private Equity

Secrétaire du conseil

Philippe Bougon

Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines

Henri Lachmann
Président

Claude Bébéar

Léo Apotheker*

Willy R. Kissling*

Serge Weinberg*

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière*
Président

Noël Forgeard*

Jérôme Gallot*

Directoire

Jean-Pascal Tricoire
Président

Emmanuel Babeau
Membre du Directoire, Directeur Général Finances

Commissaires aux comptes

Titulaires

Ernst & Young et Autres

Mazars

Suppléants

Société Auditex

M. Thierry Blanchetier

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

Chiffres clés **2010**
SCHNEIDER ELECTRIC

- **Niveau record du chiffre d'affaires, de l'EBITA et du résultat net**
- **Le chiffre d'affaires *pro forma*[4] franchit les 20 milliards d'euros pour la première fois**
- ***Cash flow* libre robuste à 1,7 milliard d'euros, dette nette en baisse à 2,7 milliards d'euros**
- **Bon démarrage d'Areva Distribution, au-dessus des attentes**
- **Croissance soutenue et amélioration de la marge en 2011**

Chiffre d'affaires consolidé *(en milliards d'euros)*

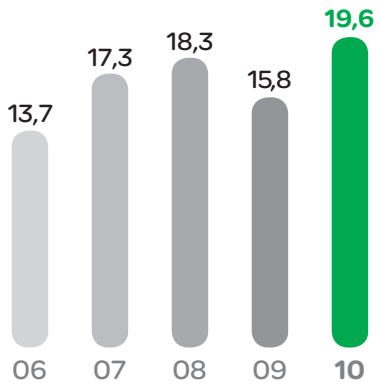

Schneider Electric a atteint un niveau record en 2010. Le chiffre d'affaires est en croissance organique de 9,3% et de 24% à périmètre et taux de change courants. En incluant Areva Distribution sur une base annuelle de 1,9 milliard d'euros, le chiffre d'affaires Groupe *pro forma* a dépassé pour la première fois les 20 milliards d'euros.

Toutes les activités et régions du Groupe ont renoué avec la croissance en 2010, grâce à l'amélioration de ses marchés finaux, à son positionnement sur des métiers porteurs et à son organisation tournée vers le client. Le Groupe a aussi bénéficié de sa forte présence dans les nouvelles économies, qui représentent 37% du chiffre d'affaires en 2010 et qui ont connu une forte croissance organique de 15 %.

EBITA [1] avant restructurations *(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)*

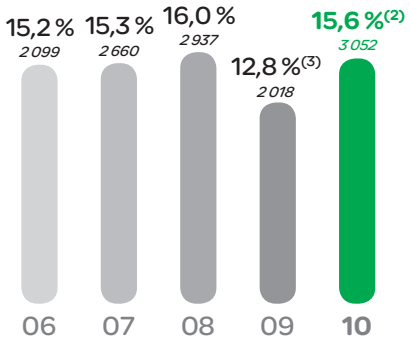

L'EBITA avant coûts de restructurations atteint 3 052 millions d'euros [2], soit 15,6 % du chiffre d'affaires, en hausse de 2,8 points. La forte amélioration de la rentabilité reflète le fort rebond des ventes et l'effort constant d'efficacité, en ligne avec le programme *One*.

Grâce aux initiatives de simplification, d'importantes économies ont été réalisées sur le coût des fonctions de support et dans le domaine de la productivité industrielle : achats, rééquilibrage et rationalisation de la production. Confirmant son engagement pour l'innovation, le Groupe a maintenu un niveau élevé de dépenses de R&D, à 818 millions d'euros, soit 4,2 % du chiffre d'affaires.

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions.

(2) Hors charges de séparation et d'intégration d'Areva Distribution pour 25 millions d'euros.

(3) Hors gain exceptionnel de 92 millions d'euros lié à la modification d'un plan de retraite aux États-Unis.

(4) Pro forma intégrant l'acquisition d'Areva Distribution sur une base de 12 mois en 2010.

Chiffres d'affaires par zone géographique

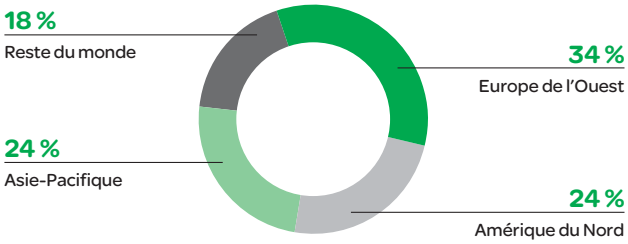

Effectifs 2010

118 819 collaborateurs*

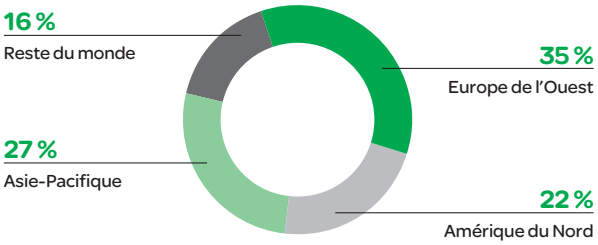

* *Effectif ponctuel CDI + CDD au 31/12/2010*

Résultat net *(en millions d'euros)*

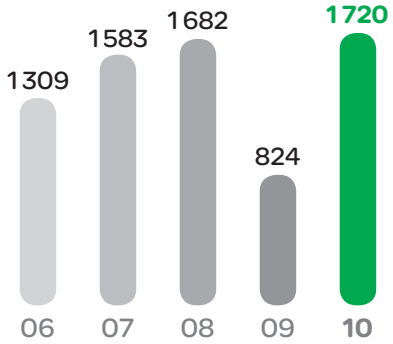

Le résultat net atteint un record de 1 720 millions d'euros, en hausse de 109 % par rapport à l'année précédente. Il bénéficie de l'amélioration du résultat opérationnel, mais aussi de celle du résultat financier et du retour au profit des sociétés mises en équivalence. Le bénéfice net par action correspondant s'élève à 6,59 euros.

Cash flow d'exploitation *(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)*

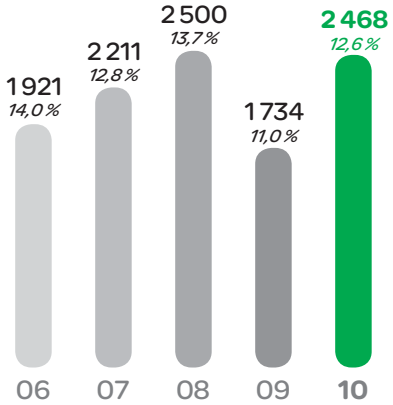

Le *cash flow* d'exploitation s'est révélé solide, atteignant 2 468 millions d'euros, soit une hausse de 44 %. Le rebond du chiffre d'affaires s'est traduit par une consommation du besoin en fonds de roulement de 206 millions d'euros, mais le *cash flow* libre reste solide, atteignant 1 734 millions d'euros, soit 8,9 % du chiffre d'affaires. Le taux de conversion en trésorerie ressort à 101 %. Les investissements nets atteignent 528 millions d'euros.

Bénéfice net par action *(en euros)*

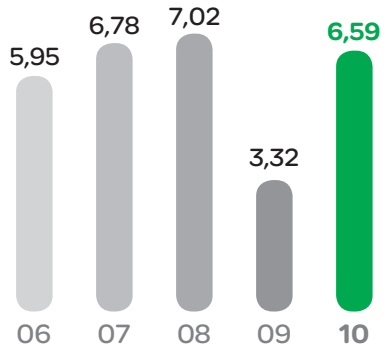

Dividende net par action *(en euros)*

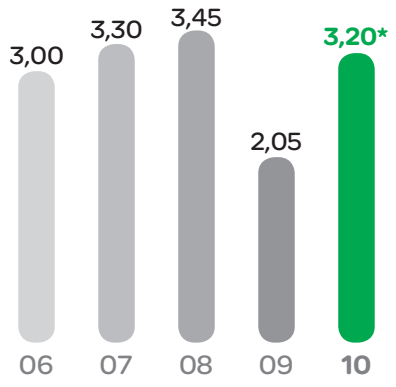

** Proposition à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011, pour un versement le 4 mai 2011.*

Répartition du capital au 31 décembre 2010

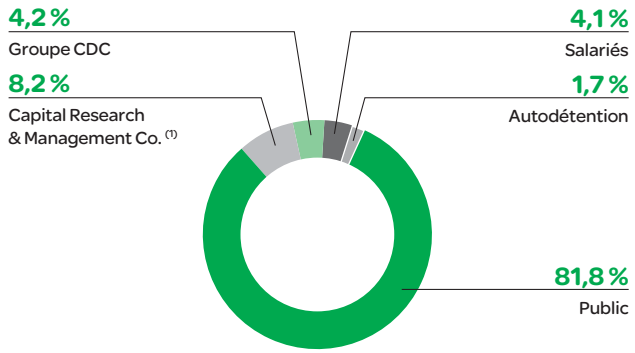

(1) À la meilleure connaissance de la Société.

Évolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur cinq ans

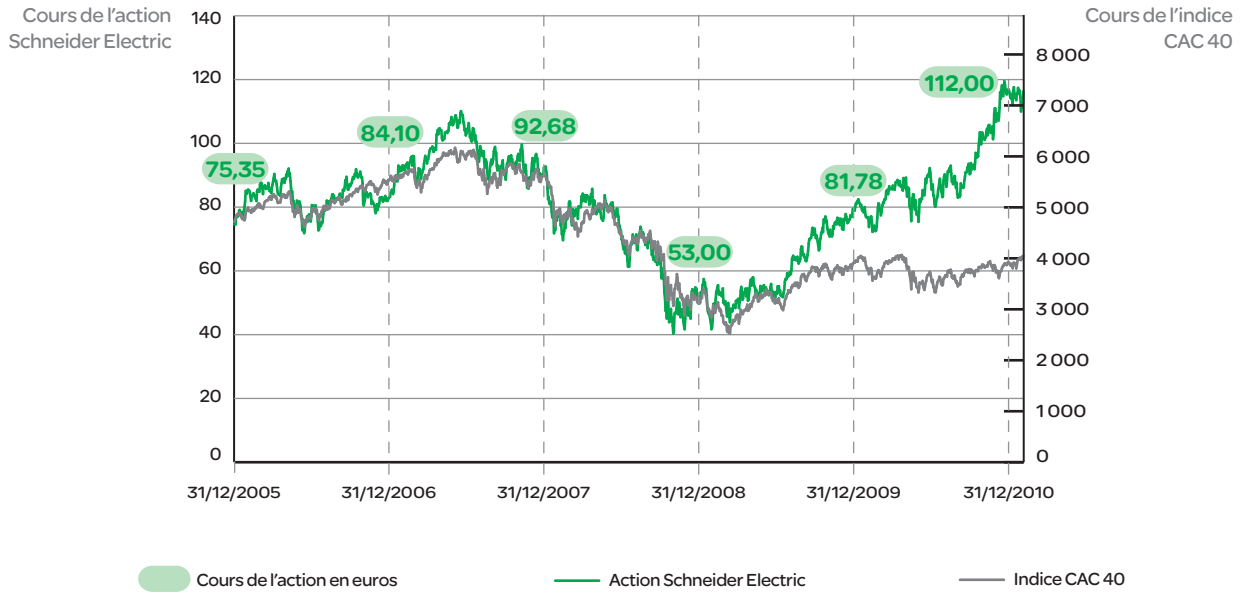

(Source Reuters)

2010 en bref

Croissance externe

Acquisition d'Areva Distribution

Le 20 janvier, Schneider Electric et Alstom annoncent avoir signé avec Areva l'accord d'acquisition d'Areva T&D. L'accord intervient à l'issue des négociations exclusives ouvertes le 30 novembre 2009 et après la consultation des instances représentatives du personnel concernées. Le 26 mars, la Commission européenne autorise le projet conjoint d'acquisition par Schneider Electric et Alstom des activités d'Areva T&D. Le 7 juin, Schneider Electric et Alstom finalisent l'acquisition des activités transmission et distribution d'Areva, après avoir recueilli l'accord des autorités de la concurrence de certains pays et l'avis favorable de la Commission des Participations et des Transferts (CPT) française. L'accord de consortium signé en novembre 2009 par les deux groupes prévoit les transferts des activités Transmission (environ deux tiers du total) à Alstom et Distribution (environ un tiers) à Schneider Electric, ainsi que leurs modalités de gestion. Il permet aux deux groupes d'assurer la responsabilité opérationnelle de ces activités. Alstom et Schneider Electric prévoient également de développer des coopérations entre leurs activités Transmission et Distribution, incluant des accords commerciaux et des licences. Des accords de R&D sont prévus pour le développement de technologies innovantes au bénéfice des deux groupes.

Le 28 mai, Schneider Electric et Alstom annoncent une offre d'achat obligatoire de 20 % du capital d'Areva T&D India Ltd. dans la perspective de l'acquisition d'Areva T&D, en application de la réglementation indienne sur les prises de contrôle et sous réserve d'obtention des autorisations nécessaires en Inde. Le 3 décembre, Alstom et Schneider Electric annoncent la clôture de leur offre de rachat obligatoire sur les minoritaires d'Areva T&D India Ltd., les deux groupes assurant désormais la responsabilité opérationnelle de l'entité.

Le 6 juillet, Schneider Electric et Alstom signent avec la Fédération Européenne des Métallurgistes un accord européen relatif aux engagements sociaux pris dans le cadre de l'acquisition conjointe d'Areva T&D. Cet accord rassemble les engagements forts pris par les deux groupes industriels pour l'intégration des collaborateurs d'Areva T&D, en leur garantissant un avenir professionnel et les meilleures perspectives pour exprimer sur le long terme leurs compétences.

Automatismes et contrôle industriel

Acquisition de Cimac, leader de l'intégration de systèmes d'automatismes industriels dans la région du Golfe Persique (chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros ; plus de 400 collaborateurs). Cette acquisition permet à Schneider Electric de saisir de nouvelles opportunités sur le marché en forte croissance des automatismes aux Émirats Arabes Unis et dans les autres pays du Golfe. Elle présente en outre une bonne complémentarité géographique sur les autres marchés du Moyen-Orient (21 janvier 2010).

Acquisition de l'Australien SCADAgroup, acteur majeur des solutions et technologies de télémétrie sur les segments de l'eau, du pétrole et du gaz (le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice à fin juin 2010, s'est élevé à 102 millions de dollars australiens, soit environ 68 millions d'euros ; plus de 500 collaborateurs). Avec SCADAgroup, Schneider Electric acquiert des technologies et un portefeuille de produits qui seront commercialisés *via* ses canaux de distribution. De plus, les compétences en exécution et services de SCADAgroup offrent une bonne complémentarité avec celles de Schneider Electric sur ces segments (13 avril 2010).

Sécurité des bâtiments

Acquisition en Inde des actifs de l'activité intégration de systèmes de sécurité électronique de Zicom Electronic Security Systems Limited, à savoir Building Solutions Group et le Special Projects Group (chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros en 2009, environ 200 collaborateurs). En associant les solutions complètes de Schneider Electric, y compris l'offre de Pelco, leader mondial de la sécurité vidéo, aux atouts de Zicom – excellence d'exécution, connaissance approfondie du marché et large empreinte commerciale – le Groupe vise la position de leader des systèmes entièrement intégrés de gestion des bâtiments en Inde (5 mars 2010).

Moyenne tension

Signature d'un accord portant sur le rachat de 50 % d'Electroshield – TM Samara, leader des produits et solutions de moyenne tension en Russie, ayant des positions clés auprès des industries électro-intensives, pétrole et gaz et de la génération d'énergie (chiffre d'affaires attendu pour l'exercice fiscal 2010 est estimé à plus de 17 milliards de roubles, environ 425 millions d'euros ; 7 000 collaborateurs). Cette acquisition permet à Schneider Electric de renforcer sa présence en Russie en termes d'accès clients, de présence industrielle locale, de capacités de recherche et de développement, et de compétences en conception technique. Le Groupe devient numéro un du marché en pleine croissance de la moyenne tension en Russie, et conforte sa place de leader mondial du secteur (20 octobre 2010).

Énergie sécurisée

Signature d'un accord portant sur le rachat d'Uniflair SpA, troisième fabricant mondial de systèmes de refroidissement de précision et de faux planchers modulaires destinés principalement aux centres de données et aux applications de télécommunications (chiffre d'affaires attendu de plus de 80 millions d'euros pour l'exercice en cours, environ 500 personnes). Grâce à cette acquisition, Schneider Electric élargit son offre de produits et est en mesure de proposer à ses clients une gamme complète de produits et de solutions de refroidissement. Elle permet également de renforcer ses compétences régionales, ses capacités mondiales de recherche et développement et son savoir-faire en matière de refroidissement mécanique (23 novembre 2010).

Efficacité énergétique

Acquisition de deux sociétés françaises pionnières dans les logiciels de gestion des bâtiments : Vizelia, fournisseur de logiciels pour le suivi en temps réel de la consommation énergétique des bâtiments (12 collaborateurs, plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires attendu en 2010), et D5X, spécialiste des solutions pour optimiser l'utilisation des espaces commerciaux (27 collaborateurs, plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires attendu en 2010). Schneider Electric complète sa gamme de solutions en matière de gestion intégrée des bâtiments et renforce, par une plus grande attractivité de ses offres, la valeur ajoutée apportée aux utilisateurs finaux et aux propriétaires immobiliers (9 décembre 2010).

Capital-risque

Alstom et Schneider Electric s'associent pour lancer un nouveau fonds de capital-risque destiné au financement de jeunes sociétés innovantes (*start-up*) dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Dénommé Aster Capital et basé à Paris, ce fonds sera doté progressivement de 70 millions d'euros par Schneider Electric (à hauteur de 40 millions d'euros) et Alstom (à hauteur de 30 millions d'euros). D'autres partenaires industriels pourront s'associer à cette initiative afin de constituer le fonds européen de référence des domaines de l'énergie et de l'environnement (14 janvier 2010).

Émissions obligataires et cessions d'actions

Schneider Electric annonce le 9 juillet 2010 deux émissions obligataires pour un montant total de 800 millions d'euros ainsi que le rachat partiel de son obligation venant à échéance en juillet 2013. L'objectif de ces transactions est d'assurer le refinancement partiel de la dette du Groupe, notamment de l'obligation de 900 millions d'euros venant à échéance en août 2010, ainsi que d'allonger la maturité moyenne de la dette.

Schneider Electric annonce, le 19 juillet 2010, le succès de l'offre de rachat partiel de son obligation venant à échéance en juillet 2013 et portant un taux fixe de 6,75 %. Ce rachat permet de diminuer le coût de financement à partir de 2011.

Schneider Electric annonce le 21 octobre 2010 que ses filiales belges, Cofibel et Cofimines, procèdent à la cession de respectivement 2 035 108 et 432 205 actions de Schneider Electric SA (représentant environ 0,9 % du capital de la Société). Ces sociétés, qui ont des actionnaires minoritaires, détiennent ces actions de longue date. Cette opération s'inscrit dans la poursuite de la simplification des structures du Groupe.

Innovation, partenariats et contrats clé

Schneider Electric annonce un partenariat stratégique avec Masdar, société d'Abu Dhabi conduisant de multiples initiatives dans les énergies renouvelables et filiale de *Mubadala Development Company* (Mubadala). Ce partenariat réunit un large ensemble d'initiatives entre les deux entités. Schneider Electric fournit ses solutions d'efficacité énergétique, pour les centres de données et pour les énergies renouvelables à Masdar City – projet urbain de 6 km^2 basé sur les technologies propres situé à Abu Dhabi (13 janvier 2010).

Schneider Electric signe, dans le cadre d'un consortium avec la Société ENEX, un accord avec la ville de Ashgabat, capitale du Turkménistan, pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la fiabilité de l'alimentation en énergie électrique de cette ville de plus de 600 000 habitants (2 février 2010).

Schneider Electric présente In-Diya, solution d'éclairage à LED basse consommation pour les populations indiennes qui n'ont peu ou pas accès à l'électricité, le 3 février 2010 à New Delhi (Inde). In-Diya est le seul système d'éclairage à LED qui éclaire parfaitement une maison rurale indienne typique. L'expertise unique en R&D et la capacité de production de Schneider Electric ont été totalement mises à contribution afin de développer une offre de grande qualité à un prix abordable.

Schneider Electric et Solairedirect annoncent qu'ils prévoient d'étendre leurs activités dans le domaine de l'énergie solaire au Maroc, à l'occasion d'une importante visite au Maroc pour présenter leurs projets communs dans le domaine de l'énergie solaire. Ce déplacement permet d'avancer dans les pourparlers en vue d'un partenariat avec plusieurs institutions marocaines notamment pour des projets du Plan Solaire Marocain, qui prévoit la construction d'une capacité de production électrique utilisant l'énergie solaire de 2 GW à l'horizon 2020 (14 mai 2010).

Schneider Electric et Parkeon annoncent la signature d'un accord de collaboration pour le développement d'une offre de systèmes de bornes de recharge du véhicule électrique incluant des fonctionnalités de monétique et de gestion de l'énergie. L'accord permet aux deux partenaires de soumettre des offres communes techniques et commerciales sur des projets d'expérimentation du véhicule électrique et de solutions de charges associées, en Europe et en Amérique du Nord (16 juin 2010).

Schneider Electric s'engage auprès de Big C, leader de la grande distribution au Vietnam, pour l'amélioration de la gestion de la consommation énergétique, du fonctionnement et du confort de 10 supermarchés au Vietnam. Schneider Electric conçoit et déploie un système de gestion de l'énergie permettant à Big C de contrôler et d'intervenir en temps réel sur l'énergie consommée dans ses 10 magasins depuis son siège social vietnamien. Le projet inclut des équipements de mesure ainsi qu'un service de maintenance technique de trois ans (22 juillet 2010).

Schneider Electric devient principal partenaire IAC (Ingénierie, Approvisionnement et Construction) pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un projet d'énergie solaire ambitieux dans la région des Pouilles (Italie) pour AES SOLE Italia. Cette centrale photovoltaïque produira annuellement 56 GWh (9 septembre 2010).

Schneider Electric met en œuvre une solution de gestion intelligente du bâtiment pour l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), centre international de recherche situé au cœur du Groupe Hospitalier de la Pitié-Salpêtrière à Paris (24 septembre 2010).

IBM et Schneider Electric annoncent une nouvelle solution de gestion intelligente des bâtiments, destinée à améliorer la performance énergétique des immeubles tertiaires. En mettant en commun leur expertise, IBM et Schneider Electric aident les entreprises à réduire jusqu'à 30 % leurs charges d'exploitation liées à l'énergie et à atteindre ainsi leurs objectifs environnementaux, *via* des pratiques actives de gestion de l'énergie. La nouvelle solution d'IBM et Schneider Electric offre également une possibilité de connexion à la "*smart grid*" (réseau intelligent) pour la gestion de charge des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage) (1er octobre 2010).

Schneider Electric livre des bornes de charge universelle pour véhicules électriques afin d'équiper le réseau expérimental de stations-service *Plug to Drive* de Total Belgium. Le Groupe réalise une solution de recharge complète et universelle, proposant au consommateur de disposer de toutes les options de la charge normale à la charge rapide et ce pour n'importe quel type de véhicule (18 octobre 2010).

Gouvernance

Le 22 avril 2010, le Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA renouvelle M. Henri Lachmann en tant que Président du Conseil de Surveillance. Il nomme M. Léo Apotheker Vice-Président. Le Conseil de Surveillance renouvelle également M. Claude Bébéar dans ses fonctions de censeur.

Le Conseil de Surveillance nomme Mme Dominique Sénéquier censeur de Schneider Electric SA le 1er juillet 2010. Sa nomination comme membre du Conseil de Surveillance sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires 2011.

Le Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, réuni le 19 octobre 2010, décide de coopter M. Anand Mahindra en tant que membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. James Ross qui a choisi, pour des raisons personnelles, de démissionner de son mandat.

Collaborateurs

Schneider Electric annonce le 29 mars 2010 une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise et une augmentation de capital réservée à des entités constituées en faveur de salariés de Schneider Electric. Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux éventuels développements et performances futures du Groupe.

Le 20 novembre 2009, Schneider Electric obtient le prix spécial "Communication avec les actionnaires salariés", décerné par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS). Cette récompense salue le dialogue privilégié et pérenne établi avec les salariés actionnaires grâce à une communication régulière et pédagogique auprès des collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.

Engagement responsable

Schneider Electric annonce le lancement du projet collaboratif MiCST, visant à générer de l'électricité à partir d'énergie solaire *via* un procédé inédit, en collaboration avec 11 partenaires français. Le projet MiCST (MicroCentrale Solaire Thermodynamique) consiste à imaginer et proposer une centrale solaire originale, utilisant le rayonnement solaire pour chauffer une réserve d'énergie thermique alimentant une machine thermodynamique couplée à un alternateur de 10 kW. La solution devra s'adapter à tout site non raccordé au réseau électrique (27 avril 2010).

Schneider Electric sponsorise le Solar Decathlon Europe 2010, compétition rassemblant des étudiants de grandes universités européennes, américaines et asiatiques, et qui les invite à concevoir, construire et mettre en œuvre des maisons solaires à haut rendement énergétique (14 juin 2010).

Dans le cadre de la reconstruction post-urgence d'Haïti après le séisme ayant frappé le pays en janvier 2010, Schneider Electric signe un accord pour l'appui à la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment en Haïti avec le ministère français de l'Éducation nationale, le ministère haïtien de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, l'ONG Aide et Action et l'Université privée de Quisqueya. L'accord prévoit la création de trois Centres d'excellence de formation et d'un Centre de référence pédagogique couvrant les métiers de l'électricité, du bois, du bâtiment et des travaux publics. Ce programme permettra de former plus de 2 000 jeunes sur deux ans ainsi que les enseignants haïtiens (1er juillet 2010).

Schneider Electric décerne le *Schneider Electric Award* au projet Solar Change de l'Université UCD Michael Smurfit (Irlande), dans le cadre du concours *Shanghai 2010 Award* "Entrepreneuriat et Développement Durable Urbain", organisé par HEC Paris et la *School of Economics and Management* de l'Université de Tsinghua lors de l'exposition universelle de Shanghai (21 juillet 2010).

Les équipes de Schneider Electric, appuyées par la Fondation du Groupe, se mobilisent pour venir en aide aux populations sinistrées et soutenir des associations afin de préparer la reconstruction suite aux pires inondations subies par le Pakistan. Schneider Electric et sa Fondation contribuent à deux projets portés par des ONG d'urgence : le premier, avec l'ONG Solidarités Internationales, pour aider au rétablissement de l'eau ; le second, avec Aide Médicale Internationale, pour établir des mesures sanitaires, notamment par le soutien à un centre de traitement du choléra, dans la zone de Sukkur (sud-est du pays), pour une population estimée à 40 000 personnes (16 septembre 2010).

Le siège social de Schneider Electric devient le premier bâtiment en France à obtenir la certification NF EN 16001, grâce aux solutions d'efficacité énergétique du Groupe. Le bâtiment obtient également les certifications ISO 14001 et HQE Exploitation (22 septembre 2010).

Schneider Electric devient partenaire de la Chaire "*Social Business*/Entreprise et Pauvreté" d'HEC Paris. Par son travail de recherche et de formation, la Chaire doit favoriser le développement d'un cercle vertueux faisant converger activité, innovation et responsabilité au profit de ceux qui en ont le plus besoin (7 décembre 2010).

1 L'entreprise, sa stratégie, ses marchés, ses activités

1. Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie 16

2. Leader dans une industrie d'avenir 20

3. Innovation et R&D au service de la croissance 29

4. Simplicité et efficacité de l'organisation 34

5. Facteurs de risques 37

1. Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie

Schneider Electric propose des produits et des solutions intégrées afin de rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et verte.

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, le Groupe bénéficie d'une position de leader sur les marchés des Régies et Infrastructures, des Industries et Constructeurs de machines, des Bâtiments non résidentiels, des Centres de données et Réseaux ainsi que du Résidentiel.

1.1 L'efficacité énergétique, enjeu planétaire

Avec le développement économique et l'augmentation de la population mondiale, les besoins en énergie explosent, les émissions de CO_2 aussi.

Aujourd'hui, sur les 6 milliards d'habitants de la planète, 2 milliards ont accès à des infrastructures énergétiques convenables et 2 milliards accéderont au statut de classe moyenne dans une dizaine d'années, mais 1,4 milliard de personnes, c'est-à-dire 300 millions de foyers, n'ont toujours pas accès à l'électricité. Par ailleurs, la planète pourrait compter 2 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2030. L'augmentation de la demande mondiale d'énergie semble donc inéluctable.

Dans le même temps, les sources d'énergie renouvelables restent encore insuffisantes et le mix énergétique ne devrait pas fondamentalement évoluer dans les 25 prochaines années : à moins de transformations et d'accélérations radicales, près des deux tiers de l'énergie continueront à être produits à partir du charbon et des hydrocarbures.

À l'horizon 2050, l'équation énergétique se résume donc ainsi : la demande d'énergie mondiale aura doublé et, dans le même temps, les émissions de CO_2 devront être réduites de moitié au niveau mondial pour limiter le changement climatique. Dans ces conditions, le développement économique impose une nécessité de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique. C'est le métier de Schneider Electric.

(Source Agence Internationale de l'Énergie – 2009)

1.2 Vers un réseau électrique intelligent

Le réseau électrique devient intelligent, les utilisateurs ont besoin de connectivité, de simplicité et de sécurité.

Du téléphone mobile à l'Internet et à la domotique, les technologies permettent une communication de plus en plus simple et rapide. Cette tendance à la connectivité va croissante partout dans le monde. Mais quelle que soit la technicité des produits et solutions, les utilisateurs veulent que leur mise en œuvre, leur utilisation et leur maintenance soient les plus simples possible. Ils exigent également l'accès à une énergie fiable et sûre qui leur garantisse un fonctionnement optimisé de leurs installations, infrastructures ou équipements.

Un nouveau réseau électrique émerge, plus "intelligent", la "*smart grid*". Le réseau classique, simple et linéaire, avec une production d'énergie centralisée et des consommateurs passifs, est en train de muter vers un modèle beaucoup plus complexe, interconnecté et actif.

Avec les énergies renouvelables, chaque consommateur peut produire sa propre énergie mais il faut désormais connecter des sources variées et irrégulières au réseau central.

La *demand-response* rend l'énergie visible et offre à chacun la possibilité d'agir sur sa consommation.

Les véhicules électriques révolutionnent la perception de la mobilité, à la fois pour l'accès à l'énergie, son utilisation et son stockage.

La gestion du réseau en temps réel permet d'anticiper la consommation et d'adapter l'offre en conséquence.

Pour répondre aux impératifs réglementaires, environnementaux et bien entendu de rentabilité, l'énergie doit être sûre, fiable, efficace, productive et verte. Cela passe surtout par l'intégration : c'est l'ensemble du système, et non pas chacune de ses composantes isolées, qui doit être pris en compte. L'ère de la gestion intelligente de l'énergie s'ouvre et Schneider Electric dispose de la vision, des offres appropriées et de la volonté nécessaires pour être un acteur majeur de cette révolution énergétique.

1.3 L'émergence de nouvelles économies

Le centre de gravité du monde change, les opportunités de croissance se déplacent.

De nouvelles économies remettent en cause la suprématie des pays matures, à l'image de la Chine, qui s'est hissée au rang de deuxième économie mondiale en 2010.

Avec la globalisation des économies et des échanges, la façon de commercer, de concevoir le développement économique, de collaborer avec les différents acteurs a intensément changé au cours des deux dernières décennies. Il ne s'agit plus seulement d'exporter de la technologie ; il faut savoir innover pour répondre aux besoins de chaque marché. La présence de Schneider Electric dans plus de 100 pays de même que sa nouvelle organisation constituent des atouts prépondérants pour faire face à ces nouveaux enjeux.

1.4 Une entreprise tournée vers la croissance

De l'acier à l'électricité puis à la gestion de l'énergie, l'entreprise créée il y a 175 ans a connu d'importantes mutations de son activité afin de se positionner sur les meilleurs relais de croissance.

1836–1980 : la PME familiale devient un acteur prépondérant

1836: Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent, deux ans plus tard, Schneider & Cie. L'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, les équipements de transport et devient un conglomérat très diversifié.

1975 : Merlin Gerin, l'un des premiers fabricants français de matériel de distribution électrique, intègre le Groupe, déjà présent dans le secteur de l'électricité depuis la fin du XIXe siècle.

1981–2001 : le Groupe se recentre sur les métiers de l'électricité

1988 : prise de contrôle de l'entreprise française Telemecanique, pionnière de la commande à distance des moteurs électriques.

1991: acquisition majeure aux États-Unis avec le rachat de Square D, numéro 1 nord-américain du matériel électrique (1,65 milliard de dollars de chiffre d'affaires).

1997 : vente de la Société de bâtiment et de travaux publics Spie Batignolles. Le Groupe achève ainsi son recentrage sur les métiers de l'électricité.

1999 : la dénomination Schneider Electric consacre la nouvelle orientation du Groupe et marque plus clairement son expertise dans le domaine de l'électricité.

- Acquisition de Lexel, numéro 2 européen des systèmes d'installation et contrôle.

2000 : acquisition de Crouzet Automatismes, leader de la commande, des petits automatismes et des capteurs adaptés, et de Positec, leader européen du contrôle de mouvement.

- Création avec Toshiba de la société Schneider Toshiba Inverters (STI) pour assurer le développement, la production et le marketing de toutes les activités de variateurs de vitesse industriels des deux partenaires. STI, dont Schneider Electric détient 60 %, est le numéro 1 mondial des variateurs de vitesse industriels.
- Création de Schneider Electric Ventures, un fonds de capital-risque doté de 50 millions d'euros destiné à des prises de participations dans de jeunes entreprises innovantes dont les technologies peuvent contribuer à enrichir l'offre du Groupe.

2001 : prise de contrôle de Legrand, leader des systèmes d'installation et contrôle. La Commission européenne met son veto à ce rapprochement et Schneider Electric doit céder sa participation dans Legrand. La décision de la Commission sera annulée par le tribunal de première instance des Communautés européennes en octobre 2002.

2002-2009 : la transformation stratégique

Au tournant de la décennie 2000, Schneider Electric repense entièrement son profil de croissance avec un triple objectif :

- assurer une exposition plus équilibrée aux marchés finaux ;
- enrichir son portefeuille d'activités historiques (distribution électrique, automatismes et contrôle industriel) ; et
- anticiper le futur énergétique des entreprises et des particuliers.

Une nouvelle dimension

Le Groupe double sa taille entre 2002 et 2008, à la fois par croissance organique et en réalisant de nombreuses acquisitions. Son chiffre d'affaires bondit de 9 milliards d'euros en 2002 à 18,3 milliards d'euros en 2008 pour une croissance annuelle moyenne de 12 %. Son effectif passe de 70 000 à 114 000 collaborateurs sur la même période. Son modèle d'entreprise peu intégré lui permet d'être réactif et en phase avec les mutations économiques et environnementales.

2003 : grâce à plusieurs acquisitions, et notamment TAC, Schneider Electric devient un acteur majeur dans les automatismes du bâtiment.

2007 : le Groupe devient le leader mondial de l'énergie sécurisée avec l'acquisition d'APC et le numéro 1 mondial des systèmes de vidéosurveillance grâce à l'intégration de Pelco.

2009 : les acquisitions de Conzerv, leader reconnu sur le marché indien de l'efficacité énergétique, et de Microsol Technologia, spécialiste brésilien des onduleurs, améliorent l'exposition du Groupe aux nouvelles économies comme aux marchés porteurs de l'efficacité énergétique et de l'énergie sécurisée.

L'accompagnement du changement :

2001-2008 : les programmes d'entreprise NEW2004 puis new² à partir de 2005, visent à accompagner le changement et formalisent des objectifs cohérents et coordonnés à l'ensemble des collaborateurs.

Début 2009 : un nouveau programme d'entreprise, intitulé *One*, soutient la stratégie de Schneider Electric. Héritier de new², *One* conserve pour fondamentaux la satisfaction clients (Client priorité 1 – *Customer 1*) et le développement des collaborateurs (1 équipe – *1 Team*). Il lance également des initiatives stratégiques pour renforcer le *leadership* de Schneider Electric sur son marché :

- devenir un fournisseur de solutions (1 fournisseur de solutions – *1 Solution Provider*) ;
- donner la priorité aux nouvelles économies (1 leader dans les nouvelles économies – *1 Leader in New Economies*) ;
- tout en simplifiant ses processus afin d'agir comme un seul et même groupe (1 entreprise – *1 Company*).

Une approche éco-citoyenne :

Schneider Electric se mobilise pour réduire l'empreinte de ses activités sur l'environnement, rendre l'énergie sûre, fiable, durable et accessible à tous en optimisant son utilisation.

2002 : le Groupe affirme son engagement responsable en créant une Direction du Développement Durable, aujourd'hui partie intégrante de la Direction Générale Stratégie & Innovation.

2005 : un baromètre trimestriel, "Planète et Société", est créé afin de mesurer et rendre compte des performances du Groupe en matière de développement durable. Schneider Electric est la première entreprise industrielle à signer le Pacte écologique de Nicolas Hulot et la sixième entreprise mondiale à rejoindre le *Clinton Climate Initiative* (CCI).

2010 : vers de nouvelles opportunités de croissance

Avec le programme d'entreprise *One*, le Groupe poursuit sa transformation pour mieux tirer profit de ses leviers de croissance :

- capturer une plus grande part de la chaîne de valeur en apportant des solutions simples et intégrées à ses clients ;
- bénéficier, à la fois du côté de la demande et de l'offre, des opportunités du réseau intelligent ;
- accélérer sa croissance rentable dans les nouvelles économies.

De nouvelles acquisitions viennent renforcer le portefeuille du Groupe

Annoncé fin novembre 2009, le projet d'acquisition d'Areva Distribution, visant à hisser Schneider Electric au niveau des leaders mondiaux de la moyenne tension et des automatismes de la distribution électrique, se conclut avec succès en juin 2010. La moyenne tension de Schneider Electric est ainsi renforcée par les activités de distribution d'Areva T&D pour créer une nouvelle activité : *Energy*.

Janvier 2010 : acquisition de Cimac, leader de l'intégration de systèmes industriels dans la région du Golfe persique.

Mars 2010 : acquisition en Inde des actifs de l'activité Intégration de systèmes de sécurité éléctronique de Zicom Electronic Security Systems Ltd.

Avril 2010 : acquisition de SCADAgroup (Australie), acteur majeur des solutions et technologies de télémétrie sur les segments de l'eau, du pétrole et du gaz.

Octobre 2010 : accord portant sur le rachat de 50 % d'Electroshield – TM Samara. Schneider Electric renforce ainsi sa position en moyenne tension et sa présence en Russie.

Novembre 2010 : acquisition de la société italienne Uniflair SpA spécialisée dans le domaine du refroidissement de précision.

Décembre 2010 : acquisition de deux sociétés françaises pionnières dans les logiciels de gestion des bâtiments : Vizelia, fournisseur de logiciels pour le suivi en temps réel de la consommation énergétique des bâtiments, et D5X, spécialiste des solutions pour optimiser l'utilisation des espaces commerciaux.

One, le programme d'entreprise de Schneider Electric

Pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance, Schneider Electric a mis en place un programme d'entreprise, baptisé *One*, couvrant la période 2009-2011.

La vocation d'un programme d'entreprise est multiple : inscrire l'entité dans un contexte économique, social, culturel et environnemental, définir des objectifs de transformation en ligne avec la stratégie, réunir les moyens adéquats pour les atteindre, impulser une dynamique d'action tant en interne qu'en externe.

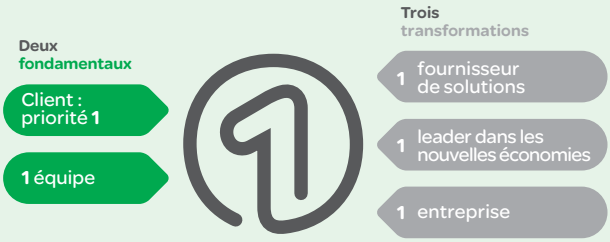

Schneider Electric s'appuie sur deux fondamentaux qui sont les piliers de la transformation stratégique du Groupe :

- **Client priorité 1 *(Customer 1)* :** focalisation sur le client, développement de la satisfaction client ;
- **1 équipe *(1 Team)* :** focalisation sur le développement des collaborateurs, volonté de devenir un employeur de référence et d'accroitre la collaboration entre les différentes géographies et activités.

Afin de toujours mieux satisfaire ses clients, Schneider Electric articule son programme d'entreprise autour de trois priorités de transformation :

- **1 fournisseur de solutions *(1 Solution Provider)* :** Schneider Electric accélère son offensive pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux, avec des solutions adaptées aux impératifs de la gestion de l'énergie, et élargir ainsi ses marchés. Le Groupe capitalise sur son portefeuille intégré d'activités grâce à une architecture commune (EcoStruxure) tout en adaptant son organisation aux différents segments de clients finaux. Cette nouvelle organisation est décrite en détail dans le paragraphe 4.1 de ce document. Le Groupe attend pour ces opportunités de développement (qui représentent 33 % du chiffre d'affaires en 2010) une croissance organique moyenne à travers le cycle équivalente au niveau du PIB plus cinq points ;
- **1 leader dans les nouvelles économies *(1 Leader in New Economies)* :** Schneider Electric accroît sa présence mondiale en renforçant son implantation dans les nouvelles économies, vecteurs de croissance à long terme et de compétitivité en matière de coûts. L'exposition du Groupe à ces pays d'Asie (hors Japon), d'Amérique Latine (y compris Mexique), d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est était déjà de 32 % du chiffres d'affaires en 2008. Cette exposition doit croitre encore à l'avenir, compte tenu de l'objectif que s'est fixé le Groupe d'une croissance organique égale au PIB plus six points pour cette partie de son activité (37% du chiffre d'affaires en 2010). Pour répondre aux spécificités de ces marchés et alimenter cette croissance, le Groupe met l'accent sur la R&D et le marketing local. Sur le plan industriel, Schneider Electric entend continuer à bénéficier des avantages de l'approvisionnement et de la production au niveau local et vise d'atteindre environ 50 % de ses coûts de production dans ces pays (41 % en 2008) ;
- **1 entreprise *(1 Company)* :** la simplification est un préalable à la plupart des ambitions stratégiques du Groupe. Elle passe par la simplification des fonctions de support permettant de réaliser des économies structurelles, avec un objectif de procéder à des réductions des coûts des fonctions support comprenant une partie structurelle de 600 millions d'euros et un volet d'adaptation à la crise pouvant aller jusqu'à 400 millions d'euros. Les principales initiatives de simplification des coûts de fonction support sont : l'optimisation des fonctions Finance et Ressources Humaines (harmonisation des pratiques, déploiement de centres de service partagés pour toutes les activités transactionnelles et pour les ressources d'expertise), l'efficacité des fonctions commerciales (optimisation des processus, accroissement de la productivité des équipes sur le terrain), la simplification du marketing (élimination des doublons entre les activités et les géographies), la réduction des entités légales.

  La simplification passe également par la productivité industrielle, en capitalisant sur la solide expérience du Groupe en la matière pour améliorer la productivité de sa chaîne d'approvisionnement, afin de dégager des économies cumulées brutes de 600 millions d'euros sur trois ans. Les principales initiatives de productivité industrielle sont : les achats et notamment la concentration des fournisseurs (objectif de concentrer 70 % des achats sur 1 000 à 1 200 fournisseurs, à comparer à un niveau de 39 % en 2008), la poursuite du rééquilibrage des coûts de production (objectif de 50 % pour les pays à bas coûts en 2011) et les économies de chaine logistique (réduction du nombre de références de 800 000 en 2008 à 400 000 en 2011, réduction de 140 à 80 du nombre de centres logistiques).

L'objectif du programme d'entreprise 2009-2011 est ainsi de porter :

- le potentiel de croissance organique du Groupe au niveau du **PIB mondial plus trois points**, en moyenne, sur un cycle d'activité normal,
- le potentiel de **marge EBITA** du Groupe **entre 13 % et 16 %**, également dans un cycle d'activité normal.[1]

Le Groupe entend ainsi se mettre en position de rester à un niveau au moins égal à 13% en cas de creux de cycle normal et d'atteindre le niveau de 16% en haut de cycle normal. En 2010, et sur une base pro-forma incluant les activités Distribution d'Areva sur une année pleine, la marge EBITA du Groupe a atteint 14,5 %.

A l'occasion de sa Journée Investisseurs organisée le 17 novembre 2010, Schneider Electric a annoncé que cet objectif de marge EBITA compris entre 13% et 16% est maintenu, même après prise en compte de l'impact de consolidation d'Areva Distribution, grâce notamment au potentiel de synergies attendu.

(1) Schneider Electric définit un cycle d'activité normal comme une période incluant un ralentissement et une expansion, voire une période intermédiaire. Cette notion répond aux besoins des investisseurs d'estimer le potentiel à long terme du Groupe, à travers un cycle. La durée d'un cycle économique est bien entendu variable et non prévisible. On peut considérer que le dernier cycle économique a commencé avec la récession de 2000-2001 et s'est achevé en 2007-2008, soit une durée d'environ sept ans. Le cycle actuel a commencé en 2009, marqué par une crise dont la sévérité est reconnue comme exceptionnelle tant par son ampleur que par son étendue géographique. Ainsi Schneider Electric exclut l'année 2009 de sa notion de cycle d'activité normal pour la mesure de son potentiel de croissance et de marge EBITA. L'année 2010 a à cet égard marqué un retour à une cyclicité plus traditionnelle.

2. Leader dans une industrie d'avenir

Schneider Electric est aujourd'hui idéalement positionné pour saisir les opportunités de croissance liées aux enjeux énergétiques de la planète et au développement des nouvelles économies.

Le Groupe réussit sa transformation et bénéficie d'importants leviers de croissance. Les activités dans lesquelles il occupe une place de numéro 1 ou numéro 2 mondial représentent 90 % de son chiffre d'affaires en 2010, contre 50 % en 2000.

Aujourd'hui, Schneider Electric opère sur cinq grands marchés – des Régies et Infrastructures, des Industries et Constructeurs de machines, des Bâtiments non résidentiels, des Centres de données et Réseaux ainsi que du Résidentiel. Le Groupe est également présent sur tous les continents avec une offre compétitive et adaptée aux besoins de chaque marché.

2.1 Aider nos clients à tirer le meilleur de l'énergie

Au fil de sa transformation, Schneider Electric a renforcé son portefeuille de produits, de services et de solutions afin de proposer une offre globale de gestion de l'énergie et aider ses clients, entreprises ou particuliers, à rendre leur énergie à la fois :

- **sûre,** en protégeant les personnes et les biens ;
- **fiable,** en garantissant un courant ultra-sécurisé, ultra-pur et ininterrompu pour des applications sensibles ;
- **efficace,** en proposant des solutions d'efficacité énergétique et la capacité à mettre en œuvre des installations présentant le meilleur compromis entre investissement initial et coût d'exploitation ;
- **productive,** en généralisant automatismes et connectivité et en proposant des services tout au long du cycle de vie des installations ;
- **verte,** en proposant des solutions innovantes pour les énergies renouvelables et des produits et systèmes éco-conçus.

Le développement des réseaux électriques intelligents (la "*smart grid*") ouvre au Groupe de nouvelles opportunités en matière de gestion du réseau en temps réel, de gestion interactive de la consommation d'énergie, d'intégration et de connexion des énergies renouvelables au réseau et de raccordement du véhicule électrique au réseau.

2.2 Saisir les opportunités de croissance sur cinq marchés porteurs

Schneider Electric est bien positionné sur cinq grands marchés prometteurs :

- Régies et Infrastructures ;
- Industries et Constructeurs de machines ;
- Bâtiments non résidentiels ;
- Centres de données et Réseaux ;
- Résidentiel.

Les réponses à leurs enjeux énergétiques sont autant de leviers de croissance pour le Groupe.

Régies et Infrastructures : garantir la disponibilité, la sûreté et les coûts d'exploitation

Sur ce marché, les principaux clients de Schneider Electric sont les opérateurs d'énergie, les exploitants d'usines de traitement des eaux, les infrastructures pétrolières et gazières, la marine et les investisseurs publics.

Les enjeux mondiaux auxquels ils sont confrontés offrent des perspectives de croissance pérennes pour Schneider Electric : croissance démographique et économique, développement des énergies renouvelables, dérégulation des marchés énergétiques, besoins accrus de sécurité, externalisation de services…

Les solutions, produits et services du Groupe couvrent :

- la transformation et la distribution électrique ;
- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie ;
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage…) ;
- le contrôle et la supervision des processus ;
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites ;
- l'énergie sécurisée ;
- les systèmes de prépaiement facilitant l'accès à l'électricité des consommateurs les plus défavorisés ;
- la mise en place et la gestion des réseaux électriques intelligents.

Industries et Constructeurs de machines : renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité et la traçabilité

Schneider Electric s'adresse à l'ensemble des acteurs du secteur (traitement de l'eau et des déchets, mines, cimenteries, manutention, emballage). Ses clients sont à la fois les utilisateurs finaux et les professionnels, bureaux d'ingénierie, intégrateurs de systèmes, constructeurs de machines, grandes industries, tableautiers, distributeurs de matériel électrique.

L'efficacité énergétique est au cœur des enjeux de l'industrie, à la fois pour réduire les coûts de production, se mettre en conformité avec de nouvelles réglementations ou s'adapter aux capacités limitées de génération d'énergie. De plus, la demande croissante de matières premières et d'infrastructures industrielles dans les nouvelles économies et la modernisation nécessaire des infrastructures industrielles dans les économies matures créent des opportunités importantes pour nos clients.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses clients pour connaître parfaitement leurs besoins en matière de gestion de l'énergie et contribuer à renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité de leurs processus et de leurs installations. Ses solutions, produits et services couvrent :

- l'automatisation des processus ;
- le contrôle et la supervision des machines ;
- la transformation et la distribution électrique ;
- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie ;
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage…) ;
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites ;
- l'énergie sécurisée.

Bâtiments non résidentiels : réduire les coûts d'investissement et d'exploitation, améliorer le confort et la sécurité

Le marché des bâtiments non résidentiels comprend l'ensemble des sites tertiaires, publics, commerciaux et industriels : bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, bâtiments industriels, écoles, équipements sportifs et culturels. Ce secteur est fortement concerné par les impératifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO_2. Il doit aussi répondre aux attentes des utilisateurs en matière de confort, de sécurité et de communication comme aux exigences des propriétaires et gestionnaires qui veulent réduire les coûts d'investissement, optimiser la maintenance et les coûts d'exploitation, gérer simultanément leurs différents sites en télégestion (*via* Internet, par exemple).

Schneider Electric s'adresse aux promoteurs, bureaux d'études, intégrateurs de systèmes, installateurs-tableautiers, distributeurs de matériel électrique, sociétés d'exploitation et clients finaux.

Les solutions, produits et services du Groupe couvrent :

- la transformation et la distribution électrique ;
- la gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage…) ;
- les échanges de données (Voix-Données-Images, radio) ;
- la mesure et le contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie ;
- la gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites ;
- l'énergie sécurisée.

Les offres de Schneider Electric sont adaptées aux normes et aux usages locaux et sont disponibles partout dans le monde. Elles intègrent des produits compatibles entre eux, faciles à installer et à exploiter.

Centres de données et Réseaux : garantir fiabilité, disponibilité et efficacité

Les centres de données – c'est-à-dire les sites regroupant des serveurs informatiques dans des salles sécurisées et climatisées – traitent et stockent des milliards d'informations numérisées. Centres névralgiques des PME-PMI, des entreprises multinationales comme des administrations, ils représentent un marché à forte croissance du fait de la numérisation généralisée de toutes les activités sociales, professionnelles et personnelles. La densification des centres de données informatiques entraîne une augmentation importante de la consommation d'électricité destinée au fonctionnement des serveurs et à leur refroidissement ; le coût de l'énergie nécessaire pour refroidir les salles de serveurs va bientôt dépasser celui des équipements.

Grâce aux solutions d'*APC by Schneider Electric*, le Groupe dispose d'une offre unique au monde pour répondre aux impératifs d'efficacité énergétique des centres de données et réseaux. Ses solutions, produits et services couvrent :

- la distribution électrique ;
- la gestion et le contrôle de l'énergie ;
- la conception de l'architecture, l'audit d'installation ;
- le système de l'énergie sécurisée avec des onduleurs, générateurs… ;
- le refroidissement avec un système unique de confinement de l'air chaud ;
- la supervision et l'analyse des données en ligne ;
- la formation ;
- la maintenance ;
- la surveillance et la sécurité.

La position de *leadership* mondial de Schneider Electric s'appuie sur son avance technologique qui lui permet de garantir une réduction jusqu'à 30 % des consommations. Ce gain énergétique génère une économie substantielle sur le coût de fonctionnement, pouvant atteindre chaque année plusieurs millions d'euros et correspondant à des milliers de tonnes de CO_2 non rejetées dans l'atmosphère.

Résidentiel : mettre la technologie à portée de tous et faciliter l'accès à tous les moyens de communication

Sur ce marché, les principaux clients de Schneider Electric sont les architectes, maîtres d'ouvrage, constructeurs de logements, artisans, distributeurs de matériel électrique, grandes surfaces de bricolage et clients finaux.

Le marché du logement individuel et collectif se caractérise par une grande diversité de normes et de fortes spécificités locales. Mais les besoins de confort, de sécurité et d'économie d'énergie sont prédominants, au point que la rénovation et l'amélioration énergétique des logements représentent aujourd'hui près de la moitié du marché.

Les solutions, produits et services du Groupe couvrent :

- la distribution électrique ;
- la domotique (supervision, mesure et contrôle de l'énergie, contrôle de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation…) ;
- les réseaux Voix-Données-Images ;
- l'énergie sécurisée ;
- la surveillance et la sécurité.

Les solutions Schneider Electric sont faciles à mettre en œuvre, évolutives, esthétiques et contribuent au confort et à la sécurité des logements tout en facilitant les communications.

2.3 Être leader dans nos cinq activités

Pour devenir le leader mondial incontesté de la gestion de l'énergie à l'horizon 2011, Schneider Electric s'appuie sur un portefeuille large et cohérent d'activités lui permettant de satisfaire les attentes de ses clients grâce à des produits innovants, des solutions intégrées et intelligentes et toujours plus de services.

L'offre du Groupe s'organise depuis janvier 2011 en cinq activités qui répondent à des besoins précis chez ses clients :

- **l'activité *Power*** concerne tous les marchés pour la basse tension, les systèmes d'installation et de contrôle ainsi que les énergies renouvelables : tableaux électriques, équipements Voix-Données-Images, appareillage, disjoncteurs à air… ;
- **l'activité *Energy***, spécialiste de la moyenne tension, s'adresse plus particulièrement aux infrastructures, régies et bâtiments industriels ou tertiaires : disjoncteurs, condensateurs moyenne tension/basse tension, transformateurs, cellules moyenne tension, systèmes de gestion de distribution SCADA (Supervision Control And Data Acquisition)… ;
- **l'activité *Buildings*** contribue à l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires ou industriels grâce aux automatismes et systèmes de sécurité : régulateurs programmables, systèmes de gestion technique du bâtiment, capteurs caméras, équipements de supervision de la sécurité… ;
- **l'activité *Industry*** propose une offre complète d'automatismes industriels et de contrôle : terminaux avancés IHM (Interface homme-machine), alimentation, boutons poussoirs et signalisation, contrôle de température optimale, capteurs adaptés… ;
- **l'activité *IT*** est le spécialiste de l'énergie sécurisée pour les centres de données : onduleurs mono-phasés et tri-phasés, baies, contrôle d'alimentation réseau, systèmes de refroidissement *InRow*…

Le Groupe bénéficie ainsi de multiples leviers de croissance, liés au besoin d'efficacité énergétique dans le monde entier, au développement des réseaux électriques intelligents et à la montée en puissance rapide des nouvelles économies.

L'activité *Power*

Numéro 1 mondial en basse tension

Numéro 2 mondial des systèmes d'installation et de contrôle

Cette activité est la colonne vertébrale de tous les métiers du Groupe : ses produits peuvent se retrouver dans la quasi-totalité des solutions complètes proposées par les autres activités du Groupe à leurs clients, notamment sur les marchés du bâtiment (résidentiel et non résidentiel).

Pour les bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels, *Power* propose une très large gamme de disjoncteurs, transformateurs et canalisations électriques.

Pour le marché résidentiel, l'offre est constituée d'équipements de gestion de l'éclairage et du chauffage (prises, interrupteurs, variateurs, thermostats…), de systèmes de contrôle des portes, portails et volets roulants, de systèmes de surveillance, d'alarme incendie et intrusion et de réseaux Voix-Données-Images permettant d'apporter dans chaque pièce le téléphone, la télévision et l'Internet.

L'activité *Power* dispose de multiples leviers de croissance : développement de l'efficacité énergétique, stimulée par les nouvelles exigences réglementaires et par le renchérissement de l'énergie, opportunités liées à l'émergence de la "*smart grid*", besoins énergétiques considérables des nouvelles économies, croissance des énergies renouvelables, déploiement des véhicules électriques et de leurs bornes de recharge…

L'activité *Energy*

Numéro 1 mondial en moyenne tension

En novembre 2009, Schneider Electric et Alstom ont annoncé leur projet d'acquisition d'Areva T&D, prévoyant le transfert à Alstom des activités liées à la transmission et le transfert à Schneider Electric des activités liées à la distribution. Finalisée en juin 2010, cette acquisition permet à Schneider Electric de compléter le catalogue de son offre moyenne tension et notamment de renforcer sa position dans les automatismes de réseaux moyenne tension destinés principalement aux clients électro-intensifs et aux régies électriques.

Par ailleurs, l'accord conclu en octobre 2010 pour le rachat de 50 % d'Electroshield-TM Samara renforce encore la position de Schneider Electric sur la moyenne tension, ainsi que sa présence en Russie.

Les leviers de croissance de cette nouvelle activité *Energy* résident essentiellement dans le développement de la "*smart grid*", dans la croissance des besoins énergétiques des nouvelles économies, qui représentent déjà 45 % du chiffre d'affaires de l'activité, et dans la nécessité de moderniser les réseaux électriques dans les économies matures.

L'activité *Industry*

Numéro 2 mondial en automatismes et contrôle industriel

Numéro 1 dans la technologie de pointe des gyromètres en quartz

Grâce à une politique active de partenariats et d'acquisitions, Schneider Electric n'a cessé de renforcer son offre dans le domaine des automatismes et du contrôle.

Pour ses clients industriels et pour les constructeurs de machines (*Original Equipment Manufacturers* ou *OEMs*), Schneider Electric propose des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision, ainsi qu'une large gamme de produits destinés à commander les équipements industriels : contacteurs, relais thermiques, disjoncteurs-moteurs, variateurs de vitesse, commandes de mouvement, capteurs-détecteurs, unités de commande, terminaux d'exploitation.

L'acquisition de SCADAgroup en avril 2010 a permis de compléter l'offre du Groupe dans le domaine des solutions et technologies de télémétries pour les segments de l'eau, du pétrole et du gaz.

Enfin, les capteurs adaptés qui constituaient la division CST (*Custom Sensors & Technologies*) ont rejoint l'activité *Industry* début 2011, lui apportant la plus large gamme de capteurs du marché, avec notamment un *leadership* mondial sur les capteurs à vitesse angulaire, les capteurs de position et les capteurs de pression destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

L'activité *Industry* dispose d'importants leviers de croissance pour aider ses clients à faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, à l'évolution des réglementations environnementales, à l'avènement de la "*smart grid*" et aux besoins croissants des nouvelles économies.

L'activité *IT*

Numéro 1 mondial de l'énergie sécurisée

Un nombre croissant de secteurs d'activité, notamment ceux liés aux technologies de l'information et à la finance, exigent de disposer à tout moment d'une énergie électrique fiable et de qualité irréprochable.

En combinant l'offre d'American Power Conversion (APC), acquise en 2007, avec celle de MGE UPS Systems déjà présente dans le Groupe depuis 2004, Schneider Electric a pu prendre la première place mondiale sur ce marché porteur. Le Groupe offre un portefeuille inégalé : produits, solutions et services, couverture géographique et canaux de distribution, et d'innovation.

Par ailleurs, l'acquisition en 2009 de Microsol Tecnologia, spécialiste brésilien des onduleurs, a fait de Schneider Electric le principal acteur sur le marché brésilien de l'énergie sécurisée. Enfin, l'acquisition en 2010 de la société italienne Uniflair SpA dote le Groupe d'une gamme élargie de systèmes de refroidissement de précision destinés principalement aux centres de données et aux applications de télécommunications.

L'activité *IT* bénéficie de leviers de croissance spécifiques avec la généralisation de la numérisation des données et les besoins accrus en matière de disponibilité, de flexibilité et de fiabilité de l'énergie, particulièrement importants dans les économies matures.

L'activité *Buildings*

Numéro 4 mondial des automatismes du bâtiment et systèmes de vidéosurveillance

Schneider Electric est devenu en quelques années l'un des tout premiers opérateurs mondiaux sur le marché de la gestion technique du bâtiment.

Le Groupe propose une offre complète et innovante d'automatismes, associée à des logiciels de conception et de supervision pour gérer les installations techniques des bâtiments, et s'appuyant sur des systèmes ouverts et intégrés. Ces solutions permettent d'optimiser les installations, de les moderniser au meilleur coût, de réduire les frais de maintenance et de consommation d'énergie. Elles permettent également d'améliorer le confort et la sécurité, domaine dans lequel le Groupe s'est renforcé avec l'acquisition en 2007 de Pelco, leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéosurveillance.

Les réserves de croissance sont liées à la croissance urbaine et industrielle des nouvelles économies, à la mise aux normes énergétiques des bâtiments existants dans les régions matures, au développement de l'efficacité énergétique pour tous les bâtiments, soumis à des réglementations de plus en plus exigeantes, ainsi qu'au rôle important qu'ils seront amenés à jouer dans la "*smart grid*".

2.4 Enrichir l'offre de services et de solutions intégrées

Les services

Les clients recherchent des solutions toujours plus efficaces et adaptées au besoin de performance et de fiabilité de leurs installations. La proximité est pour eux un atout majeur dans une relation de services.

Partout dans le monde, les 6 000 experts Services de Schneider Electric sont à l'écoute des besoins spécifiques des clients et, en tant que partenaires à long terme, leur proposent une offre complète et unique de services tout au long du cycle de vie de leur installation :

- **audit et conseil :** expertise en ingénierie, audits d'installation, audits énergétiques, solutions globales d'efficacité énergétique… ;
- **ingénierie de solutions :** gestion et mise en œuvre de projets, modernisation de sites, projets clients sur mesure pour des applications critiques, simulation de procédés, gestion de l'énergie… ;
- **services pour la base installée :** assistance et dépannage, maintenance et rénovation pour une fiabilité accrue des équipements et processus existants ;
- **formation professionnelle,** personnalisée ou non, dans l'un des 50 centres de formation du Groupe ou en ligne grâce à *Energy University by Schneider Electric*.

La capacité d'industrialisation de Schneider Electric appliquée aux services est pour ses clients une garantie de résultats :

- connaissance applicative et industrielle dans des secteurs en rapide évolution ;
- services concrets et innovants intégrant des technologies de pointe ;
- accompagnement depuis la prise en compte des besoins et contraintes spécifiques jusqu'à la réalisation concrète des projets.

Schneider Electric est en mesure de fournir à ses clients des services sûrs, fiables et efficaces pour les aider à accroître leur performance tout au long du cycle de vie de leurs installations.

Les solutions d'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique, c'est-à-dire le fait d'utiliser moins d'énergie pour un même niveau de performance ou de service énergétique représente le moyen le plus rapide, le plus économique et le plus efficace pour réduire les émissions de CO_2, que ce soit pour les gouvernements, les entreprises ou les individus. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (*World Energy Outlook 2010*), 53 % de la réduction des émissions de CO_2 nécessaire dans les 20 prochaines années doivent provenir d'une utilisation plus efficace de l'énergie.

Or l'industrie, les infrastructures et les bâtiments, marchés traditionnels de Schneider Electric, représentent à eux seuls plus de la moitié de la consommation énergétique. Depuis 2005, Schneider Electric se mobilise donc sur la problématique de l'efficacité énergétique, et dispose ainsi aujourd'hui des savoir-faire, des compétences et des technologies pour relever le défi énergétique du XXIe siècle.

L'acquisition en 2009 de Conzerv Systems, leader sur le marché indien de l'efficacité énergétique pour les utilisateurs industriels et commerciaux, a permis de renforcer sensiblement la position de Schneider Electric sur le marché indien et de compléter l'offre du Groupe.

Nos produits et solutions permettent de réaliser jusqu'à 30 % d'économies d'énergie, notamment *via* la mise en œuvre de

l'efficacité énergétique active : audit énergétique et mesure (pour établir un état des lieux, qualifier et évaluer le potentiel d'économie), maîtrise des fondamentaux (déploiement d'appareils basse consommation, maîtrise et fiabilité du courant électrique), automatisation (solutions pour gérer les utilités du bâtiment, la consommation d'électricité, les moteurs et l'éclairage), contrôle (surveillance et conseil) – et mesure à nouveau.

Ce document contient des informations sur les activités et les positions concurrentielles de Schneider Electric en 2010. À la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, les automatismes et contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses activités par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie et notamment avec les associations professionnelles. Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base de ces informations et du chiffre d'affaires réalisé dans les activités concernées.

2.5 Au plus près de chaque marché

> **UNE SEULE MARQUE POUR DES PRODUITS ADAPTÉS AUX NORMES LOCALES**

La simplification est l'un des objectifs majeurs du programme d'entreprise *One*. Pour renforcer sa visibilité et répondre à la demande de ses clients et partenaires, Schneider Electric a lancé un ambitieux programme de convergence de ses marques visant à passer de 120 marques en 2009 à 10 marques à horizon 2011.

Schneider Electric devient ainsi la marque du spécialiste mondial en gestion de l'énergie.

Schneider Electric a choisi de multiplier les accès à ses différents marchés et une grande partie de ses ventes s'effectue par des intermédiaires tels que les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs, qui apportent leur propre valeur ajoutée et leur savoir-faire.

Priorité à la qualité des relations et à la satisfaction des clients

Schneider Electric place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie de croissance. Ainsi, toute relation avec Schneider Electric doit être pour le client - quel qu'il soit et où qu'il soit - une expérience positive et satisfaisante en termes d'accueil, d'écoute et de réponse à ses besoins. Ce parti pris constitue un facteur de différenciation important. Dans tous les pays des enquêtes mesurent régulièrement le taux de satisfaction des clients et des programmes de formation sont mis en œuvre pour les équipes.

Le Groupe met également à la disposition de ses clients des prestations de diagnostic et d'assistance technique en ligne et de nombreux services sur Internet (catalogue électronique mondial, logiciels téléchargeables, formations).

Les distributeurs, partenaires au quotidien

Les distributeurs représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe au sein d'un réseau très dense de 16 000 points de vente dans 190 pays à travers le monde.

Les distributeurs Schneider Electric sont multiples : distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels généralistes, grands groupes internationaux comme Rexel, Sonepar, Graybar et Grainger, mais aussi spécialistes de la distribution informatique comme Tech Data ou Ingram Micro aux États-Unis. Dans le domaine de la rénovation des bâtiments résidentiels, les produits de Schneider Electric sont également distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux États-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, Saint-Gobain Distribution en France. Schneider Electric utilise également des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les solutions d'automatisme, les logiciels industriels ou les offres de contrôle d'accès et de sécurité de la marque Pelco.

Schneider Electric aide ses distributeurs à conseiller leurs clients et leur fait bénéficier de ses innovations techniques. La performance de son réseau de distribution est renforcée par une politique de collaboration dans les domaines de la logistique, de la formation technique et du marketing. Les outils Internet occupent maintenant une place prépondérante pour la vente et surtout pour l'information. L'outil *eShop* permet ainsi d'adosser au site eCommerce des distributeurs la base de données produits complète et donc d'assurer une information à jour, performante et accessible 24 heures/24. Un programme de développement dans le domaine des solutions d'efficacité énergétique a été lancé avec l'édition d'un catalogue de solutions d'efficacité énergétique adaptées aux différents marchés et segments de clientèle.

Les prescripteurs, en quête de solutions efficaces

Face aux exigences croissantes de confort, d'ergonomie et de design, les prescripteurs (ingénieries, architectes et bureaux d'études) recherchent des solutions toujours plus efficaces et mieux intégrées pour la gestion de l'énergie, mais aussi pour le contrôle d'accès, la sécurité et les automatismes des bâtiments.

Les prescripteurs sont donc des partenaires essentiels pour le développement de Schneider Electric, notamment dans les marchés porteurs des bâtiments et du résidentiel (neuf comme en rénovation, individuel comme collectif).

Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention telles que des expositions dédiées, des guides d'installation électrique, des logiciels de conception d'installations et des moyens de formation.

Les tableautiers et intégrateurs de systèmes, à la source des solutions

Le principal enjeu pour Schneider Electric est d'aider ces professionnels à étendre le champ de leurs compétences en leur apportant le meilleur niveau de service partout dans le monde.

Les tableautiers, qui sont plus de 20 000 à travers le monde, réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés des bâtiments, de l'énergie et des infrastructures électriques. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent des appareillages de basse et moyenne tensions (disjoncteurs, contacteurs) et, de plus en plus, des composants de tableaux préfabriqués.

Les intégrateurs de systèmes assurent la conception, le développement et l'accompagnement de systèmes d'automatisation pour répondre aux besoins de leurs clients en termes de performance, de fiabilité, de précision et d'efficacité de leurs opérations. En assurant une couverture mondiale mais en offrant un contact local, ils offrent à leurs clients une grande flexibilité.

Schneider Electric a considérablement élargi son offre d'automatisation et propose aujourd'hui aux intégrateurs de systèmes une puissante plate-forme qui s'étend sur tout le domaine de l'automatisation, des machines de terrain aux systèmes globaux de suivi d'exécution de la production (MES – *Manufacturing Execution System*).

L'objectif du Groupe est de développer et de renforcer ces partenariats afin d'améliorer encore la compétitivité de ses partenaires et de développer de nouvelles ressources communes, notamment pour préparer avec eux l'avènement de la "*smart grid*".

Les installateurs, vers une révolution dans le résidentiel

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs finaux s'effectue en étroite collaboration avec les installateurs, petits artisans spécialisés ou non, grandes enseignes spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes, ou ensembliers.

Les installateurs apportent leur propre valeur ajoutée aux clients finaux, d'abord en les conseillant en amont sur le choix des solutions les mieux adaptées à leurs besoins, puis en réalisant l'installation de systèmes efficaces. Le principal enjeu pour Schneider Electric est de les accompagner dans l'évolution rapide des solutions et des technologies pour le résidentiel : systèmes de gestion de l'éclairage, de la température, des fermetures, bornes de recharge des véhicules électriques, énergies renouvelables.

Afin de renforcer une relation basée sur confiance mutuelle et valeur ajoutée, Schneider Electric coopère activement avec les installateurs à travers des formations techniques et du conseil.

Les constructeurs de machines et d'équipements, partenaires de la performance

De l'emballage aux machines textiles, des ascenseurs aux équipements de convoyage et de manutention, du levage à la ventilation et à la climatisation, les constructeurs de machines (*Original Equipment Manufacturers* ou *OEMs)* cherchent en permanence à améliorer les performances de leurs équipements et à en optimiser la maintenance.

Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec près de 30 000 *OEMs*. Le Groupe mobilise son expertise et ses savoir-faire pour être et demeurer un partenaire privilégié. Cette démarche s'appuie notamment sur :

- une connaissance approfondie de leurs applications ;
- des centres d'excellence dédiés dont la vocation est de proposer les solutions les plus compétitives pour les nouvelles machines et notamment des solutions pré testées, pré développées mais personnalisées ;
- un *Customer International Support* pour assurer un service après-vente performant dans le monde entier ;
- un programme spécifique pour les *OEMs* multi-sites et/ou mondiaux afin de renforcer leur capacité à assurer des prestations de haut niveau à l'échelle mondiale.

Les énergéticiens, face aux défis de l'évolution des réseaux électriques

Les producteurs et distributeurs d'électricité sont environ 11 000 à travers le monde. Ils sont clients du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des centrales de production d'énergie renouvelable et des auxiliaires de centrales de production d'énergie centralisée, automatismes et contrôle), de transport d'énergie (mesure de la qualité et de l'énergie distribuée), de distribution (réseaux électriques de moyenne et basse tension) et de commercialisation (compteurs à prépaiement, ventes de services associés, gestion des pics de consommation).

Schneider Electric s'attache à répondre à leurs attentes grâce à des supports applicatifs et des offres innovantes qui les aident à relever les défis liés à l'ouverture des marchés de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les grands comptes internationaux, précurseurs exigeants

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux afin de développer avec eux des relations privilégiées. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des "contrats de fournisseur préféré" afin de leur garantir une qualité relationnelle de haut niveau.

Cette organisation s'appuie sur des circuits de communication et de décision courts, une mobilisation rapide des ressources du Groupe dans le monde entier, et des équipes dédiées dans lesquelles sont directement impliqués les cadres dirigeants.

Plus de 60 clients mondiaux bénéficient de cette organisation, parmi lesquels Air Liquide, GlaxoSmithKline, IBM, Lafarge, Nestlé, Total, Toyota, Veolia Environnement et Walmart.

2.6 De nouveaux besoins de normalisation

Schneider Electric accompagne ses clients et répond à leurs besoins grâce à des produits conformes aux standards en vigueur sur leurs marchés. Ainsi, la plupart des produits de Schneider Electric sont conformes aux normes de la Commission Électrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association Nationale des Constructeurs Électriques (NEMA), de l'*Underwriters Laboratory* (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI). Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie, les produits sont aux normes *British Standards* (BS). En Chine, ils sont aux normes *China Compulsory Certification* (CCC) et à celles de *Japan Industrial Standard* (JIS) au Japon.

Cependant, de nouveaux besoins apparaissent en matière de normalisation du fait de la multiplication des nouvelles technologies et de l'émergence de solutions intégrées toujours plus sophistiquées : bornes de recharge des véhicules électriques, énergie solaire, gestion de l'énergie dans la maison...

Schneider Electric participe activement aux groupes de travail initiés par les organismes de régulation afin d'établir les nouvelles normes et préparer les règlements de demain.

2.7 Des concurrents et des participants de plus en plus variés

On peut classer les concurrents traditionnels de Schneider Electric en trois catégories :

- **les généralistes, avec des activités diversifiées :** ABB, Eaton, Emerson, General Electric, Honeywell, Mitsubishi Electric, Panasonic (ex Matsushita), Siemens ;
- **des groupes internationaux spécialisés :** Cooper, Legrand, Omron, Rockwell Automation, Tyco International ;
- **des groupes de dimension moyenne,** principalement présents en distribution électrique, comme Hager.

D'autres concurrents apparaissent :

- **sur des produits bon marché spécifiques, notamment en basse tension, à destination de marchés indirects :** Chint, Legend, ...

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication dans tous les secteurs industriels, de nouveaux acteurs émergent :

- intégrateurs de systèmes, spécialistes de la gestion des données (HP, IBM), ...

3. Innovation et R&D au service de la croissance

Aujourd'hui, l'innovation se conçoit au plus près des clients et des pôles de compétence technologique. Schneider Electric étend constamment son réseau mondial de R&D, combinant ses propres compétences, des acquisitions stratégiques et des partenariats avec des entreprises et des universités prestigieuses.

En alignement avec la stratégie du Groupe, les programmes d'innovation mettent l'accent sur l'efficacité, mais aussi la simplicité, et la facilité de mise en œuvre de produits et solutions toujours plus respectueuses de l'environnement.

Ces nouvelles réponses aux enjeux de l'efficacité énergétique et des réseaux intelligents intègrent des produits de haute technologie, des services et des logiciels, souvent développés dans le cadre de collaborations.

3.1 Une nouvelle approche de l'innovation

L'innovation reste un moteur essentiel de la croissance de Schneider Electric. Mais le curseur se déplace aujourd'hui du nouveau produit doté d'une technologie inédite vers l'innovation associant produits, services et logiciels dans des solutions "intelligentes". Les clients recherchent la solution intégrée qui leur facilitera la vie et optimisera leurs coûts.

La convergence des technologies de l'automatisation, de l'information et de la communication, accélère cette tendance et crée une opportunité unique pour les sociétés qui sauront la maîtriser.

L'évolution très rapide des nouvelles économies imprime un nouveau rythme et exige enfin une adaptation continue de l'offre. Pour identifier les besoins, comprendre les enjeux et y répondre avec des solutions pertinentes, il faut être au cœur des marchés et innover sur place.

Désormais, la réussite de l'innovation repose sur la pluridisciplinarité et la mise en œuvre rapide et performante des innovations. Elle implique également la capacité à concevoir et piloter des processus d'innovation collaborative.

2010, la montée en puissance d'EcoStruxure

EcoStruxure est un programme de R&D transverse à l'ensemble du Groupe. Lancé en 2009, il définit une architecture commune permettant de combiner les technologies Schneider Electric de distribution électrique, d'énergie sécurisée, automatisme et contrôle industriel et de bâtiment dans des solutions complètes de gestion de l'énergie ou d'autres domaines transverses. EcoStruxure répond ainsi aux attentes des clients qui pourront atteindre un niveau optimal d'efficacité énergétique tout en réduisant leurs investissements et leurs coûts d'exploitation.

Le programme EcoStruxure s'est considérablement accéléré en 2010. La phase de recherche est terminée et le programme est entré dans sa phase de développement pour supporter des applications de plus en plus sophistiquées regroupant tant des produits du Groupe comme d'autres fabricants.

Le renforcement de la collaboration

L'évolution de Schneider Electric vers les solutions demande de renforcer l'innovation collaborative entre les différentes activités produits et services. C'est l'objectif principal **du Conseil de l'Innovation et de la Technologie**, créé en 2009, réunit les Directeurs Techniques des différentes activités et des membres de la Direction de la Stratégie et de l'Innovation.

En ligne avec la logique engagée avec EcoStruxure, le Conseil définit et pilote l'adoption de plateformes communes, tant matérielles que logicielles, permettant de réduire les coûts de développement, tout en favorisant l'interopérabilité des produits. Basées sur des architectures et standards ouverts, ces plateformes favoriseront d'autre part l'intégration de produits et solutions provenant d'acquisitions ou de partenariats.

3.2 Des experts au cœur des marchés

Schneider Electric accompagne sa stratégie de croissance dans les nouvelles économies par un mouvement de globalisation de sa capacité d'innover. En effet, il n'est plus question, comme par le passé, d'exporter à travers le monde des innovations standard.

Désormais, les centres de recherche et développement implantés en Chine et en Inde ont la responsabilité complète tant des programmes dédiés à ces nouvelles économies que de programmes mondiaux.

Innover sur place

Environ 8 600 collaborateurs sont impliqués directement dans des activités de recherche et développement ou d'ingénierie technique dans 25 pays et sur plus de 70 sites, ce qui représente une croissance de près de 15 % due pour les deux tiers à l'acquisition d'Areva Distribution. Leur répartition géographique, qui se rapproche de celle du chiffre d'affaires de Schneider Electric, est essentielle

pour la prise en compte des besoins des marchés locaux et la constitution de partenariats de recherche et développement avec les acteurs les plus en pointe dans leur domaine, en Asie-Pacifique, en Amérique, comme en Europe.

Dans le cadre d'un programme global de reconnaissance des experts, 300 collaborateurs de 19 pays représentatifs de la R&D du Groupe ont été identifiés. Ils jouent un rôle important dans le processus d'innovation de Schneider Electric. Dirigé par les Ressources Humaines, la Direction de l'Innovation et les principaux responsables de R&D, ce programme vise à favoriser le développement d'experts de haut niveau, ainsi que leur contribution à la définition et la mise en ouvre de la stratégie de R&D. L'ensemble de ces experts sont regroupés au sein de réseaux formels alignés sur les domaines de compétences critiques au succès à long terme du Groupe.

Dans un environnement global de plus en plus compétitif, la protection de la propriété intellectuelle est une priorité particulière de ces réseaux d'experts. 386 brevets ont été déposés en 2010, ce qui représente un accroissement de près de 20 % par rapport à 2009 et un doublement du nombre de brevets en quatre ans.

3.3 Des projets centrés sur l'efficacité énergétique et les valeurs clients

Pour répondre aux challenges globaux et locaux de la gestion de l'énergie, Schneider Electric déploie un programme de recherche, de développement et d'innovation centré sur (i) la conception de solutions d'efficacité énergétique adaptées à chaque marché (des Régies et Infrastructures, des Industries et Constructeurs de machines, des Bâtiments non résidentiels, des Centres de données et Réseaux ainsi que du Résidentiel) et (ii) l'amélioration de la satisfaction des besoins de ses clients en termes d'interopérabilité, d'ergonomie, de sûreté de fonctionnement, et de respect de l'environnement.

La mise en œuvre des solutions d'efficacité énergétique de demain suppose de progresser sur la capacité de mise en œuvre de capteurs et d'actionneurs dépendant du domaine d'application dans leur fonction, mais intégrables de manière standardisée dans des réseaux et systèmes de plus en plus globaux.

Par exemple, un capteur sans fil et énergétiquement autonome, facile à installer et désinstaller, est en cours de développement dans le cadre du programme HOMES (Habitat et bâtiments Optimisés pour la Maîtrise de l'Énergie et des Services) pour l'efficacité énergétique active des bâtiments.

Il s'agit ensuite d'assurer la bonne communication des données recueillies, leur interprétation et l'optimisation des commandes de contrôle passées en retour. Les équipes de recherche et développement de Schneider Electric sont de plus en plus actives sur ces sujets, guidées par des applications concrètes représentatives des marchés du Groupe.

L'interopérabilité et la capacité d'adaptation des systèmes constituent des éléments clés pour leur déploiement et leur intégration chez les clients de Schneider Electric. Le Groupe consacre donc de nombreux efforts, non seulement à l'amélioration de son offre, mais aussi à l'émergence de standards internationaux dans ce domaine.

Par exemple, "ZigBee Green Power", standard qui réduit considérablement le niveau d'énergie requis pour la communication radio et permet de développer des capteurs sans fil et sans batterie, tout en restant compatible avec la norme ZigBee.

L'ergonomie de l'ensemble des produits fait également l'objet de nombreux travaux, qu'il s'agisse de la simplification des procédures d'installation ou de l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur final.

Ceci amène les chercheurs de Schneider Electric à étudier le potentiel de l'électronique imprimée et ce qu'elle permettra de réaliser dans le futur en termes d'interfaces utilisateurs innovantes pour nos produits. Son intégration, sur tous types de supports, donne de la flexibilité et permet d'obtenir des fonctions plus compactes en épaisseur et moins coûteuses. Dans certaines applications, cette nouvelle technologie facilite la conception et favorise l'étanchéité du produit.

Plus globalement, le design cohérent des produits et solutions de Schneider Electric fait l'objet d'un effort soutenu.

L'interopérabilité, la capacité d'adaptation et l'ergonomie des produits et systèmes ne doivent néanmoins pas se construire aux dépens de la sécurité et de leur fiabilité. Aujourd'hui comme hier, la sécurité, la sûreté de fonctionnement, la fiabilité, constituent des sujets de recherche de choix pour Schneider Electric.

Dans le domaine du logiciel embarqué, un des sujets de recherche les plus importants vise à permettre certaines modifications du logiciel tout au long du cycle de vie du produit (en fin de production pour une adaptation locale, durant son installation pour une meilleure adaptation au contexte client, tout au long de son utilisation pour faire évoluer ses fonctionnalités, etc.) tout en garantissant le respect des contraintes de sûreté de fonctionnement.

Le diagnostic des produits ou de certains de leurs composants, permettant d'anticiper les dysfonctionnements, donne aussi lieu à de nombreux travaux.

Le développement de Schneider Electric passe par celui de produits, de composants et de matériaux plus respectueux de l'environnement.

Ainsi, l'utilisation du carbure de silicium, qui permet de réduire significativement les pertes dans le domaine de l'électronique de puissance, a donné lieu à de nombreux travaux, en central puis au sein des différentes activités concernées. Schneider Electric mène par ailleurs un programme conséquent de travaux dans le domaine des plastiques écologiques, tout en encourageant les progrès de la recherche académique dans ce domaine, à travers le cofinancement d'une chaire sur les bioplastiques (avec Arkema, L'Oréal, Nestlé et PSA Peugeot Citroën) pour ne donner qu'un exemple.

L'intégration de sources d'énergies renouvelables, dans le réseau ou dans les zones géographiques dépourvues de réseau électrique, donne également lieu à des développements divers et variés, représentatifs de la diversité des situations rencontrées sur notre planète.

3.4 Des collaborations pour avancer plus vite

Parallèlement aux initiatives internes d'innovation et de R&D, Schneider Electric poursuit une politique de partenariats de recherche et développement avec des universités et des instituts prestigieux, en particulier l'Université Jiao Tong en Chine, le MIT Media Lab et Georgia Tech aux États-Unis, le CEA, l'INRIA, l'École des Mines ParisTech, l'Institut National Polytechnique de Grenoble et l'Université Joseph Fourier en France, l'Institut Technologique et d'Études Supérieures de Monterrey au Mexique.

En France et en Europe, de nombreux projets collaboratifs impliquant des partenaires académiques et industriels sont également menés, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la protection de l'environnement.

Des projets collaboratifs pour l'efficacité énergétique

HOMES (Habitat et bâtiments Optimisés pour la Maîtrise de l'Énergie et des Services) est le plus grand programme européen d'innovation sur l'efficacité énergétique active des bâtiments. Mené par Schneider Electric et soutenu par OSEO, établissement public d'aide à l'entrepreneuriat et à l'innovation, il réunit au total 13 entreprises et laboratoires de recherche.

HOMES a pour but d'imaginer un ensemble de solutions cohérentes pour une meilleure gestion de l'énergie dans les bâtiments sans réduire le confort.

S'adressant aux bâtiments neufs, comme existants, au tertiaire et au résidentiel, il proposera d'ici deux ans des prototypes prêts à être industrialisés.

Cinq premiers prototypes ont été dévoilés en septembre 2010 lors de la manifestation IBS (Intelligent Building System - Paris) :

- la solution Roombox, architecture électrique de commande et de contrôle décentralisée et multi-applicative (Schneider Electric) ;
- le contrôleur d'émissions CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation), pour une gestion au plus juste de la ventilation et une meilleure transmission des informations (CIAT) ;
- le capteur de confort sans fil et autonome, pour une intégration de l'ensemble des paramètres de confort dans un même composant (Schneider Electric et le CEA) ;
- le logiciel de collaboration eveBIM, pour intégrer la réflexion sur l'efficacité énergétique à chaque étape de la réalisation et de la gestion d'un bâtiment (CSTB) ;
- les équipements ZigBee et courant porteur, pour mettre à disposition de l'habitat un ensemble de produits communicants permettant de mesurer et contrôler des charges électriques (Schneider Electric et Watteco).

Par ailleurs, le programme mène une expérimentation sur cinq sites pilotes, depuis février 2010 en coopération avec la Fédération Française des Installateurs Electriciens (FFIE). L'objectif est de concevoir une méthodologie de mesure de la performance effective pour les bâtiments existants pour ensuite d'identifier les leviers de réduction des consommations énergétiques pour chacun d'entre eux.

VELCRI (Véhicule ÉLectrique à Chargeur Rapide Intégré) vise à apporter une solution globale (véhicule et station de recharge) pour augmenter la disponibilité des véhicules électriques selon trois axes : réduire le temps de recharge des batteries, développer une prestation "véhicule à la maison bidirectionnel" et proposer des services pour l'utilisateur du véhicule à travers une communication entre le véhicule et la station de charge. Les partenaires de Schneider Electric dans ce projet sont Renault, Radiall, Johnson Controls Saft, Valeo, EDF, Apojéen, le CNRS, le CEA, l'Institut Telecom et Eurecom.

Mobility on Demand

La recharge des véhicules électriques donne également lieu à des expérimentations dans le cadre d'une collaboration avec le MIT (projet *Mobility on Demand* du Media Lab).

EnergeTIC, projet labellisé par le pôle Minalogic, vise à concevoir un système d'optimisation énergétique de centres de calcul, en adaptant constamment la configuration matérielle aux besoins applicatifs. Cette gestion optimale est réalisée selon deux modes :

- le mode réactif a pour effet d'adapter la consommation énergétique au besoin courant de l'application informatique, en quasi-temps réel ;
- le mode anticipatif permet de prendre en compte des prévisions d'activité informatique pour lisser la consommation énergétique. L'idée originale dans ce mode est de tirer parti des flexibilités d'ordonnancement des tâches et des inerties intrinsèques des installations.

Le projet permettra de valider et de quantifier les gains énergétiques potentiels par des expérimentations sur des sites réels.

Les partenaires impliqués dans le projet sont : Bull, B&D Eolas, G2Elab, G-SCOP, UXP et l'Université Joseph Fourier.

MIND a pour objectif d'améliorer la productivité des développements de logiciels embarqués, composants critiques des produits "intelligents". Grâce à une technologie de construction par assemblage de composants, cette technologie permet de développer efficacement des produits sûrs et flexibles.

Schneider Electric complète les résultats de ce projet avec ses propres recherches visant à faire coexister dans le même produit des logiciels embarqués certifiés, garants de la sûreté de fonctionnement,

et des logiciels ouverts permettant de développer des fonctions annexes évoluant plus rapidement.

Les autres partenaires du projet sont : CEA Grenoble - Orange Labs - INRIA Rhône Alpes - IS2T - Itris Automation Square - Logica IT Services - Sogeti High Tech - STMicroelectronics – ST Ericsson - Université Joseph Fourier - INERIS - Verimag - LaSTRE - LASQUO/ ISTIA.

Des projets au service du développement durable

Schneider Electric est également partenaire, aux côtés de l'ADEME, EDF, Renault et Total, d'une Chaire Mines-Ponts-Agro ParisTech sur la **Modélisation Prospective au service du Développement Durable**. Les défis du développement durable exigent des entreprises comme des acteurs publics des anticipations du long terme au service des choix stratégiques. Dans ce contexte, l'objectif de cette chaire est de fournir des outils de cohérence dans le dialogue entre décideurs, experts et scientifiques, en se concentrant sur les articulations entre court, moyen et long termes, et sur les interfaces entre économie, gestion des ressources, climat et ingénierie. Au cours de l'année 2010, la Chaire a renforcé la contribution de Schneider Electric au *World Energy Congress* de Montréal en septembre 2010, en présentant une réflexion prospective sur les implications régionales des engagements globaux d'émission affichés lors de la Conférence des Nations Unies sur la Changement Climatique de Copenhague (COP15), puis a participé à la Conférence de Cancun (COP16) lors d'une table ronde sur les "*smart grid*". Au-delà, les travaux entrepris par la Chaire doivent permettre d'éclairer le choix des technologies et des applications d'efficacité énergétique dans lesquelles investir, selon les géographies, sur le court et sur le long terme.

Dans le cadre de son engagement sociétal, Schneider Electric dirige un projet dont l'objectif est la conception et la fabrication de centrales solaires d'un genre nouveau : des unités d'une dizaine de kilowatts utiliseront le rayonnement solaire pour activer une machine thermodynamique capable d'entraîner un alternateur. À la différence des centrales photovoltaïques existantes, ces unités n'utiliseront plus de batteries mais une réserve de chaleur éco-conçue à partir de matériaux propres extraits localement. Ce projet s'inscrit dans l'effort de Schneider Electric pour apporter l'électricité à partir d'énergies renouvelables aux populations des pays émergents. Les 10 partenaires dans ce projet, qui sont des PME et des laboratoires de recherche, se rassemblent autour du programme d'entreprise BipBop de Schneider Electric pour apporter leurs compétences techniques et s'ouvrir de nouveaux marchés.

Un engagement fort au sein de la communauté de R&D

Schneider Electric s'engage au sein de la communauté de R&D nationale et internationale, notamment dans la définition de programmes stratégiques de recherche et développement et dans l'évaluation de projets en cours ou soumis au sein des pôles de compétitivité (en particulier **Minalogic**, spécialisé dans les micro-technologies, les nanotechnologies et le logiciel embarqué, et **Tenerrdis**, consacré aux nouvelles technologies de l'énergie et aux énergies renouvelables), de l'**Agence nationale de la recherche** (France) ou de différentes instances de dimension européenne, comme le **FP7**, **ITEA** *(Information Technology for European Advancement)*, la **KIC** *(Knowledge Innovation Community)* **InnoEnergy** et le **PPP E2B** *(Public Private Partnership on Energy-Efficient Buildings)*.

Schneider Electric est acteur du principal réseau de compétences Organic Electronic Association et promoteur d'une "électronique verte" dans le cadre de son groupe de travail *WG-Green*. Il pilote l'axe "Produit Intelligent" du pôle de compétitivité Plastipolis et participe aux échanges de la communauté scientifique française dans le cadre du GDR Électronique Organique. L'électronique imprimée sur grande surface (*Large Area Electronics)* est une opportunité d'innovation pour les produits du Groupe : cette technologie est susceptible d'amener une grande flexibilité dans la conception, un gain de place et de nouvelles fonctionnalités en surface des produits électrotechniques : boutons imprimés, écrans autonomes, etc.

Schneider Electric est également membre du groupe de support de l'**EMMI** (*European Multifunctional Materials Institute*) dont l'objectif principal est de servir de plate-forme commune à ses 15 membres académiques de sept pays européens, pour la définition et l'exécution de projets de recherche ou d'enseignement dans le domaine des matériaux multifonctionnels. L'EMMI permet ainsi un échange entre différentes communautés autour des céramiques fonctionnelles, des matériaux hybrides organiques-inorganiques, etc. Les questions environnementales jouent un rôle important dans de nombreux projets issus de ces échanges : conception de nouveaux matériaux ou systèmes pour réduire la consommation électrique, remplacer des composants toxiques ou développer des capteurs de gaz hyper sensibles, par exemple. Schneider Electric supporte dans ce cadre une thèse lancée en 2009 et a appuyé deux sujets de thèse pour 2011.

3.5 Une nouvelle source de partenariats et d'innovation

L'observation des marchés émergents et des tendances technologiques permet d'identifier très tôt d'éventuelles opportunités de croissance et d'innovation. Dès 2000, Schneider Electric a créé un fonds, Schneider Electric Ventures, pour investir dans des *start-up* de haute technologie dont les innovations répondent aux problématiques sur lesquelles le Groupe souhaite se renforcer, notamment dans les domaines de l'énergie, de la communication, de l'automatisation et de l'exploitation des matériaux avancés et de l'électronique. Ce fonds d'investissement constitue une source de partenariats particulièrement productifs et noue chaque année des contacts avec plus d'un millier de petites et moyennes entreprises à travers le monde.

En 2010, Schneider Electric et Alstom se sont associés pour lancer un nouveau fonds de capital risque, dénommé **Aster Capital**, destiné au financement de jeunes sociétés innovantes dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Basé à Paris, ce fonds a été souscrit à hauteur de 70 millions d'euros par Schneider Electric (40 millions d'euros) et Alstom (30 millions d'euros). D'autres partenaires industriels sont susceptibles de s'associer à cette initiative afin de constituer le fonds européen de référence des domaines de l'énergie et de l'environnement.

Aster Capital bénéficie de l'expertise acquise en capital-risque par l'équipe de Schneider Electric Ventures. Il a pour vocation de prendre des participations minoritaires dans des *start-up* innovantes, en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, dont les technologies nouvelles seront sources d'évolutions majeures dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. En 2010, un premier investissement a été réalisé par ce nouveau fonds et deux sociétés du premier fonds lancé en 2003 ont été cédées avec des retours sur investissement significatifs.

Optiréno - Investissement en novembre 2010

Lancé en octobre 2009 en tant que filiale de Saint-Gobain, Optiréno adresse le marché de la rénovation résidentielle avec une approche globale, incluant diagnostic, conseil et gestion de projet. L'entreprise vise les clients qui veulent améliorer l'efficacité énergétique de leur maison en offrant une offre complète individuelle, comprenant le financement de projet.

La société offre des opportunités pour Schneider Electric en tant que canal de vente pour l'offre Duoline, un moyen de renforcer sa position sur le marché de la rénovation résidentielle et un moyen de détecter les nouvelles tendances. Un contrat exclusif de vente a déjà été signé (mai 2010) avec le Groupe.

Aster Capital opère un premier financement d'Optiréno de 500 000 euros à 1 million d'euros en novembre 2010.

CPower - Vente en septembre 2010

La société CPower a été cédée pour 80 millions de dollars à Constellation Energy, un fournisseur d'énergie basé à Baltimore, Maryland.

Cette société américaine conçoit des programmes de *demand-response* permettant d'effacer les pics de demande d'électricité pendant les périodes de pointe. Soutenue par des partenaires clé tels que Schneider Electric, la société est devenue l'un des trois acteurs majeurs aux États-Unis.

Cette sortie a engendré un retour sur investissement significatif pour Aster Capital et confirme sa capacité à investir avec succès en Amérique du Nord.

4. Simplicité et efficacité de l'organisation

La transformation du Groupe a naturellement conduit Schneider Electric à adapter son organisation afin d'avoir à tout instant, dans tout pays et pour toute activité, un degré d'attention en rapport avec son importance stratégique.

La mise en place de la nouvelle organisation a été affinée début 2011 et accompagnée par un travail important sur la culture d'entreprise.

Conçu pour accompagner la transformation de Schneider Electric, le programme d'entreprise *One* a largement facilité l'intégration rapide des acquisitions et notamment celle d'Areva Distribution qui a donné lieu à la création de l'activité *Energy*. Il contribue également à instaurer au sein du Groupe une culture d'entreprise commune.

4.1 Une organisation tournée vers le marché final

L'évolution de l'organisation de Schneider Electric a été conçue comme un accélérateur du programme d'entreprise *One*. En effet, cette évolution d'organisation sous-tend chacune des trois transformations du programme d'entreprise :

- la transformation *1 Solution Provider* est accélérée par la création de cinq activités ayant une responsabilité de mise à disposition de solutions innovantes sur les segments de clients finaux prioritaires qui leur sont affectés tout en disposant de ressources R&D dédiées à leurs lignes de produits et de forces commerciales spécialisées ;
- la transformation *1 Leader in New Economies* est accentuée par la globalisation des fonctions de support et la mise en place de stratégies spécifiques par chacune des cinq activités sur les nouvelles économies ;
- la transformation *1 Company* est largement sous-tendue par la mutualisation des *back-offices* locaux et par la mise en place de fonctions globales permettant de bénéficier d'effets d'expérience accélérés et de réaliser des économies d'échelles.

Une double responsabilité produits et clients

L'organisation de Schneider Electric a évolué vers un schéma plus simple, structuré en cinq activités. Chacune de ces activités a une responsabilité duale sur ses lignes de produits et sur les segments de clients finaux qui lui sont alloués.

Cette double responsabilité de chaque activité est un point central dans l'évolution de Schneider Electric vers la maîtrise simultanée de deux modèles : la vente de produits, qui requiert un clair *leadership* technologique, et celle de solutions, qui requiert une intimité et une compréhension détaillée des clients finaux.

Cette évolution vers les solutions est l'un des axes majeurs du programme d'entreprise *One*.

Chacune de ces cinq activités a le contrôle de ses forces de R&D, de Marketing, de Ventes, et est responsable de son compte de résultat mondial.

Un certain nombre de fonctions de *back-office* (telles que Finance, Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Marketing, etc.) sont prises en charge par des Fonctions Globales qui ont à la fois un rôle de gouvernance et de prestation de service interne.

L'arrivée d'Areva Distribution a conduit à modifier à compter de 2011 le périmètre des cinq activités :

- l'activité ***Power*** inclut les activités de basse tension, de systèmes d'installation et contrôle, et d'énergies renouvelables ainsi que deux segments de clients finaux (Marine et Résidentiel) ;
- l'activité ***Energy*** réunit les activités d'Areva Distribution et la moyenne tension de Schneider Electric précédemment intégrée à l'activité *Power* ainsi que deux segments de clients finaux (Régies électriques, Pétrole et Gaz) ;
- l'activité ***Industry*** inclut les activités d'automatismes et contrôle industriel et trois segments de clients finaux (Constructeurs de Machines, Traitement de l'Eau, Mines, Minéraux et Métaux). Elle consolide désormais l'activité *CST*, essentiellement technologique et focalisée sur les clients des secteurs automobile, aéronautique et industriel ;
- l'activité ***IT*** inclut les activités d'énergie sécurisée et deux segments de clients finaux (Centres de données et Finance) ;
- l'activité ***Buildings*** inclut les activités d'automatismes du bâtiment et de sécurité ainsi que cinq segments de clients finaux (Hôtels, Hôpitaux, Sciences de la vie, Commerces, Bureaux "Green").

Rationalisation et optimisation des synergies

La mise en œuvre de cette organisation est structurée selon trois axes : spécialisation, mutualisation, globalisation. L'axe de **spécialisation** recouvre essentiellement les fonctions commerciales et de *front-office* ; l'effort de **mutualisation** couvre le *back-office* local au niveau des pays et régions ; enfin, la stratégie de **globalisation** concerne les fonctions support, qui sont au nombre de six (et désormais dénommées Fonctions Globales) :

- Finances ;
- Marketing ;
- Opérations Industrielles ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie et Innovation ;
- Systèmes d'Information.

Une partie des coûts de ces Fonctions Globales est réallouée aux activités selon des clés de répartition ou des unités d'œuvre en général définies annuellement :

- la **spécialisation** : dans chaque pays, chacune des activités – dès qu'elle acquiert la taille critique – est dotée d'une force de vente et d'un responsable local spécifique. Elle dispose ainsi d'un *front-office* spécialisé dans chaque pays où elle est active, afin de mieux répondre aux demandes d'expertise pointues formulées par nos clients. Elle est également responsable de son compte de résultat globalement, à la fois pour les activités de ventes produits (dans ses lignes d'activité) et pour la mise en place de solutions (en particulier à destination des segments de clients finaux qui lui sont alloués) ;
- la **mutualisation** : chaque pays a un Président Pays, en charge de l'activité *Power* (et donc de son compte de résultat), de l'implémentation de la stratégie de Schneider Electric dans le pays (incluant l'ensemble des sujets transverses locaux, tels que par exemple l'accroissement des ventes croisées entre activités) et de la mutualisation du *back-office* local. Les fonctions de *back-office* locales sont donc progressivement mutualisées dans chaque pays ou région sous l'égide du Président Pays. Cette mutualisation concerne de multiples fonctions support locales, telles que – selon les cas – l'administration, l'exécution des projets, etc. Au-delà de cette tâche de mutualisation du *back-office*, le Président Pays est également le principal représentant de Schneider Electric dans le pays (par exemple face aux collaborateurs ou aux autorités locales) ;
- la **globalisation** : les grandes fonctions de support, qui ne sont pas spécifiques à un pays ou une activité donnée, ont été progressivement globalisées au niveau mondial afin d'en accroître l'expérience tout en bénéficiant d'un effet d'échelle significatif. Ainsi les opérations industrielles et logistiques, les centres de services partagés ou d'expertise (Finances ou Ressources Humaines), les systèmes d'information, certaines fonctions marketing (par exemple le Web) se retrouvent au sein de grandes Fonctions Globales.

Dimension géographique et structure juridique

Le Groupe évolue et s'organise avec pour objectif de constituer, à terme et lorsque c'est possible, une seule structure juridique par pays.

L'organigramme juridique simplifié de Schneider Electric est le suivant :

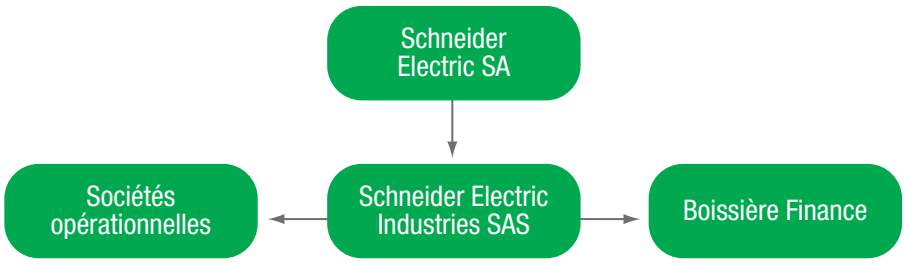

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés (p. 209 et suivantes).

Boissière Finance est la structure de gestion centralisée de la trésorerie du Groupe ; elle centralise également les opérations de couverture pour l'ensemble des filiales.

4.2 Une approche plus modulaire des systèmes d'information

Schneider Electric a poursuivi en 2010 la re-conception de sa stratégie informatique afin de mettre en place progressivement un modèle commun, permettant de fonctionner plus facilement et d'une façon globale. Ce modèle évolue vers une architecture plus ouverte, capable de déployer des plates-formes informatiques plus rapides et moins interdépendantes pour évoluer et s'adapter plus facilement et à moindre coût.

Quatre plates-formes sont ainsi en cours d'implémentation pour la gestion des employés, la relation client, les fonctions de *back-office* et les systèmes de support à la R&D.

Le déploiement progressif d'un système ERP mondial (*core system* sous SAP) baptisé bridge est ainsi désormais focalisé sur les fonctions de back-office. Après la mise en place de versions pilotes en Inde, Hongrie, Autriche, Croatie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, qui ont permis de confirmer l'adéquation de la solution développée, le *core system* bridge a continué à être déployé en 2010 dans les usines françaises et américaines ainsi qu'en Russie, en Argentine et au Chili. Le déploiement se poursuivra en 2011.

Cette réflexion au niveau du Groupe a été favorisée par la globalisation des systèmes d'information au sein d'une fonction informatique unique créée en 2009 et jouant un double rôle de gouvernance et de prestation de service interne pour l'ensemble des activités. Ce mouvement de globalisation s'est notamment traduit par :

- la mise en place progressive d'un service informatique unique (servant d'une façon homogène l'ensemble des activités et des utilisateurs au sein de Schneider Electric), faisant appel – en tant que de besoin – aux prestataires externes ou internes les plus qualifiés et compétitifs sur une échelle globale ;
- la mise en place progressive d'une infrastructure informatique globale (réseaux, centres de données, informatique distribuée et *help desk*), indépendante des diverses structures managériales et permettant de bénéficier au maximum des effets de taille critique et de cumul d'expérience.

4.3 Production et logistique : le redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 usines et 140 centres de distribution répartis dans le monde. La satisfaction des clients est leur première priorité.

Tout en s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration continue de la santé, de la sécurité des employés et de la protection de l'environnement, la politique industrielle de Schneider Electric vise cinq objectifs principaux, classés par ordre de priorité :

1. obtenir un niveau de qualité et de service conforme ou supérieur aux attentes des clients ;
2. obtenir des coûts de produits compétitifs et maintenir une forte et constante dynamique de productivité ;
3. optimiser les capitaux engagés industriels ;
4. limiter l'exposition aux risques de ses implantations industrielles (parités monétaires, risques géopolitiques, évolution des facteurs de coûts) ;
5. développer la flexibilité et être capable de s'adapter en permanence au changement.

Une partie des usines et des centres de distribution ont une vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception et/ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales, Schneider Electric privilégie plutôt la standardisation des composants clés. Cette combinaison "global/local" lui permet de maximiser les économies d'échelle et contribue à améliorer sa rentabilité et sa qualité de service.

Tirant parti de sa dimension mondiale, Schneider Electric a rééquilibré et optimisé son dispositif industriel et logistique. En 2010, une nouvelle étape de ce déploiement industriel a été mise en place. Dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe, le dispositif industriel et logistique de l'activité *Power*, qui était auparavant organisé par régions et rattaché aux diverses Directions Opérationnelles, a été globalisé et transféré dans une organisation industrielle et logistique unique ayant une responsabilité opérationnelle globale.

En Europe de l'Ouest, aux États-Unis, au Japon et en Australie, des plans d'adaptation ont continué à être déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique en spécialisant et réduisant le nombre de sites.

L'amélioration continue à l'échelle globale

Dans le même temps, Schneider Electric a déployé dans toutes ses usines un programme d'Excellence Industrielle, le "Système de Production Schneider" (SPS), visant l'amélioration forte et continue de la qualité de service, de la productivité tout en intégrant des critères environnementaux. Le SPS fondé sur l'approche *Lean Manufacturing* est renforcé par la généralisation des démarches *Six Sigma* et Qualité et Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Les sites et les produits de Schneider Electric se conforment aux exigences de plus en plus strictes et exhaustives de la réglementation européenne et aux normes internationales en matière de respect de l'environnement dans tous les pays où le Groupe est présent, et même les anticipent. Dès 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle, révisée en 2004 afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise d'une part, à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement et, d'autre part, à sensibiliser l'ensemble du personnel et des partenaires à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, Schneider Electric a développé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de toutes ses usines et centres logistiques, certifié par tierce partie conforme à la norme ISO 14001.

4.4 Achats : l'internationalisation et la sélectivité

Les achats représentent environ 50 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric et constituent une composante essentielle de la performance technique et économique de l'entreprise. Dans le cadre de son programme de rééquilibrage destiné à optimiser la fonction Achats, le Groupe a entrepris de porter à 70 % la part des achats globalisés auprès de fournisseurs clés et de recourir pour plus de 50 % à des fournisseurs localisés dans les marchés émergents.

Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, matières plastiques), des composants, des produits électroniques et des services. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées (groupes internationaux et PME). Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité de leurs produits et de leurs services, leur compétitivité, leur capacité à suivre l'entreprise dans sa démarche de globalisation et de partenariat et leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la Charte de l'ONU *Global Compact*, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche, dont une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

5. Facteurs de risques

Risques opérationnels

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises d'une taille parfois plus importante que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main-d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise plus d'un tiers de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

En outre, du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé à de nombreux risques économiques, juridiques et politiques dans les pays où il exerce ses activités, notamment des risques liés à l'instabilité sociale (en particulier grèves et arrêts de travail) et politique, aux modifications réglementaires imprévues, aux réglementations en matière de restrictions aux transferts de capitaux et autres barrières d'échange, des régimes fiscaux différents qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Schneider Electric a intégré dans son fonctionnement des procédures et des dispositifs en vue de gérer et maîtriser au mieux ces risques sur lesquels il n'a souvent aucun contrôle et d'en assurer au mieux la gestion. Parmi ces dispositifs figurent les *business reviews* trimestrielles au cours desquelles sont contrôlées les performances et les perspectives d'évolution – du point de vue de l'activité, des plans d'action, des résultats à date et des prévisions – et ce à tous les niveaux organisationnels du Groupe (cf. chapitre Contrôle Interne et Gestion des Risques). Le Groupe dispose également de compétences adaptées à la gestion de ces risques, notamment au travers des fonctions centrales (finance, juridique, fiscalité et douanes).

Néanmoins, les mesures mises en œuvre par Schneider Electric pourraient s'avérer insuffisantes contre ces risques.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés et aux besoins de ses clients

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients – ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre entre 4 et 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D et l'ingénierie avancée mobilisent environ 8 600 collaborateurs dans le monde, dont une partie se trouve dans les centres de développement situés dans plus de 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son

offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques…) afin de créer de véritables technopoles en Chine, aux États-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopoles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La croissance des activités du Groupe dépend de leur capacité à développer, enrichir et améliorer la qualité des relations commerciales établies avec leurs clients. Le Groupe doit être constamment en mesure de proposer à ses clients des solutions innovantes, des produits et des services de qualité répondant précisément aux attentes, aux besoins et aux exigences de ses clients et à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies. Cependant, le Groupe n'a pas d'exposition significative sur un client particulier. Ses 10 premiers clients représentent moins de 25 % de son chiffre d'affaires.

Le développement de la satisfaction de ses clients est un axe de différentiation majeur pour Schneider Electric qui en suit donc l'évolution sur la base des résultats d'enquêtes trimestrielles menées dans plus de 80 pays et touchant l'ensemble des clientèles. Des objectifs de progression sont fixés dans le programme d'entreprise *One* et déclinés dans chaque pays ; ils donnent lieu à la mise en place et au suivi de plans d'actions dédiés.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses positions par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de *joint-ventures* et de fusions. Les variations de périmètre de l'exercice 2010 sont exposées en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5).

C'est pourquoi tout projet d'opération fait l'objet, en amont, d'un processus interne rigoureux établi et mené par le Groupe de manière centralisée, qui a pour objectif de mener une revue approfondie entre les activités concernées et les fonctions centrales (stratégie, finance, juridique, fiscal et Ressources Humaines). Le processus, dont les étapes sont un comité de lancement en amont et plusieurs comités de validation au cours de l'analyse, permet l'identification des risques et des opportunités liés à chaque dossier de croissance externe. Les projets sont présentés pour décision au Comité des Acquisitions du Groupe, qui comprend les principaux dirigeants du Groupe. Pour les opérations les plus importantes, la décision est prise par le Directoire qui recueille le cas échéant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de six à 24 mois selon la nature et l'importance de la société acquise. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi différents scénarii d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le Comité des Acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration, qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

L'entité qui présente un projet d'acquisition s'engage auprès des dirigeants du Groupe sur un business plan comprenant des objectifs précis quant à la performance future et les synergies envisagées. La réalisation des business plans est suivie de manière périodique dans le cadre des *business reviews* trimestrielles et pour les acquisitions les plus importantes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas cinq ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté de primes de risque en fonction de la zone géographique considérée (taux sans risque local), de la nature du métier de la cible (*bêta* approprié) et de la structure de financement (prise en compte du ratio dette sur capitaux propres et de la prime de risque pour la dette). Le CMPC du Groupe est de 8,4 % au 31 décembre 2010, en légère hausse par rapport à l'exercice 2009. Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT, qui correspondent en 2010 aux activités *Power, Industry, IT, Buildings* et *CST*. Les détails relatifs aux dépréciations d'actifs sont exposés en note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs, des commerciaux et des experts, notamment dans le domaine des solutions et de l'efficacité énergétique.

La réussite du Groupe s'appuie également sur une politique volontariste de promotion de la diversité que cela soit en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ainsi qu'une plus grande représentation au niveau des équipes dirigeantes des nationalités qui composent le Groupe.

Dans le cadre de sa stratégie de Ressources Humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation, de la rémunération et de la gestion des talents. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Ils ont pour mission d'identifier et de préparer des successeurs locaux. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser grâce à l'Université Schneider Electric, ses académies "métiers" et ses programmes de *leadership*.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des risques de dysfonctionnements, d'erreurs ou de défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges engageant sa responsabilité soit de vendeur, soit de fabricant, notamment en Europe au titre de la responsabilité du fait des produits défectueux, d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, des réclamations au titre de la garantie, ainsi que des procédures juridiques. Ces contentieux pourraient entraîner une baisse de la demande pour ces produits et nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques, Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'apparaît, même potentiellement, un doute sur la capacité d'un produit ou de l'un de des composants à assurer à 100 % sa fonction de sécurité des personnes et/ou des biens. Ainsi, il est à noter une action significative de rappel d'une gamme de condensateurs basse tension fabriqués sur une période comprise entre 2004 et 2008. Cette campagne de rappel initialisée fin 2009 se poursuit en 2010 et en 2011. Certains des frais exposés par Schneider Electric dans le cadre d'opérations de retrait des produits sont couverts par le programme d'assurance Responsabilité Civile décrit dans le paragraphe "Politique d'assurances" ci-après.

Le total des provisions pour risques sur produits s'élève à 409 millions d'euros au 31 décembre 2010 (cf. note 23 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de contrôler au mieux les risques liés à l'environnement, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. Schneider Electric dispose depuis 1992 d'une politique environnementale formelle visant à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement. Cette politique a également pour but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques environnementaux afin d'être en mesure de respecter les différentes législations environnementales applicables, et en particulier celles applicables dans l'Union européenne considérées comme les plus strictes (Directives DEEE ou programme REACH notamment). Le Groupe comptabilise des provisions adéquates lorsque des évaluations du risque sont disponibles ou que la réalisation des travaux est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé. Le total des provisions pour risques environnementaux s'élève à 55 millions d'euros au 31 décembre 2010. Dans le cas où aucun risque n'a été identifié, Schneider Electric ne procède à aucune évaluation du coût financier associé aux risques environnementaux. Le respect des réglementations environnementales actuelles et de leurs évolutions à venir devrait avoir pour résultat d'accroître le niveau de dépenses et d'investissements requis pour se conformer à ces règles.

Il ne peut toutefois être exclu que Schneider Electric soit tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts d'un montant significatif au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales par des Sociétés du Groupe ou qui ont été cédées depuis, y compris en l'absence de toute faute ou violation des règles applicables par Schneider Electric dans l'hypothèse où ces violations auraient été commises dans le passé par des Sociétés ou des branches d'activité qui ne faisaient alors pas partie du Groupe.

En outre, Schneider Electric pourrait faire l'objet de plaintes pour violation des législations environnementales. La situation financière et la réputation de Schneider Electric pourraient être défavorablement affectées par de telles actions, et ce en dépit de tous les efforts et des investissements réalisés en vue de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution.

Au cas où Schneider Electric n'exercerait pas ses activités en conformité avec les différentes réglementations environnementales applicables, les autorités judiciaires ou réglementaires pourraient contraindre le Groupe à réaliser des investigations et/ou mettre en œuvre des mesures de dépollution représentant des coûts significatifs dans le cadre de contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et à réduire l'activité d'installations ou à fermer celles-ci, temporairement ou définitivement, conformément aux lois et réglementations environnementales applicables.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, des systèmes d'information multiples et très complexes (serveurs, réseaux, applications, bases de données, etc.) indispensables à la bonne conduite de son activité commerciale et industrielle. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou de l'un des prestataires, des erreurs humaines ou encore des virus informatiques pourraient influer sur la qualité de service du Groupe.

Le Groupe étudie constamment des solutions alternatives afin de se prémunir contre ce type de risque et met ainsi en œuvre des programmes de secours afin de pallier toute défaillance des systèmes d'information. Les relations avec les prestataires ayant la responsabilité de l'exploitation des fonctions informatiques du Groupe sont placées sous le contrôle de structures de gouvernance dédiées.

Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. En particulier, le Groupe a développé ces dernières années un ERP sous SAP bridge qu'il a commencé à déployer depuis 2008. Ce déploiement s'est effectué partiellement ou totalement dans 17 pays en 2009 et 2010 et va se poursuivre en 2011 et sur plusieurs années en fonction des priorités stratégiques, techniques et économiques.

Compte tenu de la complexité liée à l'étendue géographique et fonctionnelle de ce projet, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui lui permet de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que, malgré la politique de mise en place des structures de gouvernance et des programmes de secours, les systèmes d'information ne connaîtront pas de difficultés techniques et/ou des retards de mise en œuvre. Ces événements, difficiles à quantifier de manière précise, pourraient avoir un impact négatif sur le niveau des stocks, la qualité de service, et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.

Risques de marché

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixe. Au 31 décembre 2010, 84 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe.

L'échéancier des actifs et passifs financiers figure en annexe des comptes consolidés, note 26.5.

L'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêt serait de l'ordre de 24 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement d'achats et de ventes à terme.

Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de 20 devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling. Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2010 figurant au chapitre 5.

En 2010 le chiffre d'affaires réalisé dans des devises étrangères s'élève à 14,1 milliards d'euros environ dont 4,8 milliards en dollars américains et 2,2 milliards en yuan chinois.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain et aux devises liées au dollar. Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 5 % de l'euro par rapport au dollar américain aurait un impact négligeable sur son taux de marge opérationnelle (impact de l'effet traduction de 30 millions d'euros environ sur l'EBITA).

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric autodétenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier pour couvrir ces positions. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des actions AXA est supérieure à leur coût d'acquisition.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses et précieuses. Les Directions des Achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats au Département Financement et Trésorerie. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de *swaps* et, dans une moindre mesure, d'options.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques des matières premières sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

En 2010, les achats de matières premières se sont élevés à environ 1 320 millions d'euros dont environ 680 millions d'euros d'achats de métaux non ferreux et précieux sur lesquels environ 55 % représentent des achats de cuivre. Le Groupe souscrit des contrats d'échange ou d'options destinés à couvrir tout ou partie de ses achats de métaux non ferreux et précieux. La décision de couvrir ces achats dépend des anticipations du Groupe sur l'évolution des cours sur les marchés. Au 31 décembre 2010, les positions de couverture du Groupe sur ces transactions portaient sur un nominal de 51 millions d'euros.

Exposition au risque de contrepartie

Les opérations de nature financière sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Concernant le risque client, le Groupe applique une politique de prévention, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicable au poste client.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées. Au 31 décembre 2010, le montant de la trésorerie disponible est de 3,4 milliards d'euros. Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de 2,7 milliards d'euros de lignes confirmées non utilisées dont 2,6 milliards à maturité juin 2012 et au-delà.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée. La dette du Groupe est actuellement notée A- par Standard & Poor's et A3 par Moody's. L'endettement du Groupe et ses modalités sont décrits note 24 au chapitre 5.

Schneider Electric, agissant dans une optique de prudence et de protection financière, évite, lors de la négociation de ses contrats relatifs à la mise à disposition du Groupe de liquidité, notamment par le biais d'emprunts ou de lignes de crédit, d'y inclure des engagements restreignant ses capacités d'utilisation des lignes de crédit, notamment des engagements de respect de ratios financiers ou de non-survenance d'éléments significatifs défavorables (*material adverse changes*). Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun ratio financier dans les financements et lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA.

Les contrats d'emprunts ou de lignes de crédit comprennent des clauses de défaut croisé (*cross default*). Au cas où Schneider Electric se trouverait en défaut au-delà d'un certain montant, elle pourrait être contrainte par ces clauses à rembourser les sommes dues au titre de certains de ces contrats.

Il existe pour certains emprunts et lignes de crédit des clauses de remboursement anticipé conditionnelles en cas de changement de contrôle. Ces clauses prévoient la possibilité pour les porteurs d'exiger le remboursement lorsqu'un ou plusieurs actionnaires agissant de concert viennent à détenir plus de 50 % du capital de la Société et, pour la majorité des contrats, que cet événement entraîne une révision à la baisse de la notation de la Société. Au 31 décembre 2010, le montant des emprunts incluant ce type de clause s'élève à 4,2 milliards d'euros.

Risques juridiques

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe sont soumis à la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité…). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Électrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour contrôler, protéger et faire valoir ses droits. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

Litiges

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une offre publique d'échange sur ce groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Le tribunal a, le 11 juillet 2007, condamné la Commission à indemniser Schneider Electric à hauteur des deux tiers du préjudice subi tel qu'il sera fixé à dire d'experts. La Commission a fait appel de cette décision. Le 16 juillet 2009, la Cour de justice a rendu un arrêt sur le pourvoi de la Commission, accueillant partiellement ce dernier. Aux termes de cet arrêt de la Cour, la responsabilité non contractuelle de la Commission est confirmée dans cette affaire. Elle a bien commis une faute qui a entraîné un dommage pour Schneider Electric. En revanche, contrairement au Tribunal, la Cour a considéré que le dommage résultant de cette faute ne couvrait en aucune manière la perte de valeur enregistrée par Schneider Electric sur son actif Legrand et ne retient comme dommage indemnisable que les frais liés à la nécessité de renégocier avec la Commission en octobre 2002 après l'annulation de la décision d'interdiction. Le montant définitif de ces frais, qui a été versé par la Commission à Schneider Electric en décembre 2010, s'établit à 50 000 euros aux termes d'un arrêt de la Cour du 9 juin 2010. Cette affaire est donc close.

À l'occasion des offres publiques lancées en 1993 par la SPEP, à l'époque Société faîtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines, la justice belge avait initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits liés à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges et notamment du sous-groupe Tramico. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu un jugement dans cette affaire fin mars 2006. Il a retenu la responsabilité d'un petit nombre des inculpés pour une partie seulement des incriminations poursuivies et n'a déclaré recevable qu'une partie des constitutions de parties civiles. Ces dernières invoquent un préjudice de 5,3 millions d'euros au titre d'une gestion ayant conduit à une dévalorisation ou une sous-évaluation des actifs présentés dans les prospectus d'offres et de 4,9 millions d'euros pour des opérations réalisées par la Société PB Finance qui était une société dans laquelle Cofibel et Cofimines avaient une participation minoritaire. Dans son jugement, le tribunal a également désigné un expert pour évaluer l'éventuel préjudice de ces seules parties civiles dont il a admis la recevabilité de la constitution. L'expert désigné a déposé son rapport en 2008. Les inculpés contestent la totalité des montants retenus par l'expert judiciaire sur la base notamment de rapports établis par le cabinet Deloitte. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été déclarées civilement responsables de leurs dirigeants dont la responsabilité se trouve engagée. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les assurances. L'affaire est pendante à la fois devant le Tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles car des appels ont été interjetés sur des parties du jugement de mars 2006.

Par ailleurs, les repreneurs du sous-groupe Tramico auxquels une filiale de Cofimines avait fait des avances dans le cadre de la liquidation de ce sous-groupe se refusent à les restituer et demandent, en outre, des dommages et intérêts pour avoir été impliqués dans les procédures judiciaires belges. Une procédure d'arbitrage est en cours à Genève.

Schneider Electric a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par des provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

Schneider Electric ainsi que d'autres entreprises du secteur ont été impliquées dans une procédure initiée par la Commission européenne d'entente supposée concernant les GIS (*Gas insulated switchgears*), et ce du fait de deux anciennes filiales actives dans le domaine de la haute tension et cédées en 2001. Schneider Electric n'a pas fait appel de la décision rendue dans cette affaire par la Commission le 24 janvier 2007.

Pour les mêmes faits et contre les mêmes entreprises, une action a été lancée fin 2007 par les autorités de concurrence en Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne Schneider Electric, cette action a fait l'objet d'une transaction exécutée début 2009. Schneider Electric reste redevable cependant d'une obligation de moyen de coopérer au déroulement de l'enquête locale, si l'autorité locale de concurrence en faisait la demande.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la même affaire et contre les mêmes entreprises, dont Schneider Electric, le producteur britannique d'énergie EDF Energy UK a introduit le 21 mai 2010 une action en dommages-intérêts devant la *High Court* de Londres pour un montant de l'ordre de 15 millions de livres sterling. Cette action est en cours d'instruction.

Schneider Electric a été cité parmi plus de 2 000 entreprises recensées dans le monde par le rapport Volcker relatif au programme "Pétrole contre Nourriture" et rendu public par l'ONU en octobre 2005. En liaison avec ce rapport, Schneider Electric Industries a été mise en examen par la justice française dans le courant de l'année 2010. Des contrats passés avec des clients publics irakiens entre 2000 et 2004 auraient été surchargés au profit du gouvernement irakien pour un montant total d'environ 450 000 dollars, en violation des dispositions de l'embargo alors en vigueur.

Le Groupe est aussi l'objet de diverses revendications, réclamations ou notifications administratives et actions judiciaires, telles que demandes en justice fondées sur des demandes contractuelles, des contrefaçons, des dommages corporels ou des actions liées aux contrats de travail.

Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude les résultats et/ou les coûts liés à ces différentes actions, Schneider Electric considère que celles-ci ne sont pas de nature à avoir un impact significatif sur ses activités, la valeur de ses actifs, sa solidité financière ou sa profitabilité. Par ailleurs, Schneider Electric n'a pas connaissance d'autres litiges qui pourraient avoir une incidence significative sur l'activité.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de protection de son patrimoine, de respect de l'environnement et de défense des intérêts de ses salariés, clients et actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des principaux risques ;
- prévention des risques et protection de l'outil industriel : réalisation d'audits des principaux sites par une Société indépendante, lancement d'une campagne d'autoévaluation du risque incendie pour l'ensemble des usines et centres de distribution du Groupe ;
- élaboration de plans de continuité d'activité et d'outils de gestion de crise, en particulier pour le risque de pandémie, les risques politiques et techniques ainsi que pour les événements naturels ;
- réalisation d'études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens ;
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales auprès d'assureurs répondant aux critères de solidité financière reconnus par les acteurs de l'assurance et de la réassurance.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter la réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets ou activités. Une politique coordonnée d'achat des couvertures locales a permis d'étendre les garanties et de réduire les budgets de primes.

Responsabilité Civile

Le programme mondial d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Produits mis en place en 2007 a été renouvelé au 1er janvier 2011. Ce programme, de type "tous risques sauf", offre des plafonds de garanties en adéquation avec les engagements du Groupe.

Certains risques particuliers comme les risques aéronautiques ou d'atteinte à l'environnement font l'objet de programmes d'assurance spécifiques.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Un nouveau programme mondial d'assurance a été mis en place au 1er juillet 2010 pour une durée de deux ans. Il s'agit d'un contrat de type "tous risques sauf" couvrant les événements susceptibles d'affecter les biens de Schneider Electric (notamment incendie, explosion, catastrophes naturelles, bris de machine) ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces risques. La limite contractuelle d'indemnité a été fixée à 350 millions d'euros par événement avec des sous-limites pour certaines garanties, en particulier, les événements naturels et le bris de machine. Ces limites ont été fixées en fonction de scénarii de sinistres chiffrés par des ingénieurs spécialisés et des capacités disponibles sur le marché.

Les actifs sont assurés en valeur à neuf.

Transport

Schneider Electric a mis en place au 1er janvier 2009 un nouveau programme d'assurance mondial qui a pour vocation de couvrir l'ensemble des flux de marchandises (y compris les flux intragroupe) dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, quel que soit le moyen de transport retenu. Ce programme qui sera renouvelé en 2011 couvre les filiales du Groupe qui jusqu'à présent étaient assurées par des polices locales non intégrées.

Auto-assurance

Afin d'optimiser ses coûts, Schneider Electric auto-assure certains risques de fréquence au travers de deux Sociétés d'assurance captives :

- hors Amérique du Nord, une captive de réassurance intervient sur les programmes Dommages et Responsabilité Civile dans la limite d'un plafond de 11 millions d'euros pour l'ensemble des sinistres et par année de souscription ;
- en Amérique du Nord, une captive d'assurance permet d'uniformiser les niveaux de franchises et de rétention imposés par les assureurs sur les premières lignes des polices automobile, responsabilité civile et accidents du travail. Selon les risques, les montants retenus varient de 500 000 dollars américains à 5 millions de dollars américains par sinistre. Les provisions comptabilisées par la captive pour faire face à ces risques sont validées chaque année par un actuaire.

Le coût de la sinistralité ainsi auto-assurée n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

Montant des primes

Le coût hors lignes captivées des principaux programmes d'assurances du Groupe s'est élevé en 2010 à environ 15 millions d'euros.

2 Développement durable

1. Une démarche développement durable au cœur de la stratégie 46

2. Une gouvernance durable 48

3. Le respect de l'environnement et l'éthique, moteurs de la performance économique 54

4. L'engagement de Schneider Electric pour la performance environnementale 62

5. Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs 72

6. Schneider Electric, entreprise citoyenne 80

7. Méthodologie et audit des indicateurs 89

8 Indicateurs 97

1. Une démarche développement durable au cœur de la stratégie

Engagements sociaux et environnementaux, gouvernance, réduction des émissions de CO_2, mise sur le marché de solutions engagées et respectueuses de la planète, évolutions sociales, ancrage territorial, citoyenneté, éthique, business et pauvreté… les problématiques du développement durable n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations des clients et de toutes les parties prenantes de Schneider Electric.

Le Groupe s'engage à répondre aux défis de l'énergie tout en agissant de façon responsable et citoyenne partout où il est implanté, avec des plans de progrès mesurés, basés sur les exigences des standards internationaux en matière de politique de responsabilité sociale des entreprises, et dont les résultats sont communiqués de façon transparente en interne comme en externe.

1 Un engagement concret, innovant et humain

La responsabilité a toujours fait partie de la culture de Schneider Electric. Depuis la création du Département Développement Durable il y a 10 ans, cet engagement a largement évolué, motivé par une logique d'innovation continue. La politique de développement durable du Groupe fut d'abord une vision tournée vers des enjeux internes, doublée d'initiatives en faveur de l'intégration professionnelle des jeunes en France ; aujourd'hui, elle prend également en compte le développement de solutions contribuant aux défis énergétiques majeurs de notre époque (efficacité énergétique et accès à l'énergie) ainsi qu'une responsabilité environnementale et sociétale au niveau global.

L'engagement durable et responsable de Schneider Electric au niveau des solutions proposées à ses clients a pour objectif :

- de mettre sur le marché des produits et des solutions qui conduisent à moins gaspiller d'énergie, à produire et à consommer dans le meilleur respect de l'environnement ;
- d'être un acteur de l'accès à l'énergie pour le 1,4 milliard de personnes aujourd'hui privées d'électricité et de développement économique pérenne.

L'engagement de Schneider Electric en tant qu'entreprise se traduit dans une responsabilité sociétale et environnementale dynamique, basée sur les hommes et les femmes du Groupe :

- une gouvernance responsable et éthique ;
- des sites et des produits respectueux de l'environnement ;
- le développement du bien-être des collaborateurs ;
- une politique de soutien et de développement des communautés où il est implanté.

2 De l'engagement à l'action

Schneider Electric s'est fixé quatre principes pour traduire son engagement en action :

- une démarche d'amélioration continue portée par un outil dynamique, le baromètre Planète & Société ;
- un dialogue ouvert avec les parties prenantes (enquêtes trimestrielles de satisfaction des clients et des collaborateurs, rencontres régulières des investisseurs et actionnaires, participation à des groupes de travail et organisations locales et internationales sur les enjeux de notre industrie, etc.) ;
- une communication régulière et transparente (une lettre trimestrielle pour détailler les résultats du baromètre Planète & Société, disponible sur le site Internet du Groupe et envoyée aux parties prenantes demandeuses) ;
- une démarche basée sur des standards internationaux (*Global Reporting Initiative* – GRI, certifications ISO, Pacte mondial des Nations Unies, etc.).

Le baromètre Planète & Société

Objectifs à fin 2011		2010	2009	2008
Performance globale du baromètre (note sur 10)	↗	**7,62**	**6,00**	**3,00**
Environnement				
1. Réduire nos émissions d'équivalent CO_2 de **30 000 tonnes** par an	↗	-110 156	-44 089	-
2. Réaliser **2/3** de notre chiffre d'affaires produits avec une offre Green Premium	↗	▲ 26,1%	2,6%	NS
3. Permettre à **2/3** de nos collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001	↗	▲ 69,0%	63,7%	NS
Économie				
4. Dépasser de **7** points par an la croissance organique du Groupe avec nos activités d'efficacité énergétique	↗	▲ 8,3	5,3	NS
5. Mettre en place des filières de récupération du SF_6 dans **10** pays	→	3	3	NS
6. Contribuer à l'accès à l'énergie de **1 million** de foyers de la base de la pyramide grâce aux solutions de Schneider Electric	↗	891 058	260 000	NS
7. Réaliser **60%** de nos achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial	↗	▲ 42%	33%	30%
8. Assurer la présence de Schneider Electric dans les **4** indices boursiers éthiques majeurs	↘	▲ 2	3	3
Société				
9. Diminuer de **10%** par an le taux de fréquence des accidents du travail	↗	▲ -44%	-32%	-
10. Augmenter de **14** points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés	↗	▲ +16	0	-
11. Former **2 000** employés aux solutions de gestion de l'énergie	↗	▲ 239	40*	0
12. Former **10 000** jeunes de la base de la pyramide aux métiers de la gestion de l'énergie	↗	4 742	2 150	0
13. Soutenir **500** entrepreneurs de la base de la pyramide dans la création de leur activité dans le secteur de la gestion de l'énergie	↗	209	125	0

NS = indicateur non suivi
▲ Indicateur audité
** Dans le précédent Rapport Annuel, l'indicateur mesurait les personnes ayant assisté aux cours de solutions en gestion de l'énergie (2 655 à fin 2009). Depuis le début de 2010, seules les personnes ayant terminé le parcours complet de formation sanctionné par une certification sont comptabilisées par l'indicateur.*
La performance de l'année 2008 sert de valeur de départ au baromètre Planète & Société du programme One entre 2009 et 2011.
↘↗ La flèche indique si l'indicateur a progressé, stagné ou régressé en 2010 rapport à 2009. La couleur indique si l'indicateur est au-dessus ou en dessous de l'objectif.

Les faits marquants

Accès à l'énergie

Le programme BipBop a changé de dimension en 2010 (voir page 80).

Déjà commercialisée avec succès en Inde, In-Diya, l'offre d'éclairage basse consommation pour la base de la pyramide est désormais proposée en Afrique et de nouvelles offres de charge de batterie et de gestion de charge d'appareils électriques et électroniques ont également été lancées.

Le Fonds d'investissement solidaire a réalisé ses premiers investissements en France et accueilli de nouveaux partenaires.

Par ailleurs, une quinzaine de projets de formation ont été menés dans 12 pays.

Déploiement du programme Responsibility & Ethical Dynamics* (voir p. 48-49 et 50)

Des processus et des équipes dédiés ont été mis en place en 2010 afin de compléter le texte *Nos Principes de Responsabilité*, qui pose les bases du comportement commun des collaborateurs de Schneider Electric. L'objectif est de permettre à chacun d'avoir les bons réflexes de questionnement face à des situations délicates et de pouvoir s'appuyer sur une organisation dédiée capable de répondre à ces questions.

** Dynamiques responsabilité et éthique.*

Gouvernance

En 2010, les différentes composantes qui soutiennent la politique développement durable du Groupe se sont renforcées :

- continuité au Conseil de Surveillance : après James Ross, Cathy Kopp, au sein du Conseil de Surveillance, porte une attention spécifique aux problématiques de développement durable ;
- renforcement au Comité Exécutif : toujours supervisé par le Directeur Général Stratégie et Innovation, le développement durable fait l'objet d'une réunion trimestrielle avec deux autres membres du Comité Exécutif, le Directeur Général Opérations Industrielles et la Directrice Générale des Ressources Humaines Globales, afin de bien couvrir l'ensemble des enjeux développement durable du Groupe. Une composante développement durable a été ajoutée au bonus de l'ensemble des membres du Comité Exécutif pour l'année 2011 ;
- un relais développement durable dans chaque entité : des correspondants développement durable ont été désignés dans chaque fonction centrale et chaque activité du Groupe afin de mettre en place des plans de progrès adaptés.

Fondation Schneider Electric

En 2010, la Fondation a été très sollicitée dans ses activités d'aide d'urgence à la reconstruction, notamment au Pakistan, au Chili et en Haïti. Elle a mis en place des programmes de soutien à la construction de centres de formation autour des métiers de l'énergie, toujours soutenus par ses collaborateurs sur place et en lien avec des tiers, ONG et/ou gouvernements.

2. Une gouvernance durable

La gouvernance est un ensemble de processus, réglementations, lois qui influencent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée, contrôlée.

Les textes de référence sont diffusés au sein de Schneider Electric pour que l'ensemble des hommes et des femmes de l'entreprise s'approprie la démarche de responsabilité et soit en mesure de la décliner en cohérence avec la culture et la législation locale.

1 Des référentiels externes et internes pour un cadre solide

Nos référentiels externes

Le Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte Mondial des Nations Unies lancé en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le *Global Compact* (ou Pacte Mondial) associe, sous l'égide de l'ONU, des entreprises et des organisations non gouvernementales pour unir "la force des marchés à l'autorité des idéaux universels".

Les signataires s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux articulés autour de quatre domaines : les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

En adhérant au Pacte Mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Depuis 2003, le Groupe s'est principalement attaché à promouvoir cet engagement auprès de ses partenaires (voir page 59 "Relations avec les sous-traitants et fournisseurs").

Conformément aux exigences du Bureau du Pacte Mondial, Schneider Electric publie annuellement une Communication sur le Progrès. Cette publication regroupe les différents plans d'action et les indicateurs de suivi du Groupe sur les 10 principes du Pacte Mondial.

La *Global Reporting Initiative*

La *Global Reporting Initiative* (GRI) a été établie en 1997 avec comme mission de développer les directives applicables globalement pour rendre compte des performances économique, environnementale, et sociale, initialement pour des sociétés et par la suite pour n'importe quelle organisation gouvernementale, ou non gouvernementale.

Rassemblée par la coalition pour les économies environnementalement responsables (CERES) en association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la GRI incorpore la participation active des sociétés, des ONG, des organismes de comptabilité, des associations d'hommes d'affaires, et d'autres parties prenantes du monde entier.

En s'alignant sur la GRI en 2010, Schneider Electric a renforcé son *reporting* extra-financier. Il produit à la fin de ce document un tableau de correspondance de ces indicateurs avec ceux proposés par la GRI (voir page 92).

> **POINT DE VUE SUR L'ISO 26000**

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié en 2010 ses lignes directrices sur la responsabilité sociétale des organisations (norme ISO 26000). L'ISO 26000 consacre une vision de compromis, impliquant les différents acteurs des secteurs publics, privés et associatifs de très nombreux pays (près de 100), de ce que doit être la responsabilité sociétale d'une organisation. Les actions de développement durable menées par Schneider Electric s'inscrivent totalement dans le cadre de l'ISO 26000. Cette norme valorise les actions de développement durable menées depuis le début des années 2000 par le Groupe et apporte un cadre et un support pédagogique à ses actions dans ce domaine.

Notre référentiel interne : le programme *Responsibility & Ethical Dynamics** (R&ED) et *Nos Principes de Responsabilité*

Les enjeux

En tant qu'entreprise mondiale, Schneider Electric interagit continuellement avec ses partenaires locaux et internationaux. Les frontières du Groupe s'étendent, son environnement évolue constamment, ses activités et ses responsabilités sociétales vont croissantes. Dans ce contexte international, des comportements répréhensibles peuvent apparaître dès lors qu'il existe des fragilités dans la prévention et le contrôle du respect des principes éthiques. La responsabilité du Groupe est de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour accompagner ses collaborateurs lorsque des dilemmes éthiques se posent à eux.

L'ambition du programme

En adoptant en 2002 *Nos Principes de Responsabilité*, le Groupe s'est doté d'un cadre de référence collectif et individuel. Ce texte précise les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes : les hommes et les femmes de l'entreprise, les partenaires économiques (majoritairement clients et fournisseurs), les actionnaires, la société civile et la planète.

* *Dynamiques responsabilité et éthique.*

En 2009, le Groupe a mis à jour *Nos Principes de Responsabilité* afin de préciser ses standards en matière d'éthique. Ce document intègre une actualisation des engagements du Groupe et de ses collaborateurs sur :

- le respect des lois, ce que chaque collaborateur s'interdit de faire afin d'être en totale conformité avec les lois dans tous les pays où Schneider Electric intervient ;
- les règles déontologiques, ce que chaque collaborateur a le devoir de faire pour agir en cohérence avec les règles métiers du Groupe ;
- la responsabilité sociétale du Groupe, ce que chaque collaborateur devrait faire pour agir de façon responsable envers la planète et la société.

En 2010, le programme *Responsibility & Ethical Dynamics* concrétise cette ambition en dotant le Groupe d'une organisation, de procédures et d'outils permettant à ses collaborateurs :

- de bénéficier des meilleurs appuis pour guider leurs décisions et leurs actions au quotidien, notamment en accédant aux ressources nécessaires (politiques, procédures, outils & bonnes pratiques) ;
- d'identifier les interlocuteurs appropriés capables de les guider dans leur démarche de responsabilité et dans chacun des domaines couverts par les principes ;
- de savoir alerter, dans le respect des lois et réglementations en vigueur, sur des malversations éthiques qu'ils peuvent observer.

2 Une organisation structurée en réseaux

Fonctionnement global

L'ensemble de l'organisation participe au progrès du Groupe en matière de développement durable.

Depuis 2010, les trois membres du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines globales, des Opérations Industrielles et de la Stratégie et de l'Innovation se réunissent tous les trimestres autour du Directeur du Développement Durable pour suivre et orienter les plans d'action du Groupe dans ce domaine.

La Direction du Développement Durable

Créée en 2002, la Direction du Développement Durable a rejoint en 2008 la Direction Stratégie et Innovation. Elle a pour missions :

- de définir la stratégie développement durable de Schneider Electric et déployer les plans d'action au niveau du Groupe avec les entités concernées ;
- d'inventer et piloter les projets d'innovation sociétale et environnementale de Schneider Electric pour assurer une amélioration continue des performances du Groupe dans ce domaine.

En 2010, la Direction du Développement Durable a évolué pour être plus apte à répondre aux défis de l'entreprise, présents et à venir, et aux exigences du contexte et de ses parties prenantes. Elle s'organise autour de quatre pôles :

- éthique, en charge du pilotage du programme *Responsibility & Ethical Dynamics* (voir page 50) ;
- responsabilité sociétale, avec notamment la Fondation Schneider Electric ainsi que des programmes d'insertion et d'essaimage (voir page 84 à 87) ;
- accès à l'énergie, avec la responsabilité du programme BipBop (voir page 80 à 84) ;
- soutien et développement de la performance du Groupe, avec notamment le pilotage du baromètre Planète & Société et du rapport d'activité et de développement durable (voir page 51 à 52).

L'organisation SERE – *Safety, Real Estate & Environment* (Sécurité, Sites et Environnement) (voir page 63).

Des comités spécifiques

Quatre instances sont composées de membres des différentes entités du Groupe travaillant de près ou de loin sur le sujet. Ces comités spécifiques orientent et suivent les plans d'actions sur leur domaine d'expertise.

Le Comité Stratégique Développement Durable

Créé en 2008, il est présidé par le Directeur du Développement Durable. Il réunit des représentants des fonctions et des programmes suivants : santé et sécurité, diversité, innovation sociale, management environnemental, offre durable programmes RoHS et REACH, achats et logistique, éthique, programme d'accès à l'énergie, communication, et relations avec les parties prenantes.

Les Comités liés à l'éthique (voir page 50).

Le Comité Santé

Le Comité Santé qui réunissait chaque trimestre des membres des Directions Centrales, des Activités et des régions du Groupe pour orienter la Politique Santé et Sécurité de l'entreprise et valider l'ensemble des plans d'action n'existe plus en tant que tel en 2010. Ce sont les Présidents de chaque pays qui sont en charge de piloter la dimension santé et sécurité pour l'ensemble du Groupe.

Zoom 2010

Le déploiement du programme *Responsibility & Ethical Dynamics* (R&ED) en 2010

Une politique commune : *Nos Principes de Responsabilité*

Nos Principes de Responsabilité est un document synthétique de 15 pages aussi pragmatique et réaliste que possible, regroupant les engagements communs du Groupe envers les salariés, les partenaires, les actionnaires, la planète et la société. *Nos Principes de Responsabilité* ne prétendent pas couvrir l'ensemble des dilemmes éthiques mais proposent une ligne de conduite. Ils sont enrichis localement pour répondre à des contraintes légales ou des pratiques locales.

En 2010, *Nos Principes de Responsabilité* ont été traduits en 30 langues et communiqués à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Une clause a été ajoutée dans tous les contrats de travail pour spécifier que les nouveaux arrivants ont pris connaissance de *Nos Principes de Responsabilité* lors de leur entrée chez Schneider Electric.

Des processus adaptés

Le programme *Responsibility & Ethical Dynamics* propose à chaque collaborateur une méthode pour se poser les bonnes questions et être orienté vers les bons correspondants selon deux approches :

- un processus détaillé de questionnement permet d'avoir les bons réflexes lorsqu'il est nécessaire de faire face à une situation délicate. Celui-ci peut être synthétisé en trois étapes :
  1. consulter l'Intranet dédié au programme,
  2. contacter son responsable hiérarchique et/ou un membre des services partagés concernés (juridique, finance, Ressources Humaines (RH), environnement…),
  3. contacter le conseiller Principes de Responsabilité de son entité opérationnelle ;
- un processus d'alerte guide pas à pas les collaborateurs vers les bonnes instances :
  1. contacter ses responsables hiérarchiques,
  2. utiliser les canaux internes existants (juridique, finance, RH, environnement…),
  3. contacter le Comité de Conformité du Groupe.

Une organisation et des équipes dédiées

Le programme s'appuie sur la mise en place d'une organisation comprenant :

- un Comité de Gouvernance et un réseau de Conseillers Principes de Responsabilité.

  Leur mission est d'assurer la mise en œuvre du programme *Responsibility & Ethical Dynamics*.
- un Comité de Conformité et un réseau de *Compliance Officers* (agents de conformité).

  Leur mission est de détecter et gérer les non-conformités aux processus définis, en cohérence avec les lois et les réglementations locales et *Nos Principes de Responsabilité.*

Trois outils accessibles à tous les collaborateurs

- Un Intranet, disponible sur la page d'accueil de l'ensemble des collaborateurs, regroupe toutes les informations concernant le programme et *Nos Principes de Responsabilité*, ainsi que des actualités sur les avancées en la matière.
- Les questions les plus fréquemment posées (FAQ). Cet outil a été mis en place suite à la collecte des rapports rédigés par les managers après présentation du programme et de *Nos Principes de Responsabilité* à leurs équipes.
- Un module de formation en ligne *e-learning*. L'objectif est qu'a la fin de la session, l'apprenant soit familiarisé avec *Nos Principes de Responsabilité* et plus à l'aise pour les transposer dans son cadre professionnel. À fin 2010, près de 15 000 collaborateurs ont effectué le module : 94 % notent le module bon ou excellent.

Mesure et efficacité du déploiement

Nos Principes de Responsabilité ont été déployés sur l'ensemble des entités du Groupe. En novembre et décembre 2010, l'Audit Interne a lancé une campagne d'évaluation du plan de déploiement. Les résultats communiqués intègrent les résultats d'un sondage auprès plus de 10 000 collaborateurs, ainsi qu'un périmètre audité comprenant l'Argentine, la Chine, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie et la Russie.

- 73 % des collaborateurs interrogés affirment connaître *Nos Principes de Responsabilité* ;
- 84 % des répondants affirment que l'information obtenue est utile et complète.

Perspectives en 2011

Le déploiement de ce programme se poursuit en 2011 selon différents axes :

- la mise en œuvre des recommandations exprimées lors de l'audit interne réalisé fin 2010, en particulier la poursuite d'actions de communication, de moyens de formation vers les collaborateurs des pays les plus exposés aux risques d'atteinte à l'éthique ;
- l'animation du réseau des Conseillers Principes de Responsabilité afin d'obtenir un meilleur maillage entre les principes et les directives et procédures opérationnelles qui devront être aisément disponibles pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Des réseaux dédiés

Réseaux	**Description**
Pour l'offre : les Experts Efficacité Énergétique et solutions	Au sein de la Direction Stratégie et Innovation, le Département Efficacité Énergétique et Solutions déploie et accompagne la transformation de l'entreprise et de ses collaborateurs d'une approche de ventes de produits à une approche de ventes de solutions. Pour y parvenir, Schneider Electric s'appuie sur un réseau de 13 000 collaborateurs, au sein d'équipes commerciales et marketing dédiées, soutenues par des experts techniques, et accompagnées par ses 25 Centres de Solutions où des architectes développent les solutions demandées aujourd'hui par ses clients et imaginent celles de demain.
Pour l'environnement	(voir page 62-63).
Pour les Ressources Humaines	Concernant la politique sociale, chaque responsable de fonction centrale et d'activité est garant de la bonne gestion des Ressources Humaines au sein de son périmètre, de la mise en œuvre du programme d'entreprise *One*, (cf. chapitre 1, page 19) du bon déploiement des politiques Ressources Humaines (dont la santé et la diversité) et des *Principes de Responsabilité*.
Pour les communautés : le réseau des délégués de la Fondation Schneider Electric	(voir page 84).

3 Des politiques globales

Le document *Nos Principes de Responsabilité* constitue non seulement la Charte éthique de Schneider Electric, mais également son code de conduite. L'ensemble des politiques du Groupe en découle (environnement, qualité, achats et les différentes politiques sociales).

Au niveau environnemental

La politique environnementale de Schneider Electric a été publiée dans sa première version en 1992, modifiée en 2004 et confirmée en octobre 2007. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations des clients du Groupe dans le domaine de la protection de l'environnement en leur apportant des solutions en termes de produits et de services.

Au niveau social

Les politiques de Ressources Humaines déployées dans le Groupe couvrent les thématiques suivantes : diversité, recrutement, mobilité internationale, formation, compétences de *leadership*, rémunération globale et santé/sécurité.

4 Le baromètre Planète & Société, une mesure régulière et objective des actions du Groupe

Le baromètre Planète & Société est le tableau de bord du développement durable chez Schneider Electric depuis 2005. Il présente l'ambition de développement durable du Groupe à trois ans et indique les progrès réalisés chaque trimestre dans l'atteinte des objectifs fixés sur la période 2009-2011.

Il n'existe pas de norme reconnue définissant la performance de développement durable d'une organisation. Le baromètre Planète & Société est la réponse de Schneider Electric. Tous ses objectifs sont volontaires, aucun ne répond à des contraintes légales.

Le baromètre Planète & Société a pour ambition de :

- mobiliser l'entreprise sur des objectifs de développement durable ;
- communiquer les plans de progrès du Groupe à ses parties prenantes.

Le baromètre Planète & Société est inscrit dans le programme d'entreprise *One*. Il comporte 13 indicateurs clés de performances converti en une note sur 10. La moyenne de ces notes donne la performance globale du baromètre. Les départements directement concernés par les plans de progrès (Ressources Humaines, environnement, accès à l'énergie, etc.), représentés chacun par un pilote, mettent en œuvre les actions permettant de progresser. Ce pilote travaille en contact direct avec les *managers* locaux de l'entreprise dans leur domaine respectif.

En 2009, Schneider Electric a défini une nouvelle ambition pour sa démarche de développement durable, en phase avec le programme d'entreprise *One,* 13 plans de progrès environnementaux, économiques et sociaux ont remplacé les 10 objectifs de la période 2005-2008.

Le tableau présenté page 47 montre la performance de développement durable de Schneider Electric en 2010. Au lancement du baromètre le 1er janvier 2009, la note globale était de 3,00/10. La note globale a progressé de 6,00/10 au 1er janvier 2010 à 7,62 au 31 décembre 2010.

La note globale continue de progresser au-dessus des objectifs.

Ci-dessous les principaux faits marquants ayant contribué à la performance 2010 :

- la croissance de l'activité d'efficacité énergétique a dépassé son objectif ;
- la part des achats réalisés avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial, le taux de fréquence des accidents du travail et le nombre de jeunes de la base de la pyramide formés aux métiers de l'électricité ont également connu un rattrapage à fin 2010 ;
- trois indicateurs stagnent encore la présence de Schneider Electric dans les indices socialement responsables, la mise en place de filières de traitement du gaz SF_6 et la formation des employés à la gestion de l'énergie.

Communication des résultats du baromètre Planète & Société

Depuis 2009, le baromètre Planète & Société est diffusé *via* les canaux suivants :

- le site *www.barometre.schneider-electric.com* a été enrichi début 2009 pour expliquer les nouveaux indicateurs 2009-2011 ;
- la Lettre du baromètre Planète & Société informe les principales parties prenantes de Schneider Electric sur la performance et les réalisations du trimestre précédent ;
- la liste de diffusion est gérée à travers une base de contacts interne à la Direction Développement Durable et enrichie en permanence ;
- sur l'Intranet du Groupe, la performance du baromètre Planète & Société, qui reflète la création de valeur pour ses parties prenantes, figure aux côtés du cours de l'action Schneider Electric, qui reflète la création de valeur pour ses actionnaires.

Plus d'informations sur *www.barometre.schneider-electric.com*

5 Des engagements externes globaux et locaux pour progresser collectivement

Liste des principaux engagements du Groupe en matière de développement durable

Schneider Electric s'engage dans différentes associations et organisations locales ou internationales pour faire évoluer le cadre économique, social et environnemental en faveur du développement durable en collaboration avec les différents acteurs de la société. En 2010, Schneider Electric a confirmé, en particulier, son engagement et sa participation au débat sur les enjeux du changement climatique.

Thème	Engagement
Gouvernance durable	**International** *: World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD), Pacte Mondial des Nations Unies. **France** : membre du Conseil d'Administration de l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises) et du Forum français du Pacte Mondial
Énergie/Efficacité énergétique	**International** : *Alliance to Save Energy* (Efficacité énergétique), *Clinton Climate Initiative* (Bâtiments), *Green Grid* (Technologie de l'information) **France** : EpE (Entreprises pour l'Environnement), IFPEB (Institut français pour la performance énergétique du bâtiment), Pacte Écologique de Nicolas Hulot, Grenelle de l'Environnement.
Diversité	**International** : signataire de la **Charte de la diversité** en 2004 et extension et application dans l'ensemble des pays du Groupe depuis 2007. **Charte de l'apprentissage.**
Politique sociale	Observatoire social international
Normalisation	Avec plus de 20 experts participant activement dans les organismes de normalisation internationaux, Schneider Electric contribue d'une manière décisive à l'élaboration des normes permettant de garantir la fiabilité et la transparence des allégations environnementales de ses offres (UTE, Union technique de l'électricité et de la communication ; CENELEC, Comité européen de normalisation électrotechnique ; IEC, Commission électrotechnique internationale ; ISO, *International Organisation of Standardization*). Schneider Electric est présent au sein de l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Il participe au groupe de travail sur le développement durable. Depuis février 2007, Schneider Electric représente la France au Comité consultatif sur les aspects environnementaux (ACEA – *Advisory Committee for Environmental Aspects de l'IEC*). L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les travaux de la CEI sur les problèmes relatifs à l'environnement.
Divers	Schneider Electric est également depuis de nombreuses années un soutien actif de l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, membre du réseau européen Ceres) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Enfin, le Groupe participe aux travaux menés par le CSR Europe notamment dans le domaine de la santé au travail.

Faits marquants 2010

Adhésion au WBCSD – *World Business Council for Sustainable Development*

En mars 2010, Schneider Electric a rejoint le WBCSD, l'association professionnelle leader mondial sur le développement durable, qui regroupe plus de 200 entreprises. Son adhésion fait suite à la publication par le WBCSD du Manifeste pour l'Efficacité Énergétique des bâtiments fin 2009 (en français en février 2010), qui engage les plus grandes entreprises mondiales à mettre en place des actions destinées à réduire la consommation d'énergie dans leurs bâtiments.

Participation au G20 de Séoul

En novembre 2010, Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire, et Philippe Delorme, Directeur Général Stratégie et Innovation ont participé au Sommet économique du G20 de Séoul, Corée du Sud, avec 120 dirigeants d'entreprises représentant à la fois les économies émergentes et les économies développées.

L'objectif du Sommet était d'associer les dirigeants d'entreprises aux chefs d'États du G20 dans une réflexion commune sur les meilleurs moyens d'assurer le retour de l'économie mondiale à une croissance forte, durable et équilibrée. Le Sommet a mis l'accent sur quatre thèmes principaux : la finance, le commerce international, la responsabilité sociale et sociétale et la croissance verte. Sur le thème de la croissance verte Jean-Pascal Tricoire était le rapporteur du groupe de travail consacré à l'efficacité énergétique.

Les contributions des membres des différents groupes de travail ayant été réunies et synthétisées sous forme de recommandations adressées par le monde économique au monde politique, le rapport final des chefs d'États du G20 précise que l'efficacité énergétique est le meilleur moyen d'assurer l'approvisionnement en énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les économies de la volatilité des prix de l'énergie.

Engagement stratégique de Schneider Electric, l'efficacité énergétique est désormais largement reconnue comme essentielle pour relever les défis de l'économie mondiale.

3. Le respect de l'environnement et l'éthique, moteurs de la performance économique

La performance économique recouvre trois thèmes :

- **La gouvernance d'entreprise** : le fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire, de l'Audit & Contrôle Interne, des droits des actionnaires, de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Comité Exécutif ; ce que fait Schneider Electric pour garantir un bon fonctionnement de ses organes de Direction. Ces sujets sont développés dans le chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" page 105.
- **Les offres de Schneider Electric** : ce que fait Schneider Electric pour apporter des produits et solutions "verts" à ses clients : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les filières de fin de vie des produits, les nouvelles offres "vertes".
- **L'éthique des affaires** : ce que fait Schneider Electric pour mener ses activités de manière responsable avec ses parties prenantes sur la base de ses référentiels internes et externes (voir page 48-49) : la lutte contre la corruption, les relations avec les fournisseurs et sous-traitants.

1 En bref

Enjeux

Le changement climatique est l'un des enjeux majeurs du XXIe siècle. Schneider Electric sert des secteurs d'activité qui représentent la majorité de la consommation énergétique mondiale. Une consommation énergétique qui n'est pas toujours optimisée, et qui constitue l'une des plus importantes sources d'émissions de CO_2. Parallèlement, les produits et solutions du Groupe sont vendus partout dans le monde, soit directement à des clients finaux soit au travers de réseaux de partenaires, donc sans regard sur leur destination finale et leur traitement en fin de vie.

Enfin, le Groupe est présent dans plus de 100 pays, aux normes, valeurs et pratiques hétérogènes.

C'est à tous ces enjeux que Schneider Electric tente de répondre avec pertinence.

Ambition

En tant que spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, les produits et solutions de Schneider Electric contribuent à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2. Le Groupe développe ainsi des offres d'efficacité énergétique pour réduire jusqu'à 30 % la facture énergétique de tout type de bâtiments. Les offres du Groupe s'adressent également aux autres domaines des réseaux électriques intelligents (la "*smart grid*") : la production et la connexion au réseau des énergies renouvelables, le véhicule électrique et la *"demand-response"*.

Schneider Electric veut également limiter l'impact de ses produits en fin de vie et met donc en place des filières de récupération de ses équipements contenant du SF_6, un gaz à effet de serre.

Le Groupe s'engage également à avoir un comportement responsable avec ses partenaires. Il s'appuie pour cela sur le Pacte Mondial des Nations Unies qu'il veut faire signer au plus grand nombre de ses fournisseurs.

Enfin, Schneider Electric veut être présent au sein des indices boursiers éthiques de référence au niveau international.

Objectifs et résultats 2010

Cinq objectifs prioritaires de performance économique ont été fixés dans le **baromètre Planète & Société** sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

Objectifs à fin 2011	2010	2009	2008
1. Dépasser de **7** points par an la croissance organique du Groupe avec nos activités d'efficacité énergétique	8,3 ▲	5,3	NS
2. Mettre en place des filières de récupération du SF_6 dans **10** pays	3	3	NS
3. Contribuer à l'accès à l'énergie de **1 million** de foyers de la base de la pyramide grâce aux solutions Schneider Electric	891 058	260 000	NS
4. Réaliser **60 %** des achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial	42 % ▲	33 %	30 %
5. Assurer la présence de Schneider Electric dans les **4** indices boursiers éthiques majeurs.	2 ▲	3	3

NS = indicateur non suivi
La performance de l'année 2008 sert de valeur de départ au baromètre Planète & Société du programme One entre 2009 et 2011.
▲Indicateurs 2010 audités
Se reporter aux pages 88 à 90 pour la présentation méthodologique des indicateurs et aux pages suivantes pour les analyses des résultats (pages 56 pour l'indicateur 1, 58 pour l'indicateur 2, 80 pour l'indicateur 3, 59 pour l'indicateur 4 et 61 pour l'indicateur 5).

2 Des produits et solutions intelligents de gestion de l'énergie pour contribuer à la lutte contre le changement climatique

Notre planète fait face à un défi énergétique sans précédent. D'ici 2050, les besoins en énergie devraient doubler pour accompagner la croissance démographique, économique et industrielle du monde. Dans le même temps, les experts s'accordent à dire qu'il faudrait réduire de moitié les émissions de gaz carbonique pour éviter les conséquences dramatiques liées au changement climatique.

Les attentes de nos clients évoluent aussi. Les clients de Schneider Electric veulent réduire leurs coûts énergetiques tout en augmentant la fiabilité et la sécurité de leurs installations, et améliorer la performance de leurs équipements tout en devenant plus respectueux de l'environnement.

C'est pour toujours mieux répondre à leur besoin de gestion optimisée de l'énergie que Schneider Electric a décidé de se développer à la fois dans les produits et dans les solutions. En nous appuyant sur notre portefeuille de produits compétitifs et innovants, notre expertise reconnue, et notre réseau de clients et partenaires, nous développons une nouvelle gamme de systèmes et de services sur-mesure, plus complexes et plus sophistiqués.

"Smart grid" - Les réseaux intelligents

Contexte

Le réseau électrique fait face à de multiples contraintes. Les besoins en énergie ne cessent d'augmenter, les infrastructures électriques sont vieillissantes ou sous-capacitaires, les installations doivent devenir plus respectueuses de l'environnement, les sources d'énergie renouvelable se multiplient mais restent intermittentes et diffuses…

Le réseau doit donc évoluer vers une infrastructure électrique performante combinée à une infrastructure informatique intelligente : c'est le réseau intelligent ou *"smart grid"*, qui permettra de continuer à assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, les citoyens et les entreprises deviennent plus énergie-efficaces ; du côté de la production, les opérateurs de réseau (transmission et distribution) développent les systèmes d'automatisation et de contrôle ; et entre les deux, de nouveaux mécanismes de *demand-response* se mettent en place : effacement, gestion optimisée des sources d'énergie renouvelable, réduction de la pointe notamment carbonée, valorisation financière de la modification des comportements d'utilisation, etc.

Offres

Schneider Electric propose des produits et des solutions pour tous les grands domaines de la *"smart grid"* :

- bâtiments, sites industriels et résidentiels : produits et solutions d'efficacité énergétique, solutions complexes de gestion intégrée de l'énergie, gestion de projet opérationnelle et financière, systèmes de charge de véhicules électriques ;
- production d'énergie renouvelable : installation et équipement de centrales solaires, éoliennes ou hydroélectriques, systèmes d'automatisation et contrôle, SCADA (*Supervisory Control And Data Acquisition*), ingénierie et maintenance ;
- distribution : contrôle et automatisation des sous-stations (entre réseaux haute et moyenne tension, moyenne et basse tension), SCADA, systèmes de protection et de mesure, appareillages de coupure ;
- *demand-response* : conseil et mise en œuvre de plates-formes logicielles de partage des données et d'effacement des pics de consommation destinées aux opérateurs d'énergie.

Faits marquants 2010

Le Groupe est engagé dans plusieurs projets pilotes à grande échelle dans le cadre d'IDEA (inventer la distribution électrique de l'avenir), un partenariat innovant réunissant industriels de l'énergie et de l'informatique, pouvoirs publics et universités.

Labellisés au niveau européen, trois projets sont actuellement en cours afin de développer et de tester en conditions réelles et de façon collaborative de nouvelles technologies et de nouveaux business models.

Efficacité énergétique

Contexte

L'efficacité énergétique est le fait d'utiliser moins d'énergie pour un même niveau de performance ou de service.

L'efficacité énergétique représente le moyen le plus rapide, le plus économique et le plus efficace pour réduire les émissions de CO_2, que ce soit pour les gouvernements, les entreprises ou les individus. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (*World Energy Outlook 2010*), 53 % de la réduction des émissions de CO_2 nécessaire dans les 20 prochaines années doivent provenir d'une utilisation plus efficace de l'énergie.

Les offres d'efficacité énergétique de Schneider Electric sont donc idéalement positionnées pour répondre à cette problématique.

Offres

Schneider Electric promeut l'efficacité énergétique active, qui consiste à optimiser l'ensemble du cycle de l'énergie au travers de plusieurs étapes :

- commencer par un audit énergétique qui débouchera sur une série d'actions *quick win* pour faire des économies substantielles rapidement ;
- ensuite, automatiser pour pérenniser les économies d'énergie ;
- enfin surveiller, contrôler et ajuster pour de vraies économies durables.

Pour ce faire, le Groupe propose une gamme de produits, logiciels et services :

- produits : variateur de lumière, minuterie, contrôle du chauffage et de la climatisation, variateur de vitesse pour moteur ;
- systèmes : gestion technique du bâtiment, contrôle de l'éclairage, supervision des processus ;
- services : audits énergétiques, gestion des données, supervision à distance…

Ces offres sont adaptées localement selon les réglementations et les normes en vigueur dans chaque pays où elles sont commercialisées.

Faits marquants 2010

Sur l'année 2010, le taux de croissance des activités d'efficacité énergétique dépasse de 8,3 points le taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe.

Parmi les actions menées au niveau du Groupe qui ont contribué à cette croissance, on peut noter :

- la consolidation de l'organisation des équipes autour de l'efficacité énergétique dans chaque pays, en lien avec les activités et le Département Efficacité Énergétique et Solutions ;
- le lancement de l'initiative "Ecoexpert", partenaires externes formés aux solutions d'efficacité énergétique, avec des pilotes en France, en Espagne, en Italie et aux États-Unis ;
- le développement d'offres de services à haute valeur ajoutée ;
- le développement d'architectures d'efficacité énergétique incluses dans nos offres solutions ;
- le renforcement des actions de formation à l'efficacité énergétique des clients et autres parties prenantes externes.

Énergies renouvelables

Contexte

L'énergie issue de sources renouvelables est au cœur des enjeux de développement, de responsabilité sociétale et d'engagement environnemental de Schneider Electric.

Le défi énergétique, qui consiste à doubler la production mondiale d'énergie tout en réduisant de moitié les émissions de CO_2, implique une profonde évolution du mix énergétique. Il s'agit d'augmenter de façon significative la part de l'énergie issue de sources renouvelables, et d'intégrer de façon toujours plus performante ces sources intermittentes au réseau électrique, *via* notamment la mise en place progressive des réseaux intelligents ("*smart grid*").

Selon les projections de l'Agence Internationale de l'Énergie (*World Energy Outlook 2010*), la part des énergies renouvelables, notamment l'éolien et l'hydraulique, dans la production mondiale d'énergie devrait tripler entre 2008 et 2035, pour atteindre un tiers du total.

Offres

Schneider Electric propose une gamme complète de produits, systèmes et services pour l'énergie solaire, éolienne et hydraulique.

Nos équipes assurent leur intégration performante au réseau électrique grâce à notre expertise dans le domaine de la distribution électrique (basse et moyenne tension), de la conversion et de la gestion de l'énergie.

Nous servons et connectons au réseau électrique les centrales de production ainsi que les grands bâtiments, équipons les fabricants de turbines, et fournissons le marché résidentiel *via* notre réseau de partenaires et de distributeurs.

Schneider Electric a activement renforcé son offre ces dernières années, notamment par le biais d'acquisitions telles que celle de Xantrex, un leader mondial du marché des onduleurs photovoltaïques. Les offres de Xantrex sont aujourd'hui intégrées à l'activité *Power* du Groupe et commercialisées sous la marque Schneider Electric depuis 2010.

Solaire	**Fermes photovoltaïques/centrales solaires**	• Études préliminaires • Conception et optimisation des architectures de distribution électrique • Fourniture et installation des équipements • Contrats d'exploitation et de maintenance pendant la durée de vie des installations
	Solaire résidentiel	Produits de conversion et de protection commercialisés *via* notre réseau de partenaires distributeurs, spécialisés ou généralistes
Éolien		Composants et systèmes pour les circuits principaux et auxiliaires, ainsi que pour les circuits de contrôle
Hydraulique		Contrôle et automatisation de la distribution

> **UNE LOGIQUE DE PARTENARIAT AVEC DES *START-UPS***

Le fonds de capital-risque commun à Schneider Electric et Alstom, Aster Capital, a pour mission de détecter de nouvelles opportunités de croissance et d'innovation. Il veille à l'identification des tendances émergentes en matière de marchés et de technologies et développe des partenariats avec des *start-ups* en pointe dans leur domaine. Aster a investi à hauteur de 20 % en 2009 dans le capital de Solaire Direct, une société de conception et d'installation d'infrastructures photovoltaïques de toutes tailles pour la production d'électricité solaire.

Faits marquants 2010

En 2010 Schneider Electric a réalisé environ 2 % de son chiffre d'affaires dans les énergies renouvelables.

Schneider Electric a mené de nombreux projets de fermes photovoltaïques comme celle de Vinon-sur-Verdon (France) avec Solaire Durance (Filiale de la Caisse des Dépôts et de Solaire Direct), de Saint-Benoît (Île de la Réunion) pour le groupe de grande distribution Casino ou encore en Italie en partenariat avec AES SOLE Italia s.r.l.

Participation au pôle de compétitivité Tenerrdis

La mission du pôle de compétitivité Tenerrdis est d'animer l'écosystème rhônalpin pour développer les filières de demain dans les énergies nouvelles, à la fois compétitives par l'innovation et créatrices de croissance.

Ainsi, Tenerrdis mène plus de 400 projets labellisés représentant plus de 300 millions d'euros d'investissement, dont 145 millions d'euros financés par l'État et les collectivités locales grâce à l'action du pôle.

Le pôle a identifié six filières industrielles prioritaires : le solaire, l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la gestion des réseaux intelligents (*"smart grids"*) et le stockage électrique, la biomasse, l'hydrogène/pile à combustible et l'hydraulique.

À l'international, le pôle a signé en 2010 un accord de collaboration avec le NREL (*National Renewable Energy Laboratory*) aux États-Unis et participe à plusieurs missions (au Danemark, en Égypte, en Allemagne et aux États-Unis) qui ont permis de connecter des Petites et Moyennes Entreprises rhônalpines avec ce vaste écosystème.

Véhicule électrique

Contexte

Le véhicule électrique est aujourd'hui considéré comme l'une des réponses pour réduire nos émissions de CO_2, résoudre les problèmes de congestion urbaine, et s'adapter à la raréfaction et au renchérissement des énergies fossiles.

L'acceptation par les consommateurs et le développement du véhicule électrique dépendent principalement de l'infrastructure de recharge, qui doit impérativement combiner sécurité (des utilisateurs, des véhicules, des bâtiments et du réseau électrique), facilité (disponibilité des bornes de recharge à tout moment, à tout endroit et pour tous les besoins) et intégration performante au réseau électrique (première charge mobile de l'histoire).

Offres

Schneider Electric a développé une gamme de solutions répondant aux besoins spécifiques des huit environnements de recharge de véhicules électriques : flotte de véhicules, parking de centre commercial, parking en voirie, parking d'entreprise privée, parking payant, garage résidentiel ou copropriété, et recharge rapide.

Faits marquants 2010

Projets pilotes

Schneider Electric est activement impliqué dans des projets pilotes qui lui permettent de tester ses solutions en conditions réelles et de contribuer à une adoption réussie et rapide du véhicule électrique.

Le Groupe participe en particulier aux projets suivants :

- le projet SAVE (Seine Aval Véhicule Électrique) qui rassemble Schneider Electric, l'Alliance Renault-Nissan, EDF, Total, le Conseil Général des Yvelines, l'EPAMSA et la Région Île-de-France afin de tester une centaine de véhicules électriques et infrastructures de recharges dans les Yvelines début 2011 ;
- le projet d'expérimentation VHR-Strasbourg, mené avec EDF, Toyota et la Ville de Strasbourg, pour lequel le Groupe fournit 135 bornes de recharge.

Partenariats et collaborations

Schneider Electric participe également à un grand nombre d'initiatives, parmi lesquelles un groupe de travail franco-allemand sur les infrastructures destinées aux véhicules électriques.

En mars 2010, Schneider Electric a participé à la création de l'*EV Plug Alliance*, en collaboration avec Legrand et Scame. Cette alliance a pour objectif l'adoption rapide d'une norme européenne pour le branchement des véhicules électriques afin de garantir l'interopérabilité sur le continent européen.

Par ailleurs, Schneider Electric et Parkeon ont signé un accord de collaboration afin de développer un système de recharge du véhicule électrique parfaitement intégré dans la politique de gestion de la mobilité durable en ville.

Vers une gestion intégrée de l'énergie

Contexte

Les clients finaux de Schneider Electric font face à de plus en plus de complexité pour gérer efficacement leur énergie. Ils ont besoin de solutions intégrées et intelligentes plus que de produits isolés.

Offres

Pour aider ses clients à gérer leur énergie de façon optimisée, Schneider Electric propose des produits, systèmes et services permettant de rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et verte.

Dans les grands bâtiments et les sites industriels, cette approche se traduit par une gestion intégrée des systèmes de sécurité, de chauffage et d'électricité, de contrôle des équipements et des processus de fabrication, de supervision du centre de données… voire des panneaux solaires. En mettant en place une gestion combinée, intelligente et intégrée des flux d'énergie, les économies peuvent atteindre 30 % de la facture énergétique.

EcoStruxure : solutions logicielles de gestion intelligente de l'énergie pour optimiser la consommation et l'efficacité énergétique

En 2010, Schneider Electric a poursuivi le lancement de son offre de solutions intégrées pour une gestion intelligente de l'énergie. Cette offre, baptisée EcoStruxure, permet au Groupe de proposer à ses clients des solutions clé en main pour rendre leur énergie visible et optimiser leur consommation d'énergie.

EcoStruxure interconnecte les logiciels du Groupe de contrôle et de gestion de l'énergie afin d'assurer à ses clients une meilleure efficacité opérationnelle et des économies sur leur facture énergétique pouvant atteindre 30 %.

Avec EcoStruxure, le Groupe s'appuie sur les acquisitions réalisées au cours des dernières années en développant les synergies entre ses diverses compétences pour enrichir son offre.

Faits marquants 2010

Schneider Electric vient de lancer la plate-forme logicielle *StruxureWare for Building*, qui est la dernière génération de système de contrôle et de gestion technique des bâtiments. Cette nouvelle plate-forme permet de réunir sur un même écran les fonctions essentielles de la gestion technique (climatisation, ventilation, chauffage, éclairage et contrôle d'accès) et de lui associer les informations nécessaires au suivi des consommations énergétiques. L'ensemble des produits Schneider Electric de mesure de l'énergie est désormais intégré nativement à la plate-forme logicielle, simplifiant ainsi le stockage et l'accès aux données énergétiques des bâtiments.

StruxureWare for Building offre également une très grande connectivité, facilitant ainsi l'intégration de systèmes tiers et de systèmes existants.

Pour un traitement éco-responsable des produits en fin de vie

Respect de la réglementation : DEEE et équivalents

Des engagements politiques ou des réglementations visent les déchets des produits électriques en fin de vie, à l'instar de la directive européenne des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), transposée dans chacun des États de l'Union. Des réglementations équivalentes existent ou sont en voie de développement au Japon, en Chine, en Inde et aux États-Unis.

La directive DEEE a pour principal objectif d'augmenter le taux de valorisation des déchets électriques les plus importants, comme les équipements ménagers tels que les téléviseurs, les réfrigérateurs, les éclairages ainsi que les matériels de l'information et des télécommunications dont la durée de vie est extrêmement courte. Cependant la directive ne couvre que très marginalement les équipements électriques et électroniques industriels ou de distribution électrique. Elle rend responsable le producteur de l'équipement électrique de la mise en place et du financement de filières dédiées aux équipements électriques pour qu'ils soient collectés et traités spécifiquement. La valorisation et le recyclage sont clairement mis en avant avec des taux minima à respecter.

Bien que ses produits soient quasiment tous hors du champ de la directive DEEE, Schneider Electric s'engage activement dans une démarche responsable de gestion des déchets générés par ses produits mis sur le marché.

En tant que société responsable, Schneider Electric doit pouvoir démontrer l'existence de filières fin de vie organisées. Celles-ci doivent être financées et qualifiées pour la collecte, le traitement et le recyclage de ses produits en fin de vie dans le respect de la santé et de l'environnement.

Cette démarche, menée en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du Groupe, doit s'effectuer au niveau de chacun des États dans une démarche d'identification et de qualification, voire d'organisation des filières pour le traitement des déchets d'équipements électriques, avec la mise en place d'indicateurs appropriés.

Filières spécifiques

Dans le cadre de son baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé pour objectif de créer des filières de traitement du gaz SF_6 pour les produits arrivés en fin de vie dans 10 pays, en Europe et en Chine. Le SF_6 est un gaz utilisé dans des appareils de coupure en moyenne tension comme isolant. Ce gaz a le plus fort pouvoir réchauffant et nécessite donc un traitement spécifique pour éviter les fuites dans l'atmosphère.

Les premiers appareils contenant du gaz SF_6 vendus par Schneider Electric arrivent en fin de vie depuis le début des années 2000. L'objectif est de développer des offres commerciales proposant à nos clients de récupérer leurs appareils contenant du SF_6 arrivés en fin de vie et d'en extraire intégralement le gaz pour le recycler.

Dans le cas des piles ou autres consommables, la gestion des déchets relève de la responsabilité des producteurs de ces produits. La politique du Groupe soutient ce partage de responsabilités, sachant que Schneider Electric garde la responsabilité de l'information sur leur présence éventuelle. À ce titre, Schneider Electric informe ses clients sur les impacts de ses produits et leur composition grâce aux profils environnementaux produits (PEP) qui accompagnent les produits.

Faits marquants 2010

À fin 2010, 344 profils environnementaux de produits ont été publiés.

3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Enjeux

En tant que signataire du Pacte Mondial, Schneider Electric tient compte des enjeux du développement durable dans le processus global de qualification de ses nouveaux fournisseurs et encourage ses fournisseurs et sous-traitants à adhérer au Pacte Mondial. Cette démarche, qui invite les fournisseurs à répondre aux attentes directes de l'entreprise et à dire publiquement leur engagement, permet au Groupe d'étendre les principes du développement durable à l'ensemble de ses partenaires-fournisseurs. Elle est d'autant plus importante que le volume d'achats de Schneider Electric représente plus de 50 % de son chiffre d'affaires, soit 11,5 milliards d'euros en 2010.

Cette démarche concrétise également la volonté de Schneider Electric d'être un promoteur des droits humains conformément au Principe 1 (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence) et au Principe 2 (à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme) du Pacte Mondial.

Objectifs et résultats 2010

Un objectif prioritaire a été fixé dans le baromètre Planète & Société sur la durée du programme *One* 2009-2011 : réaliser 60 % de nos achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial.

À fin 2010, 42 % de nos achats ont été réalisés avec des fournisseurs référencés signataires des 10 Principes du Pacte Mondial ou de l'EICC. Cela représente une progression de 9 points par rapport à fin 2009.

Principaux plans d'action

La démarche développement durable se décline sur les achats au travers des quatre actions suivantes :

1. Diffusion de nos attentes achats durables dans le Guide fournisseur

Schneider Electric a déployé une charte à l'intention de ses fournisseurs, appelée *Supplier Guide Book*, qui décrit ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs. Cette charte comprend en particulier un paragraphe important sur les attentes vis à vis de ses fournisseurs en matière de développement durable dans quatre grands domaines, à savoir l'environnement, les conditions de travail, le respect de l'éthique et des droits de l'homme.

2. Intégration de la démarche achats durables dans la sélection de nouveaux fournisseurs

Pour sélectionner ses nouveaux fournisseurs, Schneider Electric utilise un processus baptisé *Schneider Supplier Quality Management* basé sur un questionnaire d'évaluation en neuf chapitres. L'un de ceux-ci porte sur l'environnement et le développement durable.

Schneider Electric évalue les aspects sociaux, la performance du fournisseur vis-à-vis de la communauté (SA 8000), sa performance environnementale (ISO 14001), son respect des directives RoHS et REACH et sa situation vis-à-vis du Pacte Mondial.

3. Exigence d'engagement en faveur du Pacte Mondial pour les sous-traitants et fournisseurs majeurs

L'engagement en faveur du Pacte Mondial est l'un des critères à remplir pour faire partie des fournisseurs majeurs de Schneider Electric. Conformément à un engagement public pris auprès des Nations unies, une communication sur l'importance que revêt l'adhésion au Pacte Mondial est faite par le pilote achat du Groupe auprès de chaque fournisseur majeur de Schneider Electric.

4. Évaluation complémentaire des fournisseurs

En 2010, il a été décidé de franchir une étape supplémentaire avec la mise en place d'un processus d'évaluation de la performance développement durable auprès d'un nombre limité de fournisseurs.

L'évaluation a été réalisée sur la base d'un référentiel (Ecovadis) en totale cohérence avec le Pacte Mondial.

L'utilisation d'un processus externe est la première étape vers une base d'informations partagée avec les fournisseurs. C'est un signe important en interne et surtout vis-à-vis des fournisseurs.

Fournisseurs et offre durable

Mise en place d'organisations spécifiques pour tracer la conformité REACH et RoHS des fournisseurs

Les réglementations REACH et RoHS ont conduit à la mise en place de projets transverses de mise en conformité, et ce aux différents maillons de la chaîne logistique. Ces projets impliquent par conséquent une participation forte des achats pour s'assurer de la conformité des fournisseurs à ces réglementations.

Pour en savoir plus, voir partie Éco-conception page 68.

4 Lutte contre la corruption

Démarche de Schneider Electric

Nos Principes de Responsabilité : un socle commun pour des pratiques éthiques et responsables

Schneider Electric a publié en 2002 *Nos Principes de Responsabilité**. Il s'agit d'un document de référence concernant les risques éthiques. Il a été actualisé et validé par le Conseil de Surveillance en avril 2008, par le Comité Exécutif en novembre 2008 et publié en juin 2009 puis déployé massivement en 2010.

Nos Principes de Responsabilité ont été élaborés dans le respect des dix principes du Pacte Mondial, les principes de gouvernement d'entreprise, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les normes internationales du travail ; par conséquent, ces principes sont conformes aux normes internationales telles que les principes d'affaires pour lutter contre la corruption.

Collaborateurs

Un plan d'action à large communication a été déployé en interne en 2010 ainsi qu'une organisation et des processus pour permettre aux collaborateurs du Groupe de répondre à leurs questions ou d'alerter sur des pratiques qu'ils jugent douteuses en matière d'éthique.

Ensemble des parties prenantes

En ce qui concerne les actionnaires, *Nos Principes de Responsabilité* sont mentionnés dans les documents d'entreprise (Rapport Annuel et Rapport d'Activité et de développement durable) disponibles sur le site Internet de Schneider Electric.

Fournisseurs

Un document de communication spécifique est partagé avec tous les fournisseurs du Groupe : *Schneider Electric Supplier Guide Book*. Ce document sert de cadre de référence aux relations avec les fournisseurs ; il définit les responsabilités des uns envers les autres, mais aussi les attentes de Schneider Electric pour lutter contre la corruption.

Principaux plans d'actions 2010

Contrôle de la lutte anti-corruption

Schneider Electric est soumis à des enquêtes, contrôlé par des agences de notation et des investisseurs sur ses pratiques de développement durable, avec parfois des questions sur des sujets très spécifiques comme la gestion de la lutte contre la corruption. Nous nous efforçons de répondre à toutes les questions en toute transparence.

Le Conseil Éthique créé en juin 2009 et présidé par le Directeur Général Stratégie et Innovation, a défini en 2010 un plan de progrès en sept points :

1. identifier des collaborateurs de haut niveau pour superviser le déploiement du programme *Responsibility & Ethical Dynamics* (voir page 50) ;
2. définir les bonnes pratiques pour la prévention des actes illicites, avec notamment un système d'alerte ;
3. s'assurer que toutes les politiques sont compatibles avec *Nos Principes de Responsabilité* ;
4. informer les collaborateurs des standards et des procédures ;
5. mettre en œuvre des systèmes, de suivi, d'audit et de *reporting* ;
6. imposer une discipline pour la mise en pratique des standards et des procédures ;
7. en cas d'atteinte aux principes éthiques, prendre les mesures correctives nécessaires, y compris le renforcement des procédures.

Illustrations 2010

Diverses initiatives anti-corruption sont mises en œuvre, souvent à l'échelon national ou régional :

- en France, Schneider Electric participe à la définition de standards éthiques au sein de la commission Entreprise et Éthique du GIMELEC, groupement des fabricants de matériels électriques ;
- en Russie, Schneider Electric a signé une Charte éthique avec l'*Association of European Businesses* ;
- Schneider Electric Égypte a obtenu une certification anti-corruption spécifique pour ses activités avec la *National Electricity Corporation* au Soudan.

* *(Pour en savoir plus sur Nos Principes de Responsabilité, voir page 50)*

5 Notation

Les évaluations des principales agences de notation spécialisées et de gestionnaires de fonds éthiques précisent la performance de l'entreprise dans son secteur de référence.

Objectifs et résultats 2010

Un objectif prioritaire a été fixé dans le baromètre Planète & Société sur la durée du programme *One* 2009-2011 : assurer la présence de Schneider Electric dans les quatre familles majeures d'indices ISR (Investissement socialement responsable).

À fin 2010, Schneider Electric figure dans deux indices boursiers éthiques, contre trois en 2009. Le Groupe a en effet été confirmé dans l'indice DJSI Stoxx (Europe) et l'ASPI Eurozone, mais déclassé de l'indice DJSI Monde pour la première fois. Plusieurs raisons expliquent le déclassement de Schneider Electric. Premièrement, l'agence de notation suisse SAM, dont le questionnaire sert de référence pour la constitution des indices du DJSI, a renforcé cette année certaines thématiques et abordé de nouveaux enjeux sur lesquels Schneider Electric a apporté des réponses jugées trop imprécises. Nos réponses ont été insuffisantes notamment sur les consommations et rejets d'eau de nos sites, la production de déchets dangereux, ou les indicateurs de suivi de la bonne santé de nos collaborateurs. Deuxièmement, les indices du DJSI sont de plus en plus attractifs : le taux de participation des entreprises a augmenté de 20 % en deux ans, alors que l'indice compte toujours le même nombre de valeurs. Cela révèle que de plus en plus d'entreprises font de leur sélection dans les indices boursiers éthiques une priorité. Nous avons un an pour réintégrer l'indice DJSI Monde avant la fin du programme d'entreprise actuel (2009-2011). Un plan d'action est à l'étude pour ce faire.

Présentation des indices éthiques boursiers

Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performances Indices), qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigeo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone.

www.vigeo.com

Indices Dow Jones Sustainability

Schneider Electric fait partie de l'édition 2010 du Dow Jones Sustainability Index et Stoxx (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (*Sustainable Asset Management*), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

www.sustainability-index.com

Indices Ethibel Sustainability

En 2010, Schneider Electric fait partie des indices : Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe et Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global.

www.ethibel.com

Indices FTSE4Good

Schneider Electric vise à faire partie du FTSE4Good, quatrième indice éthique boursier majeur. Cependant, le Groupe ne remplit pas les critères d'intégration de l'indice et en est donc actuellement exclu, pour les motifs suivants : Schneider Electric réalise une partie de son activité sur des produits vendus au secteur militaire et certains de ces produits participent à des systèmes d'armement nucléaire.

www.ftse.com

4. L'engagement de Schneider Electric pour la performance environnementale

Ce chapitre traite des impacts environnementaux des activités industrielles du Groupe. Les produits et solutions de Schneider Electric permettant de réduire les impacts environnementaux de nos clients sont traités dans le chapitre 3 (page 53).

1 En bref

Enjeux et ambition de Schneider Electric

Schneider Electric ne produit ni ne distribue l'énergie. Il conçoit et fabrique des produits électriques et électroniques et propose des solutions intégrées pour de nombreux segments de marché. La grande majorité de ses produits sont des composants d'installation servant à la gestion de l'énergie. Ils consomment peu d'énergie par rapport aux appareils qu'ils contrôlent et les pertes dissipées sont négligeables par rapport à l'énergie transitée. Les activités de production, pour leur part, font essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle et n'intègrent que très peu de procédés à fort impact environnemental tels que la transformation et le traitement des métaux par exemple.

Schneider Electric s'engage à protéger l'environnement et la santé humaine :

- en limitant son impact sur le climat par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre générés en particulier par sa propre consommation énergétique et l'usage de gaz SF_6 ;
- en déployant la certification ISO 14001 et les *reportings* environnementaux de son programme d'entreprise *One* ;
- en respectant les directives et règlements visant à contrôler les substances chimiques utilisées dans ses usines et celles contenues dans ses produits ;
- enfin, en minimisant la consommation de ressources naturelles et en augmentant le taux de recyclage des déchets dans ses sites industriels.

Le chapitre présente les quatre grandes démarches du Groupe pour réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles :

- la réduction des émissions de CO_2 ;
- les économies d'énergie ;
- l'éco-conception ;
- l'éco-production.

Objectifs et résultats 2010

Trois objectifs prioritaires ont été fixés dans le **baromètre Planète & Société** sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

1. réduire les émissions d'équivalent CO_2 de 30 000 tonnes par an ;
2. réaliser 2/3 du chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium* ;
3. permettre à 2/3 des collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001.

Objectifs à fin 2011	2010	2009	2008
1. Réduire nos émissions d'équivalent CO_2 de **30 000** tonnes par an	- 110 156	- 44 089	-
2. Réaliser **2/3** de notre chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium*	26,1 % ▲	2,6 %	NS
3. Permettre à **2/3** de nos collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001	69,0 % ▲	63,7 %	NS

NS = indicateur non suivi
La performance de l'année 2008 sert de valeur de départ au baromètre Planète & Société du programme One entre 2009 et 2011.
▲Indicateurs 2010 audités
Se reporter aux pages 88 à 90 pour la présentation méthodologique des indicateurs et aux pages suivantes pour les analyses des résultats (pages 64-65 pour l'indicateur 1, 68-70 pour l'indicateur 2 et 70 pour l'indicateur 3).

À fin 2010 :

- le Groupe a émis 66 067 tonnes d'équivalent CO_2 de moins qu'en 2009.
- l'offre Green Premium représente 26,1 % du chiffre d'affaires produits.
- 69,0 % des collaborateurs de Schneider Electric travaillent dans des sites certifiés ISO 14001.

L'analyse de ces résultats est présentée dans les sous-chapitres "réduction des émissions de CO_2", "éco-conception" et "éco-production" ci-dessous.

Organisation

Au niveau *corporate*, le Département Développement Durable au sein de la Direction Stratégie et Innovation détermine la stratégie environnementale du Groupe et anime les acteurs *corporate* de l'environnement. Le Directeur du Développement Durable est placé hiérarchiquement sous le Directeur Général (membre du Comité Exécutif du Groupe).

Le Département Efficacité Énergétique et Solutions, au sein de la Direction Stratégie et Innovation, pilote le plan d'action EEM (*Energy Efficiency Monitoring* voir page 67).

Jusqu'à la fin de l'année 2010, deux départements pilotaient la démarche environnementale du Groupe :

- l'un en charge de la politique d'offre "verte" et rattaché à la Direction Stratégie et Innovation ;
- l'autre en charge de la politique de sites "verts" et de l'application des directives réglementant l'utilisation des substances dangereuses (REACH et RoHS – voir pages 68-69) et rattaché à la Direction des Opérations Industrielles.

Début 2011, ces deux départements ont été rapprochés dans un même Département Environnement, au sein de la Direction des Opérations Industrielles. Le Directeur de l'Environnement est placé hiérarchiquement sous le Directeur Général Opérations Industrielles (membre du Comité Exécutif du Groupe). Ce département définit et déploie les politiques et programmes environnementaux. Il anime un réseau de responsables environnementaux composé :

- pour la gestion des produits : de responsables de l'environnement dans chaque Activité en charge de la conception et de la gestion de l'offre, de délégués de l'environnement chargés de l'évaluation des impacts marketing et d'éco-référents experts de la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits ;
- pour la gestion des sites : de responsables de l'environnement dans chaque grande zone géographique du monde, de responsables de l'environnement dans les pays dotés d'une activité significative, de responsables de l'environnement dans chaque site industriel ou logistique. En 2010, l'organisation au sein de la Direction des Opérations Industrielles a évolué pour passer d'un pilotage uniquement au niveau *corporate* à une organisation régionalisée (Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Europe-Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud). Trois Directeurs Sécurité, Environnement et Immobilier (SERE – *Safety, Environment, Real Estate*) ont été nommés ; ils ont en charge, chacun sur leur périmètre géographique, de mettre en œuvre la politique du Groupe sur ces sujets pour l'ensemble des sites et de réaliser le *reporting* des plans de progrès. Une coordination de ces trois directeurs est organisée formellement tous les trimestres de façon à garder une cohérence des politiques Sécurité, Environnement et Immobilier sur l'ensemble du Groupe. Les directeurs SERE animent un réseau de plus de 200 responsables du management environnemental des sites industriels, logistiques et administratifs.

Ces réseaux disposent d'outils de gestion et de partage d'expériences (directives, guides d'applications, Intranet spécifique, bases de données…).

2 Réduction des émissions de CO_2

Démarche de Schneider Electric

Schneider Electric n'est pas soumis aux quotas européens sur les émissions de carbone, du fait d'une activité industrielle globalement peu émettrice comparée aux industries énergivores : les principales émissions de son activité proviennent de ses achats et de sa logistique. Schneider Electric est ainsi classé dans les secteurs faiblement émetteurs par le *Carbon Disclosure Project* (1). Néanmoins, le Groupe a défini un plan d'actions de réduction de ses émissions de carbone.

En 2007, Schneider Electric a fait réaliser par un auditeur externe spécialisé un bilan carbone de ses activités, depuis l'activité de tous ses fournisseurs en amont jusqu'à l'activité logistique aval pour distribuer ses produits à ses clients. Ce travail a permis de repérer :

- les grandes "masses" d'émissions de carbone (cf. schéma) ;
- l'impact potentiellement très élevé de la libération dans l'atmosphère du gaz SF_6 contenu dans certaines familles d'appareils de moyenne tension. Ce gaz peut notamment se libérer des appareils arrivés en fin de vie lorsqu'ils sont démontés par des sociétés ne récupérant pas les déchets.

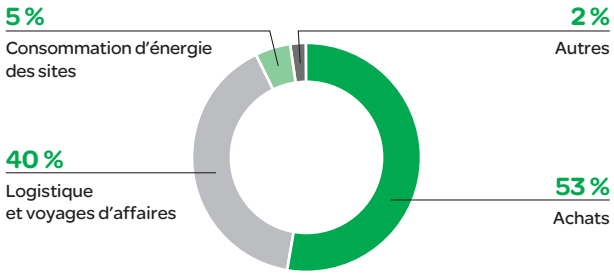

Dans le cadre du baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectifs sur 2009-2011 de :

- réduire ses émissions d'équivalent CO_2 de 30 000 tonnes par an sur la totalité des périmètres 1 et 2 au sens du *GHG Protocol* (2) : les émissions de gaz SF_6 dans les sites industriels concernés, et la consommation énergétique des sites industriels et logistiques et d'une partie des sites tertiaires ; ainsi qu'une partie du périmètre 3 au sens du GHG Protocol (2) : le fret aérien dans le mix transport du fret de longues distances (3). L'objectif à atteindre revient à réduire d'environ 15 % sur trois ans les émissions de CO_2;
- mettre en place des filières de récupération du gaz SF_6 dans 10 pays. Les premiers appareils contenant du gaz SF_6 vendus par Schneider Electric arrivent en fin de vie depuis le début des années 2000. L'objectif est de développer des offres commerciales proposant à nos clients de récupérer leurs appareils contenant du SF_6 arrivés en fin de vie et d'en extraire intégralement le gaz pour le recycler (voir "Filières spécifiques" page 58).

En 2010, Schneider Electric a émis 66 067 tonnes d'équivalent CO_2 de moins qu'en 2009 à périmètre constant.

Cette bonne performance par rapport à l'objectif de réduction annuelle de 30 000 tonnes de CO_2 équivalent est essentiellement due à la réduction des fuites de SF_6 dans les processus de production, grâce à :

- un *reporting* rendu obligatoire et mensuel depuis mi-2010 contre bisannuel en 2009 ;
- une analyse systématique des risques démarrée sur tous les sites européens ;
- des améliorations de processus sur certains sites particulièrement émetteurs en 2009.

La performance CO_2 liée aux consommations énergétiques en 2010 a été calculée par rapport à une référence 2008 pour "absorber" l'effet de la crise économique en 2009 qui avait vu une chute drastique de la production et des consommations énergétiques associées. En outre, la mesure de l'efficacité est impactée par l'évolution des températures qui n'est pas corrigée alors que 2010 a connu des hivers très rigoureux dans l'hémisphère Nord. Par ailleurs, certains de nos sites les plus énergivores ont connu une très forte croissance en 2010, ce qui a accru leurs émissions de CO_2.

En cumulé sur les années 2009 et 2010, Schneider Electric a réduit ses émissions de 110 156 tonnes équivalent CO_2 et a donc d'ores et déjà dépassé l'objectif de réduction de 30 000 tonnes par an pendant trois ans.

Schneider Electric travaille en 2011 à la définition de ses prochains objectifs de réduction d'émissions de carbone pour le baromètre Planète & Société du prochain programme d'entreprise. La démarche du Groupe consiste à mesurer, contrôler et réduire les émissions de CO_2 en commençant par les émissions les plus directes sur lesquelles il a le plus d'impact et la plus grande fiabilité de mesure (correspondant aux périmètres 1 et 2 définis par le *GHG Protocol*) et en poursuivant par les émissions plus indirectes (correspondant au périmètre 3 du *GHG Protocol*).

Schneider Electric rend public sur son site web (www.barometre.schneider-electric.com, partie Environnement) sa réponse aux enjeux du changement climatique, en répondant chaque année aux questionnaires du *Carbon Disclosure Project* (CDP), une initiative mondiale menée par des investisseurs et des gestionnaires d'actifs. Le CDP a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant des conséquences pour les entreprises de la "contrainte carbone" et du changement climatique.

Score de Schneider Electric CDLI et CPLI en 2010

Score de Schneider Electric	2010	2009	2008
CDLI	52	60	69
CPLI	B	NA	NA

(1) Source : Carbon Disclosure Project 2008, Enquête menée auprès des entreprises françaises du SBF120.

(2) Le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) est l'outil de comptabilisation des émissions d'équivalent CO_2 le plus répandu dans le monde. Le périmètre 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Le périmètre 2 correspond aux émissions provenant de la génération d'électricité consommée par l'entreprise. Le périmètre 3 correspond à toutes les autres émissions indirectes de l'entreprise provenant de sources qu'elle ne détient ou ne contrôle pas (transport, utilisation de produits et services, etc.).

(3) Le fret longues distances comporte le fret aérien et le fret maritime.

Le CDP publie un score de transparence de la communication des entreprises sur leur stratégie de lutte contre le changement climatique (*Carbon Disclosure Leadership Index* – CDLI) et, depuis 2010, un score d'intégration des enjeux de changement climatique dans la stratégie de l'entreprise et des actions entreprises en ce sens (*Carbon Performance Leadership Index* – CPLI) :

- la note de Schneider Electric au CDLI (sur une échelle de 0 à 100) a régressé régulièrement au cours des trois dernières années. Le Groupe a privilégié dans son plan d'actions la réduction significative des émissions de carbone sur un périmètre défini (les périmètres 1 et 2 au sens du *GHG Protocol* et une petite partie du périmètre 3), au détriment d'un travail de reporting extensif sur le périmètre 3 du *GHG Protocol* : mesure des émissions du transport et des achats, mesure de l'impact carbone pour les clients, mesure des émissions par activité ou entité du Groupe. Les exigences du CDP augmentent également d'année en année, au fur et à mesure de la hausse du nombre de sociétés publiant des informations sur leur démarche carbone ;
- le *Carbon Performance Leadership Index* évalue la qualité de la stratégie, la gouvernance, la communication avec les parties prenantes et des réalisations liées au changement climatique sur une échelle de A (maximum) à D (minimum). Seules les entreprises obtenant une note supérieure à 50 au CDLI peuvent figurer au CPLI. La note B est attribuée aux entreprises "en phase d'adaptation rapide".

Davantage d'informations sont disponibles sur le site www.cdproject.net.

Principaux plans d'actions 2010

Actions de réduction des émissions sur les sites du Groupe (gaz SF_6 et consommations énergétiques)

Pour atteindre l'objectif du baromètre Planète & Société de réduction de 30 000 tonnes par an des émissions d'équivalent CO_2, les fuites industrielles de gaz SF_6 doivent être ramenées à un taux de 1,2 % du gaz acheté (l'objectif pris en 2011 est d'aller au-delà et de viser 1 %) et les consommations énergétiques des sites diminuées de 4 % par an et par employé entre 2009 et 2011. Les actions suivantes ont été menées en 2010 dans ce but :

- des objectifs spécifiques de réduction de l'empreinte carbone portant sur la totalité du périmètre industriel de Schneider Electric ont été définis et sont pris en compte dans le calcul de la part variable du salaire de toutes les personnes des opérations industrielles bénéficiant d'un bonus ;
- la remontée des indicateurs portant sur la réduction de l'empreinte carbone industrielle de tous les sites concernés est organisée tous les mois, contre tous les semestres auparavant. L'empreinte carbone des périmètres 1 et 2 au sens du *GHG Protocol* est calculée mensuellement, ainsi que la mesure de la performance de chaque site concerné ;
- depuis 2010, la performance carbone est présentée mensuellement au Comité de Direction de la Direction des Opérations Industrielles par le Directeur Environnement du Groupe et les trois directeurs Sécurité, Environnement et Immobilier (SERE) ;
- une Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC) a été déployée sur les processus de fabrication intégrant du gaz SF_6 ;
- le programme *Energy Action* incluant le déploiement du système EEM (*Energy Efficiency Monitoring*) sur les sites les plus consommateurs d'énergie du Groupe a été poursuivi en 2010 (voir pages 66-67).

Actions de réduction des émissions liées au fret

Des actions ont été menées en 2010 afin de ramener la part du fret aérien dans le fret de longues distances à 20 % entre 2009 et 2011 :

- le périmètre de suivi du fret longues distances a été étendu à 76 % (contre 40 % environ en 2009).
- l'importance de la réduction des émissions de CO_2 a fait l'objet en 2010 d'une sensibilisation de fond auprès de la communauté transport du Groupe. Celle-ci s'est rapprochée de ses fournisseurs afin de pouvoir réaliser avec eux un bilan carbone dans les transports en 2011 sur le plan mondial.
- la part respective du fret aérien et du fret maritime est suivie mensuellement par la Direction des Opérations Industrielles.
- les managers clés de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique ont une part de leur bonus annuel sur l'atteinte des objectifs de ratio fret aérien/fret maritime.

Malgré une forte augmentation de 40 % de nos flux longues distances à cause de situations localisées de pénuries de composants électroniques au niveau mondial, la part des tonnes transportées par voie aérienne est restée stable à 20 %.

Le transport de marchandises est la deuxième source d'émissions de CO_2 chez Schneider Electric (37 % des émissions de CO_2 sur la base du bilan carbone 2006 de l'entreprise). Des engagements et actions ont été menés en 2010 pour étendre la mesure des émissions de CO_2 du transport de marchandises et préparer les objectifs de réduction du prochain programme d'entreprise après 2011.

Deux engagements forts ont été pris en 2010 :

- l'évaluation systématique de l'impact CO_2 lié au transport pour tout projet de modification des infrastructures industrielles ;
- l'évaluation systématique de la capacité du Groupe à mesurer les émissions de CO_2 liées au transport lors des audits des sites logistiques.

La rationalisation continue de la logistique, qui contribue à la réduction des émissions de CO_2 du transport de marchandises a continué de faire l'objet d'une attention particulière en 2010 au sein des entités de Schneider Electric. Parmi les actions menées, on peut citer la fermeture de 10 centres de distribution, l'identification et la simplification continue de flux historiques complexes associant plusieurs niveaux de stocks de notre chaîne d'approvisionnement, le transfert du centre régional de distribution de la zone Asie Pacifique de Hong Kong vers Singapour (au barycentre de nos flux internationaux de la zone), la consolidation de flux appartenant à des activités différentes dans une même ville et sous un même toit lorsque cela fait sens.

3 Économies d'énergie

Démarche de Schneider Electric

Les sites de Schneider Electric sont dans l'ensemble des consommateurs moyens d'énergie, comparés aux industries énergivores. Cependant, Schneider Electric se veut exemplaire dans la réduction de ses consommations énergétiques en appliquant ses propres solutions. Autour de 5 % des émissions totales proviennent des consommations énergétiques des sites (selon le bilan carbone réalisé en 2007). L'efficacité énergétique des sites, avec un objectif de - 4 % en 2010 par rapport à 2009 et de - 4 % en 2011 par rapport à 2010, contribue à atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO_2 du baromètre Planète & Société (voir page 64 - Réduction des émissions de CO_2).

Depuis 2005, Schneider Electric se fixe des objectifs de réduction annuels et publie (en interne) chaque année les consommations énergétiques de ses sites de production et de logistique dans le cadre d'un programme d'amélioration continue dénommé *Energy Action*. Les consommations d'énergie cumulent les consommations d'électricité, de fuel, de gaz et d'énergie thermique dans le cas (rare) d'utilisation d'un réseau d'eau chaude urbain pour des besoins de chauffage essentiellement.

De 2005 à 2008, l'objectif de réduire de 10 % la consommation énergétique par personne et par site de production a été globalement atteint et dans certains cas dépassé.

Le baromètre Planète & Société du programme *One* (2009-2011) a élargi le suivi des consommations aux sites tertiaires de plus de 300 collaborateurs en les intégrant dans les objectifs de certification ISO 14001 des sites. Le siège social du Groupe en France a ainsi été certifié pour les normes de gestion environnementale ISO 14001 et de gestion énergétique EN 16001 en 2010. Les consommations énergétiques des sites sont suivies mensuellement en Comité de Direction de la Direction des Opérations Industrielles depuis 2010. La Direction des Opérations Industrielles a la responsabilité de l'ensemble des sites du Groupe. Schneider Electric a poursuivi le déploiement du programme *Energy Efficiency Monitoring* (EEM) dans ses principaux sites consommateurs d'énergie visant à mesurer très précisément la réduction des consommations réellement réalisée – en annulant les effets des variations climatiques et du niveau d'activité d'une année à l'autre.

Des actions de réduction des consommations énergétiques sont également menées dans les centres de données de Schneider Electric, sans pour autant faire l'objet d'une publication au niveau du Groupe.

Principaux plans d'action 2010

Programme *Energy Action*

Energy Action est une démarche de réduction continue des consommations énergétiques sur tous les sites du Groupe. Ces objectifs sont de :

- réduire les consommations énergétiques (électricité, gaz, pétrole) et donc réduire les coûts ;
- déployer les offres d'efficacité énergétique de Schneider Electric sur ses propres sites ;
- sensibiliser les collaborateurs de Schneider Electric aux nouvelles offres d'efficacité énergétique et à la manière dont ils peuvent contribuer à leur développement.

Le programme met l'accent sur les consommations principales que sont le chauffage, la ventilation et l'air conditionné (CVAC), certains équipements (comme les compresseurs à air), l'éclairage et des procédés industriels spécifiques.

De nombreuses initiatives sont menées en interne pour améliorer la compréhension des avantages à court et long termes de l'efficacité énergétique : campagnes de sensibilisation, élection de "champions énergétiques" pour chaque pays, constitution de groupes de travail locaux pour déployer les mesures d'*Energy Action*, désignation du meilleur employé et du meilleur site en matière d'efficacité énergétique. Un site Intranet dédié est également en ligne. Il permet de suivre les évolutions et les résultats obtenus dans le cadre d'*Energy Action*. Des manifestations et colloques thématiques ont été organisés en France, en Grande-Bretagne, en Corée, en Turquie, en Afrique du Sud, à Singapour, aux États-Unis à l'attention de nos clients et, plus largement, de nos partenaires.

Ce programme a permis les réalisations suivantes à fin 2010 :

- 256 sites transmettent leurs données énergétiques et 75 sites ont un suivi centralisé des consommations avec des outils de *monitoring* à distance, dont 60 % des sites les plus énergivores de Schneider Electric ;
- 100 sites ont été formellement audités en interne sur leurs consommations d'énergie ;
- 11 millions d'euros ont été investis dans des projets d'efficacité énergétique, la plupart avec un retour sur investissement inférieur à trois ans ;
- 26 000 appareils d'éclairage ont été remplacés, 350 variateurs de vitesse sont utilisés, 1 600 compteurs dans 110 sites, des centaines de capteurs, régulateurs et systèmes de gestion des bâtiments ont été installés.

Illustrations 2010

1) Gestion de l'éclairage des sites industriels (exemples)

En France :

- le centre de distribution d'Évreux a remplacé ses 3 000 tubes T8 par des tubes T5 permettant l'économie de 30 à 45 % d'électricité ;
- des sites ont déployé la solution Lubio de Schneider Electric pour réduire la tension de nuit et de jour en éclairage extérieur. L'économie estimée est d'environ 20 % ;
- la plupart des installations contiennent des détecteurs de lumière naturelle, qui contrôlent l'éclairage en fonction de la lumière, ce qui représente par exemple 14 % d'économies en un an dans l'installation de l'usine MGA.

En Inde dans l'usine de Chennai, les ampoules à vapeur de mercure ont été remplacées dans les entrepôts, des détecteurs de proximité ont été installés dans la salle des serveurs et les salles de repos et un éclairage a été ajouté par poste de travail dans les zones de production. L'investissement de 3 300 euros sera rentabilisé en deux ou trois ans.

2) *Energy Action* aux États-Unis

- Le site de Columbia, avec plus de 550 employés, est une usine d'assemblage de transformateurs intelligents et possède des bureaux d'ingénierie. Un système Schneider Electric d'automatisation du bâtiment a été installé pour réduire les pertes de climatisation, chauffage, air comprimé et éclairage avec un retour sur investissement de deux ans (près de 220 000 euros d'économies): remplacement des équipements d'éclairage, réparation des fuites d'air comprimé, réduction du système de pression, optimisation de l'utilisation de stations de filtres régulateurs, etc. ;
- le siège social Amérique du Nord de Schneider Electric Éclairages à LaVergne a obtenu en 2010 la certification LEED (*Leadership in Energy and Environment Design*) (programme argent) décernée par le *US Green Building Council* (USGBC). Cette certification est attribuée aux bâtiments conçus et construits pour réduire leur impact environnemental. Les appareils de gestion de l'énergie suivants ont été installés : détecteurs de présence, systèmes de contrôle de l'éclairage *Powerlink* programmés selon les horaires d'occupation du bâtiment, systèmes de surveillance *PowerLogic* pour établir un profil d'utilisation de l'énergie consommée. Le système de gestion du bâtiment *Andover Continuum* est utilisé pour suivre en direct la consommation d'énergie et la comparer aux consommations précédentes. Parmi les autres solutions Schneider Electric installées dans l'établissement : le réseau de contrôle de l'éclairage C-Bus les produits d'éclairage Juno, l'équipement *Integrated Power and Control Solutions* (IPaCS).

Les actions suivantes sont prévues en 2011 pour atteindre l'objectif de 4 % d'efficacité supplémentaire par rapport à 2010 :

- mettre en place un suivi centralisé des consommations avec des outils de *monitoring* à distance pour les 100 sites de Schneider Electric qui consomment le plus d'énergie (dans le cadre du programme EEM – voir ci-dessous) ;
- poursuivre les audits énergétiques et les projets lancés, notamment la construction d'un champ solaire d'environ 1 MW, comprenant près de 3 500 panneaux, à Smyrna aux États-Unis, et de stations de rechargement à énergie solaire pour les véhicules électriques à Paris en France.

Programme *Energy Efficiency Monitoring* (EEM)

Energy Efficiency Monitoring est un programme de supervision centralisée de la performance énergétique (excluant les variations de température et de production). Son objectif est de superviser sur un même tableau de bord, accessible aux différents niveaux de gestion, la performance énergétique de tous les sites inclus dans le périmètre du *reporting* environnemental du Groupe pour :

- gérer précisément le coût de l'énergie ;
- comparer la performance des sites pour identifier les inefficacités ;
- contribuer à atteindre les objectifs environnementaux du Groupe.

À fin 2010, près de 60 usines parmi les plus consommatrices en Amérique du Nord et en Europe ont déployé EEM pour mesurer précisément leur consommation énergétique. L'objectif en 2011 est de déployer EEM dans 100 usines couvrant au moins 75 % des consommations énergétiques totales des usines du Groupe.

Programme *Green IT*

Green IT est un programme visant à réduire les consommations énergétiques de l'infrastructure de technologies de l'information (centres de données, serveurs et appareils informatiques) et à utiliser les technologies de l'information de Schneider Electric pour réduire les déplacements en déployant des systèmes de télé-présence/HD vidéoconférences.

Les principaux objectifs sont :

- d'optimiser le nombre de centres de données et leur efficacité énergétique en utilisant les produits et solutions Schneider Electric ;
- de former tous les employés du secteur informatique sur les meilleures pratiques d'efficacité énergétique et carbone ;
- de veiller à ce que plus de 80 % du matériel que nous achetons soient évalués *Energy Star*.

En 2010, les actions suivantes ont été menées :

- consolidation de plus de 500 serveurs dans le centre de données de Saint Louis (États-Unis), ce qui devrait générer près de 1,5 GWh d'économies en 2010 ;
- déploiement d'un guide de technologies de l'information écologiques ("*Green IT Playbook*") qui est une référence des meilleures pratiques que les employés du secteur informatique peuvent utiliser pour réduire les consommations énergétiques ;
- pilotage d'une étude de la consommation d'énergie type d'un PC (couvrant 400 PC) dans la région Amérique Latine qui pourrait permettre des économies annuelles d'environ 14 tonnes d'équivalent CO_2.

4 Éco-conception

Les produits de Schneider Electric sont majoritairement composés de matière plastique (thermodur…) et de métaux (cuivre…) achetés sur les marchés mondiaux. Leur fabrication nécessite toutefois l'utilisation de composants et substances considérés pour certains comme nocifs pour l'environnement et la santé, comme par exemple les phtalates ou les retardateurs de flamme bromés. Leur utilisation consomme peu d'énergie en comparaison des moteurs et des applications finales pour lesquels ils fonctionnent. La majorité des produits en fin de vie sont envoyés en décharge. Certains produits ou sous-produits, plus dangereux pour l'environnement, nécessitent cependant des traitements particuliers comme les batteries ou les disjoncteurs moyenne tension fonctionnant au SF_6. La durée de vie des produits est très variable selon leur utilisation.

Schneider Electric est soumis à la réglementation environnementale européenne, visant particulièrement à encadrer l'usage des substances toxiques :

- la majeure partie de l'offre du Groupe est soumise à la directive REACH, qui demande de tracer des substances dangereuses ;
- environ 1 % de l'offre de Schneider Electric est soumis à la directive RoHS, qui demande d'éliminer six substances dangereuses : le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE).

Schneider Electric est soumis très marginalement à la directive sur les déchets DEEE et à la directive sur les consommations énergétiques des produits EuP.

Un point important : Schneider Electric applique ces règles européennes à l'échelon mondial.

Les clients du Groupe demandent par ailleurs de plus en plus fréquemment des informations environnementales sur les produits qu'ils achètent.

Démarche de Schneider Electric

Pour répondre à ces attentes, Schneider Electric s'est fixé pour ambition de :

- fournir une information environnementale à ses clients ;
- contrôler l'usage des substances dangereuses ;
- apporter des innovations fortes à ses produits.

Pour cela, le Groupe a mis en place les programmes suivants :

- pour répondre à la réglementation : un programme de traçabilité des substances contenues dans tous ses produits listées par la directive REACH et un programme d'élimination des six substances listées par la directive RoHS au-dessus des seuils fixés pour toute l'offre du Groupe ;
- pour répondre aux attentes de ses clients : un programme d'informations environnementales sur la majeure partie de son offre *via* des profils environnementaux de produits (PEP) et des guides d'instruction en fin de vie ;
- Schneider Electric a créé le label *Green Premium* pour communiquer ces informations à ses clients. Dans le cadre du baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectif à fin 2011 de réaliser deux tiers de son chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium*.

Les produits dits *Green Premium* apportent aux clients les informations environnementales qui les caractérisent : les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie (consommation d'énergie, empreinte carbone, consommation de matière première, pollution sur l'air, l'eau, le sol, etc.), l'identification voire l'élimination des substances préoccupantes et les éléments nécessaires à leur recyclage.

Principaux plans d'actions 2010

Un produit *Green Premium* rassemble quatre caractéristiques majeures :

- la mise en ligne des informations REACH ;
- l'absence des substances dangereuses selon les prescriptions de la directive RoHS ;
- la publication du profil environnemental de produit, qui permet notamment de déterminer son empreinte carbone ;
- la publication d'une fiche d'instruction de fin de vie si nécessaire.

Directive REACH

Le programme de mise en conformité au règlement européen REACH, initié en 2008, vise à :

- s'assurer que les substances utilisées par Schneider Electric et ses filiales sont dûment enregistrées et autorisées dans les applications, conformément aux exigences de la réglementation REACH ;
- formaliser les informations à communiquer auprès des clients sur la présence des substances dites dangereuses dans ses produits ;
- prendre en compte les informations à fournir au titre de la directive REACH et les contraintes techniques apportées par la directive RoHS dans le processus de développement de nouveaux produits ;
- anticiper les substitutions inéluctables à terme de certaines substances chimiques et éviter tout impact sur les performances des offres de Schneider Electric.

Ce programme a été renforcé sur l'année 2010:

- pour anticiper la date limite fixée au 1er décembre 2010, Schneider Electric a lancé un programme de vérification du bon enregistrement par ses fournisseurs auprès de l'Agence chimique européenne des substances utilisées dans les applications, conformément aux exigences de la réglementation REACH. Les substances concernées sont celles qui sont consommées ou importées en Europe à plus de 1 000 tonnes par an, et toutes les substances cancérogènes, mutagènes et repro-toxiques de catégorie 1 et 2 consommées ou importées en Europe à plus d'une tonne par an, ainsi que les substances très toxiques pour les organismes aquatiques, dites R50/53, et consommées ou importées en Europe à plus de 100 tonnes par an. Cette vérification s'accompagne de la mise à jour, dans les sites de production de Schneider Electric, des procédures d'utilisation des substances chimiques telles que figurant dans les nouvelles fiches de données de sécurité de nos fournisseurs.

- La communication des informations sur la présence des substances dites dangereuses s'est poursuivie sur 2010, pour tenir compte de l'extension de la liste des substances candidates à autorisation. Le nombre de ces substances est passé de 30 au 1er janvier 2010 à 46 à compter du 15 décembre 2010. Ce besoin de communication est pris en compte en amont de la commercialisation des offres : toutes les nouvelles offres sont désormais conçues en respectant les contraintes techniques de RoHS et les informations à fournir au titre de REACH.
- Ces informations sont centralisées et publiées sur une base de données accessible gratuitement en ligne, permettant d'obtenir immédiatement un certificat REACH pour un ou plusieurs articles, ainsi que ces mêmes informations exportées dans un tableur pour en faciliter l'exploitation par le demandeur. Plusieurs milliers de visiteurs mensuels consultent cette base de données à travers le monde ; des traductions en espagnol et allemand ont vu le jour, pour compléter les versions anglaise et française ; en complément du site *corporate*, les sites des pays reprennent et diffusent ces mêmes informations au service de leurs clients, partenaires, et clients de leurs clients, quelle que soit leur situation géographique.
- Schneider Electric est membre d'un consortium technique auquel participent d'autres grandes entreprises et laboratoires de recherche. L'objectif de Schneider Electric est de se mettre en position de valider la faisabilité technique de remplacement des substances chimiques dans ses produits.
- Le Groupe a continué sa politique de communication et d'échange de méthodologie et bonnes pratiques au sein de séminaires européens et internationaux. Fort de son excellent positionnement vis-à-vis de la mise en œuvre de REACH, Schneider Electric s'emploie à complémenter ses systèmes d'informations pour permettre une automatisation des analyses REACH concernant ses articles afin de garantir une mise à jour aussi fréquente que requise.

Directive RoHS

Si l'offre de Schneider Electric directement couverte par la directive RoHS est extrêmement limitée, une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels de Schneider Electric intégrés dans des produits couverts par le champ d'application de la directive et commercialisés par d'autres entreprises, clientes du Groupe. C'est pourquoi Schneider Electric, depuis le 1er juillet 2006, a mis en conformité les produits directement visés par la réglementation mais aussi progressivement les autres produits de son offre. Par ailleurs, si la directive RoHS Europe s'applique aux produits vendus sur ce seul continent, Schneider Electric a de plus décidé de compléter la mise en conformité de son offre partout dans le monde. En décidant de généraliser l'élimination de ces substances à tous ses produits, Schneider Electric s'est ainsi engagé bien au-delà des exigences de la directive.

Pour chaque référence conforme, Schneider Electric précise la date à partir de laquelle la mise en production de la version conforme RoHS a été effective. Pour les références non encore conformes et à volume de production significatif, Schneider Electric indique la date prévisionnelle de production d'une version RoHS. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de Schneider Electric, mais sont aussi reprises sur un certain nombre des sites Internet pays du Groupe.

À fin 2009, seule une partie des offres locales spécifiques à un pays en particulier, ainsi que les produits devant être retirés à court terme du marché ou fabriqués en très petite quantité n'étaient pas conformes à RoHS.

En 2010, l'effort de mise en conformité des produits s'est poursuivi et en particulier pour les nouvelles entités ayant rejoint le Groupe récemment. Cependant pour certaines entités dont les produits sont très éloignés du champ d'application de la directive RoHS, comme l'appareillage de moyenne tension provenant des activités Distribution d'Areva, la décision de mise en conformité RoHS a été différée.

> **POINT DE VUE SUR L'ÉVOLUTION ROHS**

Le 24 novembre 2010, le Parlement européen a adopté un projet de refonte de cette directive appelée "RoHS2". Ce nouveau texte a fait l'objet de longues discussions tout au long de l'année 2010 entre la Commission européenne, le Parlement et les fédérations industrielles. Schneider Electric a activement participé à ces discussions comme représentant français dans le groupe de travail européen Orgalime. Cette nouvelle directive devrait être publiée au Journal officiel de l'Union européenne début 2011.

Des directives similaires à la directive européenne RoHS sont maintenant en vigueur ou en cours de discussion dans de nombreux pays. Les similitudes avec la directive européenne sont très fortes même si les mises en œuvre peuvent être différentes. La décision de Schneider Electric de généraliser l'application de la RoHS à tous ses produits a permis d'anticiper les évolutions des réglementations partout dans le monde. De ce fait, Schneider Electric est capable d'offrir des produits conformes aux directives RoHS en vigueur sur tous ses marchés.

C'est le cas en particulier en Chine où une directive RoHS est en vigueur depuis le 1er mars 2007, en Corée du Sud et au Japon. De nouvelles réglementations RoHS sont en cours de discussion en Inde, aux États-Unis, en Ukraine, en Serbie, etc.

Profils environnementaux de produits (PEP)

Le programme PEP vise à publier les profils environnementaux produits pour l'ensemble des produits vendus par Schneider Electric. Fin 2010, 344 PEP étaient publiés.

L'analyse des caractéristiques environnementales des produits porte sur les éléments suivants :

- le bilan matière ;
- la présence des substances dangereuses selon RoHS ;
- le calcul des 10 impacts environnement sur les quatre phases du cycle de vie, *i.e.* la consommation de matières premières, la consommation d'énergie, l'empreinte carbone, la diminution de la couche d'ozone, la production d'ozone photochimique, l'acidification de l'air, la production de déchets dangereux, l'eutrophisation de l'eau, la toxicité de l'air et le taux de recyclabilité.

La majorité de ces PEP sera mise en conformité avec les exigences du programme *PEPecopassport*, programme de déclaration environnementale conforme à la norme ISO 14025 lancé en 2010. Celui-ci atteste de la conformité aux règles de l'art et couvre l'ensemble des produits électriques et climatiques communs pour le bâtiment, les infrastructures et l'industrie. Schneider Electric a assumé la présidence du programme et de son comité de pilotage, et piloté la rédaction des statuts de l'association qui gère le programme, des règles de gouvernance et des PEP.

Le processus de développement des produits de Schneider Electric est conforme à la "CEI 62430 *Environmentally Concious Design*" basée sur l'analyse multicritère du cycle de vie.

Guides de fin de vie

Schneider Electric intègre l'impact environnemental de la fin de vie de ses produits dès leur phase de conception en allant au-delà du calcul du taux potentiel de valorisation par l'EIME (logiciel d'évaluation des risques environnementaux et de gestion des opportunités). Le Groupe a en effet développé un guide des bonnes règles de conception pour optimiser les coûts de fin de vie et le taux potentiel de recyclabilité de ses produits.

En 2010, Schneider Electric a généralisé la publication des manuels d'instructions de ses produits comportant les recommandations nécessaires et les bonnes pratiques pour que le traitement en fin de vie puisse être fait dans des conditions respectueuses de l'environnement. À fin 2010, environ 40 % du chiffre d'affaires réalisé avec des références commerciales globales a son information fin de vie disponible en ligne.

5 Éco-production

Démarche de Schneider Electric

Schneider Electric veut étendre le nombre de ses sites qui mettent en place un système de gestion environnemental et contribuent au *reporting*, donc aux objectifs, du Groupe. Des objectifs prioritaires d'augmentation du nombre de collaborateurs travaillant dans des sites certifiés ISO 14001 et de réduction de ses consommations énergétiques ont été fixés sur 2009-2011 dans le cadre du baromètre Planète & Société pour l'ensemble du Groupe. L'objectif de certification permet de porter un effort continu de réduction sur les principaux impacts environnementaux des sites, reportés dans le tableau pages 97-98 :

- les quantités de déchets produits ;
- la part des déchets valorisés ;
- la consommation d'énergie ;
- la consommation d'eau ;
- les émissions de CO_2 ;
- les émissions de COV (Composés organiques volatiles).

Principaux plans d'action 2010

Certification ISO 14001 des sites du Groupe

Dès la parution de la norme ISO 14001 en 1996, Schneider Electric a retenu le principe de certification de ses sites. Le Groupe impose depuis plusieurs années la certification ISO 14001 de tous les sites industriels et logistiques de plus de 50 personnes dans les deux ans qui suivent leur acquisition ou leur création.

L'extension de cette directive interne à tous les sites tertiaires de plus de 300 personnes a été actée dans le programme *One* à partir de 2009 et réellement lancée en 2010. Le siège du Groupe en France, à Rueil-Malmaison a ainsi été certifié en 2010.

L'objectif prioritaire du Groupe, inscrit au baromètre Planète & Société, est de permettre à deux tiers des collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001. En 2010, l'objectif était dépassé : 69 % des collaborateurs travaillaient sur des sites ISO 14001.

En 2010, le taux maximum de sites industriels certifiés est quasiment atteint : 251 sites pour un effectif total de 82 373 personnes (incluant l'ensemble des personnes travaillant sur le site pour Schneider Electric) étaient certifiés ISO 14001 à fin 2010.

Le challenge consiste pour 2011 à certifier les nouveaux sites dans un délai de deux ans après leur acquisition ou leur création et à continuer les nouvelles certifications des grands sites tertiaires.

Gestion des consommations industrielles

Consommations en eau

Les consommations d'eau sont analysées en distinguant l'eau puisée dans les nappes phréatiques et celles consommées sur le réseau public. Les eaux puisées aux seules fins de refroidissement et immédiatement rejetées sans altération peuvent être comptabilisées.

Schneider Electric reporte semestriellement les quantités d'eau consommées par ses sites et suit les consommations d'eau *per capita* à périmètre comparable pour évaluer sa performance d'une année à l'autre.

La démarche globale d'éco-production a permis la réduction de 6,5 % des consommations d'eau *per capita* en 2010 par rapport à 2009 à périmètre comparable. Le Groupe n'a pas déployé de plan d'action spécifique dans ce domaine en 2010.

Consommations en énergie

Voir réduction des émissions de CO_2 page 64 et Économies d'énergie page 66.

Consommations en matières premières

Afin de proposer à ses clients des produits plus respectueux de l'environnement, Schneider Electric s'attache à miniaturiser ses produits pour économiser les ressources naturelles. Schneider Electric a développé des outils de conception visant à maîtriser les contraintes thermiques et électriques, optimisant ainsi la quantité de matériaux nécessaire à la fabrication de ses produits. Le bilan matière ainsi établi pour tous ses produits est communiqué avec le profil environnemental des produits. Le choix de matériaux faciles à recycler, de systèmes de clipsage pour démonter aisément les composants facilite le traitement des matériels en fin de vie. L'analyse du cycle de vie et de la recyclabilité permet également de déterminer les points d'amélioration.

Schneider Electric n'a pas eu de plan d'action spécifique de Groupe dans ce domaine en 2010.

Gestion des déchets, rejets et nuisances industriels

Déchets

Reconnue comme l'une des sources principales de pollution mais également une ressource potentielle de matière première, la gestion des déchets est l'une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Les principaux rejets de Schneider Electric sont constitués de déchets solides. Leur gestion fait l'objet de progrès continus. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la certification ISO 14001 que Schneider Electric met en place pour l'ensemble de ses sites industriels et logistiques à travers le monde.

Compte tenu des disparités de classification selon les pays, le Groupe n'opère pas de consolidation globale par catégorie des déchets industriels spéciaux et banals. Ces enregistrements font l'objet d'une traçabilité au niveau local. En France, par exemple, le taux des déchets industriels spéciaux est de l'ordre de 14 % du total. Tous les déchets sont traités par des filières spécialisées selon leur nature.

Schneider Electric note semestriellement les quantités de déchets produits et recyclés par ses sites et suit ces productions *per capita* à périmètre comparable pour évaluer sa performance d'une année à l'autre.

La démarche globale d'éco-production a permis la réduction de 4,8 % de nos productions de déchets *per capita* en 2010 par rapport à 2009 à périmètre comparable et d'augmenter la part des déchets recyclés de 80 % en 2009 à 84 % en 2010 à périmètre comparable. Le Groupe n'a pas déployé de plan d'action spécifique de Groupe dans ce domaine en 2010.

Conditions d'utilisation et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par Schneider Electric est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées et n'affecte donc pas de biotopes remarquables. Aucune activité d'extraction de matériaux ou d'épandage n'est recensée dans le portefeuille d'activités.

L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol. Les sols des ateliers sont rendus étanches par des traitements appropriés. Les produits dangereux sont systématiquement stockés et manipulés sur bac de rétention. Les dispositifs de rétention prennent également en compte les cas de dysfonctionnements ou sinistres, incendies par exemple.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé en 2010 à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun incident majeur n'a été répertorié en 2010.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets de substances dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les ateliers spécialisés dans la fabrication de composants mécaniques font l'objet d'un suivi strict, dans le cadre de leur certification ISO 14001. Leurs rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2010.

Nuisances sonores et olfactives

Tous les sites opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores et olfactives.

Gestion des risques environnementaux et prévention

La gestion des risques environnementaux est intégrée au système de management environnemental ISO 14001. Aucun site Schneider Electric n'est classé Seveso. Hormis les opérations volontaires de prévention mentionnées à propos de rejets dans les sols (pollutions historiques anciennes), il n'a pas été versé d'indemnités en application de décision judiciaire.

Tous les sites industriels, certifiés ISO 14001, sont organisés pour prévenir les situations d'urgence et réagir efficacement en cas de problème. Les plans d'actions préventives et correctives s'appuient en amont sur une analyse des situations dégradées et des impacts potentiels, en partie extraite de l'étude de danger des dossiers d'installations classées.

En France par exemple, certains sites manipulant des composés chimiques en plus grande quantité, comme Le Vaudreuil, MGA et 38 TEC, sont équipés de ballons gonflables dans les réseaux d'eau pour éviter tout transfert de pollution vers l'extérieur, d'autres, proches d'une rivière, disposent de barrages flottants.

Toutes ces actions sont accompagnées de procédures et sont régulièrement testées au cours d'exercices dédiés durant l'année.

Une organisation nationale est en place pour suivre les sites sensibles. Leurs managers participent systématiquement à une formation à la gestion de crise environnementale éventuelle. Des directives, procédures et guides nationaux sont disponibles sur l'Intranet : gestion de crise environnementale, gestion des activités passées et présentes, prévention des risques de pollution, etc. Leur application est vérifiée par des audits internes.

5. Un Groupe engagé avec et pour ses collaborateurs

1 En bref

Enjeux et engagements

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont le cœur et les artisans de la réussite du Groupe. C'est en valorisant leur diversité, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité que Schneider Electric mobilise et motive ses collaborateurs.

La politique Ressources Humaines du Groupe s'articule autour d'engagements forts et partagés :

- toutes les entités du Groupe participent à l'élaboration des politiques de Ressources Humaines et l'appliquent dans leur périmètre, garantissant une cohérence globale tout en s'adaptant aux réalités économiques, législatives et culturelles des implantations mondiales ;
- tout salarié, sur la base de ses compétences, doit être géré avec la même équité vis-à-vis de l'emploi, la mobilité, la formation, la rémunération, la sécurité et la santé ;
- un effort tout particulier est fait sur la communication des orientations stratégiques de l'entreprise auprès des collaborateurs, afin de leur permettre de donner du sens à leur contribution ;
- enfin, la formation est un des outils majeurs qui doit permettre d'assurer l'adaptation continue des collaborateurs aux nouvelles évolutions de l'entreprise.

L'année 2010 a connu le développement continu de la fonction Ressources Humaines, acteur majeur dans l'accompagnement du Groupe dans sa transformation. Conçue pour être suffisamment agile pour soutenir les exigences changeantes de l'activité du Groupe (croissance, acquisitions, réorganisations, etc.), la fonction Ressources Humaines est organisée depuis 2009 de manière à tenir trois rôles principaux : *Business Partner* RH, Solutions RH et Opérations RH (voir page 73 Organisation).

L'articulation de ces trois champs de responsabilités s'appuie sur un système global d'information des Ressources Humaines (*bridge HR*), qui structure et aligne l'ensemble des processus de Ressources Humaines mondiaux et constitue une base de données mondiale primordiale pour une gestion partagée des talents. *Bridge HR* est déployé pour 100 % des cols blancs en 2010 avec l'objectif de couvrir tous les employés du Groupe à fin 2011.

Schneider Electric encourage chaque employé à être l'acteur principal de sa gestion de carrière, avec le soutien de son *manager*, de son responsable de Ressources Humaines et des outils mis à sa disposition sur l'Intranet. Les employés ont un rôle important à tenir dans les évaluations de performance et le développement de leurs compétences.

La fonction Ressources Humaines veut gagner en efficacité et productivité (plus de 20 % de productivité réalisée entre 2008 et 2010) : réduire les coûts tout en assurant des services efficaces et répondant aux besoins des employés et de leur *manager*.

Objectifs et résultats 2010

Trois objectifs prioritaires ont été fixés dans le **baromètre Planète & Société** sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

Objectifs à fin 2011	2010	2009	2008
1. Diminuer de **10 %** par an le taux de fréquence des accidents du travail	-44 % ▲	-32 %	-
2. Augmenter de **14** points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés	+ 16 ▲	0	-
3. Former **2 000** employés aux solutions de gestion de l'énergie	239 ▲	40*	0

NS = indicateur non suivi

* *Dans le précédent Rapport Annuel, l'indicateur mesurait les personnes ayant assisté aux cours de solutions en gestion de l'énergie (2 655 à fin 2009). Depuis le début de 2010, seules les personnes ayant terminé le parcours complet de formation sanctionné par une certification sont comptabilisées par l'indicateur.*
La performance de l'année 2008 sert de valeur de départ au baromètre Planète & Société du programme One entre 2009 et 2011.

▲ *Indicateurs 2010 audités.*

Se reporter aux pages 88 à 90 pour la présentation méthodologique des indicateurs et aux pages suivantes pour les analyses des résultats (page 74 pour l'indicateur 1, 75 pour l'indicateur 2 et 76 pour l'indicateur 3).

À fin 2010

- Schneider Electric a réduit de 44 % son taux de fréquence des accidents du travail par rapport à fin 2009 ;
- le score de recommandation de l'entreprise par ses employés a augmenté de 16 points par rapport au score de départ du baromètre ;
- le Groupe a formé 239 experts en gestion de l'énergie.

L'analyse de ces résultats est présentée dans les sous-chapitres "Sécurité et santé des collaborateurs", "Engagement des collaborateurs" et "Développement des talents et formation".

Organisation

Depuis environ deux ans l'organisation des Ressources Humaines a été construite autour de trois rôles principaux pour mieux répondre à leurs missions :

- le *Business Partner* RH est un partenaire du quotidien des responsables d'activité, travaillant sur la stratégie d'activité et déterminant les besoins en Ressources Humaines nécessaires pour permettre à l'entité d'atteindre ses objectifs. En accord avec les responsables d'Activité, le *Business Partner* RH joue un rôle central dans l'anticipation des compétences requises, leur développement et la gestion des relations avec les employés ;
- les Solutions RH apportent et développent des solutions globales répondant aux enjeux stratégiques de l'organisation dans des domaines clés : rémunération, bénéfices sociaux, développement du capital humain, formation et gestion de la performance. Ces départements disposent d'équipes régionales afin de mieux prendre en compte l'internationalisation des activités du Groupe ;
- les Opérations RH assurent la logistique et l'administration de ces solutions (administration/paie, recherche de candidats, mobilité, programmes de formation), au travers notamment de centres de services partagés visant à optimiser l'efficacité et les coûts.

En 2010, l'organisation RH s'est redéployée sur plusieurs fronts :

- l'augmentation et la qualité du service aux *managers* et aux salariés avec un meilleur conseil, des processus plus clairs et des réponses plus rapides y compris pour la population de cols bleus localisée sur les sites industriels. Le service des Opérations RH (Services partagés) s'est largement étendu (30 000 salariés servis en 2009, 70 000 en 2010).

  Cette amélioration du service a un impact direct sur la qualité du travail des collaborateurs et leur satisfaction professionnelle. Le concept "*PeopleLink*" de *service desk* et de centre d'appels ouvert aux employés permet avec un numéro unique d'avoir un contact direct et une réponse aux questions relatives aux Ressources Humaines. Ces plates-formes existent aux États-Unis, au Mexique, au Canada, en Grande-Bretagne et en France. Elles seront mises en place aux Philippines et en Pologne en 2011, avec un objectif de 100 000 personnes servies. Ces plates-formes offrent un service très complet : Paie, Administration, Recrutement, Système d'information, Formation, Centre d'appels… Le taux de satisfaction des salariés pour ces centres d'appels nouvellement créés dépasse d'ores et déjà 80 % ;
- la fonction Ressources Humaines s'est aussi fortement redéployée pour tenir compte des évolutions géographiques du Groupe. En 2010, plus de 45 % des professionnels de la RH sont localisés dans des nouvelles économies et le renforcement des talents dans ces zones a été une réelle priorité. Cette diversité s'inscrit aujourd'hui à tous les niveaux de l'organisation : 50 % des principaux responsables des Solutions RH et Opérations RH sont issus des nouvelles économies et la représentativité des talents est aujourd'hui en ligne avec la géographie des Activités du Groupe.

  Cette organisation élargie s'accompagne d'une standardisation des processus RH en matière de détection des talents, de recrutements, de mobilité, de formation dans tous les pays afin de permettre à tous les salariés une vraie égalité des chances et l'accès à toute l'offre des Ressources Humaines.
- La capacité de recrutement a été le véritable enjeu pour soutenir leur croissance. Les prévisions étaient largement en dessous de la réalité notamment dans les nouvelles économies. En 2010, les Opérations RH en Chine ont effectué plus de 1 700 recrutements externes de cols blancs et celles de l'Inde plus de 1 000. En Chine, ce travail d'attraction des talents et de notoriété auprès du marché et des universités a fait passer Schneider Electric du 41ème au 36ème rang parmi les entreprises les plus attractives du pays (Enquête Universum). Cette action s'est aussi amplifiée en Europe et aux États-Unis avec une croissance moins forte mais plus sélective notamment auprès des universités les plus appropriées aux besoins futurs de compétences ;
- une Direction "*Strategic Workforce Planning*" est en cours de construction pour mieux définir les besoins de compétences à long et moyen termes. Ce programme s'appuie sur un travail considérable réalisé depuis près de 10 ans par Schneider Electric sur la connaissance et la codification de ses métiers essentiels à sa pérennité. Cet outil devient aussi indispensable à l'évaluation des compétences requises en matière de solutions de Gestion de l'énergie nécessaires à la croissance des pays matures. La capacité à prévoir sur le long terme les compétences requises est un avantage concurrentiel très important ;
- la mobilité des ressources pour faciliter l'"employabilité" et la gestion des carrières est devenue un point d'attention majeur dans les pays matures comme la France. Une organisation et des outils adaptés permettent aujourd'hui une complète visibilité des postes ouverts, une rencontre individuelle avec de vrais professionnels de l'orientation et une meilleure égalité des chances. En France en 2010, plus de 500 mobilités internes ont pu ainsi être réalisées avec succès. L'opération "TGV pour l'emploi" a permis de présenter dans toutes les régions les métiers de Schneider Electric et les postes disponibles. À chaque étape, des professionnels des métiers s'impliquent pour susciter des vocations.

2 Santé et Sécurité des collaborateurs

La politique Santé s'appuie sur la définition de l'OMS : "la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité". Schneider Electric s'est engagé à promouvoir le respect de la santé et de la sécurité au sein de son organisation. Dans le cadre des activités professionnelles, son objectif est d'assurer le meilleur niveau de Santé-Sécurité à ses collaborateurs et à ses intervenants extérieurs. Schneider Electric veut être reconnu comme une référence en matière de Santé et de Sécurité au Travail.

Sa politique et ses engagements clés sont définis au niveau global et adaptés par les Présidents Pays à chaque contexte local afin d'une part de répondre aux besoins et d'autre part de mettre en place des moyens adaptés.

En matière de santé, les enjeux chez Schneider Electric sont :

- de préserver la santé physique et mentale tout au long de la carrière professionnelle ;
- d'améliorer la qualité de vie au travail ;
- d'anticiper les événements pouvant impacter la santé des collaborateurs.

En matière de sécurité, l'enjeu reste celui de protéger la sécurité des collaborateurs en prévenant les accidents et les situations à risque.

Démarche de Schneider Electric

Sécurité

En matière de sécurité, Schneider Electric cherche en premier lieu à assurer un environnement de travail sécurisé, propre et sain à ses collaborateurs. Il leur fournit le savoir, les compétences et les outils pour travailler de manière sécurisée, en particulier par l'enseignement et le renfort des pratiques de sécurité dans le cadre professionnel et privé.

Santé

Pour améliorer la santé physique et mentale de ses collaborateurs, Schneider Electric travaille à prévenir l'apparition de maladies à effets différés pouvant altérer l'efficacité, la créativité et le bien-être au travail. Par exemple, l'amélioration continue de l'ergonomie des postes de travail dans le cadre du déploiement du système de production du Groupe permet de prévenir les troubles musculo-squelettiques. En France, le Groupe participe au maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

En matière de qualité de vie au travail, l'accent est mis sur une anticipation accrue des risques professionnels et sur l'intégration de cette dimension dans les politiques et les projets d'entreprise. Par exemple, le Groupe mesure la satisfaction de tous ses salariés dans le monde (enquête *OneVoice*, page 75). En France, il évalue et prévient les situations de travail à risques psychosociaux.

Enfin, Schneider Electric vise à être le plus réactif possible face aux événements liés à la santé. Il a par exemple intégré un volet Santé dans ses *Emergency Plan* et *Business Continuity Plan.* De même, le Groupe a mis en place un plan de prévention face à la pandémie grippale H1N1.

Principaux plans d'action 2010

Sécurité

Dans le cadre du baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectif 2009-2011 de diminuer de 10 % par an le taux de fréquence des accidents du travail.

À fin 2010, le taux de fréquence des accidents a baissé de 44 % par rapport au taux moyen de 2009. Il s'établit à 2,51 (voir page 90).

Dans le cadre du programme *One*, Schneider Electric a décidé en 2010 de créer trois organisations régionales (Amérique du Nord, EMEAS* et Asie Pacifique) sous la responsabilité de la Direction des Opérations Industrielles, qui se positionnent en appui du Groupe sur les trois domaines que sont la Sécurité, l'Environnement et l'Immobilier. En 2010, les efforts se sont donc concentrés sur la construction de la nouvelle organisation dans chacune des trois régions, en renforçant l'engagement du management en matière de sécurité, en créant des équipes en charge de coordonner et piloter les projets et en incitant plus d'employés à s'impliquer activement sur l'amélioration des résultats en matière de sécurité. L'organisation a également continué à se concentrer sur l'évaluation des risques, la formation, les audits internes et le déploiement continu dans les sites d'un système de management de la sécurité basé sur l'OHSAS 18001.

En 2011, Schneider Electric poursuivra les initiatives engagées en 2010 et commencera à suivre le "*Medical Incidence Rate*" (MIR). Le MIR est un cas médical lié au travail qui requiert un traitement allant au-delà des premiers soins. Le Groupe désire se concentrer sur les blessures les moins bénignes afin d'identifier et parer les dangers qui peuvent causer des blessures graves et entraîner notamment des arrêts de travail.

Santé

Le sujet de la santé est aujourd'hui géré au niveau des pays en fonction des réglementations locales. Schneider Electric n'a pas défini de plan d'action de Groupe dans ce domaine dans le cadre de son programme *One*.

* *Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud*

3 Engagement des collaborateurs

En interne, Schneider Electric cherche à être un employeur de référence et mesure chaque trimestre la satisfaction de ses collaborateurs.

En externe, le Groupe s'est fixé comme horizon de développer une marque employeur forte.

Démarche de Schneider Electric

En interne

Mise en place en 2009, l'enquête de satisfaction interne *OneVoice* permet trimestre après trimestre de prendre le pouls de l'entreprise à l'échelle mondiale en utilisant une méthodologie comparable à celle utilisée pour estimer la satisfaction des clients du Groupe.

Concrètement, un court questionnaire en ligne adressé à tous les employés mesure leur engagement et leur inclinaison à recommander Schneider Electric comme un employeur de référence. Il permet d'identifier les axes clés d'amélioration sur les facteurs majeurs d'engagement.

Les résultats de cette étude analysés par pays et par entité permettent d'améliorer de manière régulière l'engagement des salariés sur les processus et les projets dont la bonne exécution détermine à la fois le succès de la mise en œuvre de notre stratégie et la satisfaction de nos clients.

En externe

Initié en 2008 dans le cadre du programme d'entreprise *One*, le déploiement mondial d'une marque employeur forte a été accéléré en 2009 et 2010. Il vise à systématiser, dans le cadre de campagnes appropriées, la promotion des valeurs employeur (*Employer Value Proposition*) de Schneider Electric : Passion, Dynamisme, International, Développement professionnel, Efficacité et Développement durable.

Des partenariats multiples ont été noués avec les plus grandes universités mondiales : Moscow Power Engineering University, Université du Caire, INSEAD, HEC, ParisTech, Supelec, College of Engineering of Bangalore, South China University of Technology, University of Toronto, Virgina Tech etc. En 2010, de nouvelles grandes universités ont été identifiées pour mieux refléter nos implantations géographiques et les nouvelles compétences que nous devons développer dans le domaine de la gestion de l'énergie. Des partenariats avec des laboratoires de recherche prestigieux comme le MIT ont ainsi été signés.

Dans le cadre de l'unification des sites Internet existants, un espace dédié aux opportunités de carrières au sein du Groupe a été aménagé afin d'assurer la meilleure attractivité de toutes les catégories de candidats à un emploi. Un accent particulier a été mis sur la spécialisation du Groupe dans le domaine de la gestion de l'énergie.

Ainsi, cette promotion d'une marque employeur forte contribue également à positionner Schneider Electric comme une référence mondialement reconnue, capable d'attirer les meilleurs talents tout en permettant, en interne, un engagement de l'ensemble des collaborateurs autour de valeurs partagées et conformes à l'évolution stratégique du Groupe.

Principaux plans d'action 2010

Dans le cadre du baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectif 2009-2011 d'augmenter de 14 points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés.

À fin 2010, le score d'engagement des employés est de 16 points au-dessus du score initial au lancement de l'indicateur. Le score a significativement progressé tout au long de l'année. Les résultats sont publiés et commentés chaque trimestre et communiqués au sein des entités avec mise en place de plans d'action ciblés sur les axes à améliorer.

En 2010, 65 382 collaborateurs ont répondu à l'enquête *OneVoice* soit 54 % des employés, reflétant un fort niveau d'engagement (85 % des collaborateurs se déclarent prêts à consentir des efforts supplémentaires pour permettre l'atteinte des objectifs de l'entreprise).

4 Développement des talents et formation

La stratégie de Schneider Electric n'est rendue possible que par le développement continu d'un vivier de plusieurs milliers de talents suivis à travers le monde, mais également sur l'identification de nouveaux potentiels, et plus particulièrement dans les nouvelles économies.

Le virage stratégique de la vente de produits à celle de produits et de solutions complètes pour ses clients nécessite une adaptation et un renforcement continu des compétences. Schneider Electric place les dispositifs de formation au cœur de sa politique de Ressources Humaines.

Démarche de Schneider Electric

Développement des talents

Le Programme mondial d'accélération des talents (*Talent Acceleration Program*) vise à augmenter le nombre de nos talents et à en développer la diversité sous toutes ses dimensions, conformément au programme d'entreprise *One*.

En 2009, ce programme a mis particulièrement l'accent sur les nouvelles économies, mais aussi sur l'acquisition des bons réflexes managériaux afin d'assurer la détection et le développement des collaborateurs les plus performants.

Dans ce cadre, le déploiement à tous les niveaux de l'entreprise d'outils de gestion de la performance a été généralisé : entretien individuel de compétences, entretien annuel de performance, revue à mi-année (permettant de faire un bilan à mi-parcours sur l'atteinte des objectifs et de les ajuster) et *"people reviews"* participent du dispositif d'identification continue, d'évaluation précise de la performance individuelle et collective et de la détection des meilleurs potentiels.

Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

En 2009, un programme de *mentoring* global a été mis en place afin de faciliter le développement professionnel et personnel des talents, de les exposer au management, de renforcer la culture de l'apprentissage sur le terrain et le partage d'expérience.

Formation

L'approche "3E" a été développée au cours de l'exercice 2009. Elle repose sur un modèle de développement optimal des compétences combinant l'exercice de responsabilités adaptées dans le cadre de la tenue du poste de travail (*Experience*), le développement de méthodes de *feedback* et de *coaching* managériaux structurés (*Exposure*) et l'investissement dans la formation (*Education*).

À travers ce modèle, l'ambition du Groupe est que chaque salarié bénéficie d'un plan de développement de ses compétences personnalisé, élaboré avec son *manager* consécutivement à un entretien de carrière et de compétences.

Schneider Electric met à disposition des collaborateurs une offre de formation moderne : programmes de *leadership* dans le cadre de l'Université Schneider Electric et à travers des partenariats avec des universités et écoles prestigieuses (Harvard Business School, HEC…), formations métiers élaborées par ses centres mondiaux d'expertise fonctionnelle (marketing et ventes, RH, finance, opérations industrielles, logistique, solutions et gestion de l'énergie) mais aussi formations plus générales.

L'ensemble de ces formations est délivré à travers un modèle d'acquisition des compétences associant formation en salle et *e-learning*.

Tous les stages de formation sont évalués par les participants sur la qualité du contenu pédagogique, des intervenants, du format et de la logistique.

Le Groupe s'appuie sur six campus internes pour délivrer ses formations : États-Unis (Chicago et Boston), France (Rueil-Malmaison et Grenoble), Chine (Beijing), Inde (Bangalore).

Dans le cadre de l'initiative *One Team*, des modules d'*e-learning* sur mesure ont été lancés en 2009, fournissant aux employés et managers des solutions de formation "à la demande" sur des thématiques stratégiques comme l'efficacité énergétique, les valeurs du Groupe, la diversité hommes/femmes, la santé et la sécurité, la gestion des talents, etc. Ainsi, le module "efficacité énergétique" nous a permis de développer les compétences de 10 000 personnes sur le sujet. Ces modules spécifiques à l'entreprise viennent compléter une offre *e-learning* proposant plus de 100 contenus adaptés aux besoins de l'entreprise.

En 2010 plus de 55 000 collaborateurs ont consulté ces modules d'*e-learning*.

Principaux plans d'actions 2010

Dans le cadre du baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectifs 2009-2011 de former 2 000 employés aux solutions de gestion de l'énergie.

À fin 2010, 239 employés ont été certifiés formés aux solutions de gestion de l'énergie.

En matière de formation, en 2010 :

- un programme de formation au *leadership* (*One leadership*) s'adressant à l'ensemble des *managers* du Groupe a été lancé avec un cursus comprenant plusieurs modules visant à développer les compétences managériales. Ce programme est déployé dans l'ensemble des pays. Fin 2010, plus de 3 000 *managers* avaient participé à ce programme ;
- les principaux programmes de formation ont intégré dès leur conception des indicateurs de mesure de leur efficacité ;
- l'ensemble des offres de formation dispensées dans le cadre de l'Université Schneider Electric a été regroupé sous un portail unique dans l'Intranet du Groupe et est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

5 Diversité

La diversité est un vecteur de performance de Schneider Electric. En favorisant l'intégration de nouveaux talents et la multiplicité des compétences, la diversité représente une source d'innovation, de performance et de compétitivité. Au-delà de ce constat, il s'agit de passer le cap de la simple promotion de la diversité et de mettre en place des dispositifs qui nous permettent de la gérer de manière pragmatique au quotidien.

Dans le cadre de sa politique de diversité, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constitue en particulier pour Schneider Electric la meilleure assurance de développer les valeurs et compétences nécessaires aux enjeux économiques et sociétaux du XXIe siècle. La conviction du Groupe Schneider Electric est que les différences entre les hommes et les femmes dans leurs responsabilités professionnelles (style de *leadership*, personnalités…) sont complémentaires, favorisent l'innovation et apportent de la richesse à ses clients.

Diversité et égalité professionnelle sont inscrites au sein du programme d'entreprise *One*. L'objectif est double :

- renforcer le rôle des *managers* dans la conduite de la stratégie du Groupe en matière de mixité ;
- consolider la place de l'égalité professionnelle dans les pratiques de gestion des Ressources Humaines.

De manière opérationnelle, il s'agit :

- d'augmenter de façon significative le recrutement des femmes ;
- d'assurer l'égalité d'accès à la formation et de développer les conditions d'une réelle mixité des emplois ;
- de résorber les écarts salariaux moyens en allouant un budget spécifique annuel ;
- de promouvoir les femmes dans des postes à responsabilités clés ;
- de créer des conditions de travail favorables aux hommes et aux femmes en adoptant des mesures en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Démarche de Schneider Electric

Diversité

- La diversité a été intégrée dès 2002 dans les *Principes de responsabilité* du Groupe et formalisée en 2004 par l'adhésion et la signature de la Charte de la Diversité.

L'engagement de Schneider Electric est décliné sur tous les axes de la diversité :

- Mixité de genre :
  - Accord Égalité Professionnelle Hommes/Femmes (depuis 2004),
  - Label égalité (depuis 2007 – renouvelé en 2010),
  - Charte de la parentalité (depuis 2008) ;
- Mixité générationnelle :
  - Accord Alternance,
  - Accord formation,
  - Accord Seniors (depuis 2010) ;
- Mixité d'origine (sociale, culturelle…) :
  - Plan espoir banlieue,
  - Partenariat avec l'association "Nos Quartiers ont du Talent",
  - Programme "100 chances-100 emplois" (voir page 87) ;
- Handicap :
  - Accord Handicap (huitième accord signé en 2010).

Plusieurs programmes sont développés en faveur de notre politique diversité :

- détection des talents avec le processus "*People Review*" qui permet de promouvoir l'égalité et la mixité à tous les niveaux de l'entreprise afin de garantir une évolution professionnelle basée sur l'égalité tant pour les hommes que pour les femmes ;
- développement des potentiels hommes/femmes afin de développer le réservoir des talents de Schneider Electric partout dans le monde ;
- évolution professionnelle de toutes les catégories socio-professionnelles grâce à des formations diplômantes et qualifiantes pour les OATAM (ouvriers, employés administratifs, techniciens, agents de maîtrise), dont l'impact est majeur sur la promotion et la rémunération des collaboratrices, notamment pour les ouvrières et les assistantes ;
- formation des membres du Comité Exécutif et de leurs équipes de direction grâce à des sessions de travail.

Égalité professionnelle homme/femme

Dès 2002, Schneider Electric a placé l'égalité professionnelle au cœur de ses principes de responsabilité. En 2004, le Groupe a formalisé ses engagements en faveur de l'égalité professionnelle dans un premier Accord d'Entreprise. En 2007, Schneider Electric a obtenu le Label Égalité Professionnelle Homme/Femme et, un an plus tard, signé la Charte de la Parentalité. En 2009 Schneider Electric a lancé au niveau mondial une formation en ligne dédiée à la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle.

Plusieurs actions sont menées par le Groupe dans le sens d'une plus grande mixité hommes/femmes : sessions de sensibilisation, formation en ligne, politiques de recrutement et de management adaptées…

- La mixité de genre est également au cœur des politiques de recrutement et de management des talents de Schneider Electric. Les plans de succession aux postes clés de l'entreprise doivent compter au moins une femme. Un suivi des promotions des femmes est effectué, de même que pour leur participation aux programmes de développement du *leadership*.

Handicap

Schneider Electric privilégie la formation et l'adaptation des postes de travail pour rendre autonomes ses collaborateurs en situation de handicap et donner à tous les mêmes chances de réussite. Schneider Electric s'applique à rendre le plus possible autonomes ses collaborateurs en adaptant l'organisation et les postes de travail et en les faisant bénéficier des meilleures technologies permettant de compenser leur handicap.

Afin d'assurer l'égalité de chances envers les personnes en situation de handicap, toutes les équipes collaborent pour changer les comportements et améliorer les pratiques, et chaque acteur est force de proposition :

- le Pôle Recrutement & Mobilité sollicite les cabinets partenaires et veille au respect de l'égalité de traitement à toutes les étapes du recrutement ;
- la Direction Santé au Travail se charge de la prévention des situations handicapantes individuelles et collectives, le maintien dans l'emploi et la compensation du handicap ;
- la Direction Achats précise ses exigences aux agences de travail temporaire et assure le respect des engagements en termes de sous-traitance vers le secteur du travail protégé.

Schneider Electric fait notamment appel aux ESAT (Établissements et Services d'Aides par le Travail) pour de la sous-traitance industrielle mais aussi de services pour les espaces verts, la restauration, les séminaires.

Principaux plans d'actions 2010

Diversité

En 2010, le processus "*People Review*" a été développé au niveau mondial *via* des systèmes d'information dédiés. En 2011, ce processus sera étendu à l'ensemble des entités de Schneider Electric y compris les dernières acquisitions, permettant ainsi d'identifier et développer les talents à travers une démarche unique et de favoriser les mobilités et carrières au sein de toutes les entités du Groupe.

Une attention particulière est portée au nombre de talents dans les nouvelles économies et parmi les femmes.

En 2010 plus de 2 200 talents ont été identifiés à travers le Groupe dont plus de 30 % dans les nouvelles économies (12 % de plus qu'en 2009) et comprenant 21 % de femmes (10 % de plus qu'en 2009).

En 2010, sur les 507 talents identifiés en France, 422 hommes et 85 femmes ont été identifiés et sont suivis en tant que tels.

En 2010, 803 collaborateurs de Schneider Electric ont suivi une formation dans le cadre des programmes de développement des talents, dont 469 pour des formations au management et 334 pour des formations orientées métiers.

En 2009 et 2010, six membres du Comité Exécutif de Schneider Electric et 68 *managers* membres de leurs équipes ont suivi la formation dédiée au Comité Exécutif sur le sujet.

Égalité professionnelle homme/femme (France)

À fin 2010, près de 2 800 *managers* dont 550 en France ont été formés à la mixité hommes/femmes. Au-delà du bilan quantitatif, les témoignages reçus confortent sur les orientations des modules de cette formation pour sensibiliser et prévenir les risques de discrimination tout en informant sur l'impact économique positif de la mixité.

Le label Égalité Professionnelle Homme/Femme a été reconduit et Schneider Electric a reçu le Trophée de la diversité.

Schneider Electric est devenu sponsor d'un programme de développement du *leadership* féminin, le programme EVE, en partenariat avec six autres grandes entreprises françaises.

Handicap (France)

En janvier 2010, Schneider Electric a signé son huitième Accord de Groupe : l'Accord 2010-2011-2012 est piloté et animé globalement sur tout le territoire autour d'un réseau d'acteurs internes et externes (Direction Achats, Direction Gestion de l'Emploi, Direction Santé au Travail, Direction Communication, partenaires sociaux, cabinets spécialisés) et déployé localement par des "Responsables handicap".

Schneider Electric recrute en alternance sur des métiers à dominante technique mais aussi sur les métiers tertiaires, du niveau CAP au diplôme d'ingénieur. L'entreprise s'engage à recruter annuellement 15 personnes en situation de handicap, sur des contrats en alternance (apprentissage et/ou professionnalisation) et a minima cinq personnes en CDI.

En 2010, 13 personnes sur des contrats alternance et cinq personnes en contrat à durée indéterminée en situation de handicap ont été recrutées. L'emploi de travailleurs handicapés représentait 6,09 % chez Schneider Electric en France en 2010 dont 3,09 % en emploi indirect (sous-traitance au secteur protégé) et 3,00 % en emploi direct. La mobilisation des acteurs internes et la création d'un réseau de responsables handicap nommé par grande entité managériale ont permis d'améliorer et de professionnaliser les pratiques du Groupe pour atteindre en 2010 l'objectif de 6 % fixé par l'État, pour la première fois depuis cinq ans.

En 2010, Schneider Electric a reçu le prix "entreprise privée" de l'Association des Paralysés de France pour son rôle "d'entreprise privée génératrice du plus grand nombre d'emplois de travailleurs handicapés".

6 L'actionnariat salarié

Schneider Electric est convaincu que l'actionnariat salarié constitue un instrument majeur du renforcement du capital (financier ou humain) des entreprises mais aussi que les actionnaires salariés sont des partenaires de long terme.

Démarche de Schneider Electric

Le Groupe s'est engagé depuis 1995 dans la mise en place d'un actionnariat salarié international représentatif de sa diversité et permettant à terme d'assurer une détention du capital par les salariés de l'ordre de 7 %.

Principaux plans d'actions 2010

Plan d'actionnariat salarié 2010

Schneider Electric a renforcé sa communication interne envers ses salariés afin d'assurer une bonne compréhension des enjeux de l'entreprise, de sa politique et de ses résultats financiers. Dans un contexte boursier pour le moins complexe, le Groupe a mis en place un "Plan 2010" qui a été largement adopté avec 17 700 souscripteurs dans 17 pays et un montant souscrit de 144 millions d'euros.

L'actionnariat salarié représente au 31 décembre 2010 :

- 4,11 % du capital de Schneider Electric SA et 6,14 % des droits de vote ;
- plus de 30 000 actionnaires salariés, soit plus de 28 % des collaborateurs au niveau mondial.

Le Plan 2011 couvrira 14 pays (Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour), soit 83 000 salariés.

Fonds d'investissement labellisé solidaire

En novembre 2009, Schneider Electric a créé le Fonds Schneider énergie FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise). Ce fonds solidaire dédié a fait l'objet de nombreuses sessions d'information afin de permettre aux salariés de partager les idéaux et les actions de Schneider Electric décrites dans son programme BipBop.

Les investissements de ce fonds sont de plus de 2 millions d'euros au 31 décembre 2010, permettant à plus de 1 500 salariés de Schneider Electric de participer aux projets solidaires en France et à l'étranger développés dans le programme BipBop.

Récompense

Schneider Electric a reçu le prix spécial "Communication avec les actionnaires salariés", décerné par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS), après celui du Grand Prix de l'Actionnariat Salarié des sociétés du CAC 40 également décerné par la FAS en 2009. Cette récompense salue le dialogue privilégié et pérenne établi avec les salariés actionnaires grâce à une communication régulière et pédagogique auprès des collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.

7 Dialogue et relations sociales

La Direction de Schneider Electric et les Représentants du personnel s'accordent sur la place et l'importance du dialogue social européen.

Démarche de Schneider Electric

Comité européen

Le Comité européen de Schneider Electric a été mis en place dès janvier 1998. Ce Comité est depuis sa création un véritable lieu d'échange et de concertation. Il a pour mission de promouvoir l'information, l'échange de vues et le dialogue social sur des questions économiques, financières et sociales qui, en raison de leur importance, de leur caractère global et de leurs incidences transnationales, nécessitent d'être examinées à ce niveau, dans un esprit d'anticipation.

Le Comité européen de Schneider Electric a également pour mission de favoriser le partage d'expériences entre les salariés exerçant leurs activités professionnelles dans les différentes filiales de Schneider Electric en Europe.

Le Comité compte actuellement 35 membres titulaires. Les mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période de quatre ans.

Comité de Groupe France

Le Comité de Groupe de Schneider Electric est une structure destinée à assurer le dialogue, dans les domaines économique, financier et social, entre les dirigeants du Groupe et les représentants du personnel des filiales françaises. Le Comité de Groupe France est constitué pour trois ans et compte actuellement 30 membres titulaires.

Les membres bénéficient au début de leur mandat d'une session de formation de cinq jours, sur de nombreux sujets tels que la stratégie, la finance et le développement durable.

Pour permettre aux représentants du personnel d'être au plus près de la réalité du Groupe, la Direction organise deux visites annuelles au sein des filiales et des établissements du Groupe.

Principaux plans d'actions 2010

Comité européen

En 2010, le Comité européen a tenu cinq réunions : quatre réunions du Comité restreint et une réunion plénière.

Compte tenu de l'arrivée du personnel de la branche Distribution d'Areva et de l'évolution législative prochaine sur le Comité d'Entreprise européen, une adaptation de l'accord aura lieu dans le courant du premier semestre 2011.

Pour assurer la continuité du dialogue social pendant la phase de préparation de l'intégration du personnel des activités Distribution d'Areva, une "instance temporaire de dialogue" européenne a été créée, associant trois membres des Comités européens d'Areva, d'Alstom et de Schneider Electric. Cette instance s'est réunie quatre fois en 2010.

Négociation européenne

La Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM), Alstom et Schneider Electric ont conclu le 5 juillet 2010 un accord européen relatif aux engagements sociaux pris par les deux groupes industriels dans le cadre de l'acquisition conjointe d'Areva T&D.

L'accord signé rassemble les engagements forts pris par Alstom et Schneider Electric pour l'intégration des collaborateurs d'Areva T&D, en leur garantissant un avenir professionnel et les meilleures perspectives pour exprimer sur le long terme leurs compétences. Dès le 17 décembre 2009, lors de la réunion du Comité européen du groupe Areva, Patrick Kron, Président-Directeur Général d'Alstom, et Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire de Schneider Electric, avaient affirmé cette volonté commune de gestion de l'emploi, de la formation et de promotion du dialogue social.

Pour assurer le suivi de cet accord au niveau européen, les trois parties signataires ont convenu de se réunir une fois par an. De plus, les modalités de mise en œuvre de l'accord feront l'objet d'un suivi spécifique dans les groupes Alstom et Schneider Electric au sein de leur Comité d'Entreprise européen, ainsi que pays par pays dans le cadre de leurs instances sociales respectives.

Comité de Groupe France

Les mandats du Comité ont été renouvelés en septembre 2010 après deux réunions avec l'ensemble des organisations syndicales françaises.

Dans le cadre de ses visites annuelles, le Comité de Groupe a eu l'opportunité de visiter le Centre de R&D Electropole à Eybens et l'Usine EMT au Fontanil en décembre 2010.

6. Schneider Electric, entreprise citoyenne

Schneider Electric a toujours eu la volonté d'être actif dans le développement économique et social des communautés où il est implanté. Cela se traduit par une forte implication du Groupe et de ses collaborateurs pour le soutien aux communautés, particulièrement à travers son programme d'accès à l'énergie et par l'insertion professionnelle.

1 Programme d'accès à l'énergie

Démarche de Schneider Electric

Enjeux

À ce jour, 1,4 milliard* de personnes, soit près de 300 millions de foyers, n'ont pas accès à l'électricité ; 585 millions vivent en Afrique subsaharienne, 404 millions en Inde, 100 millions en Indonésie et autant au Bangladesh.

Ces populations défavorisées disposent en général de moins de 2 dollars par jour pour vivre.

Les dépenses d'énergie représentent plus de 15 dollars par mois pour ces familles. Un meilleur accès à l'énergie contribue non seulement à l'amélioration de la qualité de vie, mais facilite également l'accès aux soins, à l'éducation et au développement de ceux qui en ont le plus besoin.

Pour participer au développement d'un accès à l'énergie sûre, abordable et propre aux populations de la "base de la pyramide", Schneider Electric a créé en 2008 un programme nommé BipBop.

Ambition

En accompagnant les communautés ou parties prenantes défavorisées, Schneider Electric s'engage autour de trois champs spécifiques :

- ***Business*** **(Investissement)**, gérer un fonds d'investissement pour le développement d'entreprises dans le domaine de l'électricité ;
- ***Innovation*** **(Offres et modèles économiques)**, concevoir et mettre à disposition des solutions en distribution électrique à destination des populations défavorisées ;
- ***People*** **(Formation)**, contribuer à la formation des jeunes en insertion professionnelle dans les métiers de l'électricité. Cet axe philanthropique bénéficie de l'engagement de la Fondation Schneider Electric et de ses collaborateurs souvent contributeurs.

Lancé en 2009, ce programme d'accès à l'énergie BipBop (pour *Business, Innovation, People at the Base of the Pyramid*) exprime la volonté de Schneider Electric de devenir l'acteur d'un cercle vertueux qui fait converger activité, innovation et responsabilité.

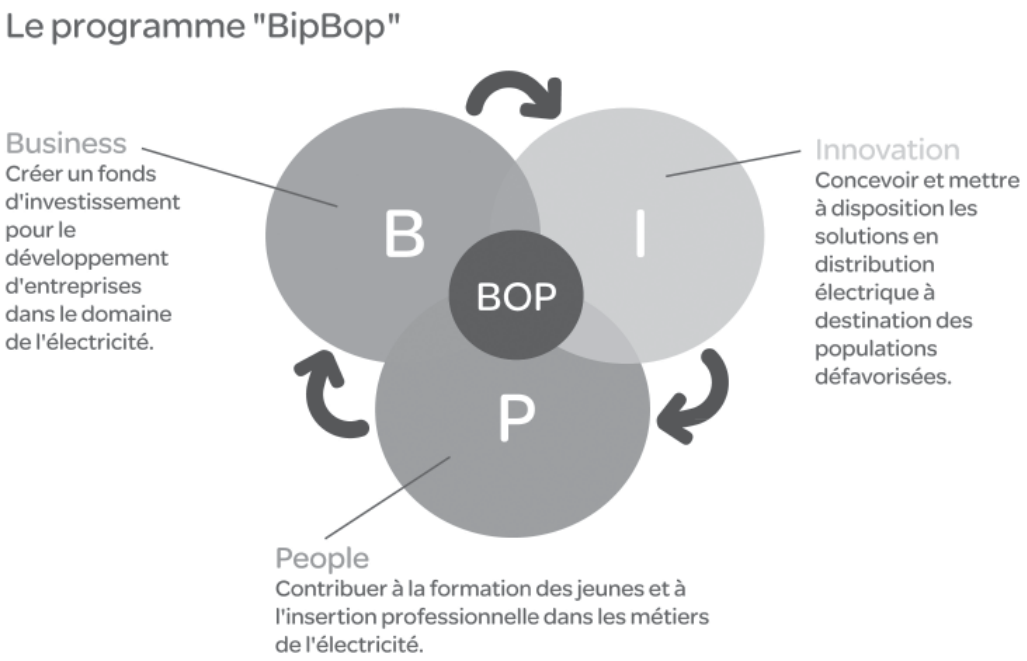

* *Source : Agence Internationale de l'Énergie – World energy poverty 2010*

> **QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE DE LA BASE DE LA PYRAMIDE ?**

"Base de la pyramide" est une expression aujourd'hui couramment utilisée pour désigner ceux dont les revenus sont les plus faibles au niveau mondial et dans un pays donné. Qu'elle soit absolue (revenu inférieur à 1,25 dollar/jour en parité de pouvoir d'achat selon la Banque mondiale) ou relative (revenu inférieur à 60 % du revenu médian pour l'Union européenne), la pauvreté touche des populations dont la situation de vie est marginalisée (infrastructures, isolement, faible bancarisation…). Il convient alors de développer des approches spécifiques pour répondre à ces enjeux et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Organisation

Le pilotage

Le programme est piloté par la Direction du Développement Durable. L'équipe de pilotage du programme BipBop s'est renforcée en 2010 pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme d'entreprise *One* et est à présent répartie en nombre équivalent sur la France et sur l'Inde :

- un Directeur Business Développement de nos solutions BipBop ;
- un Directeur Création d'Offres basé à Bangalore (Inde) ;
- un Directeur de l'Investissement Solidaire, qui dirige le Fonds solidaire *Schneider Electric Energy Access* ;
- un Directeur des programmes de Formation ;
- un Coordinateur qui anime les différents acteurs internes et externes du programme.

Le déploiement

Pour mener à bien sa mission, le programme BipBop s'appuie principalement sur sa présence locale dans les pays concernés par la problématique de l'accès à l'énergie. Sauf exceptions rares, tout projet initié bénéficie du suivi des collaborateurs des entités de Schneider Electric présentes dans le pays concerné. Ces collaborateurs constituent un réseau de correspondants privilégiés dans la conception, la conduite et le suivi des projets.

Ces correspondants sont impliqués à temps partiel voire à plein temps. Ils apportent leurs connaissances du contexte local (organisations de la société civile, autorités locales, secteur privé…) et garantissent l'adéquation du projet avec les besoins locaux. Leur présence est primordiale pour assurer un suivi des projets sur le long terme dans lesquels Schneider Electric est impliqué.

Les principales zones ciblées par le projet sont l'Inde, la Chine, l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne, l'Amérique du Sud.

Deux objectifs prioritaires de performance sociale envers les communautés ont été fixés dans le baromètre Planète & Société sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

Objectifs à fin 2011	2010	2009	2008
1. Former **10 000** jeunes à la base de la pyramide aux métiers de l'électricité	4 742	2 150	0
2. Soutenir **500** entrepreneurs à la base de la pyramide dans la création de leur activité dans le secteur de l'électricité	209	125	0

La performance de l'année 2008 sert de valeur de départ au baromètre Planète & Société du programme One entre 2009 et 2011.
Un troisième indicateur du baromètre Planète & Société est suivi dans le cadre du programme BipBop : "Contribuer à l'électrification d'un million de foyers à la base de la pyramide, grâce aux solutions Schneider Electric". Cependant, cet indicateur, bien qu'ayant un impact sociétal certain, suit une démarche marchande, au contraire des deux autres indicateurs du programme BipBop, à vocation philanthropique. Il est donc présenté dans le chapitre sur la performance économique page 54.
Se reporter aux pages 88 à 90 pour la présentation méthodologique des indicateurs et aux pages suivantes pour les analyses des résultats (pages 83 pour l'indicateur 1 et 87 pour l'indicateur 2).

L'investissement solidaire (*Business*)

En juillet 2009, Schneider Electric a créé un fonds d'investissement solidaire mondial baptisé *Schneider Electric Energy Access* (SEEA), doté d'un capital initial de 3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le fonds gère les montants suivants :

- 3 000 000 euros de capital investi par Schneider Electric ;
- 500 000 euros de capital investi par Schneider Énergie Sicav Solidaire.

Démarche

Créé avec le soutien du Crédit Coopératif, ce fonds a pour objectif de soutenir, partout dans le monde, le développement d'initiatives entrepreneuriales favorisant l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres. Il investit dans des projets précis :

- la création d'entreprises dans le domaine de l'électricité par des personnes éloignées de l'emploi ;
- le développement d'entreprises permettant l'accès à l'énergie dans des zones rurales ou périurbaines de pays en développement ;
- la mise en place de solutions innovantes d'accès à l'énergie grâce aux énergies renouvelables au profit des populations de la base de la pyramide.

Le fonds SEEA associe différentes parties prenantes, en proposant aux collaborateurs de Schneider Electric et à ses partenaires économiques, au niveau mondial, de prendre une part active dans cet engagement. Cette structure d'investissement solidaire imaginée par Schneider Electric en faveur d'un développement responsable répond à la nouvelle législation française sur l'épargne salariale (cf. page 78 – Actionnariat salarié). En 2010, 1 500 salariés du Groupe en France ont montré leur intérêt dans le programme BipBop en investissant pour un peu plus de 2 millions d'euros.

SEEA a pour vocation de favoriser le développement tout en protégeant les actifs gérés. Le fonds a donc adopté des règles de gestion strictes telles que :

- toujours investir en partenariat avec des acteurs reconnus ;
- ne jamais prendre de participation majoritaire ;

toujours s'assurer d'un accompagnement de l'entreprise soutenue (aide à la création du *business plan*, conseils techniques, etc.) pour permettre la plus grande efficacité sociale tout en minimisant les risques.

> POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS SEEA

	Projets internationaux	Projets France
Spécialisation sectorielle	• Secteur de l'accès à l'énergie • Secteur des Institutions Micro Finance finançant les activités du secteur ci-dessus • Impact social des entreprises financées	• Insertion par les métiers de l'électricité
Cibles géographiques	• Priorité à l'Asie et à l'Afrique	
Règles méthodologiques	• Toujours en co-investissement • Participation minotaire uniquement • Toujours en accompagnant technique et de gestion	• Toujours en co-investissement • Participation minotaire uniquement • Toujours en accompagnant technique et de gestion
Caractéristiques des investissements	• Fonds propres • Taille des tickets : 100 000 à 400 000 euros • Durée de placement : 5-7 ans	• Fonds propres • Taille des tickets : 200 000 à un million d'euros • Durée de placement : 3-5 ans

Principaux plans d'action 2010

Investissements en France

La Foncière Chenelêt est une entreprise du Groupe d'insertion Chenelêt qui a pour vocation de lutter contre la précarité énergétique en créant des logements sociaux à très basse consommation. De plus, les chantiers de construction mêlent entreprises d'insertion et entreprises classiques pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion.

La SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement) est un fonds d'investissement qui privilégie l'impact sur le développement par rapport au rendement. C'est un partenaire important de SEEA particulièrement actif dans le domaine du micro-crédit.

Solasyst est une société du groupe d'insertion "La Varappe" basé à Aubagne. Cette société est spécialisée dans les énergies renouvelables et a développé une compétence de pose de panneaux solaires intégrés au bâti. L'investissement SEEA va permettre l'ouverture de deux nouvelles agences dans le Sud de la France.

Partenariat avec l'ADIE

Mis en place depuis deux ans, le projet de Schneider Electric "Créer son entreprise dans les métiers de l'électricité" est le fruit d'un partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Il exprime une triple ambition :

- permettre à des personnes éloignées du monde professionnel, parfois depuis de nombreuses années, de créer leur propre emploi sur un secteur porteur ;
- contribuer à la vie économique locale ;
- promouvoir les métiers de l'électricité.

Ce projet cible les créateurs d'entreprise et porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire, notamment les chômeurs, mais également les allocataires du revenu de Solidarité active et les salariés précaires. Schneider Electric et sa structure d'essaimage, Schneider Initiative Emploi, financent une partie des microcrédits accordés par l'ADIE à des entrepreneurs dans le domaine de l'électricité. Le Groupe assure ensuite un support au développement *via* sa Direction Commerciale en France, qui met à disposition un "pack créateur" comprenant des outils dédiés à la formation technique et un support commercial assuré par le commercial le plus proche.

En 2010, 109 entreprises ont été accompagnées.

Investissements à l'international

Sur sa poche internationale, SEEA n'a pas clôturé d'opérations sur 2010 mais a noué des relations avec plusieurs sociétés grâce à l'appui de ses partenaires. Ces relations ont débouché sur une prise de participation minoritaire dans une société sénégalaise de distribution de systèmes solaires photovoltaïques en milieu rural (Kayer SARL, accord signé le 8 février 2011).

Les offres et modèles économiques pour la base de la pyramide (*Innovation*)

L'innovation se traduit par la manière de concevoir et mettre à disposition des solutions en distribution électrique à destination des populations défavorisées.

Démarche

Schneider Electric innove en partant des besoins locaux et du contexte socio-économique des populations qui n'ont pas ou peu accès à l'électricité. Ses offres et modèles économiques visent principalement à :

- répondre aux besoins en énergie de village pour soutenir une activité économique et sociale durable ;
- inclure et impliquer les populations locales dans la réalisation des projets pour en assurer une pérennité certaine.

Schneider Electric a pour objectif de fournir des solutions complètes d'accès à l'énergie qui soutiennent les activités entrepreneuriales génératrices de revenus, favorisent les services communautaires ou permettent les usages domestiques. L'offre de produits et solutions se développe donc pour répondre aussi bien aux besoins individuels que collectifs, du système d'éclairage à la micro centrale décentralisée, en passant par la station de charge de batteries et le système de pompage de l'eau.

Principales réalisations en 2010

Électrification de villages en Tanzanie, au Cambodge et au Vietnam

Après Madagascar en 2009, trois projets similaires ont été mis en place avec succès en 2010.

Les deux premiers, en Tanzanie et au Cambodge, sont des répliques exactes du système installé à Madagascar. Ils ont été mis en place en partenariat avec les instituts de formation dans lesquels Schneider Electric s'est investi pour apporter aux populations défavorisées des compétences dans les métiers de l'électricité.

Au Vietnam, le village 61 a été électrifié grâce à un micro réseau hybride décentralisé. 35 foyers (151 habitants) ainsi qu'un poste frontière bénéficient de l'installation.

Lancement d'un projet collaboratif

Le projet MiCST (MicroCentrale Solaire Thermodynamique) consiste à imaginer et développer une centrale solaire originale, chauffant une réserve d'énergie thermique alimentant une machine thermodynamique couplée à un alternateur de 10 kW. La solution devra s'adapter à tout site non raccordé au réseau électrique. Elle sera plus particulièrement destinée aux pays en voie de développement bénéficiant d'un fort taux d'ensoleillement. Simple d'installation et de maintenance, elle pourra être adoptée facilement par les populations locales. Elle prendra en compte des critères exigeants de robustesse, de coût réduit et d'éco-conception.

Le projet, d'une durée de 42 mois, coordonne les expertises de 12 partenaires industriels et acteurs de la recherche. Il bénéficie du soutien de l'ADEME.

Solution modulaire d'éclairage basse consommation

Dans une démarche d'accès à l'énergie pour le plus grand nombre, l'éclairage est l'un des premiers besoins essentiels exprimés par les populations qui sont privées d'accès à l'électricité ou d'un réseau électrique fiable. Il permet par exemple d'étudier lorsque la lumière du jour diminue, et de prolonger une activité entrepreneuriale dans la soirée. Schneider Electric a développé In-Diya, un système innovant d'éclairage domestique à très bas coût. Le système comprend deux types de lampe composée de 90 ou 45 diodes électroluminescentes (DEL) de très basse consommation (4,5 W pour 90 DEL) à laquelle peuvent s'ajouter une batterie et un panneau photovoltaïque permettant la charge de cette dernière.

La commercialisation de cette offre est maintenant accessible quasiment partout dans le monde. Des partenariats avec des institutions et organisations locales sont mis en place afin d'assurer le déploiement dans les meilleures conditions et cibler les populations les plus pauvres.

La vente de ces lampes s'effectue au travers de nos réseaux de distribution, de nos filiales, de quelques ONG et entrepreneurs du domaine de l'accès à l'électricité.

La formation (*People*)

Démarche

L'enjeu principal de la formation dans les métiers de l'électricité est de permettre aux populations de la "base de la pyramide" d'acquérir les compétences et les savoir-faire pour pouvoir vendre et maintenir des offres d'accès à l'énergie et à terme mettre en place leur propre entreprise, car sans ces compétences locales, pas de développement durable.

Aujourd'hui la stratégie de Schneider Electric pour les formations des populations à la base de la pyramide s'articule autour de trois axes :

- des formations de base, relativement courtes, peu onéreuses et accessibles au plus grand nombre ;
- des formations diplômantes en partenariat avec les ministères de l'Éducation locaux ;
- des formations pour les formateurs, pour une démultiplication efficace et de qualité.

Ces formations sont financées par la Fondation Schneider Electric et se font toujours en partenariat avec des acteurs locaux et des organisations nationales ou internationales (ONG, gouvernements…).

Principaux plans d'action 2010

En 2010, Schneider Electric a développé les projets existants, particulièrement en Inde, au Brésil et au Liban, et a lancé de nouveaux projets au Burkina Faso (en partenariat avec la ville de Grenoble), au Cameroun, en Inde (en coordination avec la société Degrémont), au Kazakhstan et en Afrique du Sud (en partenariat avec le ministère français de l'Éducation Nationale (MEN)). Le Groupe a également été actif pour aider face aux situations d'urgence au Chili et en Haïti suite aux tremblements de terre. Les projets visent à favoriser la reconstruction autour de la formation professionnelle aux métiers de l'énergie. Ils sont soutenus par la Fondation Schneider Electric.

Lancement du projet de formation en Haïti

Dans le cadre de la reconstruction post-urgence d'Haïti après le séisme ayant frappé le pays en janvier 2010, Schneider Electric a signé le 1er juillet 2010 un accord pour l'appui à la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment en Haïti, avec le ministère français de l'Éducation nationale, le ministère haïtien de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, l'ONG Aide et Action et l'Université privée de Quisqueya.

L'accord prévoit la création de trois Centres d'Excellence de Formation et d'un Centre de Référence Pédagogique, couvrant les métiers de l'électricité, du bois, du bâtiment et des travaux publics. Ce programme permettra de former plus de 2 000 jeunes sur deux ans ainsi que les enseignants haïtiens. Schneider Electric

s'engage à équiper les laboratoires de formation en électricité, à contribuer à l'équipement de 20 centres satellites et d'une unité mobile complémentaire, à apporter support et expertise technique ainsi qu'à mobiliser son réseau de partenaires techniques et financiers. Le montant total de l'apport de Schneider Electric est de plus de 500 000 euros sur trois ans.

Partenariat avec Degrémont (Suez Environnement) pour une formation en Inde aux systèmes de gestion de l'eau

Mis en place avec le ministère de l'Éducation nationale français, et l'Université de Mysore en Inde, ce projet vise à former des étudiants de niveau social modeste qui géreront l'usine de traitement de l'eau de demain en Inde et à l'étranger.

Le premier pas de ce partenariat se traduit par la construction d'un nouveau bâtiment.

Collaboration, information et récompenses

Une communication active sur le programme

En 2010, Schneider Electric a intensifié sa communication sur le programme à travers le web et la participation à de nombreux événements :

- création d'une adresse Internet dédiée www.schneider-electric.com/bipbop/fr ;
- participation à l'événement Convergences qui réunissait des acteurs du *social business* du monde entier les 25 et 26 mai à Paris ;
- participation au salon et conférence *Lighting Africa* en tant que *Gold Sponsor*. Schneider Electric a présenté le programme BipBop devant plus de 400 participants du monde entier lors de la seconde édition de cet événement organisé conjointement par la Banque mondiale et l'IFC (Société Financière Internationale), du 18 au 20 mai 2010 à Nairobi (Kenya) ;
- création d'une carte interactive qui permet d'accéder à l'ensemble des projets soutenus dans le cadre de BipBop, accessible depuis l'adresse Internet dédiée et l'Intranet du Groupe ;
- développement d'un site de réseau social sur *Facebook* et sur *Twitter*.

Entrée dans la Chaire *Social Business* HEC

Le 7 décembre 2010 à Paris, Schneider Electric s'est engagé à soutenir la Chaire *Social Business*/Entreprise et pauvreté de HEC.

Schneider Electric récompensé par l'Observatoire français de l'innovation

Dans le cadre des Trophées du management de l'innovation 2010, Schneider Electric a remporté le Prix de l'innovation citoyenne le 16 décembre 2010 à Paris pour sa solution d'éclairage In-Diya à destination des populations de la base de la pyramide.

2 Fondation Schneider Electric

Démarche

Créée en 1998, sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Schneider Electric s'engage sur des projets concrets et pérennes qui privilégient :

- la formation et l'insertion des jeunes de la base de la pyramide, prioritairement aux métiers de l'électricité ;
- le soutien à des actions d'urgence après des catastrophes naturelles ;
- la sensibilisation au développement durable à travers des projets innovants.

Dotée chaque année d'un budget de 4 millions d'euros, la Fondation réalise ses actions en s'appuyant sur un réseau de 120 salariés volontaires, appelés aussi délégués. Ses derniers répartis dans plus de 50 pays ont pour mission de sélectionner les partenariats localement, de les proposer aux salariés de leur entité puis à la Fondation et de suivre l'avancée des projets. Sur la base d'informations administratives et financières, chaque projet fait l'objet d'une procédure d'instruction au niveau de la Fondation Schneider Electric puis au niveau de la Fondation de France qui l'héberge avant versement des soutiens.

Un réseau de collaborateurs partout dans le monde : les délégués

La structure en réseau de la Fondation est un moyen original et très adapté pour engager un mécénat de proximité, humain et dans la durée. Il permet aussi de renforcer la vitalité des personnes qui s'engagent. Dans chaque site, le choix des délégués est effectué sur la base du volontariat reconnu et officialisé par une lettre de mission signée par le responsable du site et celui de la Fondation pour une durée de deux ans. En 2010, la Fondation compte 120 délégués dans 75 pays pour une mission qui consiste à :

- sélectionner une association dédiée à l'insertion des jeunes et faire vivre ce partenariat ;
- bâtir des événements locaux adaptés à la culture du pays, pour mobiliser au mieux les salariés ;
- informer les salariés des activités de la Fondation sur leur site.

Organisation et gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Fondation Schneider Electric se réunit deux fois par an. Il définit et impulse les grandes orientations stratégiques de la Fondation. Il est composé de dirigeants de Schneider Electric, de représentants du personnel et de personnalités extérieures à l'entreprise.

Les sollicitations reçues, répondant aux critères de la Fondation, sont systématiquement envoyées au délégué du pays concerné par le projet proposé. Si le projet est sélectionné et soutenu localement, il peut ensuite être étudié au niveau central par le **comité de sélection** si un budget complémentaire est nécessaire.

Ce comité est composé de trois membres : le délégué général de la Fondation, la directrice des programmes de la Fondation et le directeur formation du programme d'accès à l'énergie. Il se réunit tous les mois.

Champs d'intervention

Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes par la formation aux métiers de la gestion de l'énergie

Pour aider à l'insertion et à la formation professionnelle des jeunes les plus défavorisés, la Fondation Schneider Electric encourage et soutient sur le long terme des associations nationales et internationales d'insertion ou bien encore des organismes de formation aux métiers de l'électricité. Ces actions sont complétées par les projets de formation du programme d'accès à l'énergie BipBop. Ensemble, elles sont suivies et mesurées de façon trimestrielle dans le cadre du baromètre Planète et Société. Un indicateur est consacré à la formation. L'objectif de ce plan de progrès est de former 10 000 jeunes aux métiers de l'électricité (voir page 83).

Agir comme relais aux mobilisations d'urgence

Agissant comme relais à la mobilisation de ses collaborateurs, la Fondation Schneider Electric apporte régulièrement son soutien suite à des catastrophes naturelles. Elle souhaite avant tout inscrire son action dans la durée. Après une première contribution liée à l'urgence, la reconstruction mobilise l'ensemble de ces moyens. Elle se concentre autour de projets de construction, reconstruction, réhabilitation de centres de formation techniques aux métiers de la gestion de l'énergie.

> HISTORIQUE DES CAMPAGNES DE MOBILISATION D'URGENCE

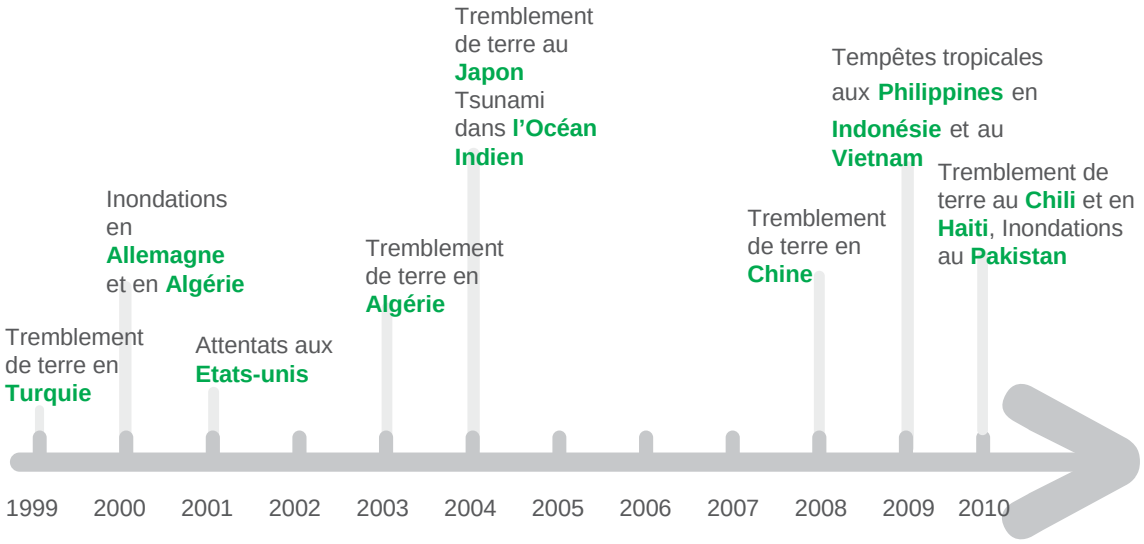

Soutenir des projets innovants de sensibilisation au développement durable

En soutenant des projets innovants, la Fondation Schneider Electric a la volonté de contribuer à sensibiliser ses différentes parties prenantes aux enjeux du changement climatique. Elle s'investit dans des programmes emblématiques et internationaux en mettant à disposition son savoir-faire notamment en gestion de l'énergie par des dons de matériels et/ou de compétences.

Principales réalisations en 2010

Formations aux métiers de l'énergie (voir Programme d'accès à l'énergie > Formation page 83)	**Costa Rica : Colegio Tecnico Don Bosco** Soutien à la mise en place d'une formation aux métiers de l'électricité en équipant des laboratoires et en impliquant les salariés dans les différentes activités de l'école. **Égypte : Galal Fahmy Specialized Technical School** Soutien du centre de formation aux métiers de l'électricité dans le cadre d'un accord avec le Ministère égyptien de l'Education nationale. L'accord comprend la rénovation du laboratoire, la formation des enseignants, le programme pour les jeunes diplômés, etc.
Relais aux mobilisations d'urgence	**Chili : Programme suite au tremblement de terre** • électrification de 550 maisons par les jeunes du centre de formation professionnel CEDUC Lebu soutenus par la Fondation ; • réalisation d'installations électriques dans des écoles primaires. **Pakistan : Programme suite aux inondations** • participation à des programmes de prévention choléra ; • collecte et acheminement de 3 tonnes de matériels de première nécessité ; • identification de deux projets de reconstruction/réhabilitation de centres de formation professionnelle (en cours). **Haïti : Programme suite au tremblement de terre** • soutien à deux programmes d'urgence (Croix Rouge Dominicaine et Association Fraternité Universelle) ; • mise en place d'un programme de formation professionnelle en partenariat avec les ministères de l'Éducation en France et en Haïti, l'ONG Aide et Action et l'université de Quisqueya avec pour objectif de former 2 000 jeunes à fin 2012.
Soutien à la sensibilisation au développement durable	• Mécène de l'institut du cerveau et de la moelle (ICM) ; • Poursuite du partenariat avec la Fondation Polaire Internationale pour la station de recherche scientifique "*zero emission*" *Princess Elisabeth Antarctica* ; • Financement d'un projet de l'INES (Institut National de l'Énergie Solaire) dans le cadre du *Solar Decathlon 2010*.

Initiatives en Amérique du Nord

La culture américaine confère une importance particulière à l'engagement auprès des communautés. Au sein de Schneider Electric en Amérique du Nord, on peut noter les engagements suivants :

- La Fondation Square D / Schneider Electric dont l'un des programmes phares, le "*matching gift program*", consiste à abonder les dons des salariés au profit d'associations de leur choix. 2 578 dons ont été abondés en Amérique du Nord en 2009 et 2 674 en 2010 ;
- *Pelco by Schneider Electric*, l'entité du groupe spécialisée dans la sécurité des bâtiments et la vidéosurveillance développe un programme nommé *Pelco Community Partnership Program* qui encourage les collaborateurs à s'engager auprès d'associations sélectionnées à hauteur de 40 heures de volontariat par employé par an ;
- *APC by Schneider Electric* met en place chaque année un programme appelé *Community Impact* qui rassemble les collaborateurs du siège et d'autres à soutenir des associations locales dans des actions auprès des communautés (don ou recyclage de matériel informatique, aide aux personnes handicapées, etc.).

3 Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Partout où Schneider Electric est présent, il s'engage fortement vis-à-vis de ses partenaires et de la communauté, un ancrage indispensable pour une entreprise globale qui veut rester en prise avec la réalité locale de ses marchés. De nombreux projets se développent. Ils démontrent la volonté du Groupe d'être actif (en particulier pour l'emploi) et de contribuer ainsi pleinement au développement économique local.

L'essaimage en France – soutien à la création d'entreprises avec Schneider Initiatives Emploi (SIE)

Démarche

Depuis plus de 15 ans, Schneider Electric en France au travers d'une structure dédiée Schneider Initiatives Emploi (SIE), soutient des projets de création ou de reprise d'entreprises portés par ses salariés. Cette démarche témoigne de l'engagement responsable du Groupe en faveur de la mobilité, de l'emploi et du développement économique régional.

Elle illustre aussi l'encouragement de Schneider Electric au développement de valeurs entrepreneuriales au sein de ses entités.

Schneider Initiatives Emploi accompagne les salariés de Schneider Electric, en intervenant à toutes les étapes qui mènent à la création ou à la reprise d'entreprise, puis au-delà avec un suivi sur trois ans.

SIE dispose d'une équipe dédiée composée de *managers* expérimentés dont la mission est de fiabiliser et de pérenniser les projets de création dans leurs dimensions financière, juridique, technique et commerciale.

La structure est représentée directement ou indirectement dans les réseaux économiques locaux et enrichit sa qualité de service par des partenariats avec des associations telles que EGEE, ECTI, les Boutiques de Gestions, ALIZE, les réseaux Entreprendre locaux ou d'autres associations locales.

Objectifs et résultats 2010

Plus de 900 porteurs de projet (dont 100 en 2010) ont ainsi été accompagnés. Électricien, boulanger, consultant, graphiste, gestionnaire de patrimoine, fleuriste, etc.

Un accompagnement spécifique est proposé pour tous les métiers de l'énergie. Ces projets représentent plus de 20 % des projets menés en 2010 :

- 85 % : c'est le taux de réussite des projets soutenus par SIE après trois ans d'exercice ;
- 1 850 emplois créés : chaque création ou reprise d'entreprise génère en moyenne deux emplois.

Principales réalisations en 2010

Depuis deux ans, un concours national des créateurs de SIE est organisé. En 2010, le jury présidé par Emmanuel Babeau, Directeur Général Finances et Membre du Directoire de Schneider Electric a récompensé huit lauréats par des prix allant de 500 à 6 000 euros.

En 2010, Schneider Electric a été élu à la tête du réseau d'essaimage des entreprises françaises "DIESE" (l'Association pour le développement de l'initiative et de l'entrepreneuriat chez les salariés des entreprises).

Le Groupe est également un membre actif de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises).

Le développement économique des territoires

Soutien de l'ADIE (l'Association pour le droit à l'initiative économique). (Voir page 82)

Revitalisation des bassins d'emploi en France

Les équipes en charge de l'entrepreunariat en France sont directement impliquées dans les actions de développement économique des territoires en pilotant et structurant les actions de revitalisation conduites dans le cadre de la convention gestion anticipée des emplois, des métiers et des compétences (GAEMC), ou des conventions de revitalisation pregnant dans les Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

L'implication des équipes dans les réseaux économiques locaux permet d'affecter au plus près des besoins les moyens alloués dans le cadre de ces conventions.

En 2010, sept bassins d'emploi sont concernés. Nos actions se traduisent par le pilotage des conventions locales ayant pour but de générer des emplois et contribuer au développement des PMI/PME (petites et moyennes industries/entreprises).

L'insertion des jeunes en difficulté en France

Démarche

Apprentissage, partenariats avec des écoles et des associations, soutien financier à de jeunes étudiants, intervention dans les cycles de formation techniques ou généralistes… tel est l'éventail d'initiatives mis en œuvre dans tous les pays où Schneider Electric est présent. Ces actions complètent les partenariats noués dans le cadre de la Fondation Schneider Electric (voir page 84).

En France, l'opération "100 Chances-100 Emplois" concerne des jeunes adultes de 18 à 30 ans, ayant un faible niveau de qualification ou diplômés et susceptibles de discrimination, issus des zones urbaines sensibles (ZUS) et prêts à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable grâce à des parcours personnalisés de qualification avec le concours de nombreuses entreprises fédérées et animées par l'entreprise pilote, Schneider Electric sur Grenoble, Chambéry et Rouen, et ce dans un délai de 36 mois.

L'ambition : atteindre 60 % de sorties positives, c'est-à-dire un CDD supérieur à six mois, un CDI ou une formation qualifiante.

Le dispositif "100 chances-100 emplois" a été déployé pour la première fois à Chalon-sur-Saône en janvier 2005.

Principales réalisations en 2010

Plus de 400 jeunes ont obtenu un CDI, CDD de plus de six mois ou suivent une formation qualifiante, soit 57 % de sorties positives. Plus de 200 autres jeunes sont accompagnés par le dispositif.

Les villes concernées par le programme "100 chances-100 emplois" : Aubervilliers, Saint-Denis, Chalon-sur-Saône, Grenoble, Chambéry, Dieppe, Lyon, Nice et Rouen.

7. Méthodologie et audit des indicateurs

1 Éléments de méthodologie sur les indicateurs publiés

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités de fabrication et l'assemblage de composés électroniques, Schneider Electric a formalisé un référentiel précisant les méthodes de *reporting* des indicateurs du baromètre Planète & Société et des données de Ressources Humaines, sécurité et environnement.

Ce référentiel comprend les périmètres, les procédures de collecte et de consolidation et les définitions de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Schneider Electric complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe. Ce document est mis à jour régulièrement et des informations complémentaires sont consultables sur www.barometre.schneider-electric.com.

Dans une logique d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à Ernst & Young de conduire des travaux d'examen visant à produire une assurance modérée sur certains indicateurs de Ressources Humaines, sécurité et environnement. Les travaux de vérification se sont inscrits dans la continuité de ceux réalisés depuis 2006 et ont été élargis à un plus grand nombre d'indicateurs clés de performance du baromètre Planète & Société (voir rapport des Commissaires aux comptes page 95).

Indicateurs de Ressources Humaines, sécurité et environnement

Les indicateurs de Ressources Humaines et sécurité sont issus de plusieurs outils de *reporting* dédiés, disponibles sur l'Intranet du Groupe, dont l'outil de *reporting One* pour les données de Ressources Humaines et de sécurité. Leur consolidation est placée respectivement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines Globales et de la Direction des Opérations Industrielles du Groupe. Les contrôles de fiabilité des données s'effectuent lors de la consolidation (revue des variations, comparaison intersites).

Les indicateurs sur les effectifs (répartition par genre, par genre et catégorie, par âge, par ancienneté, par fonction et par type de contrat), les sites déclarant bénéficier d'instances de représentation du personnel, le nombre d'accords collectifs, les formations portent sur plus de 80 % des effectifs totaux.

Ces données sont consolidées sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière, lorsque la filiale est détenue à plus de 50 % par le Groupe.

Les unités qui appartiennent à des sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont intégrées à 100 % dans le *reporting* de ces données. Les unités qui appartiennent à des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont également consolidées par intégration globale. Enfin, les sociétés consolidées financièrement par équivalence ne sont pas prises en compte dans le *reporting*.

Les données sur les effectifs du Groupe (répartition par genre, par genre et catégorie, par âge, par ancienneté, par fonction et par type de contrat) portent sur plus de 80 % des effectifs totaux.

Toutes les entités certifiées ISO 14001 doivent reporter les données environnement. Les sites de production et de logistique comptant un effectif de 50 personnes ou plus doivent être certifiés ISO 14001 au cours de l'année suivant deux années civiles d'exercice complet après leur acquisition financière par le Groupe ou leur début d'activité. Les sites administratifs, R&D et commerciaux comptant un effectif de 300 personnes ou plus doivent progressivement, d'ici à fin 2011, être certifiés ISO 14001. Les autres sites se certifient et/ou reportent sur la base du volontariat.

Indicateurs du baromètre Planète & Société

Les données de Ressources Humaines, sécurité et environnement suivantes sont utilisées pour des indicateurs du baromètre Planète & Société et vérifiées par Ernst & Young : effectifs totaux, effectif moyen présent sur les sites de production, taux de fréquence des accidents, consommation d'énergie, sites certifiés ISO 14001.

D'autres données sont utilisées et consolidées sous la responsabilité des départements directement concernés par les indicateurs (Ressources Humaines, Environnement, la Fondation…) et représentés chacun par un pilote.

La performance globale du baromètre Planète & Société est calculée par la Direction du Développement Durable du Groupe. Les indicateurs du baromètre Planète & Société portent sur le périmètre Groupe avec des niveaux de couverture spécifiques à chaque indicateur.

Réduire nos émissions d'équivalent CO_2 de 30 000 tonnes par an

Le contenu de cet indicateur comprend les émissions :

- directes de gaz à effet de serre, en l'occurrence de gaz SF_6 dans les sites industriels concernés ;
- indirectes liées aux consommations énergétiques des sites industriels et logistiques et des sites tertiaires les plus importants (électricité, gaz, fioul, gasoil, chauffage urbain) ;
- indirectes, liées au fret transporté sur de longues distances.

Les émissions liées à ces activités sont converties en équivalent CO_2 à partir des facteurs de conversion suivants :

- 23 900 kg de CO_2 pour 1 kg de SF_6 (source : l'Agence Internationale de l'Énergie).
- Énergie / CO_2 de l'AIE. Les facteurs sont figés pour la période du programme d'entreprise *One* de 2009 à 2011. Ces facteurs de conversion peuvent être globaux (gaz, fioul, gasoil) ou nationaux (électricité, chauffage urbain).

En 2010, le périmètre de calcul s'est étendu :

- le nombre de sites reportant leurs consommations énergétiques a augmenté de 244 sites en 2009 à 251 en 2010 ;
- les flux aériens et maritimes suivis couvrent 76 % de l'ensemble des flux aériens et maritimes du Groupe, contre environ 40 % auparavant.

Ces évolutions prendront effet pour comparer les émissions de l'année 2011 avec celles de 2010.

L'indicateur compare le volume d'équivalent CO_2 émis en année n avec le volume d'équivalent CO_2 que le Groupe aurait émis à périmètre constant sans faire d'efforts pour réduire ses émissions. Par exemple, l'effort réalisé pour sécuriser les processus industriels qui utilisent du SF6 a permis de réduire en année n les taux de fuite de SF6 par rapport à l'année n-1 ; sans cet effort, on considère que les taux de fuite auraient été équivalents en année n et en année n-1.

Chacune des trois composantes ci-dessus de l'indicateur a été auditée par Ernst & Young. L'indicateur n'a pas été audité parce que la comparaison des consommations énergétiques entre deux années, pour calculer une réduction d'émissions, nécessite de neutraliser les variations de température à périmètre constant, ce que nous ne sommes pas encore en mesure de calculer précisément. Un plan d'action pour ce faire est en cours pour 2011.

Réaliser deux tiers de notre chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium*

Un produit *Green Premium* se définit par les quatre critères suivants :

- un Profil Environnemental de Produits disponible en ligne ;
- un guide d'instructions de fin de vie disponible en ligne ;
- la liste des substances préoccupantes selon la directive européenne REACH disponible en ligne ;
- le respect des seuils de présence imposés pour certaines substances par la directive européenne RoHS.

L'indicateur comptabilise la part des ventes réalisée avec une offre *Green Premium* à partir des chiffres de vente de l'année 2008 des offres "cœur" du Groupe qui représentent environ 50 % des ventes de produits (5,3 milliards d'euros). L'indicateur ne comptabilise donc pas les produits modifiés pour s'adapter aux besoins des marchés locaux et dont les impacts environnementaux pourraient varier de ceux du produit "cœur de gamme".

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Permettre à deux tiers de nos collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001

ISO 14001 est une norme internationale certifiant les systèmes de management environnementaux de sites.

Les sites acquis en 2010 suite au rachat des activités d'Areva Distribution ne sont pas comptabilisés.

L'indicateur comptabilise au dénominateur les personnes sous contrat avec Schneider Electric (CDD et CDI) et les intérimaires (l'ensemble des collaborateurs du Groupe) et au numérateur les personnes sous contrat avec Schneider Electric (CDD et CDI), les intérimaires et les sous-traitants des sites certifiés ISO 14001. L'indicateur est donc majoré.

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Dépasser de 7 points par an la croissance organique du Groupe avec nos activités d'efficacité énergétique

Les activités d'efficacité énergétique sont des produits, services et solutions vendus par le Groupe contribuant à au moins une des quatre étapes de l'efficacité énergétique active (mesurer, optimiser, surveiller, améliorer). Leur choix dans l'offre du Groupe est validé en Comité Exécutif.

Les taux de change de 2010 sont appliqués aux ventes réalisées en 2009 pour calculer la croissance des ventes du Groupe et des activités d'efficacité énergétique hors effet de change. Cette méthode est également utilisée par Schneider Electric pour publier ses chiffres de croissance. Ce retraitement est réalisé chaque année de manière identique sur toute la période du programme d'entreprise *One* (2009-2011).

Le chiffre d'affaires réalisé par les activités d'Areva Distribution acquises par le Groupe en 2010 n'est pas comptabilisé.

Les ventes trimestrielles sont calculées en cumulé sur l'année : les ventes du premier trimestre de l'année sont comparées aux ventes du premier trimestre de l'année précédente, puis les ventes des deux premiers trimestres de l'année sont comparées aux ventes des deux premiers trimestres de l'année précédente, et ainsi de suite. Les chiffres des ventes sont remis à zéro au 1er janvier.

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Mettre en place des filières de récupération du SF_6 dans 10 pays

Le SF_6 est un des six gaz à effet de serre visé par le Protocole de Kyoto.

Une filière de récupération du SF_6 est caractérisée par :

- l'existence d'une solution technique de récupération et d'élimination ou recyclage du SF_6 ;
- l'existence d'une offre commerciale de récupération des appareils arrivés en fin de vie contenant du SF_6 ;
- la récupération et le traitement d'appareils.

Contribuer à l'accès à l'énergie de 1 million de foyers de la base de la pyramide grâce aux solutions Schneider Electric

Les foyers de la base de la pyramide pris en compte pour cet indicateur sont ceux disposant de revenus inférieurs à 3 000 dollars par an en parité de pouvoir d'achats.

L'indicateur comptabilise les ventes de compteurs de prépaiement vendus par Conlog, une filiale de Schneider Electric, aux entreprises de distribution électrique en Afrique, permettant de raccorder au réseau électrique des foyers qui ne l'étaient pas auparavant. Une baisse de 20 % à ce chiffre est appliquée pour enlever les nouveaux raccordements dus à de nouvelles constructions d'habitation pour des foyers n'appartenant pas à la base de la pyramide.

Réaliser 60 % de nos achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial

Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies visant à engager les entreprises sur le respect de dix principes universels, dans les domaines des droits humains, des conditions de travail, du respect de l'environnement et de la lutte anti-corruption.

Les entreprises signataires du Pacte Mondial s'engagent publiquement auprès des Nations Unies à améliorer continuellement leurs actions en faveur des dix Principes et à communiquer annuellement les efforts réalisés au cours de l'année.

Cet indicateur suit la part du volume d'achats auprès des fournisseurs référencés par Schneider Electric, réalisée avec des signataires du Pacte Mondial ou de l'EICC. Pour les entreprises de l'électronique, l'*Electronic Industry Code of Conduct* (EICC) est considéré comme un équivalent au Pacte Mondial et intégré comme tel dans l'indicateur.

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 indices boursiers éthiques majeurs

L'indicateur comptabilise la présence de Schneider Electric dans les quatre indices boursiers éthiques suivants :

- le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) Monde ;
- le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) Europe ;
- l'Advanced Sustainable Performance Index (ASPI) Eurozone ;
- le FTSE4Good.

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Diminuer de 10 % par an le taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail. Tous les accidents se déclarant sur les sites de Schneider Electric sont comptabilisés (y compris donc les accidents touchant les sous-traitants sur site et les intérimaires).

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Augmenter de 14 points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés

Cet indicateur comptabilise les résultats d'enquêtes menées trimestriellement auprès d'un quart des collaborateurs du Groupe (personnes sous contrat à durée déterminée – comprenant les alternants – et indéterminée). Le Score de Recommandation des Collaborateurs (*Employee Net Promoter Score*) est mesuré avec la question : "dans quelle mesure recommanderiez-vous Schneider Electric à vos amis comme étant une entreprise où il est agréable de travailler ?" Les sondés sont considérés comme "promoteur", "passif" ou "détracteur" selon la note qu'ils choisissent entre 0 et 10. L'indicateur mesure la différence entre les promoteurs et les détracteurs. Cette méthodologie est également utilisée pour le Score de Recommandation des Clients (*Customer Net Promoter Score*).

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Former 2 000 employés aux solutions de gestion de l'énergie

L'indicateur comptabilise les employés ayant validé une des formations internes ou externes visant à former des experts en solutions de gestion de l'énergie :

- une formation généraliste sur l'efficacité énergétique (cours en classe et *e-learning*). Le programme de certification CEM (*Certified Energy Manager*) délivré par un organisme de certification externe est accepté comme équivalent et comptabilisé dans l'indicateur ;
- un parcours de formation comprenant une phase généraliste sur l'efficacité énergétique, puis une phase de spécialisation (en marketing, en vente, en gestion de projets clients, etc.) nécessitant d'acquérir des compétences fonctionnelles, une connaissance des segments de solution et une expérience avec des clients.

L'indicateur comptabilisait en 2009 uniquement les employés participant aux cours proposés.

Cet indicateur a été audité par Ernst & Young.

Former 10 000 jeunes de la base de la pyramide aux métiers de la gestion de l'énergie

Les jeunes de la base de la pyramide pris en compte pour cet indicateur sont ceux appartenant à un foyer dont les revenus sont inférieurs à 3 000 dollars par an en parité de pouvoir d'achats.

L'indicateur comptabilise les étudiants suivant des formations soutenues par Schneider Electric (dons d'équipements ou dons d'équipements et apport d'expertise technique et pédagogique).

Un même étudiant n'est comptabilisé qu'une fois dans l'indicateur.

Soutenir 500 entrepreneurs de la base de la pyramide dans la création de leur activité dans le domaine de la gestion de l'énergie

Les entrepreneurs de la base de la pyramide sont des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire et organismes de crédits traditionnels pour financer la création de leur société.

L'indicateur comptabilise les personnes créant leur entreprise dans le domaine de la gestion de l'énergie (électriciens, petits installateurs, etc.) bénéficiant d'un microcrédit et d'un accompagnement à la création et gestion d'entreprise par une association spécialisée financée par Schneider Electric. Les vendeurs du Groupe accompagnent également les créateurs, en offrant des équipements et un support technique et marketing.

Un même entrepreneur n'est comptabilisé qu'une fois dans l'indicateur.

2 Concordance de nos indicateurs avec la loi des Nouvelles Régulations Économiques (loi NRE, France) et la *Global Reporting Initiative3*

Tableau de concordance avec la loi NRE

La loi sur les nouvelles régulations économiques (article 116) oblige les sociétés françaises cotées à rendre compte de la gestion sociale et environnementale de leurs activités dans leur Rapport Annuel. Le tableau ci-dessous indique les numéros des pages du présent rapport dans lesquelles les différents indicateurs sont évoqués.

Article 148-2 du décret d'application	Informations sociales	Pages
1.1.a	Effectif total, embauches (CDD/CDI), recrutement, licenciements et motifs, heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure à la Société	99
1.1.b	Réduction des effectifs et sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement	87
1.2	Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme et motifs	Accord ARTT de 1999
1.3	Rémunérations et évolution, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail, égalité professionnelle femmes/hommes	77-78, 121-129
1.4	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	102
1.5	Conditions d'hygiène et de sécurité	74, 102
1.6	Formation	76, 102
1.7	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	78
1.8	Œuvres sociales	80-87, 104
1.9	Importance de la sous-traitance	59, 77, 99

Article 148-3 du décret d'application	Informations environnementales	Pages
2.1	Consommations en eau, matières premières et énergie. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol, nuisances sonores ou olfactives et déchets	62-71, 97-98
2.2	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	71
2.3	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	39, 62-71, 97
2.4	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables	39, 62-71, 97
2.5	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	62, 66
2.6	Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux pollutions accidentelles ayant un impact à l'extérieur des sites	62-71
2.7	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	39
2.8	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	42
2.9	Tous les éléments sur les objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1 à 6 ci-dessus	62-71, 97-98

Tableau de concordance avec la *Global Reporting Initiative*

Afin de renforcer la qualité de son *reporting* extra-financier, Schneider Electric utilise la *Global Reporting Initiative,* référentiel international reconnu pour aider les organisations et leurs parties prenantes à évaluer la performance de leur activité en termes d'impacts économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux.

Ce référentiel repose sur six familles d'indicateurs extra-financiers : les impacts économiques directs et indirects ; les impacts sur l'environnement ; les pratiques en matière d'emploi et de travail ; le respect des droits de l'Homme ; les relations avec la société civile ; la responsabilité liée à la qualité et la sécurité des produits.

Le tableau ci-dessous indique les numéros des pages du présent rapport dans lesquelles les différents indicateurs sont évoqués.

Index GRI	Pages
Stratégie et analyse	
1.1 Déclaration du CEO	2
1.2 Description des principaux risques et opportunités	20-22, 37-41
Profil organisationnel	
2.1 Nom de l'organisation	244
2.2 Produits et/ou services	25-26
2.3 Structure opérationnelle	20-25, 34-35, 209-221, 240-244
2.4 Siège social	26,81,83-84,84-86
2.5 Pays d'implantation	244
2.6 Structure de la propriété et forme juridique	16-28
2.7 Marchés	8, 99, 152-153, 154-155
2.8 Taille de l'organisation	23-25
2.9 Décisions significatives concernant le lieu d'implantation et les changements au cours de la période opérationnelle	11
2.10 Distinctions	78, 84
Paramètres de *reporting*	
3.1 Période de *reporting*	95-96
3.2 Date du rapport le plus récent	1
3.3 Cycle de *reporting*	95-96
3.4 Personne(s) à contacter	104
3.5 Processus relatif au contenu du rapport	46-47
3.6 Périmètre	209-221, 240
3.7 Restriction du périmètre du rapport	88
3.8 Base de *reporting* pour les joint-ventures, etc., pouvant affecter la comparaison d'une année à l'autre	97
3.9 Techniques d'estimation des données, bases de calcul	88-90
3.10 Reformulation	NA
3.11 Changements de méthode de *reporting*	NA
3.12 Informations standards	92-93, 97-104
3.13 Politique d'assurance	88
Gouvernance, engagements et dialogue	
4.1 Structure de gouvernance	49, 105-138
4.2 Le Président de l'instance dirigeante la plus élevée est-il aussi un membre exécutif ?	107-119
4.3 Membres indépendants de l'instance dirigeante la plus élevée	107, 112
4.4 Mécanismes mis à la disposition des actionnaires et des employés	245, 78, 252
4.5 Rémunération des membres de la Direction	121-123, 47
4.6 Prévention des processus pouvant donner lieu à des conflits d'intérêt	121, 114
4.7 Expertise de l'instance dirigeante la plus élevée	47
4.8 Codes de conduite, missions, valeurs, générés en interne	46, 48-49
4.9 Processus au niveau du Conseil d'Administration	47, 50, 130
4.10 Évaluation de la performance de l'instance dirigeante la plus élevée	121-123, 47
4.11 Explication du principe de précaution	64, 68-70, 71
4.12 Chartes, principes et développement externe d'initiatives auxquelles souscrit l'organisation	52
4.13 Adhésions importantes à des associations nationales ou internationales	52
4.14 Liste des parties prenantes impliquées dans notre organisation	46, 48, 102
4.15 Base de l'identification et de la sélection des parties prenantes	72, 80, 81, 14
4.16 Approches de la collaboration avec les parties prenantes	46, 79

Index GRI	Pages
4.17 Questions et préoccupations clés soulevées *via* le dialogue avec les parties prenantes	79, 75, 19
Indicateurs de performance	
Indicateurs de performance économique	
EC1 Valeur économique directe	Rapport de stratégie et DD
EC2 Implications financières des changements climatiques	16-26 (25-26), 30
EC3 Couverture des obligations découlant des plans d'avantages	164, 191-192
EC8 Investissements dans le développement de l'infrastructure	21
EC9 Description des impacts économiques indirects significatifs	16-26, 80-88
Indicateurs de performance environnementale	
EN3 Consommation directe d'énergie par source d'énergie primaire	97
EN4 Consommation indirecte d'énergie par source d'énergie primaire	97
EN5 Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	97
EN6 Initiatives visant à augmenter le rendement énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable	25-26, 30-32, 54-58
EN7 Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	66-67
EN8 Consommation totale d'eau par source	97
EN16 Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	98
EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre	98
EN18 Initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	64-65
EN19 Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	97
EN20 Émissions atmosphériques de NO_x, So_x par type et par poids	97
EN22 Masse totale des déchets par type et par mode de traitement	97
EN23 Total et volume des rejets accidentels	71
EN26 Initiatives destinées à atténuer l'impact sur l'environnement	62-71
EN28 Valeur monétaire des pénalités significatives	42, 71
Indicateurs de performance sociale	
Pratiques en matière d'emploi et de travail décent	
LA1 Effectif total par type d'emploi, de contrat et par zone géographique	99-102
LA2 Rotation du personnel	101
LA4 Employés couverts par les conventions collectives	102
LA6 Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes	102
LA7 Pourcentage d'accidents du travail, maladies professionnelles, jours de travail perdus et taux d'absentéisme	102
LA10 Formation par catégories d'employés	103
LA11 Programmes de développement des compétences et de formation	75-76
LA12 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	103
LA13 Répartition hommes-femmes dans les instances dirigeantes	100-101, 107-112, 119
Droits de l'Homme	
HR2 Sélection des fournisseurs et sous traitants en fonction de l'impact sur les droits de l'homme	59
HR3 Formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	103
Société	
SO1 Impact sur les collectivités	80-87
SO3 Employés formés aux politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	50
SO4 Mesures prises pour faire face aux cas de corruption	48-49, 50, 60
SO7 Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel	42
SO8 Valeur monétaire des pénalités significatives	42
Responsabilité des produits	
PR1 Politique destinée à améliorer les impacts sur la santé et la sécurité au cours de la durée de vie utile des produits	62, 66-68
PR2 Incidents de non-conformité concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat	39
PR3 Informations sur les produits et étiquetage	66-68
PR4 Incidents de non-conformité concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	39
PR5 Satisfaction clientèle	26, 37-38

Global Reporting Initiative™

Déclaration GRI Vérification du Niveau d'Application

GRI certifie par la présente que Schneider Electric SA a présenté son rapport "Document de reference 2010" au Service Rapports du GRI qui en a conclu que le rapport remplit les critères correspondants au Niveau d'Application B .

Les Niveaux d'Application GRI indiquent dans quelle mesure le contenu des Lignes directrices G3 ont été appliquées dans le rapport de développement durable soumis.
La Vérification confirme que le type et le nombre d'informations qui correspondent à ce Niveau d'Application ont été traités dans ce rapport et que l'Index du contenu GRI a démontré une représentation valable des informations requises, comme décrites dans les Lignes directrices G3 du GRI.

Les Niveaux d'Application n'informent pas sur la performance développement durable du rédacteur, ni sur la qualité des informations contenues dans le rapport.

15 mars 2011, Amsterdam

Nelmara Arbex
Directrice générale adjointe
Global Reporting Initiative

GB
GRI REPORT
GRI CHECKED

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation basée sur un réseau, il était pionnier dans le développement du cadre de reporting développement durable le plus appliqué dans le monde, et il s' est engagé à l'améliorer en continu et à inciter son application dans le monde entier.
Les Lignes directrices GRI détaillent les principes et les indicateurs que les organisations peuvent utiliser pour mesurer et rendre compte de leur performance économique, environnementale et sociale. www.globalreporting.org

Clause d'exclusion: Lorsque le rapport développement durable contient des liens externes, y compris du matériel audiovisuel, cette déclaration couvre uniquement le matériel soumis à GRI à la date de la vérification, le 7 mars 2011. GRI exclut explicitement tout changement qui ont été apporté à ce type de matériel ultérieurement.

3 Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement, sécurité, Ressources Humaines et du baromètre Planète & Société

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande et en notre qualité de commissaire aux comptes de Schneider Electric, nous avons procédé à des contrôles visant à nous permettre d'exprimer l'assurance modérée que les 21 indicateurs environnement, sécurité, Ressources Humaines et du baromètre Planète & Société relatifs à l'exercice 2010 signalés par le signe ▲ dans les tableaux de bord présentés en pages 47, 54, 62, 72 et 97-104 du Document de Référence (les "Indicateurs"), ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel de *reporting* applicable en 2010 (le "Référentiel") dont un résumé figure en pages 88-90.

Il est de la responsabilité de la société Schneider Electric d'établir les Indicateurs, le Référentiel et d'en assurer la mise à disposition au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos contrôles, d'exprimer une conclusion sur ces Indicateurs. Nos contrôles ont été conduits conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagement, décembre 2003). Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que le code de déontologie de la profession.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seuls Indicateurs et non sur l'ensemble de la partie développement durable du Document de Référence. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nature et étendue des travaux

Pour nous permettre d'exprimer notre conclusion, nous avons conduit les contrôles suivants :

- Nous avons mené des entretiens avec les responsables de la collecte des Indicateurs ainsi qu'une analyse des risques d'anomalie et de leur matérialité au niveau du Groupe. Nous avons approfondi ces travaux pour les Indicateurs sécurité au niveau des divisions EMEAS et Amérique du Nord ;
- Nous avons également évalué l'application du Référentiel, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, la consolidation ainsi que les calculs des Indicateurs ;
- Nous avons sélectionné un échantillon de quatre entités opérationnelles en fonction de leurs activités, de leurs implantations géographiques, de leur contribution aux Indicateurs et des risques d'anomalie identifiés préalablement ;
- Les entités sélectionnées représentent en moyenne 7 % (entre 5 % et 14 % suivant les Indicateurs) de la valeur totale des Indicateurs. A ce niveau, nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel, mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives ;
- Nous avons revu la présentation des Indicateurs dans le Document de Référence en pages 47-78 et 97-104.

Compte tenu des contrôles réalisés depuis six exercices, nous estimons que nos contrôles fournissent une base suffisante à la conclusion formulée ci-après.

Informations et commentaires

Le Référentiel défini par la société Schneider Electric pour les données sélectionnées appelle de notre part les commentaires suivants :

- L'usage de l'outil de *reporting One* a été généralisé à l'ensemble de la zone Amérique du Nord, supprimant ainsi un palier intermédiaire de consolidation manuelle, source d'erreurs par le passé ;
- Les périmètres de *reporting* des entités opérationnelles ne sont pas toujours homogènes entre les Indicateurs et d'une année à l'autre. Une attention particulière devrait être portée à l'homogénéité de ces périmètres et à la traçabilité des données reportées ;
- Des progrès ont été constatés en matière de formalisation du Référentiel et au niveau des procédures de contrôle mises en œuvre par le Groupe pour les Indicateurs environnement. La définition de l'indicateur "Heures de formation" devrait néanmoins préciser les typologies de formation devant être prises en compte ;
- Au niveau du Groupe, des sites et des entités opérationnelles, la formalisation des contrôles à effectuer sur l'ensemble des données sécurité et Ressources Humaines et leur mise en œuvre pourraient être renforcées ;
- Au regard des informations détaillées dans la note méthodologique figurant pages 88-90 et dans les commentaires accompagnant les Indicateurs publiés, nous souhaitons souligner que depuis 2010 les données de consommations énergétiques et de fuites de SF6 sont reportées mensuellement au lieu de semestriellement. Les autres données environnementales sont remontées en juin et en décembre sur la base d'estimations (pour au moins le dernier mois de chaque semestre), qui ne sont pas systématiquement réévaluées en fin d'année.

Conclusion

Nous exprimons une réserve sur les indicateurs “Taux de fréquence des accidents du travail (Tf)”, “Taux de gravité des accidents du travail (Tg)” et “Pourcentage de diminution du taux de fréquence des accidents du travail” du fait de l’impossibilité de réconcilier les données sécurité avec celles des Ressources Humaines, ainsi que sur l’indicateur “Pourcentage des achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial” du fait de la prise en compte à tort de fournisseurs n’ayant pas adhéré au Pacte Mondial.

Nous exprimons par ailleurs une réserve sur l’indicateur “Chiffre d’affaires réalisé sur les produits avec une offre Green Premium” qui n’a pu être audité du fait de l’indisponibilité des données source.

Sur la base de nos contrôles et sous ces réserves, nous n’avons pas relevé d’anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	**Ernst & Young**
	Environnement et Développement Durable
Yvon SALAÜN	Éric DUVAUD

8. Indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs ci-après ont un périmètre Groupe. Toutes les entités du Groupe sont incluses, sauf les activités provenant de l'acquisition d'Areva Distribution, société acquise au cours de l'année 2010. Les données proviennent des sites industriels et logistiques, mais également de certains des grands sites tertiaires du Groupe.

Schneider Electric donne aux lecteurs deux informations permettant de comparer d'une année à l'autre la performance environnementale :

- la publication des indicateurs à périmètre constant ;
- la publication des indicateurs par individu pour corriger l'évolution de l'activité des sites. Les effectifs des sites comprennent les salariés de Schneider Electric (CDD, CDI, alternants), les intérimaires et les sous-traitants sur site.

Les tableaux indiquent également la correspondance des indicateurs avec la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Les commentaires sur les indicateurs sont apportés dans les chapitres correspondants.

2

Certifications ISO 14001 des sites

	2010	2009	2008
Nombre de sites certifiés ISO 14001	251 ▲	244	NP
Sites industriels et logistiques	236	233	216
Sites tertiaires	15	11	NP
Nouveaux sites certifiés dans l'année	22	25	15
Sites certifiés fermés ou regroupés dans l'année	15	8	1

▲ *Indicateur 2010 audité*
NP = non publié

Consommations, émissions et déchets des sites du Groupe

GRI	Indicateurs	Périmètre courant			Périmètre constant	
		2010	2009	2008	2010	2009
	Nombre de sites répondants	255 ▲	240	234	227	227
	Effectifs globaux	87 371 ▲	78 078	80 846	78 550	74 769
EN22	Quantités de déchets produits (en t)	113 684 ▲	101 535	144 888	105 675	94 105
EN22	Déchets produits/effectif (en t/p)	1,3 ▲	1,3	1,8	1,3	1,3
EN22	Déchets valorisés (en t)	95 092 ▲	80 255	113 182	88 704	75 816
EN22	Part des déchets valorisés	84 % ▲	79 %	78 %	84 %	81 %
EN8	Consommation d'eau (m^3)	2 664 824 ▲	2 493 351	2 374 035	2 341 287	2 473 583
EN8	Consommation d'eau/effectif (m^3/p)	30,5 ▲	31,9	29,4	29,8	33,1
EN19-20	Émission COV (kg) (estimations)	492 192 ▲	409 219	479 172	449 243	397 492
EN19-20	COV/effectif (kg/p) (estimations)	5,6 ▲	5,2	5,9	5,7	5,3
EN3	Consommations d'énergie (éq. MWh)	1 186 864 ▲	1 066 173	1 124 638	1 101 183	1 032 775
EN4	Électricité (consommation indirecte)	790 829	711 815	NP	725 917	689 156
EN4	Chauffage urbain (consom. indirecte)	32 231	27 899	NP	31 300	27 084
EN3	Fioul (consommation directe)	28 128	28 926	NP	25 358	23 976
EN3	Gaz (consommation directe)	331 010	292 917	NP	313 942	287 943
EN3	Charbon (consommation directe)	4 641	4 594	NP	4 641	4 594
EN3	Énergies renouvelables (consom. directe)	25	22	NP	25	22
EN5	Consommations d'énergie/effectif (MWh)	13,6 ▲	13,7	13,9	14,1	13,8

GRI	Indicateurs	Périmètre courant			Périmètre constant	
		2010	2009	2008	2010	2009
EN16	Émissions de CO_2 liées aux consommations d'énergie (en t) (estimations)	411 177	357 513	388 125	370 882	341 991
EN17	Électricité (émission indirecte)	323 429	278 809	NP	287 818	266 042
EN17	Chauffage urbain (émission indirecte)	10 995	9 570	NP	10 530	9 121
EN16	Fioul (émission directe)	7 313	7 520	NP	6 593	6 234
EN16	Gaz (émission directe)	67 857	60 048	NP	64 358	59 028
EN16	Charbon (émission directe)	1 583	1 566	NP	1 583	1 566
EN16	Énergies renouvelables	0	0	NP	0	0
EN16	CO_2/effectif (en t/p)	4,7	4,6	4,8	4,7	4,6
EN16	Émissions de SF_6 (en t équivalent CO_2)*	60 491	135 895	178 700	60 491	135 895
EN16	Émissions directes et indirectes de CO_2 (consom. d'énergie et émissions de SF_6 en t)	471 668	493 408	566 825	431 373	477 886

▲ *Indicateurs 2010 audités*
NP = non publié
* *Les émissions de CO_2 liées aux consommations énergétiques sont considérées comme des estimations, car les émissions indirectes sont calculées à partir de facteurs de conversion par pays.*
*** 9 sites concernés en 2009 et 2010.*

Indicateurs sociaux

Les indicateurs ci-dessous ont un périmètre Groupe. Pour répondre à la loi NRE française, certains indicateurs sont donnés pour la France uniquement. Les précisions sur les variations de périmètre sont apportées à la fin des tableaux ci-dessous et signalées par des notes de bas de page.

Les indicateurs sociaux comptabilisent les personnes en contrat à durée déterminée, en alternance et en contrat à durée indéterminée. Les indicateurs qui incluent également des intérimaires ou/et des sous-traitants sur site sont signalées par des notes de bas de page.

Les commentaires sur les indicateurs sont apportés dans les chapitres correspondants et indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Le tableau ci-dessous indique la correspondance des indicateurs avec la *Global Reporting Initiative (GRI).*

Les commentaires sur les indicateurs sont apportés dans les chapitres correspondants.

Effectif

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
	Effectif			
LA1	Effectif moyen [4]	123 482 ▲	116 065	126 481
	Dont production [4]	61 913	55 125	59 964
	Dont structure [4]	61 569	60 940	66 518
LA1	Effectif intérimaire moyen	12 049 ▲	8 463	12 365
LA1	Effectif CDD et CDI [5]	118 819 ▲	104 853	113 904
	dont CDI	88,4 %	ND	ND
	dont CDD	11,6 %	ND	ND
LA1	Part des effectifs temporaires (CDD et intérimaires) [5]	20,8 %	18,9 %	18,7 %
LA1	Embauches [6]	17 590	8 977	20 995
LA1	Sorties [6]	14 968	17 663	21 504
	dont licenciements	3 976	6 331	5 053
LA1	Répartition de l'effectif par zone géographique [5]			
	Asie-Pacifique	27 %	25 %	25 %
	Europe	42 %	43 %	42 %
	Amérique du Nord	22 %	24 %	25 %
	Reste du monde	9 %	8 %	8 %
LA1	Répartition de l'effectif par pays (pays les plus significatifs) [5]			
	France	17 %	18 %	ND
	États-Unis	15 %	17 %	ND
	Chine	10 %	10 %	ND
	Mexique	6 %	6 %	ND
	Inde	6 %	5 %	ND
	Allemagne	4 %	3 %	ND
	Espagne	3 %	3 %	ND
	Australie	3 %	3 %	ND
	Russie	3 %	3 %	ND
	Angleterre	3 %	3 %	ND
	Brésil	3 %	2 %	ND
LA1	Évolution annuelle de l'effectif par pays (pays les plus significatifs) [5]			
	France	+ 9 %	- 6 %	ND
	États- Unis	- 1 %	- 10 %	ND
	Chine	+ 24 %	- 9 %	ND
	Mexique	+ 14 %	- 16 %	ND
	Inde	+ 38 %	+ 2 %	ND
	Allemagne	+ 57 %	- 8 %	ND

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
	Espagne	+ 6 %	- 20 %	ND
	Australie	+ 2 %	- 13 %	ND
	Russie	+ 6 %	- 6 %	ND
	Angleterre	+ 11 %	- 11 %	ND
	Brésil	+ 40 %	+ 16 %	ND
LA13	Répartition de l'effectif par genre [2]			
	Hommes	66 %	66 %	65 %
	Femmes	34 %	34 %	35 %
LA13	Répartition de l'effectif par genre et par catégorie [2]			
	Cols blancs	53,6 %	54,6 %	55,6 %
	Hommes	71 %	72 %	72,6 %
	Femmes	29 %	28 %	27,4 %
	Cols bleus	46,4 %	45,4 %	44,4 %
	Hommes**	60 %	60 %	57,4 %
	Femmes	40 %	40 %	42,6 %
LA13	Répartition de l'effectif par âge [2]			
	14/24 ans	8,7 %	7,9 %	10,7 %
	25/34 ans	31,4 %	30,7 %	32,1 %
	35/44 ans	27,5 %	27,9 %	27,2 %
	45/54 ans	22,3 %	23,3 %	21,1 %
	55/64 ans	9,7 %	9,8 %	8,5 %
	> 64 ans	0,4 %	0,5 %	0,4 %
LA1	Répartition de l'effectif par ancienneté [2]			
	< 5 ans	43,9 %	44,7 %	50 %
	5/14 ans	30,4 %	29,2 %	27,2 %
	15/24 ans	13,7 %	13,9 %	12,1 %
	25/34 ans	8,6 %	9 %	8 %
	> 34 ans	3,4 %	3,2 %	2,7 %
LA1	Répartition de l'effectif par fonction [2]			
	Marketing	3,8 %	3,9 %	4,1 %
	Ventes	14,9 %	17,2 %	16,9 %
	Services et projets**	12,9 %	9,5 %	7,7 %
	Supports	16,8 %	16,3 %	16,4 %
	Technique	7,6 %	7,2 %	7,1 %
	Industrielle	6,6 %	7,6 %	8,4 %
LA1	Coûts variables directs* (coûts des employés imputés dans le coût du produit ou de l'affaire)	46,4 %	45,4 %	44,4 %
	Effectif (France)			
LA1	Effectif ponctuel	20 311	18 698	19 776
LA1	Nombre d'embauches	793	379	1 503
LA1	Nombre de sorties	1 228	1 330	1 973

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
LA1	Répartition par type de contrat			
	CDI	95,6 %	96,6 %	95,2 %
	CDD	4,4 %	3,4 %	4,8 %

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
LA1	Répartition par catégorie professionnelle			
	Ouvriers	30,2 %	31,1 %	32,4 %
	Agents de maîtrise	1.3 %	1,3 %	1,0 %
	Administratifs et techniciens	31,9 %	32,0 %	30,9 %
	Ingénieurs et cadres	32,7 %	32,7 %	31,9 %
	Alternants	3,9 %	2,9 %	3,8 %
LA13	Répartition par genre [7]			
	Hommes	66,8 %	66,2 %	64,5 %
	Femmes	33,2 %	33,8 %	35,5 %
	Embauches [6]			
LA2	Répartition par type de contrat			
	CDI	58,5 %	56,6 %	65 %
	CDD	41,5 %	43,4 %	35 %
LA2	Répartition par catégorie			
	Cols blancs	41,1 %	40 %	47 %
	Cols bleus	58,9 %	60 %	53 %
LA2	Répartition par zone géographique			
	Asie- Pacifique	45 %	43 %	34 %
	Europe	20 %	20 %	31 %
	Amérique du Nord	12 %	13 %	25 %
	Reste du monde	23 %	24 %	10 %
	Licenciements [6]			
LA2	Répartition par type de contrat			
	CDI	75 %	91 %	84,3 %
	CDD	25 %	9 %	15,7 %
LA2	Répartition par catégorie			
	Cols blancs	39 %	44 %	46,7 %
	Cols bleus	61 %	56 %	53,3 %
LA2	Répartition par zone géographique			
	Asie- Pacifique	11 %	12 %	8 %
	Europe	31 %	37 %	32 %
	Amérique du Nord	42 %	40 %	51 %
	Reste du monde	16 %	11 %	9 %
	Démissions [6] [8]			
LA2	Répartition par ancienneté [2]			
	< 1 an	33,8 %	ND	ND
	1/4 ans	45 %	ND	ND
	5/14 ans	18,1 %	ND	ND
	15/24 ans	2,2 %	ND	ND
	25/34 ans	0,7 %	ND	ND
	> 34 ans	0,2 %	ND	ND
	Effectif intérimaire moyen			
LA1	Répartition par catégorie			
	Cols blancs	12,5 %	19,5 %	23,5 %
	Cols bleus	87,5 %	80,5 %	76,5 %

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
LA1	Répartition par zone géographique			
	Asie- Pacifique	59,4 %	61 %	49,5 %
	Europe	29,5 %	24,2 %	38,1 %
	Amérique du Nord	7 %	6 %	5,3 %
	Reste du monde	4,1 %	8,8 %	7,1 %
	Effectif intérimaire moyen (France)			
LA1	Total	2 202	1 190	2 591
	Répartition par catégorie			
	Cols blancs	10 %	13 %	11 %
	Cols bleus	90 %	87 %	89 %

Dialogue et relations sociales

	Dialogue et relations sociales [8]			
LA4-6	Sites déclarant bénéficier d'instances de représentation du personnel [2]			
	Syndicats	60,6 %	55,1 %	59 %
	Comité d'Entreprise	63,1 %	63,5 %	69 %
	Comité Hygiène et Sécurité	85,9 %	83,1 %	82 %
LA7	Nombre d'accords collectifs [2]	261	ND	ND

Sécurité et santé des collaborateur

	Sécurité et santé des collaborateurs			
LA7	Nombre d'accidents [1]	612	609	929
	dont salariés Schneider Electric	507	544	740
	dont intérimaires	104	65	189
LA7	Nombre d'accidents mortels	1	2	0
	dont salariés Schneider Electric	1	ND	ND
	dont intérimaires	0	ND	ND
LA7	Taux de fréquence	2,51▲	3,06	4,48
	dont salariés Schneider Electric	2,37	2,99	3,88
	dont intérimaires	3,50	3,11	11,24
LA7	Taux de gravité	0,06▲	0,08	0,09
	dont salariés Schneider Electric	0,06	0,08	0,08
	dont intérimaires	0,05	0,08	0,12
LA7	Nombre de jours d'arrêt	14 624	15 678	ND
	dont salariés Schneider Electric	13 007	14 574	ND
	dont intérimaires	1 617	1 104	ND
LA7	Nombre d'heures travaillées	243 999 107	199 050 694	ND
	dont salariés Schneider Electric	214 588 490	182 034 089	ND
	dont intérimaires	29 410 617	17 016 605	ND

Développement des talents et formation

GRI	Indicateurs	2010	2009	2008
	Développement des talents et formation [8]			
LA10	Nombre d'heures de formation	2 088 144 ▲	ND	ND
LA10	Heures moyennes de formation par personne [2]	22,6	24,3	28,6
	Cols blancs	30,8	28,9	36,5
	Cols bleus	14,3	19,4	19,9
LA10	Répartition des heures par catégorie [2]			
	Cols blancs	68,6 %	61,8 %	68 %
	Cols bleus*	31,4 %	38,2 %	32 %
LA10	Répartition des heures par type de formation [2]			
	Santé, sécurité, environnement	11,9 %	12,5 %	15,1 %
	Technique	32,7 %	35,6 %	35,5 %
	Langues, informatique	18,2 %	17,7 %	20,4 %
	Management et *leadership*	16,7 %	15,1 %	13,6 %
	Autres	20,6 %	19,1 %	15,4 %
LA10	Répartition des coûts par type de formation [2]			
	Santé sécurité environnement	11,8 %	9,9 %	8,2 %
	Technique	43,2 %	33,5 %	27,5 %
	Langues, informatique	10,5 %	14,9 %	17,8 %
	Management et *leadership*	18,4 %	26,2 %	25,6 %
	Autres	16,1 %	15,5 %	20,9 %
LA10	Répartition des coûts par catégorie [2]			
	Cols blancs	68,0 %	75,5 %	77,5 %
	Cols bleus	32,0 %	24,5 %	22,5 %
	Développement des talents et formation (France) [8]			
LA10	Répartition des coûts par type de formation			
	Santé sécurité environnement	11,8 %	11,5 %	10 %
	Technique	16,7 %	18,1 %	12,5 %
	Langues, informatique	17,8 %	7,1 %	18,8 %
	Management et *leadership*	14,2 %	25,6 %	21,5 %
	Autres	9,9 %	13,1 %	10,7 %
LA10	Répartition des coûts par genre			
	Femmes	27,2 %	25,0 %	27,2 %
	Hommes	72,8 %	75,0 %	72,8 %
LA10	Répartition des coûts par catégorie			
	Ingénieurs et cadres	37,7 %	45,6 %	42,5 %
	Administratifs, techniciens et agents de maîtrise (ATAM)	39,1 %	38,4 %	34,5 %
	Ouvriers	23,2 %	16,0 %	23,0 %
LA12	Employés ayant eu un entretien de performance en 2010 [3]	46,7 %	ND	ND
	Employés ayant eu un entretien de carrière en 2010 [3]	32,0 %	ND	ND

(1) Inclut les déplacements professionnels, exclut les trajets domicile/lieu de travail.
(2) Les données portent sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.
(3) Les données portent sur près de 80 % de l'effectif du Groupe au 31/12/2010.
(4) Inclut l'intérim.
(5) Sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année.
(6) Les acquisitions/cessions et les intérimaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre de sorties et le nombre d'entrées.
(7) Les données portent sur plus de 94 % de l'effectif du territoire France.
(8) Exclut les effectifs d'Areva Distribution.
** Inclut les effectifs de Services DVC, soit 19 % du total des DVC en 2010, 16 % en 2009, 11 % en 2008.*
*** Part des services DVC sur total effectif :8,9 % en 2010, 7,1 % en 2009 et 5,2 % en 2008.*
ND = Non disponible
NP = Non publié
Les cols bleus sont les collaborateurs de Schneider Electric dont les coûts impacts directement la réalisation des affaires. Les DVC sont les coûts variables directs.
▲Indicateurs 2010 audités.

Indicateurs sociétaux

Les données ci-dessous ont été consolidées pour la première fois cette année. Elles sont diffusées sur la base des informations déclaratives transmises par les délégués de la Fondation.

Elles couvrent 80% des effectifs de Schneider Electric.

Elles mettent en exergue l'importance de la participation des entités et des salariés dans la démarche d'engagement de la Fondation, au plus proche des communautés locales.

Répartition des engagements financiers de la Fondation

	2010
Répartition par domaine d'intervention	
Formation professionnelle	48 %
Urgence	25 %
Sensibilisation au développement durable	21 %
Autres (principalement engagement des collaborateurs/mécénat de compétences)	6 %
Répartition par zone géographique	
France	5 %
Hors France	95 %

Contributions des salariés et des entités de Schneider Electric au profit des actions de la Fondation

	2010
Contribution financière *(en euros)*	4 330 043
Des salariés	1 030 942
Des entités de Schneider Electric	3 299 101
Dons en produits ou en services au profit d'un partenaire/projet de la Fondation *(en euros)*	2 946 360

Pour en savoir plus

- www.schneider-electric.com (> développement durable)
- www.barometre.schneider-electric.com
- www.environnement.schneider-electric.com
- www.fondation.schneider-electric.com

Pour nous contacter

Par mail : *fr-developpement-durable@schneider-electric.com*

Par courrier : Schneider Electric

Direction du Développement Durable – 35, rue Joseph Monier, CS 30323 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex, France

3 Gouvernement d'entreprise

1. Le Conseil de Surveillance** 106

2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance** 113

3. Activité du Conseil de Surveillance** 115

4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)** 116

5. Le Directoire - Composition 119

6. Organisation et fonctionnement du Directoire 120

7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance 120

8. Intérêts et rémunérations des dirigeants 121

9. Conventions réglementées 129

10. Contrôle interne et gestion des risques** 130

11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF** 138

Ce rapport intègre le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les paragraphes Structure à Directoire et Conseil de Surveillance, 1, 2, 3, 4, 8 (Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif et Régimes de retraite), 10 et 11 ainsi que les paragraphes 2 (Assemblées Générales et Droits de vote) et 7 du chapitre 7 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ils sont signalés par **.

Structure à Directoire et Conseil de Surveillance**

La Société applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Les quelques points sur lesquels elle s'écarte des recommandations du code sont exposés ci-après (cf. paragraphe 11).

Ce code est consultable sur le site Internet www.medef.fr.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a adopté la forme de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

1. Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques.

Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Toutefois, pour permettre un renouvellement partiel du Conseil, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise, il a été prévu en 2006 que le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance soit de deux ans. En conséquence, le mandat de la moitié des membres du Conseil a été mis en renouvellement lors de l'Assemblée Générale annuelle 2008. Le renouvellement du mandat des autres membres est intervenu lors de l'Assemblée Générale annuelle 2010.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est fixée à 74 ans. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 de supprimer cette limite d'âge (cf. page 278). Le nombre de membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres et de deux censeurs.

Neuf membres sont indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF : MM. Serge Weinberg, Léo Apotheker, Gérard de La Martinière, Noël Forgeard, Jérôme Gallot, Willy R. Kissling, Mme Cathy Kopp, MM. Anand Mahindra et G. Richard Thoman. Chaque année, le Conseil consacre un point à son ordre du jour à la qualification de ses membres sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines. Les mandats exercés par des membres du Conseil dans d'autres sociétés ayant des relations d'affaires avec Schneider Electric (principalement AXA) ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des membres du Conseil concernés compte tenu des opérations réalisées par le Groupe avec ces sociétés. En effet, leurs montants sont non significatifs pour chaque partie et elles sont conclues à prix de marché. En outre, en ce qui concerne M. de La Martinière qui est administrateur ou membre du conseil de Schneider Electric SA depuis plus de 12 ans, le Conseil de Surveillance considère que cette ancienneté n'affecte pas l'indépendance de M. de La Martinière en raison notamment de sa personnalité et de son implication dans les travaux et réflexions de place sur le fonctionnement des comités d'audit.

Quatre membres sont d'origine ou de nationalité non française (américaine : M. Thoman ; allemande : M. Apotheker ; indienne : M. Mahindra et suisse : M. Kissling).

Un membre, M. Claude Briquet, représente les actionnaires salariés en application des dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce. Il est nommé par l'Assemblée Générale sur proposition des Conseils de Surveillance des FCPE.

L'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 61 ans.

Le Conseil de Surveillance s'est fixé comme objectif d'internationaliser, de rajeunir et de féminiser sa composition. Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée Générale Annuelle 2011 de ratifier la cooptation de M. Anand Mahindra et de nommer comme membres du Conseil de Surveillance Mme Betsy Atkins, Mme Dominique Sénéquier et M. Jeong H. Kim (cf. page 264).

Composition du Conseil de Surveillance (au 31 décembre 2010)

Président du Conseil de Surveillance

M. Henri Lachmann

Âge : 72 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric
35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

28 936 [(1)] **actions Schneider Electric SA**

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Vivendi** ; Membre du Conseil de Surveillance du **Groupe Norbert Dentressangle** ; Administrateur de **Carmat** ; d'Axa Assurances IARD Mutuelle ; Censeur de **Fimalac** ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions ; Président de l'Institut Télémaque ; Vice-Président et Trésorier de l'Institut Montaigne ; Membre de CODICE ; Administrateur de Solidarités Actives, Planet Finance et Fondation Entreprendre, Président du Conseil Consultatif des Campus d'Excellence au Commissariat Général à l'Investissement (Grand Emprunt).

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Président-Directeur Général de **Schneider Electric SA** ; Président de **Schneider Electric Industries SAS**, Membre du Conseil de Surveillance d'**AXA**, Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de **Finaxa** et de diverses filiales du Groupe AXA ; Membre du Conseil des prélèvements obligatoires, Censeur de Tajan.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999, fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

M. Léo Apotheker *

Âge : 57 ans

Adresse professionnelle :
Hewlett-Packard Company, 3000 Hanover Street,
Palo Alto, CA 94304-1112 (États-Unis)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; CEO *and President* de **Hewlett-Packard** ; Membre du *Board of Directors* de **Hewlett-Packard**.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  CEO de **SAP AG** ; Censeur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Ginger SA, de GTNexus (États-Unis), SAP America Inc. (États-Unis), SAP Global Marketing Inc. (États-Unis), SAP Asia Pte. Ltd (Singapour), SAP Japan Co., Ltd (Japon), SAP France SA, SAP Italia Sistemi, Applicazioni, Prodotti in Data Processing SpA (Italie), SAP Hellas Systems Application and Data Processing SA (Grèce), SAP (Beijing) Software System Co., Ltd, (Chine), de SAP Manage Ltd (Israël), de SAP Finland Oy (Finlande), de SAP Danemark A/S (Danemark).

Expérience et expertise

Diplômé en relations internationales et en économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, Léo Apotheker a débuté sa carrière en 1978 en tant que contrôleur de gestion. Après avoir occupé des fonctions de gestion ou de direction dans plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information dont SAP France & Belgium, dont il a été Président-Directeur Général entre 1988-1991, il participe à la création de la société ECsoft dont il est nommé Président-Directeur Général. En 1995, il rejoint à nouveau SAP comme Président de SAP France. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein de SAP en tant que Directeur de zones géographiques, il devient en 2002 membre du Comité Exécutif et Président *Customer Solutions & Operations*, avant d'être nommé en 2007 Président CSO *and Deputy* CEO de SAP AG et en 2008 CEO de SAP AG, fonction qu'il exercera jusqu'en 2010. En novembre 2010, il est nommé CEO *and President* de Hewlett-Packard.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.
(1) En direct ou par le biais de FCPE.

* *Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

Membres du Conseil de Surveillance

M. Claude Briquet

Âge : 50 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric Industries SAS
boulevard Salvador Allende – Zone Industrielle – BP 660 – 16340 L'Isle d'Espagnac

1 767 actions [1] **Schneider Electric SA**

Première nomination : 2008 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Directeur du Négoce Europe de Schneider Electric ; Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement Schneider France-Germany, Administrateur de la Sicav Schneider Énergie, Sicav solidaire.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Directeur Général d'Alombard.

Expérience et expertise

Diplômé en ingénierie de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes et de l'ENSEEIHT de Toulouse, Claude Briquet rejoint le Groupe Schneider Electric en 1985. Il débute sa carrière dans les domaines du développement, de la qualité et de la production. Il dirige l'usine de Pacy I de 1992 à 1996, puis l'usine du Vaudreuil de 1996 à 1999. En 1999, il devient Directeur Général de Mafelec et d'Alombard en 2001. Claude Briquet est actuellement Directeur du Négoce Europe au sein de la Direction Industrielle de la Division Opérationnelle Europe de Schneider Electric.

M. Gérard de La Martinière *

Âge : 67 ans

Adresse professionnelle :
18, allée du Cloître – 78170 La Celle-Saint-Cloud

3 428 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2014

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur d'**Air Liquide** ; Membre du Conseil de Surveillance de l'*European Financial Reporting Advisory Group* "EFRAG" (association de droit belge) ; Administrateur de la société par actions simplifiée Standard & Poor's Credit Market Services France ; Administrateur d'Allo Finance.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Vice-Président du Comité Européen des Assurances ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration de LCH.Clearnet Group Ltd, London ; Membre du Conseil de Surveillance d'**Air Liquide** ; Administrateur de la Banque d'Orsay.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des Bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) fonction qu'il a exercée jusqu'en octobre 2008.

M. Noël Forgeard *

Âge : 64 ans

Adresse professionnelle :
85, avenue de Wagram – 75017 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2014

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Membre du Comité de France Galop ; actionnaire de référence de la société Carbone forgé.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Président-Directeur Général d'Airbus SAS. ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'**EADS** (Pays-Bas), de **Schneider Electric SA**, d'**Arcelor**, de **Dassault aviation**, de l'École Polytechnique ; co-Chief Executive Officer d'**EADS**.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Noël Forgeard, après un début de carrière dans l'Administration, a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches Défense et Espace de **Matra**. Cinq ans plus tard il devient Président-Directeur Général de Matra Haute Technologie et co-Directeur Général du groupe **Lagardère**. En 1998, il est nommé Administrateur gérant du GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 1er juillet 2005 au 1er juillet 2006, co-Président Exécutif d'EADS.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.
(1) En direct ou par le biais de FCPE.

* *Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

M. Jérôme Gallot *

Âge : 51 ans

Adresse professionnelle :
CDC Entreprises
137, rue de l'Université – 75007 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Président de CDC Entreprises SAS, de CDC Entreprises Elan PME, de FSI PME Porfefeuille, de Consolidation et Développement Gestion ; Membre du Comité de Direction du Groupe CDC, Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement ; Administrateur de **Nexans SA,** d'**Icade SA**, de Caixa Seguros SA (filiale brésilienne de la CNP), de **Plastic Omnium**, Censeur **de NRJ Group SA.**

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services, de la Caisse Nationale de Prévoyance (**CNP Assurances SA**) ; Président de la Sicav Austral ; Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ; Censeur d'OSEO (EPIC).

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après trois années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre en janvier 2003 la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur et membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises et membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts. En janvier 2009, il est nommé membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement.

M. Willy R. Kissling *

Âge : 67 ans

Adresse professionnelle :
Poststrasse n° 4 BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

1 832 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Membre du Conseil d'Administration de **Cleantech Invest AG** ; Membre du European Advisory Board de Booz & Co.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Administrateur de **Schneider Electric SA**, Administrateur de **Kühne + Nagel International AG** (logistique) ; Administrateur de **Holcim Ltd** ; Président du Conseil d'Administration de **Oerlikon Bührle Holding AG** (aujourd'hui **OC Oerlikon Corp.)** ; Président du Conseil d'Administration du Grand Resort Bad Ragaz AG.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, Willy R. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour la gestion des bâtiments, des entreprises d'électricité et des moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Oertikon Bührle Holding AG (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005.

(1) Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.
** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

Mme Cathy Kopp*

Âge : 61 ans

Adresse professionnelle :
22, square de l'Alboni – 75016 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2014

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Administrateur de **Dexia** ; Membre du Comité de Nominations et des Rémunérations de **Dexia** ; Membre du Conseil de l'École Normale Supérieure, rue d'Ulm à Paris ; Membre du Conseil de la Fondation SNCF ; Membre du Haut Conseil à l'Intégration.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Censeur de **Schneider Electric SA** ; Directeur Général des Ressources Humaines et membre du Comité Exécutif d'**Accor** ; membre du Collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde).

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996, Vice-President, *Human Resources*, *Storage Systems Division* d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe, fonctions qu'elle exercera jusqu'en 2009. Cathy Kopp est Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service au MEDEF jusqu'en 2009. Elle a été chef de file de la négociation interprofessionnelle sur la diversité au MEDEF en 2006, et sur la modernisation du marché du travail en 2007.

M. Anand Mahindra*

Âge : 55 ans

Adresse professionnelle :
Mahindra Towers - 6th floor - Dr 6M b Hosle Road, Mumbai 400 018 (Inde)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2010 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Vice-Président et Directeur général de **Mahindra & Mahindra Ltd** ; Vice-Président de **Mahindra Ugine Stell Co. Ltd** ; Président de **Tech Mahindra Ltd**, de Mahindra Navistar Automotives Ltd et de MahindraTwo Wheelers Ltd ; Administrateur de la **National Stock Exchange of India Ltd**, de **Kotak Mahindra Bank Ltd** ; de Mahindra First Choice Wheels Limited, d'Araku Originals Ltd, de **National Aviation Company of India Ltd**; de Tech Mahindra Foundation, d'Avion Aerosols Private Limited, de M.A.R.K Hotels Private Limited et de Prana Holdings Inc; Membre du Comité Exécutif du Mahindra United World College of India, de l'Association of Indian Automobile Manufacturers, du Nehru Center et du National Council of Confederation of Indian Industry; Trustee de K.C. Mahindra Education Trust, de Mahindra Foundation, de Breach Candy Hospital Trust, de Naandi Foundation et d'Award Programme Foundation Board.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Administrateur de Mahindra & Mahindra Financial Services Ltd, de Mahindra Lifespace Developers Ltd, de Tech Mahindra (American Inc), de Mahindra (China) Tractor Co. Ltd, de MW.Com India Pvt. Ltd et de Mahindra Intertrade Ltd.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Université de Harvard, M. Anand G. Mahindra entre en 1981 chez Mahindra Ugine Steel Company Limited (MUSCO) en qualité d'Assistant exécutif du Directeur financier. En 1989, il est nommé Président et Directeur général adjoint de la société. En 1991, il est nommé Directeur général adjoint de Mahindra & Mahindra Limited, premier producteur indien de véhicules tout-terrain et de tracteurs agricoles. En avril 1997, il est nommé Directeur général de Mahindra & Mahindra Limited, dont il devient également Vice-Président en janvier 2003. M. Mahindra est copromoteur de la société Kotak Mahindra Finance Limited, qui a acquis le statut de banque en 2003. Kotak Mahindra Finance Limited est aujourd'hui l'une des banques les plus importantes du secteur privé. Anand G. Mahindra manifeste un vif intérêt pour les questions liées à l'éducation. Outre ses fonctions d'administrateur du K.C Mahindra Education Trust, qui octroie des bourses d'études, il est membre du Conseil d'Administration du Mahindra United World College of India.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.
* *Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

M. G. Richard Thoman*

Âge : 66 ans

Adresse professionnelle :
Corporate Perspectives, LLC
126 East 56th Street – 9th Floor – New York NY 10022 (États-Unis)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ;

  Associé Gérant de Corporate Perspectives (société américaine de conseil en stratégie) ; Membre du Conseil International de l'INSEAD, de la Fondation Franco-Américaine, de l'Americas Society, du Council of the Americas, du Committee for Economic Development, de McGill University School of Management, de Fletcher School, du Comité de Patrimoine de l'Institut des Hautes Études Internationales "IHEID" (Genève) ; Professeur associé à la Columbia University et à la Fletcher School ; Membre de la Commission Trilatérale, Council on Foreign Relations ; Business Executives for National Security, New York Economics Club.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Membre du Conseil d'Administration de l'Union Bancaire Privée (Genève).

Expérience et expertise

G. Richard Thoman a un parcours unique. Il a été parmi les cinq premiers dirigeants de quatre des 75 premières sociétés américaines du classement de *Fortune*, dans trois secteurs d'activités : les services financiers, l'industrie alimentaire et la technologie.

Diplômé notamment de l'Université Mc Gill (Montréal) de l'Institut des Hautes Études Internationales (Genève) et de la Fletcher School of Law and Diplomacy (issue d'un partenariat entre Tufts University et Harvard University), G. Richard Thoman a débuté sa carrière à la Citibank. Après avoir exercé des responsabilités au sein d'Exxon Finance et de McKinsey, il devient Président et co-Directeur Général d'American Express Travel Related Services. En 1992, il est nommé Président-Directeur Général de Nabisco International. En 1993, il entre chez IBM en tant que Directeur Exécutif des Personal Systems Group avant d'en devenir le Directeur Financier. En 1997, il rejoint le Groupe Xerox dont il devient le Président-Directeur Général d'avril 1999 à mai 2000. Il est aujourd'hui associé de Corporate Perspectives et enseigne dans plusieurs universités américaines.

M. Serge Weinberg*

Âge : 60 ans

Adresse professionnelle :
Weinberg Capital Partners
20, rue Quentin Bauchart – 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2014

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président de Weinberg Capital Partners, de Financière Piasa et de Piasa Holding ; de Piasa, de Team Partners Group et de VL Holding, d'Alret et de Maremma ; Membre du Comité de Surveillance d'Amplitude Group et de Financière BFSA ; Vice-Président et Administrateur de Financière Poinsétia et de Financière Sasa ; Membre du Conseil de Surveillance d'Alfina depuis le 16 février 2010 ; Représentant permanent de Weinberg Capital Partners, Administrateur au conseil d'Alliance Industrie et de Sasa Industrie ; Président de Corum (Suisse) ; Administrateur depuis le 16 décembre 2009 et Président du Conseil d'Administration depuis le 17 mai 2010 de **Sanofi-Aventis**.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** (de mai 2006 à mai 2010) ; Président du Conseil d'Administration d'**Accor** (de janvier 2006 à février 2009) ; Administrateur d'Alliance Industrie (d'octobre 2006 à novembre 2008), de Road Holding (de mars 2007 à mai 2008) et de Rasec (de février 2006 à janvier 2010) ; Membre du Comité de Direction de Pharma Omnium International (de juin 2006 à janvier 2010) ; Administrateur de **Schneider Electric SA ;** Administrateur de FNAC (de juillet 1995 à mai 2010), Administrateur de Rothschild Concordia SAS (de mars 2008 à octobre 2010), Administrateur de Rothschild & Cie (de juin 2005 à octobre 2010), Administrateur de Gucci Group (de mars 1999 à avril 2010).

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'Administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe PPR, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005. En mars 2005, il crée Weinberg Capital Partners, société qui gère un fonds spécialisé dans le LBO et l'immobilier. De 2006 à 2009, il est Président du Conseil d'Administration d'Accor. Il est Président du Conseil d'Administration de Sanofi-Aventis depuis le 17 mai 2010.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

* *Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

Censeurs

M. Claude Bébéar

Âge : 75 ans

Adresse professionnelle :
GIE AXA
25, avenue Matignon – 75008 Paris

264 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2012

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA** ;

  Administrateur d'AXA Assurances Vie Mutuelle et AXA Assurances IARD Mutuelle, de **BNP-Paribas** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Président du Conseil de Surveillance d'**AXA** Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA dont AXA Financial ; Président-Directeur Général de **Finaxa** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA. En 2000, il devient Président du Conseil de Surveillance d'AXA. M. Claude Bébéar quitte en avril 2008 la présidence du Conseil de Surveillance pour devenir Président d'Honneur d'AXA.

Mme Dominique Sénéquier

Âge : 56 ans

Adresse professionnelle :
AXA Private Equity
20, place Vendôme – 75001 Paris

Première nomination : 2010 / Fin de mandat : 2011

Mandats et autres fonctions

- En cours actuellement :

  Censeur de **Schneider Electric SA**

  Présidente du Directoire d'AXA Investment Managers Private Equity SA, d'AXA Investment Managers Private Equity Europe SA ; Présidente du Supervisory Committee d'AXA Private Equity US LLC ; Présidente du Supervisory Board d'AXA Private Equity Germany GmbH ; Director d'AXA Private Equity Asia Pte Ltd ; Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Italy S.r.l. ; d'AXA Private Equity UK Ltd ; d'AXA Private Equity de Switzerland AG ; d'AXA Private Equity Eastern Europe GmbH ; Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité d'Investissement de Matignon Développement 1 SAS ; de Matignon Développement 2 SAS ; de Matignon Développement 3 SAS ; de Matignon Développement 4 SAS France ; Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité de Coordination d'AXA Infrastructure Investissement SAS ; Administrateur de Théâtre des Champs-Élysées SA ; Censeur de Nakama SA ; Censeur de **Groupe Bourbon SA** ; Présidente de Pikanter 9 SAS.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de **Linedata Services SA** ; Présidente de Pikanter 4 SAS ; Présidente d'AXA Chile Private Equity et membre du Conseil d'Administration de sociétés du Groupe AXA.

Expérience et expertise

Ancienne élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un DEA d'économie monétaire et bancaire. Dominique Sénéquier intègre le corps du contrôle des assurances en 1975. En 1980, elle rentre au GAN en tant que responsable des acquisitions du Groupe avant de créer en 1987 GAN Participations dont elle assura le développement jusqu'en 1995. En 1996, elle rejoint le Groupe AXA et fonde AXA Private Equity dont elle est Présidente du Directoire.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques. Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président. Il fixe la rémunération des membres du Directoire ;
- il peut révoquer les membres du Directoire ;
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société (emprunt, augmentation de capital…) ;
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives, c'est-à-dire pour les opérations qui s'inscrivent dans la stratégie du Groupe, celles dont le montant est supérieur 250 millions d'euros, ainsi que les partenariats stratégiques ;
- il autorise la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance ;
- il autorise les conventions réglementées ;
- il autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi.

Sont également soumises à son autorisation les propositions faites à l'Assemblée Générale relatives au dividende, à la composition du Conseil et aux modifications statutaires.

Pour son fonctionnement, le Conseil peut nommer un ou deux censeurs et décider de la création en son sein de comités. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 3 mai 2006. Ce règlement intègre le règlement des Comités du Conseil (Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines, Comité d'Audit) et la Charte de l'administrateur préconisée par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Il a été amendé à plusieurs reprises. En 2010, il a été modifié pour étendre les missions du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise aux problématiques des Ressources Humaines. À cette occasion, ce Comité a pris la dénomination de Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance comprend 13 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance (cf. ci-dessus). Il détermine les décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance. Aussi notamment tous les projets d'acquisitions d'un montant supérieur à 250 millions d'euros doivent être autorisés préalablement par le Conseil de Surveillance.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil de Surveillance entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif de membres étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité de membres indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, un principe de continuité par un renouvellement à intervalles réguliers d'une partie des membres du Conseil, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un membre représentant les actionnaires salariés.

L'article 3 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance : convocation du Conseil, modes de participation des membres, procès-verbal…

L'article 4 définit le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil de Surveillance. Il dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Il est informé régulièrement par le Président du Directoire des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe.

L'article 5 porte sur l'information du Conseil de Surveillance. Il prévoit que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents utiles à cet effet. Il détermine le contenu du rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

L'article 6 définit le statut des membres du Conseil de Surveillance. Il correspond à la Charte de l'administrateur du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Il prévoit ainsi que les membres du Conseil de Surveillance :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social ;
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil ;

- sont tenus à une obligation générale de confidentialité ;
- doivent faire part de toute situation de conflits d'intérêts avec la Société ;
- doivent détenir au moins 250 actions de la Société ;
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric SA (interdiction d'opérer dans le mois qui précède la publication des comptes annuels ou semestriels et dans les quinze jours qui précèdent la publication des informations trimestrielles…) ;
- assistent à l'Assemblée Générale.

L'article 7 prévoit que les censeurs qui assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les membres du Conseil de Surveillance.

Les articles 8 à 10 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

Les articles 11 et 13 définissent la portée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

L'article 12 prévoit que le Directoire peut procéder à une répartition des tâches de Direction de la Société entre ses membres, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance.

L'information du Conseil de Surveillance et de ses membres

Afin d'assurer la bonne information du Conseil de Surveillance, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente et, quatre à cinq jours avant, le dossier du Conseil. Le dossier comprend les rapports du Directoire, des notes ou des présentations des points à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les comptes arrêtés ou approuvés par le Directoire. Un dossier complémentaire peut être remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance. Les membres du Comité Exécutif sont invités pour la présentation des dossiers majeurs relevant de leur domaine de responsabilités. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

En outre, entre chaque réunion du Conseil de Surveillance et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur attention), d'une revue de presse hebdomadaire, de l'ensemble des communiqués de la Société, d'études d'analystes…

De plus, les réunions du Conseil de Surveillance sont précédées d'occasions pour ses membres de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Pour les nouveaux membres du Conseil de Surveillance, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil de Surveillance et aux collaborateurs du Groupe. En vertu de ces dispositions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les collaborateurs concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent de l'information privilégiée. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les 30 jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois…). Pour tenir compte des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le code a été modifié afin notamment d'instituer des fenêtres de 15 jours d'interdiction d'opérer sur l'action Schneider Electric SA avant la publication de l'information trimestrielle.

3. Activité du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a tenu six réunions en 2010, d'une durée moyenne d'environ quatre heures trente avec un taux moyen de participation des membres du Conseil de Surveillance de 95 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au Gouvernement d'Entreprise, à la stratégie et sa mise en œuvre, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels et semestriels et à la préparation de l'Assemblée Générale.

Gouvernement d'Entreprise

En ce domaine, le Conseil de Surveillance sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines a :

- délibéré de sa composition et de celle de ses comités. Il a renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance M. Henri Lachmann et nommé Vice-Président M. Léo Apotheker. Il a renouvelé M. Claude Bébéar dans son mandat de censeur et a désigné comme deuxième censeur Mme Dominique Sénéquier en attendant de pouvoir proposer sa nomination comme membre du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale. Il a également coopté M. Anand Mahindra pour remplacer M. James Ross qui a choisi de démissionner pour des raisons personnelles. Il a chargé Mme Cathy Kopp d'assurer un suivi particulier des problématiques de développement durable et sociétales pour le compte du Conseil, responsabilité qu'assurait M. James Ross ;
- procédé à l'examen du fonctionnement du Directoire et à l'évaluation de ses membres ;
- arrêté les règles relatives à la rémunération des membres du Directoire (fixation de l'atteinte de leurs objectifs personnels 2009 et détermination des règles relatives à leur rémunération 2010 : part fixe, part variable) ainsi que le nombre d'actions de performance qui leur sont attribuées. Les principes et les règles arrêtés ou suivis par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés ci-après (pages. 121 et 122.) ;
- autorisé le Directoire à mettre en place des plans d'actions de performance (plans 10 et 11, cf. page 252 et suivantes) et à procéder en 2011 à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- étendu les missions d'études de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise aux problématiques des Ressources Humaines qui en conséquence a pris la dénomination de Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines ;
- a examiné le dispositif mis en place par le Groupe pour prévenir les manquements d'initiés au regard des recommandations de l'AMF sur le sujet.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines présenté par M. Willy R. Kissling, le Conseil de Surveillance a également débattu (décembre 2010) de la succession de son Président dont le mandat arrive à échéance en 2012 en raison de la limite d'âge statutaire. Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, une modification statutaire permettant de prolonger de deux ans le mandat de M. Henri Lachmann.

Stratégie

Le Conseil de Surveillance a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion, comme chaque année, d'une journée et demie spécifiquement consacrée à ce sujet. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, il a, notamment, autorisé l'acquisition de 50 % de la société russe d'Electroshield - TM Samara. Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a été informé de l'évolution des dossiers d'acquisition et notamment de l'acquisition de l'activité Distribution d'Areva T&D et de son intégration.

Le Conseil de Surveillance a examiné la stratégie financière de la Société.

Activité et résultats

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des rapports trimestriels du Directoire. En outre, lors de chacune de ses réunions, il a été informé de l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la situation financière de la Société.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des objectifs 2010 du Groupe.

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010, sur le rapport du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a examiné les comptes annuels de l'exercice 2009. Il a approuvé la proposition du Directoire à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 2,05 euros par action avec option pour le paiement du dividende en actions. De même, le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2010, sur le rapport du Comité d'Audit, a examiné les comptes du premier semestre 2010 et entendu les Commissaires aux comptes.

Le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'Audit Interne du Groupe et des résultats des autoévaluations des entités en matière de contrôle interne. Le Comité d'Audit lui a également rendu compte de ses autres diligences en matière de suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de la gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il a veillé à la bonne information permanente du marché par, notamment, l'examen du consensus de place et de communiqués.

Le Conseil a été informé de l'annulation d'options (plan 30) et d'actions de performance (plans 3 et 4) pour la non-atteinte des critères de performance.

Le Conseil de Surveillance a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle.

Assemblée Générale 2010

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour et les projets de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires 2010. Il a arrêté son rapport à l'assemblée. Il a approuvé le rapport de son Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne. La quasi-totalité des membres du Conseil (11/12) étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées.

4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)**

Le Conseil de Surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines. Leurs membres sont désignés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil de Surveillance, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins. Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.

Le Comité d'Audit est composé depuis le départ de M. James Ross, de trois membres : MM. Gérard de La Martinière, Président, Noël Forgeard et Jérôme Gallot. Ils sont indépendants et ont les qualités requises en matière financière ou comptable. En outre, M. Noël Forgeard apporte une expertise particulière sur les questions industrielles.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire. Le Comité a décidé, avec l'accord du Conseil de Surveillance, de porter de quatre à cinq le nombre de ses réunions dans l'année.

Il peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes et en fonction de l'ordre du jour, à tout ou partie des autres réunions.

Il peut se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utile. Il peut demander des études à des consultants externes.

Missions

Le Comité d'Audit, qui constitue un des éléments de l'architecture du Contrôle Interne du Groupe, a pour missions de préparer les travaux du Conseil de Surveillance, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels et semestriels, ainsi notamment :
  - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
  - il examine le périmètre de consolidation, les risques et engagements y compris hors bilan, ainsi que la situation financière et la situation de trésorerie ;
- il examine le projet de Rapport Annuel valant Document de Référence et prend connaissance, le cas échéant, des observations de l'AMF sur ce dernier, ainsi que des rapports sur les comptes semestriels ;
- il propose le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
- il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes notamment en examinant le plan d'audit externe et les résultats des vérifications des Commissaires aux comptes ;
- il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l'approbation préalable des missions n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes ;
- il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. À cet effet :
  - il examine l'organisation et les moyens de l'Audit Interne, ainsi que son programme de travail annuel. Il reçoit trimestriellement la synthèse des rapports produits à l'issue des audits effectués,
  - il examine la couverture des risques sur la base des dossiers présentés par les responsables concernés ou des rapports de l'Audit Interne,
  - il examine le dispositif de contrôle interne de la Société ainsi que du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
  - il examine les règles de bonne conduite en matière notamment de concurrence ou d'éthique et les dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application.

Le Comité d'Audit examine les propositions de distribution ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou son Président.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses missions et des suites que le Comité propose de leur donner. Le Président du Comité d'Audit informe sans délai le Président du Conseil de Surveillance de toute difficulté rencontrée.

Activité en 2010

En 2010, le Comité d'Audit a tenu cinq réunions. La durée moyenne des réunions a été de trois heures et le taux de participation des membres du Comité, de 100 %.

Le Directeur financier, des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'Audit Interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux comptes ont été invités à participer à quatre des cinq réunions. À l'issue des réunions consacrées aux comptes, le Comité les a auditionnés hors la présence des représentants de la Direction Financière et de l'Audit Interne conformément aux dispositions du Code AFEP/MEDEF. Le Président du Directoire n'assiste à aucune des réunions du Comité d'Audit.

Les sujets abordés par le Comité ont été les suivants :

1) Comptes et information financière :
   - examen des comptes annuels et semestriels et des rapports du Directoire sur les comptes,
   - revue des *goodwills* et des engagements de retraites ou assimilés,
   - examen des supports de la communication financière sur les comptes annuels et semestriels,
   - revue du processus d'élaboration de l'information financière,
   - revue des recommandations de l'AMF sur le Document de Référence 2010,
   - examen de l'auditabilité des économies de frais de structure.
2) Audit interne, contrôle interne et contrôle de la gestion des risques :
   - points sur l'organisation et le déploiement du Contrôle Interne,
   - revues des principaux audits réalisés par l'Audit Interne,
   - examen du plan de travail de l'Audit Interne 2011/1er trimestre 2012 établi à partir de la cartographie des risques,
   - revue des risques juridiques (contrats, propriété industrielle, *Compliance*),
   - revue de la couverture des risques par les assurances,
   - revue de la mise en place des *business continuity plans*,
   - point sur l'adaptation du suivi de la performance aux changements de l'organisation (*One*),
   - point sur bridge,
   - point sur la mise en place des services partagés,
   - point sur le déploiement des *Principes de responsabilité*,
   - revue du projet de rapport du Président sur le contrôle interne.

3) Commissaires aux comptes :
- examen des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et à leurs réseaux,
- examen du plan d'audit 2010/2011 de l'audit externe.

4) Gouvernement d'Entreprise :
- établissement du planning 2010-2013 des travaux du Comité d'Audit portant plus particulièrement sur sa revue des risques,
- revue des autorisations financières présentées à l'Assemblée Générale 2010,
- proposition pour le dividende versé en 2010.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2010 aux réunions du Conseil de Surveillance des 17 février, 29 juillet, 19 octobre 2010 et 15 décembre 2010.

Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines est composé de trois membres au moins. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance.

Le Comité est composé : de MM. Henri Lachmann en qualité de Président, Claude Bébéar, Léo Apotheker, Willy R. Kissling et Serge Weinberg.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président. L'ordre du jour est établi par son Président, en concertation avec le Président du Directoire. Il tient au moins trois réunions par an.

Le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

Missions

Le Comité formule des propositions au Conseil de Surveillance sur la nomination des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Comités. Il fait également des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'attribution d'options ou d'actions performance aux membres du Directoire et sur tout autre élément de leur "package" de rémunération.

Le Comité formule des avis sur les propositions du Directoire portant sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe et la mise en place de plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, ainsi que de plans d'actionnariat salarié.

Il examine les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Il examine les politiques des Ressources Humaines et notamment :

- la stratégie et des plans d'actions majeurs en matière de Ressources Humaines, dont ceux relatifs à la politique des talents et aux compétences clés (hauts potentiels, experts, métiers…) ;
- la politique d'association des salariés à la performance du Groupe ;
- la politique globale de la rémunération des managers et les "*packages*" de rémunération des membres du Comité Exécutif.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et leurs règles de répartition.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les dispositions propres à assurer les actionnaires et le marché que le Conseil de Surveillance accomplit ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

À cet effet, il fait des propositions au Conseil de Surveillance sur :

- les missions des Comités du Conseil de Surveillance ;
- la détermination et la revue des critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- l'application par la Société des pratiques nationales ou internationales de Gouvernement d'Entreprise.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2010

En 2010, le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines du Conseil de Surveillance s'est réuni à sept reprises. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance des 17 février, 22 avril, 30 juillet, 19 octobre et 15 décembre 2010.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines a établi des propositions pour le Conseil de Surveillance :

- sur la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités et la qualification de leur membre au regard des critères d'indépendance ;
- sur la succession du Président du Conseil de Surveillance ;
- sur la rémunération des membres du Directoire (montant, structure de la rémunération 2011 et objectifs 2010 et niveau d'atteinte des objectifs 2009) ;
- sur la modification du régime des retraites chapeaux des cadres dirigeants ;
- sur la mise en place du plan annuel d'actions de performance et l'attribution d'actions de performance aux membres du Directoire dans le cadre de ce plan, en veillant à l'application des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 ;
- sur la réalisation en 2011 d'une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- sur l'extension de ses missions aux problématiques de ressources humaines ;
- sur les recommandations de l'AMF relatives à la prévention des manquements d'initiés.

Le Comité a également fait rapport au Conseil de ses diligences concernant notamment :

- l'examen du fonctionnement du Directoire et de l'évaluation de ses membres ; les réflexions sur l'évolution de la politique de rémunération (intéressement à long terme) des cadres dirigeants du Groupe ;
- la revue de la performance des membres du Comité Exécutif ;
- la revue du plan de succession ;
- l'examen des rémunérations des membres du Comité Exécutif ;
- le développement de l'actionnariat salarié ;
- sur sa revue du projet de rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise.

5. Le Directoire - Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui en désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de trois ans renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Le Directoire est composé de deux membres : MM. Jean-Pascal Tricoire, Président, et Emmanuel Babeau. Il a été nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans expirant le 2 mai 2012.

Président du Directoire

M. Jean-Pascal Tricoire

Âge : 47 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric
35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

39 001 [1] **actions Schneider Electric SA**

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :

  Président du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président-Directeur Général de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Schneider Electric USA, Inc. (États-Unis).

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :

  Administrateur de Clipsal Asia Holding Limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric (Australia) Pty. Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan Ltd, Schneider Electric Japan Holding Ltd, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

Expérience et expertise

Diplômé d'ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint-Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le Groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupera ensuite des fonctions *corporate* de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de **Schneider Electric SA** le 3 mai 2006.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

Membre du Directoire

M. Emmanuel Babeau

Âge : 44 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric
35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

713 [1] **actions Schneider Electric SA**

Première nomination : 2009 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :

  Président du Conseil de Gérance de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France et de Schneider Electric USA.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur Général Adjoint en charge des finances du groupe **Pernod Ricard.**

Expérience et expertise

Diplômé de l'ESCP, Emmanuel Babeau a débuté sa carrière chez Arthur Andersen fin 1990. En 1993, il rejoint le groupe Pernod Ricard comme Auditeur interne. En 1996, il en est nommé Responsable de l'Audit Interne, de la Trésorerie et de la Consolidation. Puis il occupera plusieurs postes de responsabilité notamment à l'international avant d'en devenir Directeur du Développement en 2001 et d'être nommé en juin 2003 Directeur Financier puis en 2006 Directeur Général Adjoint en charge des finances. Il a rejoint Schneider Electric dans le courant du premier semestre 2009.

6. Organisation et fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées des Actionnaires et dans la limite de l'objet social et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en vertu de la loi et sous réserve, dans les cas prévus par les statuts, de l'autorisation du Conseil de Surveillance :

- arrête les comptes annuels ou semestriels et les rapports de gestion ;
- convoque les Assemblées Générales ;
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, sur autorisation de l'Assemblée Générale ;
- décide des émissions d'obligations.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire s'est réuni 12 fois au cours de l'année 2010.

7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire détiennent 0,03 % du capital et 0,03 % des droits de vote de la Société.

M. Emmanuel Babeau est lié par un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS et est Président du Conseil de Gérance de Schneider Electric Services International, fonctions pour lesquelles il est rémunéré.

M. Claude Briquet est lié à Schneider Electric Industries SAS par un contrat de travail.

Contrats de services

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Absence de condamnation ou d'incrimination de mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours de ces cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Liens familiaux

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la Société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société hormis en ce qui concerne les membres du Directoire, celles résultant de leur qualité de bénéficiaire de plans d'options et d'actions gratuites (cf. page 252 et suivantes) et les membres du Conseil de Surveillance de détenir un minimum de 250 actions.

8. Intérêts et rémunérations des dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif**

Les principes généraux de la politique de rémunération de la Direction Générale, ainsi que l'analyse des situations individuelles de ses membres, sont revus par le Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines et présentés au Conseil de Surveillance.

Les objectifs de cette politique de rémunération sont :

- de motiver et retenir les talents ;
- de reconnaître la performance individuelle et collective ;
- d'adapter les niveaux de rémunération aux résultats de l'entreprise.

La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée à l'atteinte d'objectifs définis en début d'exercice. Elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation. Cette variation peut aller de 0 % à 160 % de la part fixe pour des membres du Comité Exécutif et 200 % pour le Président du Directoire. La part variable a ainsi un caractère aléatoire marqué.

La part variable des membres du Comité Exécutif est liée, pour :

- 45 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, croissance organique, ratio de génération de cash, taux de satisfaction des clients) ;
- 55 % à celle de l'entité sous leur responsabilité (objectifs économiques) ainsi qu'à la réalisation d'objectifs individuels mesurables qui leur sont assignés.

La rémunération des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines.

La part variable des membres du Directoire est liée pour :

- 60 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, croissance organique, ratio de génération de cash et taux de satisfaction clients) ;
- 40 % à la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le conseil.

Les dirigeants bénéficient d'une attribution annuelle d'options – ou, pour les citoyens ou résidents américains, *de stocks appreciation rights* (SARs) répliquant les options – et d'actions de performance (plan d'intéressement long terme). En 2010, dans le cadre du plan d'intéressement long terme, le Groupe a décidé de ne pas réaliser d'attribution d'options, mais uniquement d'attribuer des actions de performance. Toutefois, des *stock appreciation rights* (SARs) ont été accordés pour les citoyens ou résidents américains.

Dans le cadre des plans d'intéressement long terme, le bénéfice de 50 % des options et actions attribuées - 100 % pour les membres du Directoire depuis janvier 2009 – est soumis à des conditions de performance dont le niveau d'atteinte est contrôlé par les Commissaires aux comptes.

Les options ont une durée de 10 ans, leur prix d'exercice est la moyenne des vingt cours de Bourse précédant l'attribution. Il n'est pas consenti de décote. Les actions de performance sont assorties de conditions d'acquisition et/ou de conservation d'une durée totale de 4 à 5 ans (cf. page 256 Historique des plans d'actions).

Régimes de retraite**

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe (article 39 à prestations définies) et, à l'exception de Jean-Pascal Tricoire, du régime de retraite supplémentaire des dirigeants (à cotisations définies). La rente issue du régime article 83 à cotisations définies vient en déduction de la rente issue du régime article 39 à prestations définies.

Le régime article 39 à prestations définies prévoit une pension d'un montant maximum égal à 60 %, soit 50 % plus 1 % par année à compter de la sixième année d'ancienneté au statut de dirigeant, de la différence entre la rémunération moyenne de référence (soit la moyenne du salaire de base et de la part variable des trois années civiles précédant le départ) et la totalité des retraites délivrées au titre des régimes externes (CNAV, ARRCO, AGIRC et autres retraites le cas échéant). La rente ainsi définie, augmentée de la rente issue, le cas échéant, du régime article 83 à cotisations définies, ne peut excéder 25 % de la rémunération moyenne de référence. Le régime à prestations définies est assorti, sous conditions, d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant. Au titre d'un volet prévoyance, une rente de conjoint est versée si le dirigeant décède avant l'âge de la retraite. En cas d'invalidité survenant en cours d'activité, le dirigeant a droit à un complément de retraite à partir de son soixantième anniversaire.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Président du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines, le Conseil de Surveillance du 22 avril 2010 a fixé la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 500 000 euros par an, à laquelle s'ajoute le bénéfice des jetons de présence versés aux membres du conseil.

Le Président du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance, ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

M. Henri Lachmann a perçu de la Société, au cours de l'année 2010

- au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance : 500 000 euros ;
- au titre des jetons de présence : 65 000 euros ;
- au titre de sa retraite supplémentaire : 553 296 euros.

Au titre des avantages, il dispose d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré pour l'ensemble de l'exercice à 5 090 euros.

Membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale a fixé à 800 000 euros le montant global des jetons de présence. Le Conseil de Surveillance a adopté les règles de répartition suivantes :

- les membres du conseil ainsi que les censeurs perçoivent une part fixe de 15 000 euros, cette part est doublée pour les membres résidant à l'étranger ;
- les membres du conseil perçoivent un jeton de 5 000 euros pour chaque réunion du conseil à laquelle ils participent ;
- les membres du conseil appartenant aux Comités du Conseil ont droit à un jeton fixe de 15 000 euros qui est doublé pour le Président du Comité d'Audit.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au titre des exercices 2009 et 2010 ont été les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2010 (1)	Montants versés au titre de l'exercice 2009 (1)
Monsieur LACHMANN		
Jetons de présence	60 000 euros	65 000 euros
Autres rémunérations	500 000 euros	500 000 euros
Monsieur APOTHEKER		
Jetons de présence	57 500 euros	55 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur BÉBÉAR (2)		
Jetons de présence	15 000 euros	15 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur BRIQUET (3)		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations		
Monsieur FORGEARD		
Jetons de présence	60 000 euros	60 450 euros
Autres rémunérations		
Monsieur GALLOT		
Jetons de présence	60 000 euros	65 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur KISSLING		
Jetons de présence	75 000 euros	80 000 euros
Autres rémunérations		
Madame KOPP		
Jetons de présence	45 000 euros	50 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur de LA MARTINIÈRE		
Jetons de présence	75 000 euros	80 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur MAHINDRA		
Jetons de présence	11 100 euros	-
Autres rémunérations		
Monsieur ROSS		
Jetons de présence	61 000 euros	70 000 euros
Autres rémunérations		
Madame SÉNÉQUIER (2)		
Jetons de présence	8 150 euros	-
Autres rémunérations		
Monsieur THOMAN		
Jetons de présence	55 000 euros	60 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur WEINBERG		
Jetons de présence	55 000 euros	65 000 euros
Autres rémunérations		

(1) Les jetons de présence de l'exercice sont versés au début de l'exercice n+1.
(2) Censeur.
(3) Claude Briquet, qui est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, a renoncé à ses jetons de présence. Schneider Electric reversera à la Fondation Schneider Electric le montant de ces jetons de présence.

Rémunération, *stock options* et actions de performance des membres du Directoire

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et des Ressources Humaines, le Conseil de Surveillance des 17 décembre 2009, 17 février 2010, et 16 février 2011 a fixé la rémunération des membres du Directoire.

Président du Directoire – Jean-Pascal Tricoire

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2009 a :

- fixé la part fixe de la rémunération annuelle 2010 de Monsieur Jean-Pascal Tricoire à 850 000 euros et la part variable cible de 100 % avec un maximum de 200 %. La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe et pour 40 % d'objectifs individuels.
- autorisé, dans le cadre du plan d'intéressement long-terme pour 2010, l'attribution de 50 000 options du plan 33 et 12 500 actions de performance du plan 8. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, ces options et actions sont intégralement conditionnées à l'atteinte de critères de performance du Groupe. Elles sont en outre soumises à des conditions de conservation (cf. page 253).

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a déterminé les objectifs suivants :

- Groupe : croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, ratio de génération de cash et taux de satisfaction clients ;
- Individuels : mettre en œuvre la stratégie, poursuivre la mise en œuvre de *One*, créer l'activité *Energy* et intégrer Areva Distribution, recruter et détecter les talents et transparence vis-à-vis du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces éléments, le Conseil de Surveillance du 16 février 2011 a fixé la part variable à 172,8 % de la rémunération de base, soit 1 468 800 euros au titre de l'année 2010.

Membre du Directoire – Emmanuel Babeau

M. Emmanuel Babeau qui a été nommé membre du Directoire le 3 mai 2009 a rejoint le Groupe en tant que Directeur financier dans le cadre d'un contrat de travail de dirigeant avec Schneider Electric Industries SAS.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2009 a :

- fixé la part fixe de la rémunération annuelle 2010 de Monsieur Emmanuel Babeau à 500 000 euros et la part variable cible de 80 % avec un maximum de 160 %. La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe et pour 40 % d'objectifs individuels.
- autorisé, dans le cadre du plan d'intéressement long terme, l'attribution de 15 000 options du plan 33 et 3 750 actions de performance du plan 8. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, ces options et actions sont intégralement conditionnées à l'atteinte de critères de performance du Groupe. Elles sont en outre soumises à des conditions de conservation (cf. page 253).

La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, ratio de génération de cash et satisfaction clients) et pour 40 % d'objectifs individuels.

Le Conseil de Surveillance du 16 février 2011 a fixé la part variable à 141,93 % de la rémunération de base, soit 709 650 euros au titre de l'année 2010.

Synthèses sur la rémunération des membres du Directoire

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Pascal TRICOIRE	Exercice 2010	Exercice 2009
Rémunération due au titre de l'exercice	2 323 946	1 917 312
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice	958 000	491 400
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	867 500	504 000
TOTAL	**4 149 446**	**2 912 712**

Emmanuel BABEAU	Exercice 2010	Exercice 2009
Rémunération due au titre de l'exercice	1 215 167	657 264
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice	287 400	81 300
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	260 250	56 400
TOTAL	**1 762 667**	**794 964**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Pascal TRICOIRE	Exercice 2010		Exercice 2009	
Président du Directoire	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	850 000	850 000	765 000	765 000
Rémunération variable	1 468 800	1 147 500	1 147 500	1 063 350
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	5 146	5 146	4 812	4 812
TOTAL	**2 323 946**	**2 002 646**	**1 917 312**	**1 833 162**

Emmanuel BABEAU	Exercice 2010		Exercice 2009 (mai-décembre)	
Membre du Directoire	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	500 000	500 000	238 506	238 506
Rémunération variable	709 650	316 000	316 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	100 000	100 000
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	5 517	5 517	2 758	2 758
TOTAL	**1 215 167**	**821 517**	**657 264**	**341 264**

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achats d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2010.

Toutefois, pour la bonne compréhension des informations reportées dans le tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (cf. page 124), les deux attributions réalisées durant l'exercice 2009 sont rappelées ci-après.

	N° du plan [1]	Date du plan	Valorisation unitaire IFRS 2	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nature des options [2]
Jean-Pascal TRICOIRE	31	05/01/2009	10,92	45 000	52,12	05/01/2013-04/01/2019	A/S
	33	21/12/2009	19,16	50 000	75,84	21/12/2013-20/12/2019	A/S
Emmanuel BABEAU	32 [3]	21/08/2009	16,26	5 000	62,61	21/08/2013-20/08/2019	A/S
	33	21/12/2009	19,16	15 000	75,84	21/12/2013-20/12/2019	A/S

(1) Plan 31 au titre de 2009, plan exceptionnel 32, plan 33 au titre de 2010.
(2) Leur nature options d'achat (A) ou options de souscription (S) sera déterminée avant le début de la période d'exercice.
(3) Plan exceptionnel 32 sans condition de performance.

	Plan 31	Plan 33
Conditions de performance	50 % des options/100 % pour le Directoire - marge opérationnelle 2011 et BNPA exercices 2009 à 2011 par rapport à un panel	100 % des options - marge opérationnelle exercices 2010 & 2011 et part de CA réalisée dans les nouvelles économies

Pour la bonne compréhension des informations reportées dans le tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (cf. page 124), les attributions réalisées en 2010 (pour 2011), et les attributions réalisées en 2009 (pour 2009 et 2010) sont reportées ci-après.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

	N° du plan [1]	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation unitaire IFRS 2	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Pascal TRICOIRE	5	05/01/2009	11 250	44,80	05/01/2012	05/01/2014
	8	21/12/2009	12 500	69,40	21/12/2011	21/12/2013
	10	17/12/2010	25 000	102,60	17/03/2013	17/03/2015
Emmanuel BABEAU	7 [2]	21/08/2009	1 250	45,12	21/08/2012	21/08/2014
	8	21/12/2009	3 750	69,40	21/12/2011	21/12/2013
	10	17/12/2010	10 000	102,60	17/03/2013	17/03/2015

(1) Plan 5 au titre de 2009, plan exceptionnel 7, plan 8 au titre de 2010, plan 10 au titre de 2011.
(2) Plan exceptionnel 7 sans condition de performance.

	Plan 5	Plan 8	Plan 10
Conditions de performance	100 % des actions - marge opérationnelle 2011 et part de CA réalisé dans les nouvelles économies	100 % des options - marge opérationnelle 2010 & 2011 et part de CA réalisée dans les nouvelles économies	100 % des options - marge opérationnelle 2011 & 2012 et différentiel de croissance positif du CA 2011& 2012 par rapport à l'évolution du PIB mondial sur la même période

Avantages accordés aux membres du Directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jean-Pascal TRICOIRE Président du Directoire 3 mai 2009 2 mai 2012		cf. ci-après "Président du Directoire"	cf. *supra* "Régimes de retraite"		cf. ci-après "Président du Directoire"		cf. ci-après "Président du Directoire"	
Emmanuel BABEAU Membre du Directoire 3 mai 2009 2 mai 2012	cf. ci-après "Membre du Directoire"		cf. *supra* "Régimes de retraite" [1]		cf. ci-après "Membre du Directoire"		cf. ci-après "Membre du Directoire"	

(1) La cotisation versée en 2010 au régime de retraite à cotisation définie est de 22 157 euros.

Président du Directoire – Jean-Pascal Tricoire

M. Jean-Pascal Tricoire a, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, démissionné de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire intervenu le 3 mai 2009. Le Conseil de Surveillance a défini les avantages qui lui sont accordés dans le cadre de son mandat social. Aux termes de ce nouveau statut qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009, M. Jean-Pascal Tricoire :

1°) conserve le bénéfice :

- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès ;
- de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès, des dirigeants français du Groupe ;
- du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 225-68 (cf. page 122).

2°) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible, ci-après le montant maximum) compte tenu des indemnités de non-concurrence visées ci-dessous et soumises à conditions de performance ;

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

(i) révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire intervenu dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance ;

(ii) révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus ;

(iii) révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de Président du Directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des quatre derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à quatre, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et Président du Directoire) serait au moins égale à 50 %.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la partie de la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des trois derniers exercices clos au jour où le conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % de la cible : aucune indemnité ne sera versée,
- = à 50 % de la cible : il percevra 75 % du montant maximum,
- = à 100 % de la cible : il percevra 100 % du montant maximum,
- comprise entre 50 % et 100 % : il percevra entre 75 % et 100 % du montant maximum calculé de manière linéaire en fonction du taux d'atteinte.

À ce jour, le taux d'atteinte des résultats du Groupe des trois derniers exercices est de 118 % en moyenne. Ces objectifs étaient fondés sur la performance globale du Groupe (croissance organique, EBIT, ROCE, génération de cash et de satisfaction du client) ;

3°) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible : fixe + variable) ;

4°) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ. La condition de performance est que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des trois derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50 % de la cible.

M. Jean-Pascal Tricoire dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la Société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé à 5 146 euros.

Emmanuel Babeau

Au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, M. Emmanuel Babeau bénéficie du régime applicable aux dirigeants français du Groupe en matière de retraite supplémentaire (cf. *infra*) et du droit à indemnités en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, sont plafonnées à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

En cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60 % de la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

M. Emmanuel Babeau, dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la Société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé, pour la période concernée, à 5 517 euros.

Rémunérations des membres de la Direction Générale du Groupe hors membres du Directoire

Périmètre de la Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (14 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les Directeurs Généraux des Fonctions : Systèmes d'Information – Marketing – Stratégie & Innovation – Ressources Humaines Globales – Opérations industrielles ;
- les Directeurs Généraux des Activités : *Power Global* & EMEAS* – *Power* Amérique du Nord & *Buildings* – *Power* Asie- Pacifique – *Industry* – *Energy* – *IT* – *Custom Sensors & Technologies*.

Rémunérations versées en 2010

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en natures versées en 2010 par les sociétés du Groupe aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors membres du Directoire s'est élevé à 9 001 230 euros dont 3 888 210 euros de part variable au titre de l'exercice 2009.

- la croissance organique avec un taux de bonus égal à zéro pour un chiffre d'affaires 2009 inférieur ou égal au chiffre d'affaires 2008 de - 15 % ;
- le niveau de la marge opérationnelle, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal au ratio 2008 de - 5 points ;
- le niveau de génération de cash, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal au ratio 2008 de - 2 points ;
- le taux de clients satisfaits, avec un taux de bonus égal à zéro pour une augmentation du taux inférieur ou égal de + 1 point par rapport à celui de 2008 ;
- le taux de clients insatisfaits, avec un taux de bonus égal à zéro pour une réduction de taux inférieure ou égale de - 0,5 point par rapport à celui de 2008.

Stock options et actions de performance

Il a été attribué le 21 décembre 2009 (au titre de l'exercice 2010) aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors membres du Directoire :

- *Stock options* : 57 000 options du plan 33 (prix d'exercice 75,84 euros, échéance 2019)
- SARs (citoyens ou résidents américains) : 86 500 SARs du plan 33 ;
- Actions de performance (résidents français) : 9 875 actions du plan 8 ;
- Actions de performance (non-résidents) : 26 000 actions du plan 9.

L'ensemble de ces attributions est partiellement (50 %) soumis à conditions de performance.

Il a été attribué le 17 décembre 2010 (au titre de l'exercice 2011) aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors membres du Directoire :

- Actions de performance (résidents français) : 14 500 actions du plan 10 ;
- Actions de performance (non-résidents) : 44 000 actions du plan 11 ;
- SARs (citoyens ou résidents américains) : 95 000 SARs.

L'ensemble de ces attributions est partiellement soumis (50 %) à conditions de performance.

Les membres de la Direction Générale, hors membres du Directoire, disposaient ainsi au 31 décembre 2010 de :

- 352 003 options dont 124 400 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ;
- 381 050 SARs dont 277 500 conditionnés ;
- 112 208 actions gratuites dont 107 217 conditionnées.

Au cours de l'année 2010, les membres de Direction Générale, hors membres du Directoire, ont exercé 215 161 options des plans 21, 23, 24, 26, 27 et 28 pour un prix moyen pondéré de 58,69 euros.

* *EMEAS = Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud.*

Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de Schneider Electric SA au cours de l'exercice 2010

Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier

Date	Nom	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire
08/07/2010	Jean-Pascal Tricoire	Souscription *via* le FCPE	3 826	67,44 €
08/07/2010	Jean-Pascal Tricoire	Souscription *via* le FCPE	445	67,44 €
05/11/2010	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de stock options	20 000	49,30 €
05/11/2010	Jean-Pascal Tricoire	Cession	19 882	104,85 €
05/11/2010	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de stock options	20 000	55,55 €
22/11/2010	Jean-Pascal Tricoire	Cession	19 882	111,90 €
22/11/2010	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de stock options	20 000	55,55 €
20/12/2010	Jean-Pascal Tricoire	Achat de *"put"* à 2 ans	20 000	17,00 €
20/12/2010	Jean-Pascal Tricoire	Vente de *"call"* à 2 ans	20 000	17,00 €
21/12/2010	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de stock options	1 998	55,55 €
08/07/2010	Henri Lachmann	Souscription *via* le FCPE	1 492	67,00 €
22/10/2010	Henri Lachmann	Exercice de stock options	50 000	55,55 €
19/11/2010	Henri Lachmann	Exercice de stock options	10 000	55,55 €
03/12/2010	Henri Lachmann	Exercice de stock options	20 000	55,55 €
08/07/2010	Emmanuel Babeau	Souscription *via* le FCPE	444	67,44 €
17/12/2010	Emmanuel Babeau	Achat/vente	215	117,40 €
08/07/2010	Claude Briquet	Souscription *via* le FCPE	70	67,44 €
08/07/2010	Claude Briquet	Souscription *via* le FCPE	334	67,44 €
20/10/2010	Willy Kissling	Acquisition	500	100,93 €
24/12/2010	Anand Mahindra	Acquisition	250	116,05 €

9. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires entre AXA et Schneider Electric SA. Cette convention prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes. Ainsi notamment, Schneider Electric SA s'engage à conserver au minimum 8,8 millions d'actions AXA, soit 0,4 % du capital d'AXA, et AXA 2,6 millions d'actions Schneider Electric SA, soit 1 % du capital de Schneider Electric SA. En outre, elle prévoit pour les deux groupes une option d'achat en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale. Cette convention, qui est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

M. Jean-Pascal Tricoire s'étant engagé à démissionner de son contrat de travail dans le Groupe Schneider Electric (dans lequel il a 22 ans d'ancienneté) à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire arrivé à expiration le 2 mai 2009, le Conseil de Surveillance a défini en accord avec l'intéressé son nouveau statut. Ce statut, qui s'applique depuis le 3 mai 2009, a été approuvé par l'Assemblée Générale. Aux termes de ce statut présenté pages 126 et 127, M. Jean-Pascal Tricoire :

- bénéficie du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe, du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès applicable aux dirigeants de Schneider Electric ;
- est tenu par un engagement de non-concurrence ;
- bénéficie, sous réserve de conditions de performance, d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible en tenant compte des indemnités de non-concurrence visées ci-dessus et sous réserve que ce départ intervienne notamment à la suite d'un changement capitalistique significatif ou d'une inflexion de la stratégie portée et affichée par lui ;
- conserve, sous réserve de conditions de performance, le bénéfice de ses options d'actions et des actions gratuites ou de performance non encore définitivement acquises en cas de départ de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance des 23 avril et 17 décembre 2009 a autorisé le maintien des avantages en matière de retraite supplémentaire dont bénéficie M. Emmanuel Babeau aux termes de son contrat de travail de dirigeant avec Schneider Electric Industries SAS. L'Assemblée Générale du 22 avril 2010 a approuvé cet avantage.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a autorisé le Directoire à externaliser le Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe dont bénéficient les cadres dirigeants français du Groupe. M. Henri Lachmann, étant bénéficiaire de ce régime, le principe de cette externalisation a été autorisé par le Conseil de Surveillance dans le cadre du régime des conventions réglementées. La convention est en cours de négociation dans le cadre d'un appel d'offres. Sa signature avec la compagnie d'assurance retenue sera préalablement autorisée par le Conseil de Surveillance dans le cadre du régime des conventions réglementées. Par conséquent, les modalités de l'application de cette convention seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

10. Contrôle interne et gestion des risques**

1. Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

1.1. Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il vise à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, les risques de fraude, mais aussi les risques opérationnels, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés.

1.2. Périmètre couvert par ce rapport

Le dispositif est conçu pour l'ensemble du Groupe, le Groupe étant défini comme la société mère Schneider Electric SA ainsi que les filiales contrôlées de façon exclusive.

Les filiales sous contrôle conjoint sont soumises à l'ensemble des contrôles décrits ci-après à l'exception de l'autoévaluation des Contrôles Internes Clés (cf. "Activités de contrôle – Les entités opérationnelles").

1.3. Référentiel de contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'appuie sur le Cadre de référence relatif au dispositif de Contrôle Interne et de gestion des risques de l'AMF.

Le processus de contrôle interne du Groupe est en constante évolution de façon à s'adapter, en cohérence avec les recommandations de l'AMF, aux changements dans l'environnement économique et réglementaire, aux évolutions de son organisation et de ses activités.

1.4. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Ce rapport a été préparé avec les contributions de la Direction de l'Audit Interne et du Contrôle Interne Groupe, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité, ainsi que les différents acteurs du Contrôle Interne. Il a été revu par le Comité d'Audit.

2. Organisation et pilotage : les acteurs du Contrôle Interne

L'organisation du Groupe repose en 2010 sur la Direction Générale, des Directions Fonctionnelles, des Directions Opérationnelles aux périmètres définis en termes d'Activités, de Géographie, de responsabilité logistique ou industrielle.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est développé sous la surveillance des organes de gouvernance du Groupe, particulièrement du Comité d'Audit dont la mission inclut le suivi de l'efficacité dudit dispositif (cf. chapitre 3 paragraphe 4 Comités du Conseil de Surveillance).

Le pilotage du contrôle interne est de la responsabilité de chaque manager pour son périmètre, aux divers niveaux de l'organisation, ainsi que de chacun des acteurs du dispositif à travers les missions définies ci-après.

2.1. La Direction Générale

(cf. chapitre 3 paragraphe 4 Comités du Conseil de Surveillance).

La conception et le pilotage du dispositif de contrôle interne dans son ensemble sont de la responsabilité de la Direction Générale, qui s'appuie pour cela sur l'ensemble des acteurs, en particulier sur les Directions de l'Audit Interne et du Contrôle Interne Groupe.

Elle a également dans ses missions le contrôle des performances qu'elle exerce notamment lors de revues trimestrielles avec les Directions Activités et les Directions Fonctionnelles. Ces revues trimestrielles couvrent l'activité, les plans d'action, les résultats à date et les prévisions établies pour les prochains trimestres. Elles sont précédées de revues similaires aux différents niveaux organisationnels du Groupe.

2.2. La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit est rattachée à la Direction Générale à laquelle elle rend compte. Son effectif moyen était de 12 personnes en 2010. Elle a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés ;
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises ;
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures ;
- les instructions de la tête de Groupe sont bien suivies d'effet ;
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel réalisé à partir d'une cartographie des risques et des difficultés spécifiques identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les constatations des Commissaires aux comptes et les résultats des autoévaluations du Contrôle Interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Des missions qui ne sont pas inscrites dans le plan initial participent à la détection des fraudes.

La conduite du processus d'audit interne est décrite dans le paragraphe "Activités de contrôle" ci-dessous.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées. Ils sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Les Commissaires aux comptes ont accès à ces rapports.

La mise en œuvre des recommandations par les entités fait l'objet d'un suivi et le cas échéant de missions de contrôle.

2.3. La Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne, créée en 2008 et rattachée à la Direction de l'Audit Interne, a pour mission notamment :

- d'élaborer et de faire évoluer le référentiel des Contrôles Internes Clés en collaboration avec les Directions Fonctionnelles et en cohérence avec les recommandations du référentiel de contrôle interne de l'AMF ;
- de mettre en place et d'animer un réseau de contrôleurs internes dans les Directions Activités, qui s'assurent de l'appropriation et de la mise en œuvre des Contrôles Internes Clés par les entités opérationnelles de leur périmètre, à travers notamment des formations et des autoévaluations annuelles du Contrôle Interne ;
- d'analyser et d'effectuer une revue critique des résultats des autoévaluations pour identifier les points méritant un plan d'action au niveau du Groupe, ou de l'une ou l'autre Direction Activité, ou Direction Fonctionnelle ;
- d'animer le Comité du Contrôle Interne, composé des contrôleurs internes des Directions Activités, ainsi que des correspondants de contrôle interne des Directions Fonctionnelles. Au vu des résultats des autoévaluations et compte tenu des évolutions de l'environnement ou de l'organisation, les membres de ce Comité travaillent à l'amélioration du Contrôle Interne et à l'adaptation du dispositif.

2.4. La Direction Finance-Contrôle-Juridique

La Direction Finance-Contrôle-Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

En son sein, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité est un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne à travers notamment :

- ses missions de réglementation permettant d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables ;
- ses missions d'organisation des clôtures comptables ;
- ses missions d'analyse de la performance et de suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité est garante notamment de :

- l'application des principes et méthodes comptables Groupe ;
- l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation ;
- la qualité des processus et des données ;
- la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction ;

- la rédaction, l'actualisation et la diffusion des différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité.

Elle rédige et actualise :

- le glossaire qui définit les termes employés par le Département du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité ;
- le Plan des Comptes de *reporting* ;
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation ;
- les procédures de *reporting* Groupe et d'utilisation du système ;
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de *reporting* Groupe ;
- les procédures de réconciliation des transactions intragroupe ;
- les plannings et instructions de clôture.

Elle contrôle la fiabilité des données des filiales et examine mensuellement la performance et les opérations principales des différentes entités.

La Fiscalité, le Juridique, les Assurances sont centralisés au niveau de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, permettant un management global de ces risques.

La Direction de la Trésorerie centralise la quasi-totalité de la gestion de la Trésorerie et des Financements du Groupe, elle diffuse les règles en matière de gestion des risques financiers et de sécurité des paiements.

Par ailleurs, elle examine annuellement les structures financières – évolution du bilan, analyse des risques financiers – des diverses entités juridiques du Groupe lors de "Réunions de cadrage financier".

La gestion des risques financiers est exposée dans le chapitre "Facteurs de risque".

2.5. Les Directions Activités, les entités opérationnelles

Le bon fonctionnement du Contrôle Interne dans les entités opérationnelles du Groupe repose sur les équipes de direction des Directions Activités.

Les entités opérationnelles du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des Directions Activités du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur d'Activité auprès de qui est nommé un contrôleur financier.

Les Directeurs Activités font partie du Comité Exécutif présidé par le Président du Directoire du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés fonctionnellement à la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité.

Au sein de chaque Direction, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies définies et suit la performance des entités composant la Direction.

Les opérations réalisées par les Directions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion Groupe, animé par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité.

Les Directions Activités se sont dotées de contrôleurs internes qui organisent la formation aux Contrôles Internes Clés des entités de leur périmètre, et analysent la qualité des autoévaluations du Contrôle Interne (notation et plans d'action) qui remontent de ces entités.

Ils identifient les sujets de contrôle interne méritant un plan d'action sur tout ou partie de leur périmètre, ainsi que les entités méritant une assistance spécifique, et les mettent ou font mettre en œuvre.

Ils sont également force de proposition dans l'enrichissement et l'évolution des Contrôles Internes Clés.

2.6. Les Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Achats, Industrie, Logistique, Systèmes d'information, etc.)

Outre les organes et processus *ad hoc* pour les décisions stratégiques et le suivi de leur mise en œuvre tel le Comité des Acquisitions (cf. "Facteurs de risque – croissance externe") et la centralisation de certaines fonctions de la Direction Finance-Contrôle-Juridique (cf. "Organisation et pilotage – La Direction Finance-Contrôle-Juridique" ci-dessus), certains domaines sont centralisés au niveau de Directions Fonctionnelles spécifiques, concentrant ainsi décision et gestion du risque au niveau du Groupe.

L'*Innovation and Technology Council* se réunit huit fois par an afin d'assurer une coordination transverse aux différentes Directions Fonctionnelles des efforts d'innovation et de nouveaux produits.

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail.

La Direction des Achats est responsable des directives relatives à l'organisation de la fonction, au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, aux procédures qui portent notamment sur la qualité des produits, le niveau de service, le respect de l'environnement et des codes de conduite adoptés par le Groupe.

De plus, les Directions Fonctionnelles émettent, adaptent et diffusent auprès des acteurs *ad hoc* les politiques, processus cibles et instructions propres à leur domaine de compétence.

Les Directions Fonctionnelles se sont dotées de correspondants du Contrôle Interne qui établissent et font évoluer, avec la Direction du Contrôle Interne, les Contrôles Internes Clés à mettre en œuvre par l'ensemble des entités du Groupe.

Ils analysent les résultats des autoévaluations du Contrôle Interne des entités sur les Contrôles Internes Clés de leur périmètre fonctionnel, et identifient les objets de contrôle interne méritant un plan d'action global, qu'ils mettent ou font mettre en œuvre.

3. Diffusion de l'information : référentiels et instructions

Les référentiels majeurs au regard du Contrôle Interne sont mis à disposition de l'ensemble du personnel de l'entreprise *via* notamment l'Intranet. Ce sont des documents de référence dont les mises à jour sont communiquées aux acteurs concernés par les Directions Fonctionnelles au travers de leur réseau de correspondants.

Certaines publications ou mises à jour peuvent faire l'objet de campagnes d'information et de sensibilisation spécifiques *via* le courrier électronique, ou de message sur le portail de l'Intranet.

Le réseau de diffusion des normes et instructions s'appuie de façon préférentielle sur l'organisation managériale et/ou fonctionnelle.

3.1. Les *Principes de responsabilité*

Les *Principes de responsabilité* du Groupe, initialement publiés en 2002, ont fait l'objet en 2009 d'une mise à jour.

Traduits dans toutes les langues du Groupe, remis à tout nouvel embauché et disponibles sur l'Intranet, ils guident chaque collaborateur du Groupe dans ses décisions et ses actions, rappelant les valeurs essentielles du Groupe, et la responsabilité de chacun dans le respect de ces valeurs. Ils précisent les modalités d'interrogation et d'alerte.

Un Comité de Responsabilité et d'Éthique et des correspondants ont été mis en place pour structurer cette dynamique, la mettre à jour, valider les évolutions. Il répond aussi aux questions que tout collaborateur se poserait et auxquelles il ne trouverait pas réponse dans le guide d'accompagnement des *Principes de responsabilité* eux-mêmes, ni auprès de sa propre hiérarchie. L'Audit Interne a mené une mission de nature à évaluer le déploiement des *Principes de responsabilité* dans le Groupe.

(cf. "chapitre 2 paragraphe 2 Développement durable - Le cadre")

3.2. Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et des limitations aux opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes détentrices d'informations privilégiées (*cf.* chapitre 3 paragraphe 2 L'information du Conseil de Surveillance et de ses membres).

3.3. Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (IIA).

3.4. Les normes IFRS

En application du règlement n° 1606/2002 de l'Union européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS *(International Financial Reporting Standards)*.

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le *reporting* de gestion et la consolidation statutaire.

Les principes IFRS sont accessibles sur l'Intranet, assortis de supports de formation pour les points les plus techniques.

3.5. Les limitations et délégations de pouvoir

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitation de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe.

Ainsi les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels qui bénéficient des habilitations *ad hoc* conférées par leur manager. Dans ce cadre, les patrons d'Activité bénéficient du pouvoir d'autoriser la signature des contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services dans la limite de 10 millions d'euros et délèguent à leurs collaborateurs des niveaux d'autorisation inférieurs qu'ils jugent appropriés.

Par ailleurs, les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe sont subordonnées à une autorisation préalable du Directoire voire du Conseil de Surveillance : décisions impactant le périmètre du Groupe, décisions relatives notamment à des actifs stratégiques, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

3.6. Les principes de gestion et de *reporting* du Groupe

Les *reportings* comptable et de gestion (principes et outils d'aide disponibles sur l'Intranet du Groupe) sont unifiés dans un système de *reporting* et de consolidation intégré depuis le 1er janvier 2006, et s'appliquent à l'ensemble des entités juridiques du Groupe, et des différentes entités de management qui les composent.

Les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux normes Groupe, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux le cas échéant.

Le système de *reporting* comporte entre autres éléments un volet contrôles de cohérence, l'analyse entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que les éléments nécessaires à l'analyse des résultats de gestion.

3.7. Les Contrôles Internes Clés

Un référentiel des Contrôles Internes Clés a été défini en 2008, enrichi et complété chaque année. Ses 103 items couvrent :

- l'environnement de contrôle (notamment les points *Principes de responsabilité*, Délégations de Pouvoirs, Séparation des Fonctions, Plans de Continuité de l'Activité et Politique de Conservation Documentaire) ;
- les *process* opérationnels (achats, ventes, stocks…) ;
- les cycles comptables et financiers ;

- les cycles Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Juridique et Fiscalité.

Disponibles sur l'Intranet du Groupe, ils mettent également à disposition de l'ensemble des entités du Groupe des annexes pour précision, des liens avec les Intranets Fonctionnels (où des politiques complètes sont à disposition), une identification des risques couverts par chaque Contrôle Interne Clé, et un guide d'aide à l'autoévaluation.

Pour chaque cycle traité, les Contrôles Internes Clés couvrent à la fois des aspects de conformité et fiabilité, de prévention et gestion des risques, et de performance des processus. Ces Contrôles Internes Clés font l'objet de questionnaires d'autoévaluation par les entités opérationnelles.

4. Recensement et gestion des risques

4.1. Les risques globaux au niveau du Groupe

La Direction de l'Audit Interne actualise annuellement la cartographie des risques globaux au niveau du Groupe par interview des 40 principaux managers. Les risques ainsi identifiés sont classifiés en fonction de leur impact et de leur probabilité de survenance. Est également prise en compte la dimension menace/opportunité de chaque risque identifié.

Les facteurs de risque liés à l'activité de la Société ainsi que les procédures de maîtrise et de réduction de ces risques sont exposés dans le chapitre "Facteurs de risque". Ces procédures sont parties intégrantes du dispositif de contrôle interne.

La matrice des risques et l'analyse de son évolution d'une année sur l'autre contribuent à l'élaboration du plan d'audit interne de l'année suivante.

Plus de la moitié des risques majeurs et globaux identifiés à fin 2009 ont fait l'objet entre 2008 et 2010 d'un audit visant à évaluer les plans d'action de maîtrise et de réduction de ces risques.

4.2. Les risques opérationnels au niveau des entités

Les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec leur Direction de rattachement, selon les règles et recommandations fournies par le Groupe, notamment à travers les Contrôles Internes Clés. En effet, chaque filiale est responsable de ses risques et de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le Contrôle Interne.

Les Directions de rattachement mettent en œuvre des plans d'action transverses sur les risques opérationnels identifiés comme récurrents dans les entités ou ayant un impact important au niveau du Groupe le cas échéant. Le dispositif de contrôle interne est adapté en conséquence lorsque de besoin.

Les programmes d'assurances du Groupe ont pour mission de couvrir la partie résiduelle des risques transférables.

4.3. Gestion des risques par la Direction Risques – Assurances

La Direction Risques – Assurances participe au dispositif de contrôle interne par la définition et la mise en œuvre de la politique d'assurances pour l'ensemble du Groupe, telle que définie ci-dessus "Facteurs de risque – Politique d'assurances". La politique d'assurances comprend l'identification et la quantification des principaux risques assurables, ainsi que la définition et la recommandation des mesures de prévention des risques et de protection des actifs.

4.4. Gestion des risques par la Direction Sûreté

La Direction Sûreté participe du dispositif de contrôle interne par la définition et la mise en œuvre des politiques Sûreté. Comme dans le cas de la Direction Risques – Assurances, et en étroite collaboration avec cette dernière sur les domaines en recouvrement, elle participe à l'identification et la quantification des principaux risques, ainsi qu'à la définition et la recommandation des mesures de prévention des risques et de protection des personnes et des actifs ainsi qu'à la définition et la mise en œuvre des Plans de Continuité de l'Activité et de gestion de crise.

4.5. Gestion des risques des Systèmes d'Information

Il existe au sein de la Direction Information, *Process* et Organisation, une fonction Sécurité Informatique qui définit et met en œuvre les politiques de sécurité spécifiques à ce domaine.

Cette Direction s'est dotée en 2010 d'une compétence dédiée à l'audit de la sécurité des systèmes d'information. Les premières missions ont été effectuées en 2010, les recommandations émises ont donné lieu à des plans d'action de remédiation.

5. Activités de contrôle

Le présent paragraphe détaille, au-delà des missions génériques déjà décrites, les actions spécifiques engagées en 2010 par les acteurs pour améliorer l'environnement de contrôle du Groupe.

5.1. Les entités opérationnelles

Le Contrôle Interne repose sur la connaissance et la mise en œuvre permanente par l'ensemble des acteurs des règles Groupe de façon générale et plus particulièrement des Contrôles Internes Clés.

La formation sur les Contrôles Internes Clés s'est poursuivie sur l'ensemble des Directions Activités en 2010. Les entités opérationnelles, formées par leur Direction de rattachement, ont procédé à l'autoévaluation de la conformité aux Contrôles Internes Clés de leur périmètre.

Les autoévaluations remontées lors de la campagne 2010 ont couvert 90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et donné lieu à la définition de plans d'amélioration lorsque de besoin, dans les entités opérationnelles. L'objectif à terme reste de couvrir chaque année 80 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les évaluations sont menées dans les entités par chaque responsable de *process*. Les pratiques correspondant aux Contrôles Internes Clés sont décrites, l'évaluation est faite sur une échelle de 1 (pas du tout conforme) à 4 (très bon).

Tout Contrôle Interne Clé évalué en dessous du niveau 3 (conforme) donne lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action de mise en conformité. Ces plans d'action sont inscrits dans le document d'autoévaluation.

Le responsable financier de l'entité effectue une revue critique des évaluations par process, et certifie la qualité de l'autoévaluation dans son ensemble.

5.2. Les Directions Activités

La fiabilité des états financiers et l'adéquation des performances aux objectifs fixés sont contrôlées pour l'ensemble de l'organisation par le processus des revues de gestion trimestrielles (cf. "Organisation et pilotage – La Direction Générale") et par les contrôles sur la qualité des informations comptables des entités consolidées dans le cadre des missions de la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (cf. "Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés").

En 2010, les Directions Activités ont poursuivi leurs actions de formation des entités opérationnelles et reçu les autoévaluations du Contrôle Interne de ces entités. L'analyse des résultats a permis l'élaboration de plans d'amélioration soit ciblés sur certaines entités, soit ciblés sur certains Contrôles Internes Clés au niveau de la Direction.

Les contrôleurs internes des Directions ont mené des missions de contrôle sur site de la fiabilité des autoévaluations du Contrôle Interne.

5.3. Les Directions Fonctionnelles

En 2010, les Directions Fonctionnelles ont poursuivi leurs missions d'orientation, de prescription et d'assistance.

À titre d'exemple :

- la Direction *Information Process Organisation* oriente et coordonne la définition et le déploiement des *process One* ;
- la Direction Gestion des Risques Solutions, créée en 2010, définit et déploie les principes et outils relatifs à la maîtrise de ces risques ;
- la Direction de la Sûreté s'est dotée d'un outil permettant de centraliser l'ensemble des Plans de Continuité de l'Activité ainsi que d'un outil spécialisé dans la gestion de crise au niveau Pays ou Groupe. Il est utilisé à chaque activation de la cellule SEECC (Schneider Electric - *Emergency Coordination Center*) ;
- la Direction Sécurité des Systèmes d'information a mis en place en 2010 une compétence d'audit dédiée à la sécurité des systèmes d'information, et elle a effectué ses premières missions d'audit qui ont donné lieu à des recommandations et à la définition de plans d'action de remédiation ;
- la Trésorerie *Corporate* a déployé sur une trentaine de filiales européennes l'outil de paiement centralisé développé en 2009, conformément au plan de déploiement qui se poursuivra en 2011 et 2012.

5.4. La Direction du Contrôle Interne

En 2010, le déploiement des Contrôles Internes Clés – formations, demandes d'autoévaluation – s'est poursuivi auprès de l'ensemble des Directions Activités avec un élargissement du périmètre à de nouvelles entités ; 50 % des faiblesses identifiées lors de la campagne 2009 ont été déclarées réglées en 2010.

Fin 2010, les autoévaluations du Contrôle Interne reçues ont été analysées, elles ont permis d'identifier les points à travailler en 2011 dans le cadre du processus d'amélioration permanente.

Au-delà des analyses et plans d'action lancés par les Entités et Directions Opérationnelles, des chantiers de même nature sont ouverts avec les Directions Fonctionnelles, qui au vu des résultats de leur domaine définissent et mettent en œuvre les actions d'amélioration lorsque de besoin.

Dans l'intervalle, le référentiel des Contrôles Internes Clés continue à s'enrichir.

En 2010, l'adaptation des questionnaires d'autoévaluation aux principes d'organisation du programme *One* se poursuit.

5.5. La Direction de l'Audit Interne

Outre la mise au point de la matrice des risques globaux au niveau du Groupe et les audits réalisés pour s'assurer de leur gestion, la Direction de l'Audit lors de ses missions :

- contrôle et teste l'application effective des Contrôles Internes Clés ;
- effectue une revue critique de l'autoévaluation du Contrôle Interne de l'entité auditée et les plans d'action relatifs.

Le périmètre d'investigation des missions d'audit n'est pas restreint à ces Contrôles Internes Clés ; il s'étend à l'étude en profondeur des processus et de leur efficacité, avec une focalisation différenciée sur la conformité et/ou la performance en fonction de la taille de l'organisation auditée et des enjeux et risques identifiés.

L'Audit Interne effectue également des interventions dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte mise en place des règles et principes du Groupe.

La synthèse des missions permet d'identifier le cas échéant des risques émergents ou récurrents nécessitant création ou adaptation des outils et méthodologies de maîtrise des risques.

La Direction Générale a diligenté en 2010 des audits non planifiés sur des risques émergents, audits qui ont conduit à réviser certaines procédures internes.

En 2010, l'Audit Interne a réalisé 17 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne ;
- audits de risques ou processus opérationnels ;
- audits post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment ;
- analyse des autoévaluations de Contrôle Interne réalisées par les entités auditées ;
- audits de suivi de l'application des recommandations.

5.6. Le Comité de Responsabilité et d'Éthique

Le Comité de Responsabilité et d'Éthique structure la dynamique des *Principes de responsabilité*, la met à jour, valide ses évolutions. Il répond aux questions que tout collaborateur se poserait et auxquelles il ne trouverait pas réponse dans le guide d'accompagnement des Principes de Responsabilité eux-mêmes, ni auprès de sa propre hiérarchie.

(cf. chapitre 2 paragraphe 2 "Développement durable – Le cadre")

5.7. Le Comité Fraude

Le Comité Fraude a formalisé en 2010 la politique de lutte contre la fraude, et le processus de déclaration et de traitement des fraudes et soupçons de fraude, y compris les modifications de procédure ou pratiques permettant d'en éviter le renouvellement.

5.8. 2010 : continuité et renforcement du dispositif de contrôle interne

En 2010, les efforts d'amélioration de l'identification et de la maîtrise des risques globaux, du contrôle périodique des résultats et de la performance, des pratiques de l'audit se sont poursuivis. L'année a été marquée, en ce qui concerne le dispositif de contrôle interne, par les éléments énoncés *supra*, notamment :

- la poursuite des activités du Comité de Responsabilité et d'Éthique et du Comité Fraude (cf. *supra*) ;
- la mise en place d'un processus de remontée et d'analyse systématiques des cas de fraudes détectés au sein du Groupe ;
- le déploiement des questionnaires d'autoévaluation du Contrôle Interne sur 90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (formation des *managers* au contrôle interne, autoévaluation, définition et mise en œuvre de plan d'action de remédiation le cas échéant) ;
- l'industrialisation du processus de gestion de la séparation des tâches dans les systèmes d'information à travers un pilote mené au sein du projet bridge.

En 2011, le renforcement du dispositif se poursuivra, notamment à travers de :

- l'intégration dans le processus d'autoévaluation des entités issues de l'acquisition d'Areva Distribution ;
- la mise en place d'un progiciel de gestion des questionnaires d'autoévaluation et de suivi des plans d'action en lieu et place des outils "maison" utilisés jusqu'ici ;
- un renforcement des équipes de Contrôle Interne locales dans les Directions Activités.

6. Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

Au-delà de :

- ses missions de réglementation ;
- ses missions d'organisation des clôtures comptables à travers le Groupe ;
- ses missions de contrôle de la performance eu égard aux objectifs fixés (cf. "Organisation et pilotage – La Direction Finance-Contrôle-Juridique").

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assure les contrôles ci-après :

- contrôle qualitatif des liasses remontées mensuellement par les filiales ;
- vérification du résultat des traitements automatiques ;
- contrôle de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation.

Par ailleurs, sous la responsabilité de la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité :

- les comptes consolidés du Groupe étant finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période ;
- le périmètre de consolidation est établi ainsi que, en collaboration avec le Département Juridique, le pourcentage d'intérêt et le type de contrôle (contrôle exclusif, contrôle conjoint, influence significative) de chaque filiale, dont résulte la méthode de consolidation ;
- la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité transmet aux entités les instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer ;

- les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées ;
- les classements comptables sont vérifiés ; en particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs reposent sur :

- la responsabilité de chaque filiale dans la déclinaison des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne ;
- la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, la séparation des fonctions pour assurer le bien-fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable desdites opérations ;
- l'application des normes IFRS par l'ensemble des filiales, en termes de fait générateur, méthode de valorisation et comptabilisation, dépréciation, contrôle ;
- les contrôles et analyses effectués par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité, tels que décrits ci-devant.

7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Schneider Electric SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Mazars	Ernst & Young et Autres
David CHAUDAT	Yvon SALAÜN

11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF**

Schneider Electric applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations	Pratique Schneider Electric
Délai d'examen des comptes par le Comité d'Audit Les délais d'examen des comptes doivent être au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil.	Dans la pratique de Schneider Electric, le Comité d'Audit qui examine les comptes se tient après le Directoire qui arrête les comptes et la veille du Conseil. Cependant, le dossier du Comité qui contient les projets de comptes, est envoyé quatre à cinq jours auparavant.
Rémunération des mandataires sociaux La rémunération fixe ne doit en principe être revue qu'à échéance relativement longue, par exemple trois ans.	La rémunération fixe des membres du Directoire est revue chaque année. En effet, lorsque M. Jean-Pascal Tricoire a accédé aux fonctions de Président du Groupe, sa rémunération n'était pas (et n'est toujours pas) positionnée par rapport au marché des dirigeants d'entreprises comparables. Le Conseil a choisi alors de réduire progressivement l'écart par révisions annuelles de sa rémunération après appréciation de sa performance.
Régime de retraite supplémentaire L'augmentation des droits potentiels ne doit représenter, chaque année, qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire.	Le Régime de Retraite Supplémentaire des dirigeants du Groupe (présenté page 122) prévoit que l'essentiel des droits est acquis à l'origine. Cependant, il reste conforme à l'esprit de la recommandation, compte tenu : • du fait que les droits sont plafonnés à 25 % de la rémunération moyenne ; • du très grand nombre d'années que ses bénéficiaires actuels auront à effectuer dans le régime avant de pouvoir en bénéficier.

4

Commentaires sur l'exercice

1. Évolution des principaux marchés 140

2. Commentaires sur les comptes consolidés 142

3. Commentaires sur les comptes sociaux 146

4. Commentaires sur les résultats des participations 147

5. Perspectives 147

1. Évolution des principaux marchés

Marché Industries et Constructeurs de machines

Après s'être fortement contracté entre octobre 2008 et avril 2009, suite à la faillite de Lehman Brothers qui a provoqué un arrêt brutal des investissements industriels dans l'ensemble des secteurs, le marché Industries et Constructeurs de machines a connu un très fort rebond dans toutes les zones géographiques.

Ce rebond, initié dès la fin du deuxième trimestre 2009, s'est poursuivi et même accéléré en 2010. Un léger restockage de nos clients a amplifié cette croissance au premier semestre, mais sans effet majeur sur l'année du fait d'une réduction des stocks au quatrième trimestre.

Le rebond du marché a principalement concerné les constructeurs de machines, avec une forte progression séquentielle, en particulier pour les solutions à la fois du *low-end* et du *high-end*. Ces à-coups (récession, puis croissance) ont engendré une forte pression sur les fournisseurs, notamment de composants électroniques, avec un accroissement des délais d'approvisionnement au premier semestre, pratiquement revenus à la norme en fin d'année.

Les marchés des pays émergents ont déjà dépassé leur niveau d'avant la crise, notamment dans toute l'Asie et l'Amérique latine, ce qui n'est pas encore le cas de l'Europe, de l'Amérique du Nord, et du Japon, dont les exportations à destination des pays émergents sont certes en forte hausse mais dont les marchés intérieurs ne connaissent encore qu'une progression modeste.

Sur les segments de l'eau et des mines, métaux et minéraux, la reprise des investissements a été plus lente, avec peu de projets décidés dans un contexte de financement encore fragile, mais aussi avec une forte augmentation des appels d'offres lors du deuxième semestre, augurant d'une forte croissance dès 2011.

Si les nouveaux investissements ont été peu nombreux, notamment en Afrique et Moyen-Orient, les contraintes environnementales auront été un facteur de résilience, tant en termes de mesure et *reporting* des consommations énergétiques qu'en termes de baisse effective de consommation. Pour faire face à ces politiques gouvernementales, les industriels cherchent à améliorer l'efficacité de leurs implantations, sur l'ensemble de leur cycle de production.

Par exemple, pour le marché de l'eau, les besoins en infrastructures soutiennent le marché sur l'ensemble du cycle de l'eau depuis la fourniture d'eau, et les besoins de dessalement, en passant par sa distribution jusqu'au traitement des eaux usées. Les actions pour optimiser et réduire leur consommation d'énergie sont en développement. Elles sont soutenues par les politiques gouvernementales et surtout par l'obligation, pour les acteurs, de la maîtrise des prix publics de l'eau. En complément, les opérateurs cherchent à améliorer la gestion de leurs réseaux aussi bien en termes de sécurité que de réduction des fuites.

Marché Bâtiments non résidentiels

Sur l'année 2010 dans son ensemble, le marché des Bâtiments non résidentiels a baissé de nouveau aux États-Unis ainsi qu'en Europe occidentale et centrale. Dans les pays matures, les segments privés, qui dépendent de l'investissement des entreprises (bureaux, commerces, bâtiments industriels), ont baissé plus fortement ; les segments institutionnels (bâtiments administratifs, hôpitaux, éducation) ont mieux résisté.

Les permis et mises en chantier donnent des signes d'amélioration dans les pays matures.

La croissance du marché s'est accélérée en Asie émergente ainsi qu'en Amérique du Sud et a progressé légèrement en Afrique et Moyen-Orient.

Marché Résidentiel

Après deux années de forte baisse, le marché résidentiel s'est repris en 2010 à l'échelle mondiale avec une stabilisation du niveau en cours d'année en Europe et aux États-Unis. En Europe, seuls les pays dits "périphériques" ont continué de baisser fortement (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande).

En Asie-Pacifique, le marché qui avait seulement ralenti pendant la récession mondiale, a généré une croissance à deux chiffres en 2010. Parmi les nouvelles économies de la zone EMEAS, le marché a été encore en récession en Europe, s'est stabilisé en Russie et a repris fortement en Amérique du Sud.

Marché Régies et Infrastructures

Énergie électrique

Après une année de baisse notamment dans les pays matures, le marché de l'énergie électrique a connu une progression significative en 2010. Celle-ci se manifeste notamment par une croissance estimée entre + 6 et + 8 % des investissements des régies électriques, principalement soutenus par les marchés émergents et notamment chinois et asiatiques qui ont connu des progressions à deux chiffres. Les facteurs sous-jacents au marché de l'énergie électrique restent liés à l'augmentation de la demande notamment dans les pays émergents, et à l'amélioration des réseaux électriques principalement en Amérique du Nord et dans les pays d'Europe de l'Est. Par ailleurs, les réseaux intelligents commencent à se matérialiser au travers du lancement de projets pilotes et d'expérimentation soutenus par les programmes d'investissement nationaux. Ceux-ci concerneront notamment l'automatisation des réseaux de distribution qui devrait connaître une croissance moyenne annuelle à deux chiffres à l'horizon 2015.

L'environnement demeure une des principales préoccupations pour le secteur de l'énergie électrique. Les engagements pris par les gouvernements mondiaux, bien qu'insuffisants, auront un impact tel sur les besoins en investissements dans le secteur, qu'ils ont d'ores et déjà été intégrés dans les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Pétrole & Gaz

Après avoir amorcé sa croissance en deuxième partie de l'année 2009, le cours du brut a continué à progresser tout au long de l'année 2010 (+ 26 %) pour revenir à son niveau de janvier 2008. Cette hausse a permis la reprise des investissements dans le secteur en 2010 (environ + 4 %) comparé à une forte baisse en 2009 (environ - 7 %). Cette croissance n'a toutefois pas permis de retrouver le niveau d'investissement de l'année 2008. Cette tendance d'investissement devrait se poursuivre en 2011 et à moyen terme, notamment si le cours du baril se maintient à un haut niveau. En effet, ceci permettrait de supporter les coûts marginaux de développement de nouveaux champs importants dus à l'extrême complexité des environnements d'exploration-production.

Marché Centres de données et réseaux

L'année 2010 fut celle de la reprise pour le secteur des technologies de l'information avec une solide croissance tirée par l'Asie et les États-Unis.

Les *"drivers"* fondamentaux des centres de données et des infrastructures réseaux restent les mêmes.

La forte croissance des marchés mondiaux des technologies de l'information en 2010 continuera en 2011. Comme le coût de ces technologies devient plus important et identifiable, les industriels se concentrent sur l'efficacité de la gestion des coûts énergétiques, des fréquences de calculs et de l'utilisation de l'espace physique dans les centres de données. Il s'agit de conduire le marché vers une infrastructure dynamique et modulaire, vers la gestion intégrée et le *monitoring*, mais aussi de mesurer le retour sur investissement des technologies de l'information.

La puissance d'alimentation et le refroidissement des centres de données restent la première priorité des Directeurs informatiques, puisque le monde dans lequel nous vivons devient de plus en plus numérique et que cette tendance s'étend à la finance, la santé, l'industrie et le monde hospitalier. L'externalisation des services informatiques est un moteur de croissance pour le *cloud computing* et la collocation de salles de serveurs. L'efficacité énergétique des technologies de l'information a également retenu l'attention de nombreux gouvernements, notamment par l'instauration de normes et de réglementations juridiques.

Selon Gartner (septembre 2010), les Centres de données à la pointe de la technologie ont en général aujourd'hui besoin de trois éléments : la capacité d'accompagner une croissance élevée, de soutenir à la fois la réduction ou l'augmentation des moyens informatiques selon les besoins de l'entreprise et d'un modèle énergétique permettant de réaliser ces actions de la manière la plus efficace possible.

Les solutions de Schneider Electric pour les centres de données répondent à ces trois impératifs et garantissent aux clients une réduction de 30 % de leur consommation énergétique.

Les solutions énergétiques couvrent jusqu'à 60 % des dépenses totales dans les centres de données, ce qui inclut la puissance d'alimentation, le refroidissement, les racks, les logiciels, la sécurité et les services associés.

2. Commentaires sur les comptes consolidés

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Évolution du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice [1]

Le 21 janvier 2010, Schneider Electric a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de Cimac, leader de l'intégration de systèmes d'automatismes industriels dans la région du Golfe persique. Cimac met en œuvre des solutions complètes d'automatismes, de contrôle et de distribution électrique, notamment pour des clients spécialisés dans la gestion et le traitement de l'eau et dans l'industrie pétrolière. Leader dans le Golfe grâce à des technologies reconnues et un savoir-faire avéré dans le déploiement de solutions, Cimac emploie plus de 400 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros. Cette acquisition permettra à Schneider Electric de saisir de nouvelles opportunités sur le marché en forte croissance des automatismes aux Émirats Arabes Unis et dans les autres pays du Golfe. Elle présente en outre une bonne complémentarité géographique sur les autres marchés du Moyen-Orient.

Le 5 mars 2010, Schneider Electric a annoncé la signature d'un accord avec Zicom Electronic Security Systems Limited portant sur l'acquisition des actifs de son activité intégration de systèmes de sécurité électronique, à savoir le Building Solutions Group et le Special Projects Group. En 2009, cette activité, qui emploie environ 200 collaborateurs, a généré un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros. L'opération ne concerne pas les autres sociétés de Zicom, telles que son activité de distribution de détail et sa joint-venture de Dubaï. Zicom est le premier intégrateur indépendant de systèmes de sécurité électronique en Inde. À ce jour, il a déjà mené à bien plus de 1 000 projets : infrastructures (surveillance urbaine, trains, aéroports, etc.), administrations, bâtiments tertiaires et hôtels de luxe, secteurs dans lesquels il bénéficie d'une position de premier plan.

Le 13 avril 2010, Schneider Electric a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition du groupe australien SCADAgroup, un leader des produits et solutions de télémétrie pour les marchés de la distribution et du traitement de l'eau, de l'industrie pétrolière et gazière et de l'énergie électrique. La télémétrie est une technologie clé permettant de réaliser à distance des opérations de mesure, de contrôle-commande et de transfert de données sur des infrastructures dispersées ou difficiles d'accès. Présent en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Australie, SCADAgroup emploie plus de 500 personnes. Son chiffre d'affaires réalisé pour l'exercice à fin juin 2010 s'est élevé à 102 millions de dollars australiens (environ 68 millions d'euros). Par cette opération, Schneider Electric renforce encore sa présence sur les segments de la distribution et du traitement de l'eau, et des infrastructures pétrolières et gazières. Avec SCADAgroup, Schneider Electric acquiert des technologies et un portefeuille de produits qui seront commercialisés *via* ses canaux de distribution. De plus, les compétences en exécution et services de SCADAgroup offrent une bonne complémentarité avec celles de Schneider Electric sur ces segments. Le prix d'acquisition, exprimé en termes de valeur d'entreprise, est de 200 millions de dollars australiens (environ 140 millions d'euros), soit 11 x l'EBITA estimé pour l'exercice fiscal 2010. Cette opération devrait être relutive sur le bénéfice par action dès la première année.

En date du 7 juin 2010 (date de réalisation), un consortium détenu par Alstom et Schneider Electric s'est porté acquéreur de la totalité du capital d'Areva T&D pour une valeur de 2,29 milliards d'euros. Les deux partenaires du consortium ont également repris à leur charge le refinancement de la dette consentie par Areva à cette société. En tant qu'acquéreur des activités Distribution, Schneider Electric a financé à hauteur de 815 millions d'euros la valeur des fonds propres et à hauteur de 323 millions d'euros le refinancement de la dette. Les accords de la transaction ne prévoient ni clause de garantie de passif, ni complément de prix. L'accord de Consortium prévoit qu'à la date de réalisation de l'acquisition, Schneider Electric dispose immédiatement de 100 % des intérêts et du contrôle exclusif des activités Distribution telles qu'antérieurement détenues par Areva (et dans la limite de leur détention par Areva), et acquises par l'intermédiaire du Consortium. De ce fait, les activités Distribution ont été consolidées par intégration globale à compter du 7 juin 2010 tandis que les activités Transmission ont été totalement exclues du périmètre de consolidation.

Le 23 novembre 2010, Schneider Electric a annoncé la signature d'un accord portant sur le rachat d'Uniflair SpA, troisième fabricant mondial de systèmes de refroidissement de précision et de faux planchers modulaires destinés principalement aux centres de données et aux applications de télécommunications. Uniflair SpA bénéficie d'une forte présence en Europe et d'une bonne implantation dans les nouvelles économies, notamment en Chine et en Inde. La société emploie environ 500 personnes à travers le monde et prévoit de générer plus de 80 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'exercice 2010. Elle dispose de sites de production en Italie, en Inde et en Chine.

Le 9 décembre 2010, Schneider Electric a annoncé l'acquisition de deux sociétés françaises pionnières dans les logiciels de gestion des bâtiments : Vizelia, fournisseur de logiciel pour le suivi en temps réel de la consommation énergétique des bâtiments, et D5X, spécialiste des solutions pour optimiser l'utilisation des espaces commerciaux. Vizelia emploie 12 personnes et devrait générer plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'année 2010. Le logiciel innovant de Vizelia permet aux clients d'obtenir des données en temps réel sur la consommation énergétique de leur entreprise, la gestion de la maintenance et la gestion du patrimoine immobilier. Il s'adresse à la fois aux nouveaux bâtiments et à ceux déjà existants,

(1) Les dates indiquées correspondent aux dates de prise de contrôle des sociétés acquises.

en particulier dans les secteurs de l'éducation, de l'immobilier commercial et des bâtiments publics. D5X emploie 27 personnes et offre des solutions complètes dans trois domaines : le suivi en temps réel des mouvements et de l'occupation des immeubles, les systèmes de contrôle de salles (éclairage, volets et ventilation) et la gestion des réseaux de données. La société devrait générer plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'année 2010.

Le Groupe s'est également porté acquéreur de 50 % des titres du groupe russe Electroshield-TM Samara. Cette entité est consolidée par mise en équivalence avec un décalage de trois mois nécessaire à la préparation de ses comptes consolidés ainsi que leur mise en conformité avec les normes IFRS.

Acquisitions et cessions réalisées en 2009 et ayant un effet sur les comptes 2010

Les entités suivantes ont été acquises en cours d'exercice 2009 et leur consolidation en année pleine sur l'exercice 2010 constitue un effet de périmètre par rapport à l'exercice 2009 :

- Conzerv Systems, consolidée à compter du 4 juin 2009 ;
- Microsol Tecnologia, consolidée à compter du 19 juin 2009 ;
- Meher Capacitors, consolidée à compter du 6 août 2009.

Évolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact significatif sur l'exercice. En effet, cet impact positif s'élève à 869 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et à 103 millions d'euros sur l'EBITA [2] (effet des conversions uniquement).

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 19 580 millions d'euros, en hausse de 24,0 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2009.

Cette croissance se décompose en une hausse organique de 9,3 %, une contribution des acquisitions nette des cessions pour 8,7 % et un effet de change positif de 6,0 %.

Évolution du chiffre d'affaires par secteur opérationnel

Le chiffre d'affaires de *Power* (53 % du chiffre d'affaires du Groupe), s'élève à 10 318 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 11,7 % en données courantes et de 5,7 % à périmètre et taux de change constants. La moyenne tension est en retrait de l'année précédente ; l'activité est pénalisée par la faiblesse du marché de la construction et des dépenses des opérateurs électriques. La croissance de la basse tension est fortement positive sur l'exercice, soutenue par le rebond de la demande industrielle et la forte dynamique des nouvelles économies. Les solutions et services ont renoué avec la croissance grâce aux solutions d'énergie renouvelable.

Le chiffre d'affaires d'*Industry* (18 % du chiffre d'affaires du Groupe), s'élève à 3 551 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 33,3 % en données courantes et de 23,6 % à périmètre et taux de change constants. La progression a été soutenue dans toutes les régions, notamment en Asie Pacifique. L'activité a bénéficié d'un fort rebond mondial de la demande industrielle, notamment les fabricants de machines, et des investissements dans les bâtiments et les infrastructures dans les nouvelles économies. Le succès du lancement de nouvelles offres pour les fabricants de machines et la reprise du marché chauffage-climatisation aux États-Unis ont généré une forte croissance des solutions.

Le chiffre d'affaires de *IT* (14 % du chiffre d'affaires du Groupe), s'élève à 2 646 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 16,6 % en données courantes et de 9,6 % à périmètre et taux de change constants. Les petits systèmes bénéficient d'une demande soutenue en réseaux d'entreprise et de lancements de nouvelles offres. Les gros systèmes sont également en progression, soutenus par le marché des centres de données, ainsi que les services.

Le chiffre d'affaires de *Buildings* (7 % du chiffre d'affaires du Groupe), s'élève à 1 402 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 10,6 % en données courantes et de 3,3 % à périmètre et taux de change constants. Les activités de solutions tirent la croissance grâce aux services liés à l'efficacité énergétique en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Le chiffre d'affaires de *CST* (2 % du chiffre d'affaires du Groupe), s'élève à 433 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 21,2 % en données courantes et de 16,9 % à périmètre et taux de change constants. L'activité a bénéficié de la forte reprise des marchés industriels, ainsi que ceux de l'automobile et des poids lourds.

L'activité Distribution acquise à Areva le 7 juin 2010 a contribué à hauteur de 1 230 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe.

Résultat d'exploitation

Traitement des coûts d'acquisition

Suite à la première application en 2010 de la norme IFRS 3 révisée, les coûts d'acquisition engagés en 2009 concernant des opérations dont la conclusion en 2010 était jugée hautement probable, capitalisés en 2009 conformément à la norme IFRS 3 en vigueur à la clôture, ont été retraités en Autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 26 millions d'euros.

Les comptes de résultat comparatifs reflètent l'impact de ce changement de méthode, et les commentaires ci-dessous s'y réfèrent.

(2) L'EBITA (Earnings Before Interests, Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles) est le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition.

L'EBITAR [1] s'élève à 3 027 millions d'euros sur l'exercice 2010 contre 2 110 millions d'euros en 2009, en hausse de 43,5 % en données courantes. L'EBITAR 2010 inclut une contribution des activités Distribution d'Areva de 85 millions d'euros et des charges exceptionnelles de séparation et d'intégration liées à cette acquisition de 25 millions d'euros. Retraité de ces éléments non récurrents, la marge opérationnelle EBITAR du Groupe s'affiche à 16,2 % contre 12,8 % (également retraitée d'éléments non récurrents liés aux retraites aux États-Unis pour 92 millions d'euros) en 2009, soit une progression de 3,4 points.

La hausse de l'EBITAR s'explique principalement par une hausse des volumes (630 millions d'euros) et par la productivité industrielle (505 millions d'euros avant impact du coût des matières). L'inflation des matières premières contribue négativement à l'EBITAR à hauteur de 184 millions d'euros, ainsi que les effets prix (41 millions d'euros) et mix géographique et produits (34 millions d'euros). Enfin les effets change (conversion et transaction) contribuent positivement à hauteur de 192 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, la capitalisation de coûts relatifs à des projets de développement nette de charges d'amortissement a un impact positif de 90 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, en baisse par rapport à l'effet de l'exercice 2009 (126 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des incorporels et acquisitions (EBIT) comprend 96 millions d'euros de coûts de restructurations (contre 313 millions d'euros au cours de l'exercice 2009) et 228 millions d'euros de charges d'amortissement et de dépréciation d'actifs incorporels liés à la comptabilisation des regroupements d'entreprises (contre 231 millions d'euros en 2009), dont 43 millions d'euros correspondent à l'acquisition d'Areva Distribution.

EBITAR par secteur opérationnel

L'activité *Power* réalise un taux d'EBITAR de 20,1 % ; hors impact exceptionnel de la modification de régime de retraite aux États-Unis en 2009, ce taux est en progression de 2,7 points par rapport au 31 décembre 2009.

L'activité *Industry* réalise un taux d'EBITAR de 18,8 % ; hors impact exceptionnel de la modification de régime de retraite aux États-Unis en 2009, ce taux est en progression de 8,9 points par rapport au 31 décembre 2009.

L'activité *IT* réalise un taux d'EBITAR de 16,9 %, en progression de 0,9 point par rapport au 31 décembre 2009.

L'activité *Buildings* réalise un taux d'EBITAR de 10,3 %, stable par rapport au 31 décembre 2009 (10,4 %).

L'activité *CST* réalise un taux d'EBITAR de 16,4 %, à comparer à un EBITAR de 5,6 % en 2009, grâce notamment à un très fort effet volume sur les marchés automobile et industrie.

L'activité Distribution acquise à Areva le 7 juin 2010 réalise un taux d'EBITAR de 6,9 % sur la période de 7 mois depuis son acquisition et de 5,3 % sur l'ensemble de l'exercice 2010.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de 347 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 384 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le coût de la dette financière nette s'élève à 282 millions d'euros, en baisse de 15 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009. Cette baisse est principalement due à une baisse des taux moyens sur la dette du Groupe (en particulier sur les obligations).

Le résultat de change, y compris l'impact des couvertures de change prises par le Groupe, est positif de 25 millions d'euros en 2010, contre une charge de 1 million d'euros en 2009.

La composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi représente une charge nette de 49 millions d'euros contre 56 millions d'euros en 2009.

Enfin les autres charges financières nettes, d'un montant de 53 millions d'euros, sont principalement expliquées par une charge exceptionnelle de 36 millions d'euros liée au rachat partiel de l'emprunt obligataire à échéance 2013 et portant intérêt à un taux fixe de 6,75 %.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2010 s'élève à 24,0 % contre 25,0 % au 31 décembre 2009. Pour rappel, le compte de résultat 2009 présenté en comparatif comporte une charge d'impôt de 11 millions d'euros liée à la constatation d'impôts différés sur la composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) de la contribution économique territoriale (la CET) introduite en France par la loi de finances 2010 du 31 décembre 2009 (voir paragraphe 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est un produit de 6 millions d'euros au 31 décembre 2010. Elle est principalement constituée de la quote-part de résultat de la *joint-venture* Fuji Electric au Japon (5 millions d'euros).

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2010 s'élèvent à 76 millions d'euros contre 42 millions en 2009. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de certaines sociétés chinoises.

(1) L'EBITAR (Earnings Before Interests, Taxes, Amortization of purchase accounting intangibles and Restructuring costs) est le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et avant charges de restructuration.

Résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère s'élève à 1 720 millions d'euros, en forte progression par rapport à l'exercice 2009 (824 millions d'euros).

Résultat net par action

Le résultat net par action s'élève à 6,59 euros en 2010 contre 3,32 euros en 2009.

Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 31 051 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 21 % par rapport au 31 décembre 2009. Les actifs non courants s'élèvent à 18 832 millions d'euros, soit 61 % du total de l'actif.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 10 213 millions d'euros, soit 33 % du total de l'actif, en augmentation de 1 602 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

L'intégration des acquisitions – dont principalement Areva Distribution – réalisées en 2010 conduit à une augmentation de 938 millions d'euros. Les variations des taux de change conduisent à une augmentation de 675 millions d'euros.

Des pertes de valeur de 15 millions d'euros ont été constatées sur deux petites activités en cours de cession. Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à comptabiliser de perte de valeur sur l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 6 595 millions d'euros, soit 21 % du total de l'actif, en hausse de 12 % par rapport au 31 décembre 2009.

Actifs incorporels

Les marques représentent 2 426 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 138 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 du fait principalement des variations de change.

Les projets de développement de produits inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 1 085 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2010 (718 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 197 millions d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de fichiers clients reconnus lors d'acquisitions, de logiciels et de brevets, augmentent de 110 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, principalement en raison des incorporels reconnus au bilan pour 164 millions d'euros relatifs à Areva Distribution.

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 2 337 millions d'euros, en hausse de 372 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Participations dans les entreprises associées

Les participations mises en équivalence s'élèvent à 447 millions d'euros, en forte hausse par rapport au solde de 75 millions du 31 décembre 2009. Cette hausse s'explique :

- d'une part, par l'acquisition de 50 % des titres du groupe russe Electroshield-TM Samara comptabilisés pour 266 millions d'euros à la clôture ;
- d'autre part, par la participation d'Areva Distribution dans la société chinoise Sunten Electric Equipment valorisée 85 millions d'euros à la clôture.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 554 millions d'euros, en hausse par rapport aux 347 millions d'euros du 31 décembre 2009. Ils sont essentiellement constitués de titres de participation cotés (actions AXA) pour 132 millions d'euros et de titres de sociétés acquises en fin d'année et qui seront consolidées début 2011, pour 184 millions d'euros.

Trésorerie et endettement financier net

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation en 2010 s'élève à 2 468 millions d'euros contre 1 708 millions d'euros en 2009 ; elle représente 12,6 % du chiffre d'affaires (contre 10,8 % en 2009).

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) consomme 206 millions d'euros de liquidités : cette hausse du BFR est liée à une forte augmentation des créances d'exploitation et des stocks en ligne avec la forte hausse du chiffre d'affaires.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 2 262 millions d'euros en 2010, comparée à 2 547 millions d'euros en 2009.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de 528 millions d'euros soit 2,7 % du chiffre d'affaires, contre un montant de 576 millions d'euros, soit 3,6 %, en 2009. En 2008, ils s'élevaient à 693 millions d'euros, soit 3,8 % du chiffre d'affaires. A la date de ce rapport, les organes de direction n'ont pas pris d'engagement ferme sur des montants significatifs pour le groupe.

Les opérations d'acquisition, après avoir été quasiment inexistantes en 2009, ont représenté un décaissement de 1 754 millions d'euros en 2010, net de la trésorerie acquise ; la principale acquisition de la période a été Areva Distribution pour un montant de 1 138 millions d'euros.

Par ailleurs, les cessions d'actions propres ont généré un surplus de trésorerie de 249 millions d'euros (contre un encaissement net de 22 millions d'euros en 2009) ; il s'agit principalement des titres

Schneider Electric SA antérieurement détenus par les filiales Cofibel et Cofimines. Les décaissements au titre des dividendes sur la période s'élèvent à 245 millions d'euros dont 46 millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues. Ce montant est en recul comparé aux 351 millions d'euros versés en 2009 (dont 34 millions d'euros aux intérêts minoritaires) du fait de la baisse du dividende par action.

L'endettement financier net s'élève à 2 736 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 18,2 % des capitaux propres. L'endettement financier net est en légère baisse de 76 millions d'euros.

La trésorerie (3 389 millions d'euros) comprend les disponibilités (1 449 millions d'euros), les valeurs mobilières de placement (1 825 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (115 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (6 125 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (4 348 millions d'euros) et des emprunts auprès d'établissements de crédit (1 379 millions d'euros). Trois nouveaux emprunts obligataires ont été émis en 2010 pour 1 000 millions d'euros au total tandis qu'un emprunt obligataire de 900 millions d'euros a été remboursé à son terme et un emprunt obligataire a fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé pour 263 millions d'euros.

Capitaux propres

Les capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère, s'élèvent à 14 785 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 48 % du total du bilan. Ils augmentent de 3 056 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, compte tenu :

- du résultat de l'exercice pour 1 720 millions d'euros ;
- du versement du dividende 2009 pour 525 millions d'euros ;
- des écarts de change pour 933 millions d'euros ;
- de l'augmentation de capital pour 474 millions d'euros, dont 330 millions au titre du versement du dividende en actions ;
- des exercices de *stock options* pour 161 millions d'euros ;
- de la cession de titres d'autocontrôle pour 249 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 204 millions d'euros, en hausse de 73 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 compte tenu du résultat de l'exercice (76 millions d'euros), des minoritaires d'Areva Distribution (36 millions d'euros) et de la distribution de dividendes pour 46 millions d'euros.

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 2 968 millions d'euros, soit 10 % du total bilan, dont 1 031 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an. Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 504 millions d'euros. La hausse de ces provisions de 125 millions d'euros est liée principalement aux écarts de conversion de 69 millions d'euros et aux acquisitions de la période (63 millions d'euros), dont Areva Distribution.

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 1 464 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques économiques pour 614 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actif ou de passif), les risques liés aux produits pour 409 millions d'euros (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés), les opérations de restructuration pour 124 millions d'euros, les risques commerciaux pour 86 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme) et les risques environnementaux pour 55 millions d'euros. La hausse des provisions de 316 millions d'euros est liée principalement aux acquisitions de l'exercice (pour 299 millions d'euros), la plus importante étant Areva Distribution.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 1 023 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspondent à des déficits fiscaux reportables activés pour 387 millions d'euros, à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 423 millions d'euros ainsi qu'aux provisions, charges à payer et pertes de valeur non déductibles pour 317 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 957 millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels comptabilisés lors des acquisitions (marques, fichiers clients et brevets).

3. Commentaires sur les comptes sociaux

En 2010, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA s'élèvent à 691 millions d'euros contre 541 millions d'euros pour l'exercice précédent. La principale filiale contributrice est Schneider Electric Industries SAS qui a versé 672 millions d'euros de dividendes en 2010 (527 millions en 2009). Les produits d'intérêts s'élèvent à 143 millions d'euros (183 millions en 2009) et les charges d'intérêt à 320 millions d'euros (contre 321 millions d'euros en 2009). Le résultat courant atteint ainsi 497 millions d'euros contre 386 millions d'euros en 2009.

Le résultat net de l'exercice s'élève ainsi à 703 millions d'euros contre 476 millions d'euros en 2009.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2010 à 9 738 millions d'euros contre 8 930 millions d'euros au 31 décembre 2009, prenant en compte le résultat 2010 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires pour 199 millions d'euros et des augmentations de capital pour 304 millions d'euros.

L'ensemble des dettes fournisseurs au bilan sont à échéance fin janvier au plus tard.

4. Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires est de 3,4 milliards d'euros en 2010 contre 2,8 milliards d'euros en 2009.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 22 millions d'euros contre une perte de 58 millions d'euros en 2009.

Le résultat net est bénéficiaire de 1 502 millions d'euros contre 672 millions d'euros en 2009.

Cofibel

Le portefeuille de la société était historiquement composé de titres Schneider Electric SA ; ceux-ci ont été cédés au cours de l'exercice 2010 avec une plus-value de 152 millions d'euros.

Le résultat net de la Société s'élève à 154,0 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros en 2009.

Cofimines

La Société a également cédé ses titres Schneider Electric SA en réalisant une plus-value de 29 millions d'euros. Le résultat net de la Société est de 34,4 millions d'euros en 2010 contre 1,4 million d'euros en 2009.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versées aux mandataires sociaux figurent au chapitre 3 Gouvernement d'entreprise, paragraphe 8 Intérêts et rémunérations des dirigeants (pages 121 et suivantes).

5. Perspectives

Schneider Electric anticipe globalement une amélioration des conditions sur ses marchés en 2011. Les activités Industry et IT, dont les cycles sont plus courts, devraient rester dynamiques, mais seront confrontées à des bases de comparaisons moins favorables. Power devrait continuer à bénéficier d'une progression graduelle. En ce qui concerne les activités au cycle plus long, Energy devrait croître en 2011, grâce à l'amélioration progressive du marché des régies électriques, tandis que l'efficacité énergétique et les tendances plus positives des marchés matures devraient soutenir l'activité Buildings.

Le Groupe continuera de générer des gains importants de productivité industrielle pour un montant estimé à environ 400 millions d'euros. Il procédera également à des investissements favorisant la croissance dans des domaines liés à l'efficacité énergétique, à la "*smart grid*" et dans les nouvelles économies. Parallèlement, la hausse des coûts des fonctions support sera maintenue à un niveau inférieur à celui de la croissance organique du chiffre d'affaires. Le Groupe prévoit un impact négatif dû à la hausse du prix des matières premières, d'environ 250 millions d'euros, qui devrait être en partie compensé par des hausses de prix d'environ 1 % en 2011.

En conséquence, Schneider Electric table sur un taux de croissance organique solide de 6 % à 9 % du chiffre d'affaires en 2011 et une marge d'EBITA de 15,0 % à 15,5 % pour l'exercice, en amélioration par rapport à 14,5 % en 2010, sur une base *pro forma*.

5 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

1. Compte de résultat consolidé 150

2. Tableau des flux de trésorerie consolidés 152

3. Bilan consolidé 154

4. État de variation des capitaux propres 156

5. Annexe aux comptes consolidés 157

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 222

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	Note	Exercice 2010	Exercice 2009*
Chiffre d'affaires	3	**19 580**	**15 793**
Coûts des ventes		(11 842)	(9 572)
Marge brute		**7 738**	**6 221**
Recherche et développement	4	(450)	(403)
Frais généraux et commerciaux		(4 269)	(3 770)
Autres produits et charges d'exploitation	6	8	62
EBITAR**		**3 027**	**2 110**
Charges de restructuration	7	(96)	(313)
EBITA***		**2 931**	**1 797**
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	8	(228)	(231)
Résultat d'exploitation		**2 703**	**1 566**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		24	26
Coût de l'endettement financier brut		(306)	(323)
Coût de la dette financière nette		**(282)**	**(297)**
Autres produits et charges financiers	9	(65)	(87)
Résultat financier		**(347)**	**(384)**
Résultat avant impôts		**2 356**	**1 182**
Impôts sur les sociétés	10	(566)	(295)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		6	(21)
RÉSULTAT NET		**1 796**	**866**
• dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		1 720	824
• dont actionnaires minoritaires		76	42
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action (en euros/action)	21.3	6,59	3,32
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) après dilution (en euros/action)		6,55	3,31

* *Colonne 2009 retraitée des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*

** *EBITAR (Earnings Before Interests, Taxes, Amortization of purchase accounting intangibles and Restructuring costs) Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et avant charges de restructuration.*

*** *EBITA (Earnings Before Interests, Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles) Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition.*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009*
Résultat net	**1 796**	**866**
Autres éléments du résultat global :		
Écarts de conversion	944	(2)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	31	117
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(32)	24
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(6)	(15)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres (note 21.7)	3	(37)
Autres éléments	-	14
Total du résultat global reconnu en capitaux propres	**940**	**101**
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	**2 736**	**967**
Attribuable :		
• aux actionnaires de la société mère	2 649	929
• aux participations ne donnant pas le contrôle	87	38

* *Colonne 2009 retraitée des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	Exercice 2010	Exercice 2009*
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Résultat net consolidé		1 796	866
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus		(6)	21
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles		358	339
Amortissements des immobilisations incorporelles		387	257
Perte de valeur des actifs non courants		29	132
Augmentation/(diminution) des provisions		(51)	131
Variation des impôts différés		(50)	(114)
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		(21)	39
Autres éléments		26	37
Autofinancement d'exploitation		**2 468**	**1 708**
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation		(405)	543
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours		(515)	450
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation		487	(176)
Autres actifs et passifs courants		227	22
Variation du besoin en fonds de roulement		**(206)**	**839**
Total I		**2 262**	**2 547**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(376)	(337)
Cessions d'immobilisations corporelles		84	27
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(239)	(268)
Cessions d'immobilisations incorporelles		3	2
Investissement net d'exploitation		**(528)**	**(576)**
Investissement financier net	2	(1 754)	(63)
Autres opérations financières à long terme		5	(40)
Actifs de retraite à long terme		-	-
Sous-total		**(1 749)**	**(103)**
Total II		**(2 277)**	**(679)**

(en millions d'euros)	Note	Exercice 2010	Exercice 2009*
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :			
Émission d'emprunts	24	1 000	1 141
Remboursement d'emprunts		(1 160)	(110)
Vente/(achat) d'actions propres		249	22
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières		(273)	(881)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire		305	158
Dividendes versés : Schneider Electric SA**		(195)	(317)
Minoritaires		(46)	(34)
Total III		**(120)**	**(21)**
IV - Effet net des conversions :		**6**	**61**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV		**(129)**	**1 908**
Trésorerie nette en début de période		3 425	1 517
Variation de trésorerie		(129)	1 908
TRÉSORERIE NETTE EN FIN DE PÉRIODE	**20**	**3 296**	**3 425**

* *Colonne 2009 retraitée des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*
** *Les dividendes versés en 2010 s'élèvent à 525 millions d'euros, dont 330 millions d'euros réglés en actions.*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009*
Actifs non courants :			
Écarts d'acquisition, nets	11	10 213	8 611
Immobilisations incorporelles, nettes	12	4 258	3 919
Immobilisations corporelles, nettes	13	2 337	1 965
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		6 595	5 884
Participations dans les entreprises associées	14	447	75
Actifs financiers disponibles à la vente	15.1	410	245
Autres actifs financiers non courants	15.2	144	102
Actifs financiers non courants		554	347
Actifs d'impôt différé	16	1 023	1 010
Total actifs non courants		**18 832**	**15 927**
Actifs courants :			
Stocks et en-cours	17	3 139	2 174
Clients et créances d'exploitation	18	4 441	3 071
Autres créances et charges constatées d'avance	19	1 212	871
Actif financier courant	15.3	38	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	3 389	3 512
Total actifs courants		**12 219**	**9 705**
TOTAL DE L'ACTIF		**31 051**	**25 632**

* *Colonne 2009 retraitée des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009*
Capitaux propres	21		
Capital social		2 176	2 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 495	5 934
Réserves consolidées et autres réserves		6 133	4 645
Réserves de conversion		(19)	(952)
Total capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la Société mère)		**14 785**	**11 729**
Actionnaires minoritaires		204	131
Total capitaux propres		**14 989**	**11 860**
Provisions non courantes			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	22	1 504	1 378
Autres provisions non courantes	23	588	375
Provisions non courantes		2 092	1 753
Dettes financières non courantes			
Emprunts obligataires	24	3 845	3 608
Dettes financières à plus d'un an	24	1 165	1 305
Dettes financières non courantes		5 010	4 913
Passifs d'impôt différé	16	957	927
Autres dettes à long terme	25	128	17
Total passifs non courants		**8 187**	**7 610**
Dettes courantes			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		3 432	2 203
Dettes fiscales et sociales		1 760	1 266
Provisions courantes	23	876	773
Autres dettes courantes		692	509
Dettes financières courantes	24	1 115	1 411
Total passifs courants		**7 875**	**6 162**
TOTAL DU PASSIF		**31 051**	**25 632**

* *Colonne 2009 retraitée des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions *(en milliers)*	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Différence de conversion	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Part des actionnaires minoritaires	Total
31 décembre 2008	**247 426**	**1 979**	**5 378**	**(352)**	**4 855**	**(954)**	**10 906**	**145**	**11 051**
Résultat net de la période					824		824	42	866
Autres éléments du résultat global					103	2	105	(4)	101
Résultat global de la période					927	2	929	38	967
Augmentation de capital	14 456	116	516				632		632
Plans de souscription d'actions	870	7	40				47		47
Dividendes distribués					(837)		(837)	(35)	(872)
Variation de l'auto détention				25			25		25
Stock options					21		21		21
Autres [1]				3	3		6	(17)	(11)
31 décembre 2009*	**262 752**	**2 102**	**5 934**	**(324)**	**4 969**	**(952)**	**11 729**	**131**	**11 860**
Résultat net de la période					1 720		1 720	76	1 796
Autres éléments du résultat global					(4)	933	929	11	940
Résultat global de la période					1 716	933	2 649	87	2 736
Augmentation de capital	6 497	52	422				474		474
Plans de souscription d'actions	2 710	22	139				161		161
Dividendes distribués					(525)		(525)	(46)	(571)
Variation de l'auto détention [2]				249			249		249
Stock options					30		30		30
Autres [3]				1	17		18	32	50
31 décembre 2010	**271 959**	**2 176**	**6 495**	**(74)**	**6 207**	**(19)**	**14 785**	**204**	**14 989**

* *Données au 31 décembre 2009 retraitées des éléments détaillés en note 1.2 (coûts d'acquisition et CVAE).*
(1) Dont 3 millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres, 3 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et (17) millions d'euros pour la déconsolidation de la JV East.
(2) Cession des titres d'autocontrôle Cofimines et Cofibel.
(3) Dont part Groupe, 3 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et 14 millions d'euros de plus-value de cession sur l'Afrique du Sud.
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 14 février 2011, examinés par le Conseil de Surveillance du 16 février 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011.

Les activités principales du Groupe sont décrites au chapitre 1 du Document de Référence.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	158
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	167
Note 3	Information sectorielle	168
Note 4	Recherche et développement	170
Note 5	Dotations aux amortissements et aux provisions	171
Note 6	Autres produits et charges d'exploitation	171
Note 7	Charges de restructuration	172
Note 8	Amortissements et dépréciations des incorporels lies aux acquisitions	172
Note 9	Autres produits et charges financiers	172
Note 10	Impôt sur les sociétés	173
Note 11	Écarts d'acquisition	174
Note 12	Immobilisations incorporelles	176
Note 13	Immobilisations corporelles	178
Note 14	Participations dans les entreprises associées	180
Note 15	Actifs financiers	180
Note 16	Impôts différés par nature	181
Note 17	Stocks et en-cours	182
Note 18	Clients et créances d'exploitation	182
Note 19	Autres créances et charges constatées d'avance	183
Note 20	Trésorerie et équivalents de trésorerie	183
Note 21	Capitaux propres	183
Note 22	Provisions pour retraites et engagements assimilés	191
Note 23	Provisions	197
Note 24	Dettes financières (courantes et non courantes)	198
Note 25	Autres dettes à long terme	200
Note 26	Instruments financiers	201
Note 27	Effectifs	205
Note 28	Opérations avec des parties liées	206
Note 29	Engagements et passifs éventuels	206
Note 30	Événements postérieurs à la clôture	207
Note 31	Honoraires des Commissaires aux comptes	208
Note 32	Liste des sociétés consolidées	209

Note 1 Principes comptables

1.1 - Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception, notamment, de la première application des normes IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises et IAS 27 – États financiers consolidés et individuels* révisées.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Schneider Electric SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts minoritaires"). En conséquence de cette nouvelle approche, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1er janvier 2010, dans le cas de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Schneider Electric SA. À l'inverse, le Groupe comptabilise en résultat les plus ou moins-values résultant de cessions d'intérêts entraînant la perte de contrôle sur la filiale.

La norme IFRS 3 Révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- l'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition ;
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition ;
- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période ;
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Le Groupe enregistre en autres produits et charges d'exploitation les impacts en compte de résultat résultant de l'application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées. Les coûts liés aux acquisitions et constatés en charges durant l'exercice 2010 s'élèvent à 31 millions d'euros.

L'incidence de l'adoption des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sur les états financiers consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2010 de Schneider Electric concerne principalement :

- le traitement de la cession de titres dans Schneider Electric South Africa sans perte de contrôle, qui est comptabilisée en capitaux propres et ne donne donc pas lieu à produit de cession comptabilisé en résultat ;
- le retraitement dans le compte de résultat comparatif 2009 des coûts d'acquisition engagés en 2009 concernant des opérations conclues en 2010 pour un montant de 25,8 millions d'euros ; ces coûts étaient précédemment capitalisés alors qu'ils doivent être comptabilisés en charges de la période selon la nouvelle norme (voir plus bas : réconciliation entre les compte de résultat 2009 et bilan au 31 décembre 2009 publiés et ceux présentés en comparatif).

Enfin les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 :

- amendement d'IFRS 1 – *Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants* ;
- amendement d'IFRS 2 – *Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie* ;
- amendement d'IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Éléments éligibles à la couverture* ;
- *améliorations des IFRS (2008)* : amendement d'IFRS 5 ;
- *améliorations des IFRS* (avril 2009) ;
- IFRIC 12 – *Accords de concession de services* ;
- IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers* ;
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger* ;
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires* ;
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs provenant de clients*.

Ces principes appliqués par Schneider Electric au 31 décembre 2010 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne serait sans incidence significative.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2010 :

- normes endossées :
  - IAS 24 - *Information relative aux parties liées*,
  - amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits*,
  - amendement IFRIC 14 – *Paiement d'avance d'exigences de financement minimal*,
  - IFRIC 19 - *Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres*.
- normes non endossées :
  - *improvements to IFRS (mai 2010),*
  - *IFRS 9 - Financial Instruments,*
  - *amendment to IFRS 7 – Disclosures – Transfers of financial assets,*
  - *amendments to IFRS 1 – Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-time Adopters,*
  - *amendments to IAS 12 – Deferred Tax: Recovery of Underlying Assets.*

Le processus de détermination par Schneider Electric des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif

sur ses comptes consolidés, à l'exception d'IFRS 9 pour laquelle l'analyse d'impact n'a pas débuté, compte tenu à la fois de la date de publication de la norme, de son caractère incomplet et des incertitudes pesant sur le processus d'adoption en Europe.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009. Les états financiers 2008, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2009 sous le n° D 09-0124, sont incorporés par référence.

1.2 - Réconciliation entre les compte de résultat 2009 et bilan au 31 décembre 2009 publiés et ceux présentés en comparatif

Traitement des coûts d'acquisition

Suite à la première application en 2010 de la norme IFRS 3 Révisée (voir plus haut), les coûts d'acquisition engagés en 2009 concernant des opérations dont la conclusion en 2010 était jugée hautement probable, capitalisés en 2009 conformément à la norme IFRS 3 en vigueur à la clôture, ont été retraités en Autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 25,8 millions d'euros.

Présentation de la CVAE

Lors de la clôture des comptes (voir note 30.3 des comptes consolidés 2009), le Groupe Schneider Electric n'avait pas encore pris position suite au communiqué CNC du 14 janvier 2010 relatif au traitement comptable de la composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) de la contribution économique territoriale (la CET) introduite en France par la loi de finances 2010 du 31 décembre 2009.

À l'issue d'une analyse menée aux bornes du Groupe et au regard de ses spécificités, le Groupe a décidé de qualifier d'impôt sur le résultat la CVAE assise sur la valeur ajoutée afin d'être cohérent avec la qualification d'impôt sur le résultat déjà retenue pour des taxes similaires en Italie et en Allemagne (respectivement *IRAP* et *Gewerbesteuer*). Cette décision est basée également sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme "bénéfice imposable" implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2009 au taux de 1,5 % sur les différences temporelles constituées par :

- les actifs produisant des avantages économiques imposables à la CVAE alors que la consommation de leur valeur comptable n'est pas déductible de la valeur ajoutée : il s'agit de la valeur nette comptable au 31 décembre 2009 des actifs corporels et incorporels amortissables ;
- les dépréciations d'actifs ou les provisions non déductibles de la CVAE mais qui se rapportent à des charges qui seront déductibles de la valeur ajoutée à une date ultérieure.

La CVAE étant une taxe déductible au titre de l'impôt sur les sociétés, des impôts différés sont comptabilisés au taux de droit commun (34,43 %) sur les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au titre de la CVAE comme décrit au paragraphe précédent.

S'agissant d'un changement de réglementation, les impôts différés comptabilisés au titre de la CVAE ont pour contrepartie le compte de résultat. L'impact dans les comptes de l'exercice 2009 est la comptabilisation d'une charge d'impôt nette de 11 millions d'euros.

	Publié	Coûts d'acquisition	CVAE	Retraité
Chiffre d'affaires	**15 793**			**15 793**
Marge brute	**6 221**			**6 221**
Recherche et développement	(403)			(403)
Frais généraux et commerciaux	(3 770)			(3 770)
Autres produits et charges d'exploitation	88	(26)		62
EBITAR	**2 136**	**(26)**		**2 110**
Résultat d'exploitation	**1 592**	**(26)**		**1 566**
Résultat financier	(384)			(384)
Résultat avant impôts	**1 208**	**(26)**		**1 182**
Impôts sur les sociétés	(293)	9	(11)	(295)
Quote-part de résultat des sociétés MEE	(21)			(21)
RÉSULTAT NET	**894**	**(17)**	**(11)**	**866**

Actif

	Publié	Coûts d'acquisition	CVAE	Retraité
Écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles	14 495			14 495
Participations dans les entreprises associées	75			75
Actifs financiers non courants	347			347
Actifs d'impôt différé	1 001	9		1 010
Total actifs non courants	**15 918**	**9**		**15 927**
Stocks, clients et créances d'exploitation	5 245			5 245
Autres créances et charges constatées d'avance	897	(26)		871
Actifs financiers courants	77			77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 512			3 512
Total actifs courants	**9 731**	**(26)**		**9 705**
TOTAL DE L'ACTIF	**25 649**	**(17)**	**-**	**25 632**

Passif

	Publié	Coûts d'acquisition	CVAE	Retraité
Capital social	2 102			2 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 934			5 934
Réserves consolidées et autres réserves	4 673	(17)	(11)	4 645
Réserves de conversion	(952)			(952)
Total capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la Société mère)	**11 757**	**(17)**	**(11)**	**11 729**
Actionnaires minoritaires	131			131
Total capitaux propres	**11 888**	**(17)**	**(11)**	**11 860**
Provisions non courantes	1 753			1 753
Dettes financières non courantes	4 913			4 913
Passifs d'impôt différé	916		11	927
Autres dettes à long terme	17			17
Total passifs non courants	**7 599**	**-**	**11**	**7 610**
Total passifs courants	**6 162**			**6 162**
TOTAL DU PASSIF	**25 649**	**(17)**	**-**	**25 632**

1.3 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.4 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 1.11) ;
- la valeur de réalisation des stocks et travaux en-cours (note 1.13) ;
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (note 1.14) ;
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 1.20) ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges, et en particulier les provisions pour garantie (note 1.21) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (note 22).

1.5 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont consolidées par intégration proportionnelle conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 31 – *Participations dans les coentreprises*.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

La liste des principales filiales et participations consolidées est présentée en note 32.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de certaines sociétés mises en équivalence. Toutefois pour ces dernières, les comptes incorporés sont arrêtés au 30 septembre de l'exercice (décalage maximal de trois mois, en conformité avec les règles du référentiel).

1.6 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1 – *Première Adoption des IFRS*, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les coûts d'acquisition significatifs sont présentés dans la ligne "Autres produits et charges" du compte de résultat.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (note 1.11 ci-dessous). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions.

1.7 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés. Conformément à la norme IFRS 1 – *Première Adoption des IFRS*, les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux.

1.8 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.23.

1.9 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées selon le modèle du coût, qui constitue le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*.

Les actifs incorporels (principalement des marques et des listes clients) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatifs et internes pour les autres. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

L'amortissement et les pertes de valeur de ces incorporels sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat "Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions".

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques et, le cas échéant, leur durée de vie sont les suivants :

- notoriété de la marque ;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques non amorties est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- le Groupe alloue les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisés est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en coûts des ventes lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels. L'amortissement du progiciel SAP bridge en cours de déploiement dans le Groupe se fait, conformément au paragraphe 98 de la norme IAS 38, sur la base du rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus représentatifs de l'actif, à savoir le mode des unités de production. Ces unités de production sont égales au nombre d'utilisateurs de la solution déployés par rapport au nombre d'utilisateurs cibles à la fin du déploiement.

1.10 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges d'exploitation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Depuis le 1er janvier 2009 (date de la première application de la version révisée d'IAS 23 – *Coûts d'emprunt*), les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition d'un actif qualifié au sens de la norme sont capitalisés dans les coûts de cet actif s'il est probable que l'actif générera des avantages économiques futurs et si ces coûts peuvent être estimés de façon fiable. Sinon, ils sont comptabilisés en charges de la période. Jusqu'en 2008, ces coûts étaient systématiquement passés en charges lorsqu'ils étaient encourus.

1.11 - Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs,* à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité ;
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée. Le CMPC est de 8,4 % au 31 décembre 2010, en légère augmentation par rapport au taux du 31 décembre 2009 (8,1 %). Il a été déterminé à partir d'un taux d'intérêt long terme de 3,8 % correspondant à la moyenne des OAT échéance 10 ans des dernières années, d'une prime correspondant à la moyenne de celles constatées sur les financements obtenus par le Groupe sur le dernier trimestre 2010, ainsi que sur des risques géographiques correspondant aux risques pays pondérés de l'activité du Groupe dans ces pays.

Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités *Power, Industry, IT, Buildings, CST*, qui constituent des divisions depuis la mise en place de la nouvelle organisation au 1er janvier 2010. Les entités ont été réallouées aux nouvelles UGT au niveau le plus fin en fonction de leur activité ; pour ce qui concerne les entités mixtes, leurs actifs ont été alloués à chaque activité (Power et Industry principalement) au prorata de leur chiffre d'affaires dans cette activité.

À fin 2010, l'activité Distribution acquise auprès d'Areva le 7 juin 2010 n'a pas été rattachée à une UGT en particulier et n'a pas encore été testée du fait de sa date d'acquisition récente. Néanmoins, les résultats 2010 étant légèrement supérieurs à ceux du business plan utilisé lors de l'acquisition, le Groupe considère qu'il n'existe pas de risque de dépréciation sur ces actifs à la clôture.

Le CMPC utilisé pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT est de 9,0 % pour *Power* et *Industry*, 9,2 % pour *IT*, 8,6 % pour *Buildings* et *CST*.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Le changement d'organisation effectif au 1er janvier 2010 a eu pour conséquence une modification de ces modalités d'affectation des *goodwills*, en ligne avec les nouveaux segments opérationnels définis conformément à la nouvelle norme IFRS 8. Cette réaffectation n'a pas eu d'incidence en termes de dépréciation d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

1.12 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (Niveau 1 de l'amendement à IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers*).

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable (Niveau 3), les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en autres actifs financiers non courants, sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

1.13 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.14 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.15 - Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne immobilisations destinées à la vente pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

1.16 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides détenus dans le cadre d'une gestion à court terme et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dès la réalisation du placement. Il s'agit notamment de billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.18 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.19 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Le Groupe participe dans la plupart des pays aux régimes généraux et obligatoires. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La charge au compte de résultat est répartie entre le résultat opérationnel (pour les coûts des services rendus au cours de la période) et le résultat financier (pour les coûts financiers et les rendements attendus des actifs du régime).

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc.) ainsi que les écarts d'expérience sont reconnus immédiatement au bilan par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, autres réserves.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux États-Unis. Les principes de comptabilisation des régimes de couverture des frais médicaux pour les retraités sont similaires aux principes appliqués pour les régimes de retraite à prestations définies.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises). Pour ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus intégralement par résultat.

1.20 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses dirigeants et à certains de ses salariés :

- plans d'option d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA ;
- actions gratuites ;
- avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA (*"stock appreciation rights").*

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions*.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves d'actions propres dans le cas des actions gratuites et des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "*stock appreciation rights*", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Schneider Electric a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours préférentiel (note 21.5).

1.21 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2010 pour les provisions long terme est de 2,75 % (3,6 % au 31 décembre 2009).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques ;

Ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

- les risques commerciaux ;

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

- les risques sur produits.

Ces provisions sont constituées :

  - des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances,
  - des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés ;

- les risques environnementaux.

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution ;

- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.22 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.23 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "*swaps*", des contrats d'options ou des contrats à terme fermes selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (*mark to market*) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents, de prêts en devises intragroupe ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (*Cash Flow Hedge*). À la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de *"swaps"* de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les impacts d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres ou en résultat selon qu'il s'agit de couverture de flux de trésorerie futurs (*Cash Flow Hedge*) ou de juste valeur (*Fair Value Hedge*).

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'achat à terme de matières premières. Par ailleurs, le Groupe souscrit des contrats d'échanges et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs. À la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur (*mark to market*). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

Conformément à la recommandation de l'AMF de novembre 2009 et en l'absence de disposition prescriptive dans le référentiel IFRS, le Groupe a pris l'option de maintenir le traitement comptable des engagements de rachats de minoritaires appliqué jusqu'au 31/12/2009 (s'agissant des *puts* sur minoritaires antérieurs à cette date, émis à l'occasion de regroupements d'entreprises). En l'espèce, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

En l'absence de nouveaux engagements de rachats de minoritaires conclus depuis le 1er janvier 2010, le Groupe n'a pas été conduit à choisir d'option comptable pour ces derniers.

1.24 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert des risques et avantages (généralement FOB point d'embarquement).

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.25 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par Action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.26 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (note 1.17), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2010, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 32. Le périmètre retenu au 31 décembre 2010 peut se résumer de la façon suivante :

	31/12/2010		31/12/2009	
Nombre de sociétés	**France**	**Étranger**	**France**	**Étranger**
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	57	492	60	477
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	1	-	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	5	1	3
Sous-total par zone	58	498	61	481
TOTAL		**556**		**542**

2.1 - Acquisition des activités Distribution d'Areva T&D

En date du 7 juin 2010 (date de réalisation), un consortium détenu par Alstom et Schneider Electric s'est porté acquéreur de la totalité du capital d'Areva T&D pour une valeur de 2,29 milliards d'euros. Les deux partenaires du consortium ont également repris à leur charge le refinancement de la dette consentie par Areva à cette société. En tant qu'acquéreur des activités Distribution, Schneider Electric a financé à hauteur de 815 millions d'euros la valeur des fonds propres et à hauteur de 323 millions d'euros le refinancement de la dette. Les accords de la transaction ne prévoient ni clause de garantie de passif, ni complément de prix.

L'accord de Consortium prévoit qu'à la date de réalisation de l'acquisition, Schneider Electric dispose immédiatement de 100 % des intérêts et du contrôle exclusif des activités Distribution telles qu'antérieurement détenues par Areva (et dans la limite de leur détention par Areva), et acquises par l'intermédiaire du Consortium. De ce fait, les activités Distribution ont été consolidées par intégration globale à compter du 7 juin 2010 tandis que les activités Transmission ont été totalement exclues du périmètre de consolidation.

En application de la norme IFRS 3 révisée, Schneider Electric a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Il en résulte un *goodwill* préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse comme suit :

	Avant allocation provisoire du prix d'acquisition	PPA	Après allocation provisoire du prix d'acquisition
Prix d'acquisition			**1 138**
Actif non courant	437	170	607
Actif courant (hors trésorerie)	992	-	992
Trésorerie	33	-	33
Total actif	**1 462**	**170**	**1 632**
Dettes financières	45	-	45
Passif non courant hors dettes financières	167	121	288
Passif courant hors dettes financières	799	54	853
Intérêts minoritaires	34	2	36
Total passif (hors capitaux propres)	**1 045**	**177**	**1 222**
ÉCART D'ACQUISITION			**727**

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement des immobilisations incorporelles pour 164 millions d'euros (technologie, marge en carnet de commandes et en-cours associés, relations clientèles) ainsi qu'à des réévaluations d'immobilisations corporelles pour 54 millions d'euros ; ces actifs ont été évalués par des experts indépendants. Des passifs éventuels ont été comptabilisés pour un montant total de 155 millions d'euros. L'écart d'acquisition n'est pas déductible fiscalement.

L'impact de l'acquisition des activités Distribution d'Areva sur le compte de résultat consolidé 2010 du Groupe est le suivant :

	Groupe hors Areva Distribution	Contribution Areva D depuis son acquisition	Groupe publié	Areva D du 1er janvier au 7 juin	Groupe inclus Areva D depuis le 1er janvier
Chiffre d'affaires	18 350	1 230	19 580	648	20 228
EBITAR	2 942	85	3 027	14	3 041
Taux d'EBITAR	*16,0 %*	*6,9 %*	*15,5 %*	*2,2 %*	*15,0 %*
EBITA	2 846	85	2 931	9	2 940
Taux d'EBITA	*15,5 %*	*6,9 %*	*15,0 %*	*1,4 %*	*14,5 %*

2.2 Autres acquisitions de l'exercice

Le Groupe a finalisé sur l'exercice les acquisitions de SCADAgroup en Australie, CIMAC aux Émirats Arabes Unis, Zicom en Inde. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition. Par ailleurs, les acquisitions d'Uniflair en Italie ainsi que de Vizelia et D5X en France ont été finalisées en fin d'année 2010 et seront consolidées en 2011. Leur consolidation n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Le Groupe s'est également porté acquéreur de 50 % des titres du groupe russe Electroshield-TM Samara. Cette entité sera consolidée par mise en équivalence avec un décalage de 3 mois nécessaire à la préparation de ses comptes consolidés ainsi que leur mise en conformité avec les normes IFRS.

L'impact des acquisitions de l'exercice sur la trésorerie s'élève à 1 762 millions d'euros, net de la trésorerie acquise, dont 1 085 millions d'euros pour les activités Distribution d'Areva et 201 millions d'euros relatifs à Electroshield-TM Samara.

	2010	2009
Acquisitions	(1 762)	(95)
Trésorerie décaissée	*(1 800)*	*(94)*
Trésorerie acquise/(cédée)	*38*	*(1)*
Cessions	8	24
Autres opérations	-	8
INVESTISSEMENT FINANCIER NET	**(1 754)**	**(63)**

L'impact des variations de périmètre hors Areva Distribution intervenues en 2009 et en 2010 sur le compte de résultat et le bilan du Groupe au 31 décembre 2010 est non significatif.

Note 3 Information sectorielle

La Groupe a modifié son organisation interne avec effet au 1er janvier 2010. Les nouvelles divisions sont organisées par activité (*Power, Industry, IT, Buildings, CST)*. L'information sectorielle comparative relative à l'exercice 2009 a été retraitée selon cette nouvelle organisation, conformément au paragraphe 29 d'IFRS 8.

Les cinq activités sont les suivantes :

- l'activité ***Power*** (Distribution Électrique) inclut les activités de Moyenne et Basse Tension, de Systèmes d'installation et contrôle, et d'énergies renouvelables ainsi que quatre segments de clients finaux (Régies Électriques, Marine, Résidentiel, Pétrole et Gaz);
- l'activité ***Industry*** (Industrie) inclut les activités d'Automatismes et contrôle industriel et trois segments de clients finaux (Constructeurs de Machines, Traitement de l'Eau, Mines et Métaux) ;
- l'activité ***IT*** (Informatique) inclut les activités d'Énergie sécurisée et deux segments de clients finaux (Centres de données et Finance) ;
- l'activité ***Buildings*** (Bâtiments) inclut les activités d'Automatismes du bâtiment et de sécurité ainsi que quatre segments de clients finaux (Hôtels, Hôpitaux, Bureaux, Commerces) ;
- l'activité ***Custom Sensors & Technologies*** (Capteurs & Actionneurs) est essentiellement technologique et focalisée sur les clients des secteurs automobile, aéronautique et industriel.

Les activités Distribution d'Areva acquises le 7 juin 2010 n'ont pas encore été affectées à un secteur opérationnel ni à une unité génératrice de trésorerie. Elles sont donc présentées temporairement comme un secteur particulier. À compter du 1er janvier 2011, les activités de Moyenne Tension du Groupe (aujourd'hui présentées dans l'activité *Power*) seront apportées à ces activités acquises pour former un nouveau secteur opérationnel dénommé ***Energy***.

Les éléments relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne "Holding".

Les informations données par secteur opérationnel sont identiques à celles présentées au Directoire, qui a été identifié comme le "Principal Décideur Opérationnel" en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. La mesure de la performance de chaque secteur utilisée principalement par le Directoire est le résultat EBITAR de l'activité opérationnelle. Les rémunérations en actions ne sont pas allouées aux activités mais sont incluses dans la colonne "Holding". Le Directoire n'examine pas les actifs et passifs par activité.

Les données par secteur suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Ces informations sont commentées au chapitre 4 du Document de Référence (Rapport de Gestion).

3.1 - Informations par secteur opérationnel

31 décembre 2010

	Power	Industry	IT	Buildings	CST	Holding	Total hors Areva Distribution	Areva Distribution	Total
Chiffre d'affaires	10 318	3 551	2 646	1 402	433	-	**18 350**	1 230	**19 580**
EBITAR	2 074	668	448	144	71	(463)	**2 942**	85	**3 027**
%	20,1 %	18,8 %	16,9 %	10,3 %	16,4 %	-	16,0 %	6,9 %	15,5 %
EBITA	2 032	634	443	135	64	(462)	**2 846**	85	**2 931**
%	19,7 %	17,9 %	16,7 %	9,6 %	14,8 %	-	15,5 %	6,9 %	15,0 %

31 décembre 2009

	Power	Industry	IT	Buildings	CST	Holding	Total
Chiffre d'affaires	9 233	2 665	2 270	1 268	357	-	**15 793**
EBITAR*	1 683	275	363	132	20	(363)	**2 110**
%	18,2 %	10,3 %	16,0 %	10,4 %	5,6 %	-	13,4 %
EBITA*	1 535	198	334	121	(4)	(387)	1 797
%	16,6 %	7,4 %	14,7 %	9,5 %	(1,1) %	-	**11,4 %**
* *Y compris un profit exceptionnel de modification de régime de retraite de :*	*81*	*11*					

Les coûts de holding relatifs à 2009 publiés précédemment (297 millions d'euros hors restructurations) ont été retraités :

- de 40 millions d'euros de coûts informatiques suite à la globalisation de la Direction Informatique dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe, effective au 1er janvier 2010 ;
- de 26 millions d'euros de coûts d'acquisition précédemment capitalisés (voir note 1).

Le montant de l'exercice 2010 inclut la perte de valeur de 15 millions d'euros sur un module SAP (voir note 5) ainsi que des coûts de séparation et d'intégration d'Areva Distribution pour 25 millions d'euros.

À noter que suite à un changement de responsabilité d'une unité, les chiffres d'affaires annuels 2009 des divisions *Power* et *IT* ont été modifiés par rapport aux informations fournies en annexe aux comptes annuels 2009.

3.2 - Informations par zone géographique

Les zones géographiques suivies par le Groupe sont les suivantes :

- Europe de l'Ouest ;
- Amérique du Nord (y compris Mexique) ;
- Asie-Pacifique ;
- Reste du monde (Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud).

Les actifs non courants incluent uniquement les écarts d'acquisition nets, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes.

31 décembre 2010

	Europe de l'Ouest	*dont France*	Amérique du Nord	*dont USA*	Asie Pacifique	*dont Chine*	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par marché géographique	6 568	*1 777*	4 704	*3 952*	4 792	*2 269*	3 516	**19 580**
Actifs non courants	6 022	*1 869*	6 391	*6 141*	3 590	*703*	805	**16 808**

31 décembre 2009

	Europe de l'Ouest	*dont France*	Amérique du Nord	*dont USA*	Asie Pacifique	*dont Chine*	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires par marché géographique	5 546	*1 528*	4 190	*3 635*	3 306	*1 642*	2 751	**15 793**
Actifs non courants	5 499	*1 707*	5 860	*5 592*	2 695	*530*	440	**14 494**

3.3 - Degré de dépendance à l'égard des principaux clients

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Note 4 Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2010	2009
Frais de recherche et développement en coûts des ventes	171	143
Frais de recherche et développement en coûts commerciaux	-	7
Frais de recherche et développement en frais de R&D (1)	450	403
Projets de développement capitalisés	197	211
TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PÉRIODE	**818**	**764**

(1) Dont 21 millions d'euros de crédit d'impôt recherche en 2010 et 19 millions d'euros en 2009.

Les amortissements des projets de développement capitalisés s'élèvent à 107 millions d'euros sur l'exercice 2010 contre 85 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Les dépréciations exceptionnelles des projets de développement capitalisés s'élèvent à 6 millions d'euros en 2010 contre 4 millions d'euros en 2009.

Note 5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2010	2009
Inclus dans le coût des ventes :		
Amortissements	(373)	(343)
Provisions	(44)	(10)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :		
Amortissements	(131)	(130)
Provisions	(13)	(90)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**(561)**	**(573)**

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2010, des provisions sont classées en autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 30 millions d'euros.

Le montant net des pertes de valeurs des actifs non courants s'élève à 30 millions d'euros, dont 15 millions d'euros en pertes de valeurs des incorporels liés aux acquisitions et des écarts d'acquisitions (note 8), et 15 millions d'euros en autres produits et charges d'exploitation (note 6).

Note 6 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2010	2009
Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels	(34)	(12)
Plus-values sur cessions d'actifs	25	11
Moins-values sur cessions d'actifs et mises au rebut	(5)	(17)
Coûts liés aux acquisitions	(31)	(26)
Modifications de plans de retraite	8	92
Autres	45	14
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	**8**	**62**

Les pertes de valeur des actifs corporels et incorporels portent sur :

- un module en cours de remplacement du progiciel SAP pour 15 millions d'euros ;
- un bâtiment pour 12 millions d'euros ;
- des projets de recherche et développement pour 5 millions d'euros.

Les coûts liés aux acquisitions sont relatifs à l'acquisition des activités Distribution d'Areva à hauteur de 25 millions d'euros.

La ligne "autres" inclut principalement une reprise de provision de 22 millions d'euros pour modification des modalités de prises de congés payés aux États-Unis et un produit d'assurance sur un sinistre pour 17 millions d'euros.

Note 7 Charges de restructuration

Les coûts de restructuration s'élèvent à 96 millions d'euros sur la période. Ils sont principalement liés à des réorganisations industrielles et des fonctions support en Europe (environ 54 millions d'euros) et en Amérique du Nord (environ 22 millions d'euros).

Note 8 Amortissements et dépréciations des incorporels lies aux acquisitions

	2010	2009
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(213)	(109)
Pertes de valeur des incorporels liés aux acquisitions	-	(32)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(15)	(90)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS LIÉS AUX ACQUISITIONS	**(228)**	**(231)**

La charge d'amortissement des incorporels liés aux acquisitions qui s'élève à 213 millions d'euros sur l'exercice inclut 43 millions d'euros correspondant aux activités Distribution d'Areva.

Le projet de migration des marques du Groupe vers la marque Schneider Electric (projet *One Brand*) a conduit à amortir à compter du 1er janvier 2010 les marques Xantrex, TAC et MGE sur une durée de 6 ans. La charge d'amortissement correspondante s'élève à 56 millions d'euros sur l'exercice. Des pertes de valeur d'un total de 15 millions d'euros ont été constatées sur des écarts d'acquisition relatifs à deux petites activités en Europe en cours de cession.

Concernant les tests de dépréciation effectués sur l'ensemble des UGT du Groupe, ceux-ci n'ont pas conduit à comptabiliser de perte de valeur. L'analyse de sensibilité au taux d'actualisation de ce test ne conduirait pas non plus à comptabiliser une perte de valeur en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5 point.

Note 9 Autres produits et charges financiers

	2010	2009
Résultat de change, net	25	(1)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(49)	(56)
Dividendes reçus	9	7
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation	3	(3)
Autres charges financières nettes	(53)	(34)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**(65)**	**(87)**

Les dividendes sont essentiellement perçus sur les titres AXA.

En juillet 2010, Schneider Electric a racheté une partie de l'emprunt obligataire à échéance juillet 2013. Cette opération a généré une charge exceptionnelle de 36 millions d'euros, présentée dans les Autres charges financières nettes.

Note 10 Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

10.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2010	2009
Impôt courant		
France	(23)	(13)
Étranger	(598)	(398)
Total	**(621)**	**(411)**
Impôts différés		
France	6	151
Étranger	49	(35)
Total	**55**	**116**
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	**(566)**	**(295)**

10.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2010	2009
Résultat net part du Groupe	**1 720**	**824**
(Charge) Produit d'impôt	(566)	(295)
Intérêts minoritaires	(76)	(42)
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	(21)
Résultat avant impôt	**2 356**	**1 182**
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	**(811)**	**(407)**
Éléments en rapprochement :		
Écart de taux France/Étranger	196	122
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	62	89
Effets des déficits fiscaux	1	(21)
Autres différences permanentes	(14)	(78)
(Charge) Produit net d'impôt réel	(566)	(295)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	**24,0 %**	**25,0 %**

Note 11 Écarts d'acquisition

11.1 - Principaux écarts d'acquisition

Le changement d'organisation effectif au 1er janvier 2010 a pour conséquence une modification des modalités d'affectation des écarts d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie (UGT), ces dernières étant en ligne avec les nouveaux segments opérationnels définis conformément à la nouvelle norme IFRS 8.

L'écart d'acquisition de Square D a été affecté selon une clé représentant les résultats opérationnels par UGT :

	Power	Industry
Square D Company	82 %	18 %

Les écarts d'acquisition du Groupe sont présentés ci-dessous.

	Année d'acquisition	UGT de rattachement (1)	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
APC	2007	IT	2 263	2 070
Square D Company	1991	Power	1 026	951
Groupe Lexel	1999	Power	876	842
Areva Distribution	2010	-	727	-
Telemecanique	1988	Industry	463	463
TAC/Andover/Abacus/Applied Control Technology/ Yamas/HGA	2003 à 2007	Buildings	456	419
Pelco	2007	Buildings	381	353
Clipsal	2004 à 2006	Power	350	282
MGE UPS	2000 à 2007	IT	345	334
IBS	2006	Buildings	320	299
Juno Lighting Inc.	2005	Power	297	275
Xantrex	2008	Power	214	198
Crouzet Automatismes	2000	CST	156	156
Power Measurement Inc.	2005	Power	143	133
Delixi	2007	Power	143	128
BEI Technologies	2005	CST	140	130
Scada Group	2010	Industry	134	-
Positec	2000	Industry	107	105
Digital Electronics	2002	Industry	103	84
ABS	2005	Buildings	98	105
Merlin Gerin	1992	Power	87	87
Kavlico	2004	CST	81	76
OVA	2006	Power	80	80
Citect	2006	Industry	72	59
Federal Pioneer	1990	Power	61	55
Ritto	2007	Power	60	60
Elau	2004 et 2005	Industry	56	56
Crydom	2006	CST	51	48
RAM	2008	Industry	45	38
Wessen	2008	Power	43	41
Infra +	2000 à 2004	Power	43	43
PDL	2001	Power	37	32
Cimac	2010	Industry	35	-
Zicom	2010	Buildings	31	-
Marisio	2008	Power	31	26

	Année d'acquisition	UGT de rattachement [1]	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
AEM	2006	Power	30	30
ECP	2008	Power	29	27
Mita Holding	1999	Power	29	28
IMS	2008	Industry	27	25
GET	2006	Power	27	27
Microsol	2009	IT	26	23
Conzerv	2009	Power	22	20
Meher	2009	Power	18	16
ITG	2010	Buildings	16	-
Crockett	2009	Buildings	11	10
Dataletta	2009	Power	5	4
Grant	2007	Buildings	2	2
Autres filiales			416	371
TOTAL			**10 213**	**8 611**

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les écarts d'acquisition.
CST : Customized Sensors & Technologies.

11.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2010	2009
Écarts d'acquisition nets à l'ouverture	**8 611**	**8 542**
Acquisitions*	938	66
Cessions	(1)	(2)
Perte de valeur	(15)	(90)
Effet des variations de change	675	(26)
Reclassement/Affectation	5	121
Écarts d'acquisition nets à la clôture	**10 213**	**8 611**
Pertes de valeur cumulées à la clôture	**(172)**	**(157)**

* *En date d'acquisition.*

Acquisitions

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser l'affectation des écarts d'acquisition de ces entités. Les écarts d'acquisition correspondants sont donc provisoires.

Les écarts d'acquisition générés par les acquisitions effectuées sur l'exercice s'élèvent à 938 millions d'euros et correspondent principalement à Areva Distribution pour 727 millions d'euros, au groupe australien Scada pour 110 millions d'euros et au groupe émirati Cimac pour 33 millions d'euros.

Perte de valeur

Les pertes de valeurs enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 15 millions d'euros et concernent deux petites activités en Europe en cours de cession.

Les tests de dépréciation effectués sur l'ensemble des UGT du Groupe n'ont pas conduit à comptabiliser de perte de valeur.

Autres variations

Les variations de taux de change concernent principalement les écarts d'acquisition en dollars américains.

Note 12 Immobilisations incorporelles

12.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
VALEURS BRUTES					
Situation au 31/12/2008	**2 452**	**559**	**637**	**1 384**	**5 032**
Acquisitions	-	24	211	32	267
Cessions/mises au rebut	(1)	(15)	(3)	(5)	(24)
Écarts de conversion	(27)	-	-	(40)	(67)
Reclassement	-	156	(4)	(170)	(18)
Variation de périmètre et divers	(4)	-	1	12	9
Situation au 31/12/2009	**2 420**	**724**	**842**	**1 213**	**5 199**
Acquisitions	-	15	197	27	239
Cessions/mises au rebut	(4)	(8)	(10)	(5)	(27)
Écarts de conversion	205	20	39	95	359
Reclassement	-	20	8	(33)	(5)
Variation de périmètre et divers	-	29	9	213	251
Situation au 31/12/2010	**2 621**	**800**	**1 085**	**1 510**	**6 016**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Situation au 31/12/2008	**(121)**	**(444)**	**(159)**	**(317)**	**(1 041)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(15)	(60)	(90)	(128)	(293)
Reprises d'amortissements	-	13	-	1	14
Écarts de conversion	1	1	2	10	14
Reclassement	-	1	4	16	21
Variation de périmètre et divers	3	-	-	2	5
Situation au 31/12/2009	**(132)**	**(489)**	**(243)**	**(416)**	**(1 280)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(60)	(73)	(115)	(160)	(408)
Reprises d'amortissements	4	7	6	3	20
Écarts de conversion	(7)	(14)	(20)	(35)	(76)
Reclassement	-	(1)	2	5	6
Variation de périmètre et divers	-	(23)	3	-	(20)
Situation au 31/12/2010	**(195)**	**(593)**	**(367)**	**(603)**	**(1 758)**
VALEURS NETTES					
Au 31 décembre 2008	**2 331**	**115**	**478**	**1 067**	**3 991**
Au 31 décembre 2009	**2 288**	**235**	**599**	**797**	**3 919**
Au 31 décembre 2010	**2 426**	**207**	**718**	**907**	**4 258**

L'allocation du prix d'acquisition d'Areva Distribution a donné lieu à la reconnaissance de plusieurs éléments incorporels qui s'élèvent à 164 millions d'euros (technologie, marge en carnet de commandes et en-cours associés, relations clientèles).

Par ailleurs, des portefeuilles clients liés aux sociétés Cimac et Scada acquises début 2010 ont été reconnus pour 30 millions d'euros.

Tous ces éléments sont comptabilisés en autres actifs incorporels.

12.2 - Marques

À la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
APC	1 382	1 277
Pelco	370	343
Clipsal	194	159
MGE	167	200
TAC	101	108
Juno	86	79
Digital	50	41
Xantrex	21	25
Merten	18	18
Kavlico	12	11
BEI	9	8
Autres	16	19
TOTAL NET	**2 426**	**2 288**

Le projet de migration des marques du Groupe vers la marque Schneider Electric (projet *One Brand*) a conduit à amortir à compter du 1er janvier 2010 les marques Xantrex, TAC et MGE sur une durée de 6 ans. La charge d'amortissement correspondante s'élève à 56 millions d'euros sur l'exercice.

Note 13 Immobilisations corporelles

13.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
Situation au 31/12/2008	**155**	**1 182**	**3 162**	**724**	**5 223**
Acquisitions	5	42	139	158	344
Cessions/mises au rebut	(4)	(24)	(154)	(86)	(268)
Écarts de conversion	(2)	(2)	14	2	12
Reclassement	-	34	44	(66)	12
Variation de périmètre et divers	2	2	3	3	10
Situation au 31/12/2009	**156**	**1 234**	**3 208**	**735**	**5 333**
Acquisitions	1	54	171	145	371
Cessions/mises au rebut	(8)	(53)	(132)	(65)	(258)
Écarts de conversion	11	61	144	47	263
Reclassement	2	35	91	(121)	7
Variation de périmètre et divers	69	149	196	91	505
Situation au 31/12/2010	**231**	**1 480**	**3 678**	**832**	**6 221**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Situation au 31/12/2008	**(15)**	**(553)**	**(2 309)**	**(376)**	**(3 253)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(57)	(225)	(60)	(343)
Reprises d'amortissements	3	12	166	52	233
Écarts de conversion	-	1	(11)	(2)	(12)
Reclassement	-	(2)	4	(2)	-
Variation de périmètre et divers	1	2	3	1	7
Situation au 31/12/2009	**(12)**	**(597)**	**(2 372)**	**(387)**	**(3 368)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(65)	(240)	(55)	(361)
Reprises d'amortissements	1	41	140	36	218
Écarts de conversion	(1)	(23)	(93)	(28)	(145)
Reclassement	-	3	(9)	5	(1)
Variation de périmètre et divers	(1)	(61)	(123)	(42)	(227)
Situation au 31/12/2010	**(14)**	**(702)**	**(2 697)**	**(471)**	**(3 884)**
VALEURS NETTES					
Au 31 décembre 2008	**140**	**629**	**853**	**348**	**1 970**
Au 31 décembre 2009	**144**	**637**	**836**	**348**	**1 965**
Au 31 décembre 2010	**217**	**778**	**981**	**361**	**2 337**

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

13.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
Terrains	3	3
Constructions	74	69
Installations techniques, matériels, outillages et autres	32	32
Autres immobilisations corporelles	3	2
Amortissements cumulés	(83)	(78)
IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	**29**	**28**

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	12	12
Plus d'un an et moins de 5 ans	4	4
5 ans et plus	1	1
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOYER	**17**	**17**
Effet d'actualisation	-	
Paiements minimaux actualisés	**17**	

13.3 - Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	2010	2009
Loyers	118	104
Loyers conditionnels	1	1
Sous-location	(4)	(4)
TOTAL CHARGE LOCATIVE	**115**	**101**

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	92	88
Plus d'un an et moins de 5 ans	204	183
5 ans et plus	104	80
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOYER	**400**	**351**
Effet d'actualisation	(49)	
Paiements minimaux actualisés	**351**	

Note 14 Participations dans les entreprises associées

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Participation nette		Quote-part de résultat	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	2010	2009
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	13	12	1	1
Electroshield-TM Samara	50,0 %	N/A	266	-	-	-
Sunten Electric Equipment	50,0 %	N/A	85	-	(1)	-
Fuji Electric FA Components & Systems	36,8 %	36,8 %	76	58	5	(22)
Autres	N/A	N/A	7	5	1	-
TOTAL	**-**	**-**	**447**	**75**	**6**	**(21)**

Sunten Electric Equipment est une joint-venture mise en place par Areva Distribution.

Note 15 Actifs financiers

15.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

				31/12/2010	31/12/2009
	% détenu	Valeur brute	Réévaluation/ dépréciation	Juste valeur	Juste valeur
I – Titres cotés					
AXA	0,5 %	111	21	132	175
Gold Peak Industries Holding Ltd	4,4 %	6	(3)	3	4
Total titres cotés		**117**	**18**	**135**	**179**
II – Titres non cotés					
Uniflair, Vizelia, D5X, H'Dev (1)	100,0 %	184	-	184	-
FCPR SEV1	100,0 %	34	24	58	49
FCPR SESS	70,6 %	10	-	10	-
Simak (2)	99,4 %	6	(1)	5	5
Easy Plug SAS (3)	N/A	-	-	-	-
SE Venture	100,0 %	7	(7)	-	-
Autres (4)		25	(7)	18	12
Total titres non cotés		**266**	**9**	**275**	**66**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		**383**	**27**	**410**	**245**

(1) Sociétés acquises en 2010, consolidées en 2011.
(2) Participation déconsolidée - en cours de liquidation.
(3) Société liquidée en 2010.
(4) Valeur brute unitaire inférieure à 5 millions d'euros.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif. La réévaluation des titres cotés de l'exercice impacte négativement les autres réserves des capitaux propres pour 33 millions d'euros.

15.2 - Autres actifs financiers non courants

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition. Ce montant de 9 millions d'euros figure au bilan en "Autres dettes long terme". Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre présenté en "Autres actifs financiers non courants".

15.3 - Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'élèvent à 38 millions d'euros au 31 décembre 2010 et sont composés de placements de trésorerie non monétaires.

Note 16 Impôts différés par nature

La ventilation des impôts différés par nature est détaillée ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts différés - Actif		
Déficits et crédits d'impôt reportables	387	387
Provisions pour retraite et engagements similaires	423	448
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	183	123
Provisions et charges à payer non déductibles	134	189
Autres	392	269
Compensation actifs/passifs	(496)	(406)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	**1 023**	**1 010**
Impôts différés - Passif		
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(107)	(89)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(897)	(861)
Dépenses de R&D capitalisées	(56)	(46)
Autres	(393)	(337)
Compensation actifs/passifs	496	406
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	**(957)**	**(927)**

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2010 sont localisés majoritairement en France (207 millions d'euros) et en Belgique (144 millions d'euros).

Note 17 Stocks et en-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute :		
Matières premières	1 461	947
En-cours	559	317
Produits intermédiaires et finis	1 384	1 124
Marchandises	84	67
VALEUR BRUTE DES STOCKS	**3 488**	**2 455**
Perte de valeur :		
Matières premières	(169)	(124)
En-cours	(20)	(15)
Produits intermédiaires et finis	(147)	(131)
Marchandises	(13)	(11)
PERTE DE VALEUR	**(349)**	**(281)**
Valeur nette :		
Matières premières	1 292	823
En-cours	539	302
Produits intermédiaires et finis	1 237	993
Marchandises	71	56
VALEUR NETTE DES STOCKS	**3 139**	**2 174**

Note 18 Clients et créances d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	4 276	2 923
Clients, effets à recevoir	265	231
Avances fournisseurs	98	57
Clients et créances d'exploitation, brutes	**4 639**	**3 211**
Perte de valeur	(198)	(140)
Clients et créances d'exploitation, nettes	**4 441**	**3 071**
dont :		
Non échues	3 658	2 499
Retard n'excédant pas un mois	326	257
Retard compris entre un et deux mois	126	113
Retard compris entre deux et trois mois	100	59
Retard compris entre trois et quatre mois	79	42
Retard supérieur à quatre mois	152	101
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION, NETTES	**4 441**	**3 071**

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long termes :

	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour dépréciation en début d'exercice	**(140)**	**(120)**
Dotations de l'exercice aux provisions	(47)	(37)
Reprise de provisions pour dépréciation avec utilisation	23	18
Reprise de provisions pour dépréciation sans utilisation	3	2
Écarts de conversion	(10)	1
Autres	(27)	(4)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**(198)**	**(140)**

Note 19 Autres créances et charges constatées d'avance

	31/12/2010	31/12/2009
Autres débiteurs	236	217
Autres créances fiscales	698	438
Instruments dérivés	118	57
Charges constatées d'avance	160	159
TOTAL	**1 212**	**871**

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	1 825	2 681
Titres de créances négociables et dépôts court terme	115	23
Disponibilités	1 449	808
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**3 389**	**3 512**
Découverts et encours bancaires	(93)	(87)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETS	**3 296**	**3 425**

Note 21 Capitaux propres

21.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2010 est de 2 175 672 728 euros représenté par 271 959 091 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2010, le nombre total de droits de vote attachés aux 271 959 091 actions composant le capital est de 287 955 220.

La gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe ;
- optimiser sa structure financière ;
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès dans les meilleures conditions possibles aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de *rating* ou d'équilibre de bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2009, le capital a évolué comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital *(en euros)*
Capital au 31/12/2009	**262 752 025**	**2 102 016 200**
Exercice d'options	2 709 882	21 679 056
Paiement du dividende en actions	4 345 794	34 766 352
Augmentation de capital à destination des salariés	2 151 390	17 211 120
CAPITAL AU 31/12/2010	**271 959 091**	**2 175 672 728**

Par ailleurs, l'exercice des options, le paiement du dividende en actions et les augmentations de capital ont fait augmenter les primes d'émission d'un montant de 561 261 528 euros.

21.2 - Actionnariat

	31/12/2010				31/12/2009	
	Capital	Nbre d'actions	Droits de vote	Nbre de droits de vote	Capital	Droits de vote
	%		%		%	%
Capital Research & Management Company (1)	8,2	22 227 572	7,7	22 227 572	5,1	4,8
CDC	4,2	11 514 008	5,1	14 689 008	4,3	5,2
Salariés	4,1	11 170 161	6,1	17 683 757	4,3	6,3
Autocontrôle (2)	-	529	-	-	0,9	-
Autodétention	1,7	4 582 476	-	-	1,8	-
Public	81,8	222 464 345	79,4	228 771 878	83,6	81,2
TOTAL	**100,0**	**271 959 091**	**100,0**	**287 955 220 (3)**	**100,0**	**100,0**

(1) À la meilleure connaissance de la Société.
(2) En octobre 2010, les filiales Cofibel et Cofimines ont cédé la totalité de leurs titres d'autocontrôle. Les 529 actions présentées au 31 décembre 2010 sont détenues par Electro Porcelaine SAS.
(3) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

21.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

	31/12/2010		31/12/2009	
(en milliers d'actions)	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	260 893	260 893	248 616	248 616
Options de souscription		1 090		203
Actions gratuites		592		
Nombre moyen pondéré d'actions	**260 893**	**262 575**	**248 616**	**248 819**

* *Net de l'autodétention et de l'autocontrôle.*

Résultat net par action

	31/12/2010		31/12/2009	
(en euros)	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	9,03	8,97	4,76	4,75
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**6,59**	**6,55**	**3,32**	**3,31**

21.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2009, le Groupe a versé en 2010 un dividende d'un montant de 2,05 euros par action, soit un montant global de 525 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2008, le Groupe a versé en 2009 un dividende d'un montant de 3,45 euros par action, soit un montant global de 837 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 au titre de l'exercice 2010 s'élève à 3,20 euros par action. À la clôture de l'exercice 2010, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA s'élève à 257 millions d'euros (322 millions d'euros au 31 décembre 2009), hors résultat net de l'exercice.

21.5 - Paiements sur la base d'actions

Renseignements relatifs aux plans d'options et d'actions gratuites en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA puis le Directoire ont mis en place des plans d'options et d'actions gratuites au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Plans d'options

N° du Plan	Date du Conseil	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice *(en euros)*	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
18	24/03/2000	A	24/03/2003	23/03/2008	65,24	1 421 200	686 600
19	04/04/20 01	S	04/04/2005	03/04/2009	68,13	1 557 850	NA (2)
20	12/12/2001	S	12/12/2005	11/12/2009	51,26	1 600 000	166 800
21	05/02/2003	S	05/02/2007	04/02/2011	45,21	2 000 000	141 900
22	05/02/2003	S	05/06/2003	04/02/2011	45,21	111 000	NA (2)
23	06/05/2004	S	01/10/2004	05/05/2012	55,55	107 000	NA (2)
24	06/05/2004	S	06/05/2008	05/05/2012	55,55	2 060 700	94 300
25	12/05/2005	S	01/10/2005	11/05/2013	56,47	138 500	NA (2)
26	28/06/2005	S	28/06/2009	27/06/2013	60,19	2 003 800	-
27	01/12/2005	S	01/12/2009	30/11/2013	71,40	1 614 900	-
28	21/12/2006	S ou A	21/12/2010	20/12/2016	81,34	1 257 120	-
29	23/04/2007	S ou A	23/04/2011	22/04/2017	97,05	83 150	-
30	19/12/2007	S ou A	19/12/2011	18/12/2017	92,00	944 926	490 463
31	05/01/2009	S ou A	05/01/2013	04/01/2019	52,12	679 000	-
32	21/08/2009	S ou A	21/08/2013	20/08/2019	62,61	5 000	-
33	21/12/2009	S ou A	21/12/2013	20/12/2019	75,84	826 343	-
TOTAL						**16 410 489**	**1 580 063**

(1) S = plan d'options de souscription/A = plan d'options d'achat.
(2) Non applicable en l'absence de critères de levée d'options.

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- l'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance ;
- la durée de vie des options est de 8 à 10 ans ;
- la période d'acquisition des droits est de 3 ou 4 ans aux États-Unis et de 4 ans pour le reste du monde.

Plans d'actions gratuites

N° du Plan	Date du Conseil	Date d'acquisition	Point de départ de cession	Nombre d'actions accordées à l'origine	Actions annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
1	21/12/2006	21/12/2009	21/12/2011	52 006	-
2	23/04/2007	23/04/2010	23/04/2012	2 214	-
3	19/12/2007	19/12/2010	19/12/2012	66 394	34 717
4	19/12/2007	19/12/2011	19/12/2011	57 250	29 088
5	05/01/2009	05/01/2012	05/01/2014	143 715	-
6	05/01/2009	05/01/2013	05/01/2013	212 351	-
7	21/08/2009	21/08/2012	21/08/2014	1 250	-
8	21/12/2009	21/12/2011	21/12/2013	159 753	-
9	21/12/2009	21/12/2013	21/12/2013	390 095	-
10	17/12/2010	17/03/2013	17/03/2015	332 762	-
11	17/12/2010	17/12/2014	17/12/2014	580 848	-
TOTAL				**1 998 638**	**63 805**

Les plans d'actions gratuites répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance ;
- la période d'acquisition des actions est de 2 à 4 ans ;
- la période de conservation des actions est de 0 à 2 ans.

Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites

Évolution du nombre d'options

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2009	Nombre d'options exercées et/ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice (1)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2010
21	427 781	(383 555)		44 226
22	18 570	(12 100)		6 470
23	39 598	(24 432)		15 166
24	1 321 048	(898 226)		422 822
25	45 316	(15 846)		29 470
26	1 742 754	(793 009)	(4 646)	945 099
27	1 548 404	(456 128)	(8 080)	1 084 196
28	1 191 661	(126 586)	(12 252)	1 052 823
29	76 150			76 150
30	445 853		(4 633)	441 220
31	645 700		(2 250)	643 450
32	5 000			5 000
33	826 343		(3 300)	823 043
TOTAL	**8 334 178**	**(2 709 882)**	**(35 161)**	**5 589 135**

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés).

L'exercice des options des plans 26 à 33, ainsi que des SARs, est généralement subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur des indicateurs financiers.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 2 709 882 actions sur l'année 2010.

Évolution du nombre d'actions gratuites

N° du plan	Attribution d'actions gratuites au 31/12/2009	Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	Nombre d'actions à acquérir au 31/12/2010
2	2 214	(2 214)		
3	31 115	(30 860)	(255)	
4	27 740		(697)	27 043
5	137 590		(250)	137 340
6	208 401		(2 888)	205 513
7	1 250			1 250
8	159 753			159 753
9	390 095		(4 000)	386 095
10		332 762		332 762
11		580 848		580 848
TOTAL	**958 158**	**880 536**	**(8 090)**	**1 830 604**

L'acquisition des actions gratuites est généralement subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur des indicateurs financiers.

21.5.1 Valorisation des paiements fondés sur des actions

Valorisation des options

Conformément aux principes énoncés en note 1.20, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des options comprise entre 7 et 10 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue compris entre 20 et 28 % correspondant à la volatilité historique écrêtée ;
- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 % ;
- taux d'actualisation compris entre 2,9 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2010	2009
Plan 26	-	2
Plan 27	-	5
Plan 28	5	6
Plan 29	1	1
Plan 30	2	-
Plan 31	2	2
Plan 32	-	-
Plan 33	4	-
	14	**16**

Valorisation des actions gratuites

Conformément aux principes énoncés en note 1.20, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des actions comprise entre 4 et 5 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 % ;
- taux d'actualisation compris entre 2,4 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2010	2009
Plan 1	-	1
Plan 2	-	-
Plan 3	-	-
Plan 4	-	1
Plan 5	2	2
Plan 6	2	2
Plan 7	-	-
Plan 8	5	-
Plan 9	6	-
Plan 10	1	-
Plan 11	-	-
	16	**6**

21.5.2 Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe Schneider Electric offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à des émissions d'actions qui leur sont réservées. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions du Groupe à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 à 17 % selon les pays). Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de 5 années, sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi. La charge IFRS 2 mesurant "l'avantage" offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant (donc par définition cessibles à tout moment), en finançant cet achat par un prêt amortissable *in fine*.

Cette stratégie vise à refléter le coût subi par le salarié sur la période d'indisponibilité pour se libérer du risque de portage des actions souscrites dans le cadre du plan classique. Le coût d'emprunt est celui auquel ont accès les employés, seuls acteurs potentiels de ce marché : il repose sur un taux moyen offert par différents organismes de crédit pour des crédits de trésorerie prenant la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté sans faculté de renouvellement pour une durée maximum de cinq ans, octroyé à un client personne physique présentant un profil de risque moyen.

Dans le plan avec effet de levier, le Groupe offre également la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 à 17 % selon les pays). Ces plans proposent cependant un profil de gain différent dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total est un multiple du montant payé par l'employé. Le total est investi dans des actions du Groupe à un cours décoté. La banque transforme ainsi la décote cédée par le salarié en ressource pour lui offrir un profil de gain particulier, consistant à sécuriser l'apport personnel du salarié et à lui offrir une indexation à la hausse (facteur de 3,4 en 2010) sur un nombre leveragé d'actions auxquelles le salarié souscrit directement.

Pour les plans à effet de levier, la charge IFRS 2 est évaluée, comme pour les plans classiques, par référence à la juste valeur d'une décote sur titres incessibles (voir modalités ci-dessus), complétée par l'avantage que constitue l'intermédiation de l'émetteur dans l'appel d'offres des plans à effet de levier. L'intermédiation de l'émetteur permet en effet aux salariés de bénéficier de cotations de volatilité de type institutionnel et non de cours "au détail" de volatilité que le salarié aurait obtenu auprès de sa banque de détail pour répliquer le montage financier. Ce différentiel de volatilité est traduit en équivalent décote : il mesure le gain d'opportunité offert au salarié sur les plans à effet de levier.

En ce qui concerne l'année 2010, le Groupe a proposé le 8 juin 2010 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 65,85 euros ou 67,44 euros selon les pays (décoté de 15 à 17 % par rapport au cours de référence de 79,34 euros calculé sur une moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours précédant la date de décision du Directoire).

2,2 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 143 millions d'euros réalisée le 8 juillet 2010. Cette opération représente une charge globale de 3,4 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant 5 ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques des plans, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût des plans pour les exercices 2010 et 2009.

	Année 2010		Année 2009	
Plans classiques	**En %**	**Valeur**	**En %**	**Valeur**
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans *(en années)*		5		5
Prix de référence *(en euros)*		79,34		53,59
Prix de souscription *(en euros)* :				
entre		67,44		45,55
et		65,86		44,48
Décote faciale :				
entre	15,0 %		15,0 %	
et	17,0 %		17,0 %	
Montant souscrit par les salariés		37,8		28,6
Montant global souscrit		37,8		28,6
Nombre total d'actions souscrites *(millions d'actions)*		0,6		0,6
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché *(in fine)* (1)	4,1 %		5,0 %	
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	2,1 %		3,0 %	
Taux d'emprunt des titres annuel *(repo)*	1,0 %		1,0 %	
(a) Valeur de la décote :				
entre	15,0 %	6,2	15,0 %	4,8
et	17,0 %	0,6	17,0 %	0,3
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché	**15,0 %**	**6,7**	**14,9 %**	**5,0**
Coût global pour le Groupe (a – b)	**0,01 % à 2,01 %**	**0,1**	**0,15 % à 2,15 %**	**0,1**
Sensibilités				
• diminution du taux d'emprunt du participant au marché (2)	- 0,5 %	1,2	- 0,5 %	0,9

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire.

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

	Année 2010		Année 2009	
Plans à effet de levier	**En %**	**Valeur**	**En %**	**Valeur**
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans *(en années)*		5		5
Prix de référence *(en euros)*		79,34		53,59
Prix de souscription *(en euros)* :				
entre		67,44		45,55
et		65,86		44,48
Décote faciale [5] :				
entre	15,0 %		15,0 %	
et	17,0 %		17,0 %	
Montant souscrit par les salariés		9,9		8,5
Montant global souscrit		105,4		85,7
Nombre total d'actions souscrites *(millions d'actions)*		1,6		1,9
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché *(in fine)* [1]	4,1 %		5,0 %	
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	2,1 %		3,0 %	
Taux de dividende annuel	3,0 %		3,0 %	
Taux d'emprunt des titres annuel *(repo)*	1,0 %		1,0 %	
Spread de volatilité détail/institutionnel	5,0 %		5,0 %	
(a) Valeur de la décote :				
entre	15,0 %	11,7	15,0 %	9,4
et	17,0 %	8,0	17,0 %	5,9
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché	**15,0 %**	**18,8**	**14,9 %**	**14,4**
(c) Valeur du gain d'opportunité [2]	**1,9 %**	**2,4**	**1,7 %**	**1,7**
Coût global pour le Groupe (a – b + c)	**1,89 % à 3,89 %**	**3,3**	**1,85 % à 3,85 %**	**2,5**
Sensibilités				
• diminution du taux d'emprunt du participant au marché [3]	- 0,5 %	3,3	- 0,5 %	2,5
• augmentation du spread de volatilité détail/ institutionnel [4]	0,5 %	0,2	0,5 %	0,2

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire.

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Calculé à partir d'un modèle binomial.

(3) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

(4) Une augmentation du spread de volatilité détail/institutionnel augmente le gain d'opportunité pour le salarié et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

(5) Dans quelques pays, en raison de contraintes légales locales, le salarié souscrit pour un montant non décoté tandis que la banque souscrit avec décote pour offrir l'effet de levier.

21.6 - Actions propres

Au 31 décembre 2010, le Groupe détient 4 583 005 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées.

21.7 - Impôt constaté dans les capitaux propres

L'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres s'élève à 200 millions d'euros à fin décembre 2010 et se décompose comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Effet impôt sur flux net de la période
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	69	72	(3)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(14)	(19)	5
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	146	145	1
Autres	(1)	(1)	-
TOTAL	**200**	**197**	**3**

Note 22 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie.

Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		*Dont États-Unis*	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	5,0 %	5,2 %	*5,5 %*	*5,8 %*
Taux d'augmentation des salaires	2,0 %	3,1 %	*N/A*	*4,5 %*
Taux de rendement attendu des placements [1]	7,0 %	7,1 %	*8,3 %*	*8,3 %*

(1) Correspond au taux de l'année écoulée.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la duration des régimes évalués (référence Bloomberg). Aux États-Unis, un taux d'actualisation moyen est retenu sur la base d'une courbe déterminée à partir des taux d'obligations des entreprises notées AA et AAA.

Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles des années passées.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir du calcul de la moyenne pondérée des taux de rendements attendus sur le total de la valeur des actifs.

Les taux d'actualisation dans les principales zones sont les suivants : 4,33 % dans la zone euro, 5,5 % aux États-Unis et 5,4 % au Royaume-Uni.

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait respectivement d'environ 130 millions d'euros et 1 million d'euros le montant de l'engagement et le coût des services rendus. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 146 millions d'euros et le coût des services rendus de 1 million d'euros.

L'essentiel de l'engagement relatif aux frais médicaux concerne les États-Unis. Une variation à la hausse d'un point du taux des frais médicaux augmenterait respectivement de 45 et 3 millions d'euros le montant de l'engagement et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi. La même variation à la baisse diminuerait l'engagement de 38 millions d'euros et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier de 2 millions d'euros.

Aux États-Unis, en 2010, le taux d'augmentation des frais médicaux se fonde sur une tendance décroissante entre 2011 (9 %) et 2015 (5 %). En 2009, le taux avait été arrêté sur une tendance décroissante de 9 % à 5 % entre 2010 et 2014. En France, le taux d'augmentation des frais médicaux retenu est de 4 % en 2010. Ce même taux était utilisé en 2009.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

La majorité de ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2010, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 828 millions d'euros et représente 78 % du montant total de l'engagement du Groupe. Ces fonds ne sont pas investis en actifs du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 51 %), d'obligations (environ 35 %) et d'actifs immobiliers ou de disponibilités (environ 14 %).

Les contributions versées en 2010 au titre de ces actifs de couverture sont de 21 millions d'euros et les contributions qui seront versées pour l'exercice 2011 sont estimées à 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 1 032 millions d'euros (944 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans est de 59 millions d'euros pour l'exercice 2010 et était de 39 millions d'euros en 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une transformation en 2009 des plans de la société américaine à prestations définies en plans à cotisations définies.

Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (90 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains.

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 44 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 472 millions d'euros (435 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

22.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés (nette des actifs) se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	Dont SE USA	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	Dont SE USA	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31/12/2008	**1 027**	***401***	**436**	***370***	**1 463**
Charge de la période	(2)	*(66)*	22	*18*	20
Prestations versées	(64)	-	(25)	*(21)*	(89)
Cotisations versées	(18)	*(1)*	-	-	(18)
Éléments reconnus en capitaux propres*	5	*(31)*	11	*2*	16
Écart de conversion	(2)	*(11)*	(9)	*(12)*	(11)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	(2)	*1*	-	*1*	(2)
31/12/2009	**944**	***293***	**435**	***358***	**1 379**
Charge de la période	63	*2*	25	*18*	88
Prestations versées	(58)	*(1)*	(26)	*(21)*	(84)
Cotisations versées	(21)	*(1)*	2	*2*	(19)
Éléments reconnus en capitaux propres	4	*(18)*	-	*4*	4
Écart de conversion	40	*23*	29	*26*	69
Variations de périmètre	58	-	5	*0*	63
Autres variations	2	*1*	2	*0*	4
31/12/2010	**1 032**	***299***	**472**	***387***	**1 504**

* *Dont en 2009, 2 millions d'euros d'effet de plafonnement des actifs.*

La variation des éléments bruts reconnus en capitaux propres se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31/12/2008	**455**	**(64)**	**391**
Écarts actuariels sur obligation	75	11	86
Écarts actuariels sur actifs de couverture	(71)	-	(71)
Effet du plafonnement des actifs	(1)	-	(1)
31/12/2009	**458**	**(53)**	**405**
Écarts actuariels sur obligation	42	-	42
Écarts actuariels sur actifs de couverture	(38)	-	(38)
Effet du plafonnement des actifs	-	-	-
31/12/2010	**462**	**(53)**	**409**

22.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009	
		Dont SE USA		*Dont SE USA*
1. Réconciliation des éléments du bilan				
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	-	-	-	-
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(1 032)	*(299)*	(944)	*(293)*
ACTIF/(PASSIF) NET RECONNU AU BILAN	**(1 032)**	***(299)***	**(944)**	***(293)***

	31/12/2010		31/12/2009	
		Dont SE USA		*Dont SE USA*
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat				
Coûts des services rendus	43	*2*	55	*18*
Coût financier (effet de l'actualisation)	109	*56*	109	*57*
Rendement attendu des actifs des régimes	(82)	*(56)*	(74)	*(50)*
Coût des services passés	-	-	-	-
Effet des liquidations/réductions de régimes	(7)	-	(92)	*(91)*
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	**63**	***2***	**(2)**	***(66)***

	31/12/2010	Dont SE USA	31/12/2009	Dont SE USA
3. Variation de la valeur actualisée des engagements				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	2 055	*937*	2 036	*1 013*
Coûts des services rendus	43	*2*	55	*18*
Coût financier (effet de l'actualisation)	109	*56*	109	*57*
Cotisations versées par les salariés	4	-	3	-
Prestations versées	(134)	*(48)*	(132)	*(43)*
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	42	*14*	75	*16*
Modifications de régime	5	-	1	-
Variations de périmètre	87	-	-	-
Écarts de conversion	130	*73*	1	*(33)*
Réductions et liquidations	(7)	-	(92)	*(92)*
Autres	6	-	(1)	*1*
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS EN FIN D'EXERCICE	**2 340**	***1 034***	**2 055**	***937***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves.

Ils résultent principalement des changements d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation utilisés dans la valorisation des engagements aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Au 31 décembre 2010, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience sur les engagements de retraite et indemnités de départ s'élèvent à 49 millions d'euros pour le Groupe.

Au 31 décembre 2009, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience s'élevaient à 64 millions d'euros pour le Groupe. Au 31 décembre 2008, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience s'élevaient à 445 millions d'euros. Et au 31 décembre 2007, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience s'élevaient à 2 millions d'euros.

	31/12/2010	Dont SE USA	31/12/2009	Dont SE USA
4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	1 112	*643*	1 010	*611*
Rendement attendu des actifs des régimes	82	*56*	74	*50*
Cotisations des salariés	4	-	4	-
Cotisations de l'employeur	21	*1*	18	*1*
Prestations versées	(76)	*(47)*	(68)	*(43)*
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	38	*32*	71	*47*
Variations de périmètre	29	-	-	-
Écarts de conversion	90	*50*	3	*(22)*
Réductions et liquidations	-	-	-	-
Autres	4	-	-	*(1)*
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES EN FIN D'EXERCICE	**1 304**	***735***	**1 112**	***643***

Le rendement réel des actifs de couverture s'élève à 120 millions d'euros.

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves.

Ils résultent principalement des écarts entre les taux de rendement effectif et attendu des actifs aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada.

	31/12/2010		31/12/2009	
		Dont SE USA		*Dont SE USA*
5. Couverture financière				
Valeur actualisée des engagements	(2 340)	*(1 034)*	(2 055)	*(937)*
Juste valeur des actifs du régime	1 304	*735*	1 112	*643*
Surplus/Déficit du régime	(1 036)	*(299)*	(943)	*(294)*
Effet des plafonnements d'actifs	-	-	(1)	-
Éléments différés :				
Modifications de régime non comptabilisées	4	-	-	*1*
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	**(1 032)**	***(299)***	**(944)**	***(293)***

Les montants des engagements de retraite et indemnités de départ, au titre de la période annuelle en cours et des quatre périodes annuelles précédentes, s'élèvent à :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
6. Données historiques					
Valeur actualisée des engagements	(2 340)	(2 055)	(2 036)	(1 958)	(2 035)
Juste valeur des actifs du régime	1 304	1 112	1 010	1 402	1 418
Surplus/Déficit du régime	(1 036)	(943)	(1 026)	(556)	(617)
Effet des plafonnements d'actifs	-	(1)	(2)	(10)	
Éléments différés :					
Modifications de régime non comptabilisées	4	-	1	1	1
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	**(1 032)**	**(944)**	**(1 027)**	**(565)**	**(616)**

22.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coûts des services rendus	7	4
Coût financier (effet de l'actualisation)	22	22
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coût des services passés	(4)	(4)
Effet des liquidations/réductions de régimes	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	**25**	**22**

Les amortissements des écarts actuariels concernent des avantages à long terme au personnel en activité notamment le régime des médailles du travail en France.

	31/12/2010	31/12/2009
2. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	406	401
Coûts des services rendus	7	4
Coût financier (effet de l'actualisation)	22	21
Cotisations des salariés	2	2
Prestations versées	(26)	(25)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	11
Modifications de régime	-	-
Variations de périmètre	5	-
Écarts de conversion	29	(9)
Autres (yc réductions et liquidations)	-	1
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS EN FIN D'EXERCICE	**445**	**406**

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves sauf pour les avantages à long terme au personnel en activité notamment le régime des médailles du travail en France où l'intégralité des écarts actuariels est comptabilisée en compte de résultat. Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2010, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience sur les frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés s'élèvent à 26 millions d'euros pour le Groupe.

Au 31 décembre 2009, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience s'élevaient à 18 millions d'euros pour le Groupe. Elles s'élevaient à 10 millions d'euros au 31 décembre 2008. Et au 31 décembre 2007, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience étaient de 59 millions d'euros.

	31/12/2010	31/12/2009
3. Couverture financière		
Valeur actualisée des engagements	(445)	(406)
Éléments différés :		
Changement de régime non comptabilisé	(27)	(29)
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	**(472)**	**(435)**

Les montants des frais médicaux et autres avantages assimilés, au titre de la période annuelle en cours et des quatre périodes annuelles précédentes, s'élèvent à :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
4. Données historiques					
Valeur actualisée des engagements	(445)	(406)	(401)	(366)	(477)
Éléments différés :					
Changement de régime non comptabilisé	(27)	(29)	(35)	(33)	(40)
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	**(472)**	**(435)**	**(436)**	**(399)**	**(517)**

Note 23 Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31/12/2008	**324**	**28**	**207**	**43**	**132**	**106**	**840**
dont part à plus d'un an	*121*	*24*	*49*	*30*	*11*	*67*	*302*
Dotations	64	63	109	2	182	48	468
Effet d'actualisation	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Reprises pour utilisation	(21)	(2)	(41)	(2)	(96)	(11)	(173)
Provisions devenues sans objet	(31)	(8)	(22)	-	(7)	(12)	(80)
Écarts de conversion	(3)	(1)	(1)	1	2	(1)	(3)
Variations de périmètre et autres	85	-	13	-	(3)	2	97
31/12/2009	**418**	**80**	**264**	**44**	**210**	**132**	**1 148**
dont part à plus d'un an	*131*	*31*	*79*	*27*	*28*	*80*	*375*
Dotations	117	18	150	3	39	75	402
Effet d'actualisation	-	-	1	-	-	(4)	(3)
Reprises pour utilisation	(36)	(9)	(95)	(2)	(124)	(34)	(300)
Provisions devenues sans objet	(75)	(9)	(17)	-	(19)	(8)	(128)
Écarts de conversion	16	4	16	2	5	3	46
Variations de périmètre et autres	174	2	90	8	13	12	299
31/12/2010	**614**	**86**	**409**	**55**	**124**	**176**	**1 464**
dont part à plus d'un an	*275*	*35*	*104*	*26*	*21*	*127*	*588*

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent notamment des risques fiscaux identifiés au cours de revues réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

Les variations de périmètre et autres s'élèvent à 174 millions d'euros et sont principalement liées à l'entrée d'Areva Distribution dans le Groupe.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 17 millions d'euros.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances ;
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux ;
- des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

Les variations de périmètre qui s'élèvent à 90 millions d'euros sont essentiellement liées à l'acquisition d'Areva Distribution.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

Note 24 Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	4 348	4 508
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	1 379	1 386
Financement des locations financières	15	16
Participation des salariés	10	7
Part court terme des emprunts obligataires	(503)	(900)
Part court terme des autres dettes long terme	(239)	(104)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	**5 010**	**4 913**

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Billets de trésorerie	-	46
Intérêts courus non échus	110	116
Autres dettes	170	158
Tirage de lignes de crédit	-	-
Découverts et encours bancaires	93	87
Part court terme des emprunts obligataires	503	900
Part court terme des autres dettes long terme	239	104
Dettes financières courantes	**1 115**	**1 411**
DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	**6 125**	**6 324**

24.1 - Répartition par échéance

			31/12/2010	31/12/2009
	Principaux	Intérêts	*Swaps*	Principaux
2010				1 411
2011	1 115	246	45	734
2012	104	237	35	60
2013	1 085	210	19	1 316
2014	767	134	3	748
2015	980	85	3	971
2016 et au-delà	2 074	164	-	1 084
TOTAL	**6 125**	**1 076**	**105**	**6 324**

24.2 - Répartition par devise

	31/12/2010	31/12/2009
Euro	5 182	5 450
Dollar américain	521	500
Roupie indienne	22	73
Yen japonais	153	141
Real brésilien	75	43
Rouble russe	34	20
Peso colombien	23	-
Autres	115	97
TOTAL	**6 125**	**6 324**

24.3 - Emprunts obligataires

	31/12/2010	31/12/2009	Taux d'intérêt	Échéance
Schneider Electric SA 2010		900	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2011	500	500	Euribor + 0,200 % TV	juil 2011
Schneider Electric SA 2013	608	866	CMS 10 + 1,000 % TV et 6,750 % TF	juil 2013
Schneider Electric SA 2014	498	498	4,500 % TF	janv 2014
Schneider Electric SA 2015	748	748	5,375 % TF	janv 2015
Schneider Electric SA 2016	519	22	Euribor + 0,600 % TV et 2,875 % TF	juil 2016
Schneider Electric SA 2017	981	974	4,000 % TF	août 2017
Schneider Electric SA 2020	494	-	3,625 % TF	juil 2020
TOTAL	**4 348**	**4 508**		

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* ("EMTN"). À la clôture de l'exercice 2010, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 300 et 200 millions d'euros, mis en place successivement en juillet et en octobre 2010, au taux de 2,875 %, arrivant à échéance le 20 juillet 2016 ;
- 500 millions d'euros mis en place en juillet 2010 au taux de 3,625 % arrivant à échéance le 20 juillet 2020 ;
- 150 millions d'euros mis en place en mai 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros échéance 8 janvier 2015 au taux de 5,375 % mis en place en octobre 2007, portant ainsi la souche à 750 millions d'euros ;
- 250 millions d'euros mis en place en mars 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 780 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 1,03 milliard d'euros ;
- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 au taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013 ; en juillet 2010, cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement partiel pour 263 millions d'euros ;
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans *(Constant Maturity Swap)* et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 26 millions d'euros correspondant au montant actualisé des coupons à payer au titre d'un emprunt obligataire de 177 millions d'euros émis le 25 juillet 2008 et rémunéré à un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois et à échéance du 25 juillet 2016 ; le montant nominal de l'emprunt n'est pas comptabilisé du fait de la renonciation dès l'origine par le souscripteur, au remboursement du principal, en contrepartie du transfert sans recours à son profit des flux de trésorerie futurs attendus au titre d'une demande de remboursement d'une créance fiscale ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 janvier 2015 ;
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en août 2005 au taux de 4 % arrivant à échéance en août 2017.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Enfin, la Société a remboursé un emprunt obligataire de 900 millions d'euros émis en août 2005 à son échéance du 11 août 2010.

24.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, aucune n'étant utilisée à cette date.

Les contrats d'emprunts et lignes de crédit ne contiennent pas d'engagement de respect de ratios financiers ni de clauses de remboursement en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Note 25 Autres dettes à long terme

	31/12/2010	31/12/2009
Dette sur acquisition de Clipsal	9	8
Dette sur acquisitions 2010*	53	-
Dette sur acquisition d'Electroshield TM Samara	50	-
Autres	16	9
AUTRES DETTES À LONG TERME	**128**	**17**

* *Acquisitions de Cimac, ITG, D5X, Vizelia et H'Dev.*

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 15.2).

Note 26 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux. L'exposition du Groupe à ces différents risques est détaillée dans la partie "facteurs de risques" du Document de Référence.

26.1 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

		31/12/2009				31/12/2010	31/12/2010	
			Variation de la période				Nominal des contrats	
	Qualification IFRS	Valeur d'inventaire	Compte de résultat [1]	Capitaux propres [2]	Autres	Valeur d'inventaire	Vente	Achat
Change								
Contrats à terme en couverture de flux futurs	CFH*	(6)	(82)	(7)	-	(95)	-	(1 158)
Contrats à terme en couverture d'investissements nets	NIH*	(1)	-	10	-	9	627	-
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	Trading/FHV*	(27)	2	(1)	2	(24)	1 849	(1 583)
Métaux								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	9	-	5	-	14	-	(51)
Paiements sur la base d'actions								
Options d'achat	CFH*	-	13	12	28	53	-	(79) [3]
Taux								
Swaps de taux d'intérêt	CFH*/FVH*	(41)	3	14	-	(24)	-	(1 399)
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		**(66)**	**(64)**	**33**	**30**	**(67)**		

* *Cash Flow Hedge/Fair Value Hedge/Net Investment Hedge.*

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées dans le résultat net.
(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres (autres réserves).
(3) La couverture porte sur 1 121 990 actions Schneider Electric dans le cadre du programme de SARs aux États-Unis.

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

26.2 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur notionnelle [1]	Juste valeur	Valeur notionnelle [1]	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	410	410	245	245
Autres actifs financiers non courants	144	144	102	102
Valeurs mobilières de placement	1 825	1 825	2 681	2 681
Emprunts obligataires	(4 348)	(4 614)	(4 508)	(4 746)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(1 777)	(1 777)	(1 816)	(1 816)
INSTRUMENTS FINANCIERS HORS DÉRIVÉS	**(3 746)**	**(4 012)**	**(3 296)**	**(3 534)**

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

26.3 - Couverture de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

	31/12/2010		
	Ventes	Achats	Nets
AED	63	(46)	17
AUD	187	(14)	173
CHF	19	(7)	12
CZK	1	(14)	(13)
DKK	54	(1)	53
GBP	131	(113)	18
HKD	57	(87)	(30)
HUF	28	(2)	26
JPY	-	(70)	(70)
NOK	5	(43)	(38)
RUB	58	-	58
SEK	6	(154)	(148)
SGD	89	(2)	87
USD	1 732	(973)	759
Autres	46	(57)	(11)
TOTAL	**2 476**	**(1 583)**	**893**

Les contrats à terme sur devises consistent en une position nette vendeuse de 502 millions d'euros sur les couvertures de financements des filiales, et une position nette vendeuse de 391 millions d'euros sur les couvertures de flux opérationnels.

26.4 - Impact des instruments financiers

Au 31/12/2010	Effet sur le résultat financier	Effet sur les capitaux propres		
		Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	12	(32)	6	-
Prêts et créances	24	-	372	-
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(306)	-	(561)	-
Instruments dérivés	(64)	31	2	-
TOTAL	**(334)**	**(1)**	**(181)**	**-**

Au 31/12/2009	Effet sur le résultat financier	Effet sur les capitaux propres		
		Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	5	25	(2)	-
Prêts et créances	26	-	52	-
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(323)	-	(55)	-
Instruments dérivés	(16)	117	9	-
TOTAL	**(308)**	**142**	**4**	**0**

Les impacts des instruments financiers, par nature d'instrument, sur le résultat d'une part et sur les capitaux propres d'autre part, sont les suivants :

- les principaux impacts sur le résultat sont des produits et charges d'intérêts ;
- les impacts sur les capitaux propres sont principalement liés à l'évaluation des actifs disponibles à la vente et des instruments dérivés, ainsi qu'aux écarts de conversion des prêts, créances et dettes en devises.

26.5 - Échéancier des actifs et passifs financiers

	1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	(1 115)	(2 936)	(2 074)
Actifs financiers	3 389	135	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**2 274**	**(2 801)**	**(2 074)**

26.6 - Bilan par catégorie d'instruments financiers

	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts, créances et dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs financiers disponibles à la vente	410	410	-	410	-	-
Autres actifs financiers non courants	144	144	-	-	144	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**554**	**554**	**-**	**410**	**144**	**-**
Actif courant :						
Clients et créances d'exploitation	4 441	4 441	-	-	4 441	-
Autres créances	118	118	-	-	-	118
Actif financier courant	38	38	38	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	1 825	1 825	1 825	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	**6 422**	**6 422**	**1 863**	**-**	**4 441**	**118**
PASSIF						
Dettes financières non courantes :						
Dettes financières à plus d'un an	5 010	5 276	-	-	5 276	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**5 010**	**5 276**	**-**	**-**	**5 276**	**-**
Dettes courantes :						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	3 432	3 432	-	-	3 432	-
Autres dettes	204	204	-	-	19	185
Dettes financières courantes	1 115	1 115	-	-	1 115	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	**4 751**	**4 751**	**-**	**-**	**4 566**	**185**

	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts, créances et dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs financiers disponibles à la vente	245	245	-	245	-	-
Autres actifs financiers non courants	102	102	-	-	102	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**347**	**347**	**-**	**245**	**102**	**-**
Actif courant :						
Clients et créances d'exploitation	3 071	3 071	-	-	3 071	-
Autres créances	57	57	-	-	-	57
Actif financier courant	77	77	77	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 681	2 681	2 681	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	**5 886**	**5 886**	**2 758**	**-**	**3 071**	**57**
PASSIF						
Dettes financières non courantes :						
Dettes financières à plus d'un an	4 913	5 151	-	-	4 913	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**4 913**	**5 151**	**-**	**-**	**4 913**	**-**
Dettes courantes :						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 203	2 203	-	-	2 203	-
Autres dettes	143	143	-	-	20	123
Dettes financières courantes	1 411	1 411	-	-	1 411	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	**3 757**	**3 757**	**-**	**-**	**3 634**	**123**

26.7 - Hiérarchie de juste valeur

La répartition des instruments financiers par niveau de juste valeur est la suivante :

				31/12/2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	135	-	275	410
Dérivés nets des passifs	-	(67)	-	(67)
Valeurs mobilières de placement	1 825	-	-	1 825
ACTIFS NETS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	**1 960**	**(67)**	**275**	**2 168**

				31/12/2009
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	179	-	66	245
Dérivés nets des passifs	-	(66)	-	(66)
Valeurs mobilières de placement	2 681	-	-	2 681
ACTIFS NETS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	**2 860**	**(66)**	**66**	**2 860**

Note 27 Effectifs

27.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2010	2009
Production	61 911	55 125
Structure	61 571	60 940
EFFECTIFS MOYENS	**123 482**	**116 065**
Ventilation par zone :		
EMEAS *	60 937	57 360
Amérique du Nord	26 324	26 510
Asie Pacifique	36 221	32 195

* *Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud.*

La variation des effectifs moyens est principalement liée à l'acquisition des activités Distribution d'Areva.

27.2 - Charges de personnel

	2010	2009
Coût du personnel [1]	(4 649)	(4 330)
Participation et intéressement	(65)	(46)
Stock options et actions gratuites	(31)	(22)
Plan d'actionnariat salarié	(3)	(3)
CHARGES DE PERSONNEL	**(4 748)**	**(4 401)**

(1) Dont 63 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 25 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (note 22).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2010, le Groupe a versé aux membres de son Conseil de Surveillance 0,64 million d'euros au titre des jetons de présence. Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2010 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale hors membres du Directoire, s'est élevé à 9 millions d'euros, dont 3,9 millions d'euros au titre de la part variable.

Sur les trois derniers exercices, 279 500 options d'achat et de souscription d'actions ainsi que 185 000 actions de performance ont été attribuées aux membres de la Direction Générale (y compris membres du Directoire).

Le montant des engagements de retraite au titre des dirigeants s'élève à 73 millions d'euros au 31 décembre 2010 et à 68 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Se référer au chapitre 3 paragraphe 8 du Document de Référence pour plus de détails relatifs aux membres de la Direction Générale.

Note 28 Opérations avec des parties liées

28.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2010, ces transactions ne sont pas significatives.

28.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de Direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

Note 29 Engagements et passifs éventuels

29.1 - Cautions, avals et garanties

	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre garantie sur marchés (1)	880	469
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	17	16
Avals, cautions et garanties donnés	6	10
Autres engagements donnés (3)	175	176
GARANTIES DONNÉES	**1 078**	**671**
Avals, cautions et garanties reçus	80	64
GARANTIES REÇUES	**80**	**64**

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.
(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.
(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des garanties données en paiement de loyers.

En 2010, l'intégration des actifs d'Areva Distribution contribue à la hausse des engagements donnés pour 256 millions d'euros.

29.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2010, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

Prestations de services informatiques

Le Groupe est lié à la société Capgemini dans le cadre d'un accord d'externalisation infogérance de certaines fonctions informatiques en Europe et la mise en œuvre d'un système d'applications de gestion communes sous le progiciel SAP. La première version de ce système global a été mise en place en Inde (premier pilote) en avril 2007 et la deuxième version a été déployée mi 2008 dans plusieurs pays pilotes européens. Au titre de ce système, Schneider Electric a capitalisé à fin décembre 2010 des coûts pour un montant total (net des pertes de valeur) de 142 millions d'euros. Ces coûts sont amortis à compter de 2009 selon un mode progressif sur 7 années glissantes, en fonction du nombre d'utilisateurs au fur et à mesure du déploiement dans le monde.

Au titre de l'exercice 2010, les coûts relatifs à l'infogérance s'élèvent contractuellement à 103 millions d'euros incluant les effets volumes et l'indexation prévus au contrat (119 millions d'euros sur l'exercice 2009).

29.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la Direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Le Groupe a conclu un accord d'entreprise relatif au Droit Individuel à la Formation. Le Groupe a appliqué dans ses comptes le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits des salariés des entités françaises du Groupe est d'environ 1 417 000 heures au 31 décembre 2010.

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition d'APW en Inde

Le 7 janvier 2011, le Groupe a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de la majorité des actions d'APW President Systems Limited, société spécialisée dans la conception et la fabrication de baies et d'armoires électriques standards ou sur mesure, à destination notamment de clients finaux des télécoms et des technologies de l'information en Inde. APW President Systems Limited emploie environ 380 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires estimé à 1,08 milliard de roupies (soit environ 17 millions d'euros) sur les douze mois à fin septembre 2010. La société dispose de centres de production à Bangalore et à Pune, d'un large portefeuille clients ainsi que d'un réseau d'agences commerciales en Inde.

Note 31 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

					2010
(en milliers d'euros)	Ernst & Young	%	Mazars	%	Total
Audit					
Commissariat aux comptes	8 463	87 %	6 578	99 %	15 041
dont Schneider Electric SA	*100*		*100*		
dont filiales	*8 363*		*6 478*		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	1 046	11 %	80	1 %	1 126
dont Schneider Electric SA	-		-		
dont filiales	*1 046*		*80*		
Sous-total Audit	**9 509**	**98 %**	**6 658**	**100 %**	**16 167**
Autres prestations Juridique, fiscal	211	2 %	3	0 %	214
TOTAL HONORAIRES	**9 720**	**100 %**	**6 661**	**100 %**	**16 381**

					2009
(en milliers d'euros)	Ernst & Young	%	Mazars	%	Total
Audit					
Commissariat aux comptes	8 208	89 %	4 980	97 %	13 188
dont Schneider Electric SA	*100*		*100*		
dont filiales	*8 108*		*4 880*		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	670	7 %	129	3 %	799
dont Schneider Electric SA	-		-		
dont filiales	*670*		*129*		
Sous-total Audit	**8 878**	**97 %**	**5 109**	**99 %**	**13 987**
Autres prestations Juridique, fiscal	299	3 %	34	1 %	333
TOTAL HONORAIRES	**9 177**	**100 %**	**5 143**	**100 %**	**14 320**

Note 32 Liste des sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-après.

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Sociétés en Europe			
En intégration globale			
APC Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Berger Lahr Positec GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Crouzet GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Elau GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Elso GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Kavlico GmbH	Allemagne	-	100,0
Kavlico GmbH (ex Kavlico Technology GmbH)	Allemagne	100,0	100,0
Merten GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Merten Holding GmbH	Allemagne	100,0	100,0
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Ritto GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Automation Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Automation GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Germany GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Deutschland Energy GmbH	Allemagne	100,0	-
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Energy GmbH	Allemagne	100,0	-
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Real Estate GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Sachsenwerk GmbH	Allemagne	100,0	-
Svea Building Control System GmbH & Co. KG	Allemagne	-	100,0
Verwaltung SVEA Building Control Systems GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Vitrum Beteiligungs GmbH	Allemagne	-	100,0
Xantrex Technology GmbH	Allemagne	-	100,0
Areva T&D Austria AG (uniquement activité Distribution)	Autriche	100,0	-
Berger Lahr Positec Ges. m.b.H. & Co. KG	Autriche	-	51,0
Merten Ges. m.b.H. & Co. KG	Autriche	-	100,0
MGE UPS Systems Vertriebs GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Austria GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche	100,0	100,0
STI Power Drives GmbH	Autriche	60,0	60,0
Cofibel SA	Belgique	100,0	100,0
Compagnie Financière, Minière et Industrielle SA - Cofimines	Belgique	100,0	100,0
Établissements Crouzet NV	Belgique	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Belgium SA	Belgique	100,0	-
Schneider Electric SA	Belgique	100,0	100,0
Schneider Electric Services International SPRL	Belgique	100,0	100,0
Delixi Electric SEE EOOD	Bulgarie	100,0	100,0
Schneider Electric Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o	Croatie	100,0	100,0
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,0	100,0
Ørbaekvej 280 A/S	Danemark	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Schneider Electric Buildings Denmark A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Electric Denmark A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Electric IT Denmark ApS	Danemark	100,0	100,0
Schneider Nordic Baltic A/S	Danemark	100,0	100,0
APC Spain SL	Espagne	-	100,0
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,0	100,0
Hispano Mecano-Electrica SA	Espagne	100,0	100,0
Manufacturas Electricas SA	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric IT, Spain SL	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Spain, SL	Espagne	100,0	-
Schneider Electric España SA	Espagne	100,0	100,0
Telemantenimiento de Alta Tension, SL	Espagne	100,0	-
Xantrex Technology SL	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric EESTI A.S.	Estonie	100,0	100,0
Elari Oy	Finlande	100,0	100,0
Elko Suomi Oy	Finlande	100,0	100,0
I-Valo Oy	Finlande	100,0	100,0
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,0	100,0
Oy Lexel Finland Ab	Finlande	100,0	100,0
Pelco Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Strömfors Electric Oy	Finlande	100,0	100,0
Vamp Oy	Finlande	100,0	-
Alombard SAS	France	100,0	100,0
American Power Conversion Europe SARL	France	-	100,0
American Power Conversion France SARL	France	-	100,0
Areva T&D Holding SA (uniquement activité Distribution)	France	100,0	-
Areva T&D SAS (uniquement activité Distribution)	France	100,0	-
Areva T&D Protection & Contrôle SA (uniquement activité Distribution)	France	100,0	-
Ateliers de Constructions Électriques de Grenoble SA - ACEG	France	-	100,0
BCV Technologies SAS	France	100,0	100,0
Behar-Sécurité SARL	France	100,0	100,0
BEI Ideacod SAS	France	100,0	100,0
Berger Lahr Positec SAS	France	-	100,0
Boissière Finance SNC	France	100,0	100,0
Construction Électrique du Vivarais SAS	France	100,0	100,0
Crouzet Automatismes SAS	France	100,0	100,0
Dinel SAS	France	100,0	100,0
Distrelec SA	France	100,0	100,0
Elau SARL	France	100,0	100,0
Electro Porcelaine SAS	France	100,0	100,0
Epsys SAS	France	100,0	100,0
France Transfo SAS	France	100,0	100,0
Infraplus SAS	France	100,0	100,0
Machines Assemblage Automatique SAS	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Alès SAS	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Alpes SAS	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Loire SAS	France	100,0	100,0
MGE Finances SAS	France	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
MGE UPS Systems SAS	France	100,0	100,0
Muller & Cie SA	France	100,0	100,0
Newlog SAS	France	100,0	100,0
Normabarre SAS	France	100,0	100,0
Prodipact SAS	France	100,0	100,0
Rectiphase SAS	France	100,0	100,0
Sarel - Appareillage Électrique SAS	France	99,0	99,0
SCI Auxibati	France	100,0	100,0
SCI Usibati	France	100,0	100,0
Scanelec SAS	France	100,0	100,0
Schneider Automation SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Consulting SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Energy France SAS	France	100,0	-
Schneider Electric Foncière SAS - S.E.L.F.	France	100,0	100,0
Schneider Electric France SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Amérique du Nord SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Asie Pacifique SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Europe SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Industries SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric International SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing Bourguebus SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,0	100,0
Schneider Electric Telecontrol SAS	France	100,0	100,0
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,0	60,0
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,0	60,0
SCI du Pré Blanc	France	-	100,0
Société d'Application Électrique et Électronique SAS - SA2E	France	-	100,0
Société d'Appareillage Électrique Gardy SAS	France	100,0	100,0
Société d'Application et d'Ingénierie Industrielle et Informatique SAS - SA3I	France	100,0	100,0
Société du Rebauchet SAS	France	-	100,0
Société Électrique d'Aubenas SAS	France	100,0	100,0
Société Française de Construction Mécanique et Électrique SA	France	100,0	100,0
Société Française Gardy SA	France	100,0	100,0
Société pour l'équipement des industries chimiques SA	France	100,0	100,0
Société Rhodanienne d'Études et de Participations SAS	France	100,0	100,0
Spie Capag SA	France	100,0	100,0
Systèmes Équipements Tableaux Basse Tension SAS	France	100,0	100,0
Transfo Services SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric AE	Grèce	100,0	100,0
Schneider Electric IT Greece ABEE	Grèce	100,0	100,0
BEI Automative Hungary Manufacturing Inc.	Hongrie	100,0	100,0
CEE Schneider Electric Közep-Kelet Europai Korlatolt Felelösségü Tarsasag	Hongrie	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Hungary Ltd	Hongrie	100,0	-
Schneider Electric IT Hungary Kft	Hongrie	100,0	100,0
Schneider Electric Hungaria Villamassagi ZRT	Hongrie	100,0	100,0
APC (EMEA) Ltd	Irlande	100,0	100,0
APC Dublin Ltd	Irlande	-	100,0
Schneider Electric Buildings Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric Ireland	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric IT Logistics Europe Ltd	Irlande	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Controlli Srl	Italie	100,0	100,0
Crouzet Componenti Srl	Italie	100,0	100,0
Elau Systems Italia Srl	Italie	-	100,0
Schneider Electric IT Italia Srl	Italie	100,0	100,0
Motion Srl In Liquidazione	Italie	100,0	100,0
OVA Bargellini Spa	Italie	100,0	100,0
SAIP & Schyller Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Manufacturing Italia Srl	Italie	100,0	-
Schneider Electric Industrie Italia SpA	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric SpA	Italie	100,0	100,0
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,0	100,0
Schneider Electric Baltic Distribution Center	Lettonie	100,0	100,0
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,0	100,0
UAB Schneider Electric Lietuva	Lituanie	100,0	100,0
COC Luxembourg S.à r.l.	Luxembourg	100,0	-
Comodot S.à r.l.	Luxembourg	100,0	100,0
Industrielle de Réassurance SA	Luxembourg	100,0	100,0
SGBT European Major Investments SA	Luxembourg	100,0	100,0
SHL Luxembourg S.à r.l.	Luxembourg	100,0	-
ELKO A.S.	Norvège	100,0	100,0
JO-EL Electric A.S.	Norvège	100,0	100,0
Lexel Holding Norgue A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric IT Norway A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric Norge A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Norway A.S.	Norvège	100,0	100,0
American Power Conversion Corp (APC) B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Benelux B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Holdings B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC International Corporation B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC International Holdings B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Citect B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Control Microsystems B.V.	Pays-Bas	100,0	-
Crouzet B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Elau B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Pelco Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Pro-Face HMI B.V. (sous-groupe)	Pays-Bas	99,9	99,9
Sandas Montage B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Schneider Electric B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Netherlands B.V.	Pays-Bas	100,0	-
Schneider Electric Logistic Centre B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing The Netherlands B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
U.P.S. Systems MGE B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Poland Sp. z.o.o.	Pologne	-	100,0
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Poland Sp. z.o.o.	Pologne	100,0	-
Schneider Electric Industries Polska Sp	Pologne	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Schneider Electric IT Poland Sp. Z.o.o	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Polska Sp	Pologne	100,0	100,0
APC Portugal, LDA	Portugal	-	100,0
Schneider Electric II IT Portugal LDA	Portugal	100,0	100,0
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,0	100,0
Merten Czech s.r.o.	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric A.S.	République Tchèque	98,3	98,3
Schneider Electric CZ s.r.o.	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,0	100,0
Advance Cayson Ltd	Royaume-Uni	-	100,0
Advance Dormant No. 1 Ltd	Royaume-Uni	-	100,0
Ajax Electrical Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC DC Network Solutions UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC Holdings (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC Power and Cooling, UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Areva T&D UK Ltd (uniquement activité Distribution)	Royaume-Uni	100,0	-
Berger Lahr Positec Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Capacitors Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
CBS Group Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Citect Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Crouzet Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Crydom SSR Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
E-GETIT Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Elau Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Electric City Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET Group PLC	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET Pension Scheme Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET PLC	Royaume-Uni	100,0	100,0
Grawater Ltd	Royaume-Uni	-	100,0
Intelligent Motion Systems UK Ltd	Royaume-Uni	90,0	90,0
JO-EL Electric Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
JO-JO (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Lexel Holdings (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
MITA (NW) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
MITA (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Nestfarm Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Newall Measurement Systems Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Pelco UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Powerman Ltd (ex Grawater of Wakefield Ltd)	Royaume-Uni	100,0	100,0
Sarel Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Satchwell Controls Systems Ltd	Royaume-Uni	-	100,0
Schneider Electric (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric Energy Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	-
Schneider Electric Energy UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	-
Schneider Electric IT UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Serck Control and Safety Ltd	Royaume-Uni	100,0	-
Serck Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	-

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Tac Satchwell (Northern Ireland) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Thorsman Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Tower Forged Products Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Tower Manufacturing Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Yorkshire Switchgear Group Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
DIN Elektro Kraft OOO	Russie	100,0	100,0
LLC Merten Russland OOO	Russie	-	100,0
LLC Schneider Electric Zavod ElectroMonoblock	Russie	100,0	75,0
OOO Schneider Electric Buildings (Russia)	Russie	100,0	100,0
OOO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,0	100,0
OOO RusEl	Russie	100,0	100,0
OOO Schneider Electric Kaliningrad	Russie	100,0	100,0
OOO UralElektroKontaktor	Russie	100,0	100,0
OOO Wessen	Russie	100,0	100,0
OOO Wextro	Russie	100,0	100,0
Relay Protection Vamp CJSC	Russie	100,0	-
Schneider Electric Equipment Kazan Ltd	Russie	100,0	100,0
ZAO Potential	Russie	100,0	100,0
ZAO Schneider Electric	Russie	100,0	100,0
Schneider Electric Srbija d.o.o. Beograd	Serbie	100,0	100,0
Schneider Electric Slovakia Spol s.r.o	Slovaquie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o.	Slovenie	100,0	100,0
AB Crahftere 1	Suède	100,0	100,0
AB Wibe	Suède	100,0	100,0
AB Wibe Telescopic Masts	Suède	100,0	100,0
Elau AB	Suède	100,0	100,0
Elektriska AB Delta	Suède	100,0	100,0
Elko AB	Suède	100,0	100,0
JO-EL Electric AB	Suède	100,0	100,0
Lexel AB	Suède	100,0	100,0
Pelco Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Pisara AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Distribution Centre AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric IT Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100,0	100,0
Thorsman & Co AB	Suède	100,0	100,0
Areva T&D AG (uniquement activité Distribution)	Suisse	100,0	-
Crouzet AG	Suisse	100,0	100,0
Elau AG	Suisse	-	100,0
Feller AG	Suisse	83,7	83,7
Gutor Electronic GmbH	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric IT Switzerland AG	Suisse	100,0	100,0
Sarel AG	Suisse	-	97,8
Schneider Electric Finances SA	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Motion AG	Suisse	-	100,0
Schneider Electric (Schweitz) AG	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Smart Electric	Ukraine	-	100,0
Sociétés mises en équivalence			
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,0	20,0
Möre Electric Group A/S	Norvège	34,0	34,0
Electroshield TM Samara (sous-groupe)	Russie	50,0	-
Sociétés en Amérique du Nord			
En intégration globale			
Cofimines Overseas Corp.	Canada	-	100,0
Control Microsystems Inc.	Canada	100,0	-
Inde Electronics Inc.	Canada	-	99,9
Juno Lighting Ltd	Canada	100,0	100,0
Novasena 1 ULC	Canada	100,0	100,0
Novasena 2 ULC	Canada	100,0	100,0
Power Measurement Ltd	Canada	100,0	100,0
Schneider Electric Canada Inc.	Canada	100,0	100,0
Trio Datacom Inc.	Canada	100,0	-
Xantrex Technology Inc.	Canada	-	100,0
APC Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Automatismo Crouzet De Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Aerospace de México, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Transportation de México, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Industrias Electronicas Pacifico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
MGE Systems Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Ram Tech Manufacturing de Mexico S de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Ram Tech Services de Mexico S de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Electric Administracion, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Electric Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Industrial Tlaxcala, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider R&D, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Recursos Humanos, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Square D Company Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Adaptive Instruments Corp.	États-Unis	100,0	-
American Power Conversion Federal Systems, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
APC America Inc.	États-Unis	100,0	100,0
APC Corp.	États-Unis	100,0	100,0
APC Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
APC Sales & Service Corp.	États-Unis	100,0	100,0
BEI Precisions Systems & Space Co. Inc.	États-Unis	100,0	100,0
BEI Sensors & Systems Company, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Control Microsystems U.S. Inc.	États-Unis	100,0	-
Crydom, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Delsena 1, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Delsena 2, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Juno Lighting LLC	États-Unis	100,0	100,0
Juno Manufacturing Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Kavlico Corp.	États-Unis	100,0	100,0
Neovasys Inc.	États-Unis	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Netbotz Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Newall Electronics Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Nu-Lec LLC	États-Unis	-	100,0
P.H.L. Four, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
P.H.L. One, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
P.H.L. Three, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
Pacsena LP	États-Unis	100,0	100,0
Palatine Hills Leasing Inc.	États-Unis	80,0	80,0
Pelco, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Power Measurement Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Pro-face America, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Americas, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Critical Systems, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Engineering Services, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Investments 2, Inc.	États-Unis	100,0	-
Schneider Electric Motion USA, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric USA, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Vermont Ltd	États-Unis	100,0	100,0
SNA Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Square D Investment Company	États-Unis	100,0	100,0
Veris Industries LLC	États-Unis	100,0	100,0
Xantrex Technology Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Xantrex Technology USA Inc.	États-Unis	100,0	-
Sociétés en Asie Pacifique			
En intégration globale			
APC Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Australian Electrical Supplies Pty. Limited	Australie	-	100,0
Citect Corporation Limited	Australie	100,0	100,0
Citect Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Clipsal Australia Holdings Pty. Limited	Australie	-	100,0
Clipsal Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Clipsal Pacific Holdings Pty. Limited	Australie	-	100,0
Clipsal Technologies Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Control Microsystems Asia Pacific Pty. Ltd	Australie	100,0	-
CSI Control Systems International Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
CSI Pacific (Australia) Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Dataletta Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Efficient Energy Systems Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Invensys Building Systems Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
MGE-UPS Systems Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Moduline Holdings Pty. Limited	Australie	-	100,0
Moduline Pty. Limited	Australie	-	100,0
Nu-Lec Industries Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
PDL Holdings Australia Pty. Limited	Australie	-	100,0
PDL Industries Australia Pty. Limited	Australie	-	100,0
Pelco Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Pro-face Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Scadagroup Pty. Ltd	Australie	100,0	-
Schneider Electric (Australia) Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric Australia Holdings Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Serck Controls Pty. Ltd	Australie	100,0	-
Tarway Pty. Limited	Australie	-	100,0
Three Products Pty. Limited	Australie	-	100,0
Trio Datacom Pty. Ltd	Australie	100,0	-
Two Plastics Pty. Limited	Australie	-	100,0
APC (Suzhou) Uninterrupted Power Supply Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
APC (Xiamen) Power Infrastructure Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
APC Gutor Power & Cooling Shanghai Co. Ltd	Chine	-	100,0
Areva T&D (Guangdong) Switchgear Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	51,0	-
Areva T&D (Xiamen) Switchgear Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	100,0	-
Areva T&D Beijing Switchgear Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	100,0	-
Areva T&D Huadian Switchgear (Xiamen) Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	55,0	-
Areva T&D Shanghai Power Automation Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	58,0	-
Areva T&D Suzhou High Voltage Switchgear Co. Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	80,0	-
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering Co. Ltd	Chine	75,0	75,0
Citect Controls Systems (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
Clipsal China Company Limited	Chine	-	100,0
Clipsal Manufacturing (Huizhou) Ltd	Chine	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
Foshan Gaoming TAC Electronic & Electrical Products Company Ltd	Chine	100,0	100,0
Foshan Wilco Electrical Trading Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
MERTEN Shanghai Electric Technology Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
MGE Manufacturing Shanghai Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Proface China International Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	99,9	99,9
RAM Electronic Technology and Control (Wuxi) Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Beijing) Medium & Low Voltage Co. Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider (Beijing) Medium Voltage Co. Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co. Ltd	Chine	70,0	70,0
Schneider (Shanghai) Supply Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd	Chine	90,0	90,0
Schneider (Suzhou) Enclosure Systems Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Suzhou) Transformers Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Automation Solutions (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider Electric (China) Investment Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Devices (Dong Guan) Co. Ltd	Chine	-	100,0
Schneider Electric International Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric IT (China) Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Co. Ltd	Chine	75,0	75,0
Schneider Shanghaï Apparatus Parts Manufacturing Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Shanghaï Industrial Control Co. Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Shanghaï Low Voltage Term. Apparatus Co. Ltd	Chine	75,0	75,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Schneider Shanghaï Power Distribution Electric Apparatus Co. Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Suzhou Areva T&D Switchgear Ltd (uniquement activité Distribution)	Chine	58,0	-
Tianjin Merlin Gerin Co. Ltd	Chine	75,0	75,0
Wuxi Proface Electronic Co. Ltd	Chine	99,9	99,9
Pro Face Korea Co. Ltd	Corée du Sud	99,9	99,9
Schneider Electric Korea Ltd (ex Samwha EOCR Co. Ltd)	Corée du Sud	100,0	100,0
Schneider Electric IT Korea	Corée du Sud	-	100,0
Schneider Electric Korea Ltd	Corée du Sud	-	100,0
APC Hong Kong Limited	Hong Kong	-	100,0
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Asia Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Hong Kong Limited	Hong Kong	-	100,0
Clipsal Industries Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
CVH Industries Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Full Excel (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
GET Asia Limited	Hong Kong	-	100,0
GET Santai Limited	Hong Kong	-	100,0
Invensys Building Systems (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric IT Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100,0	100,0
SWC Technology Limited	Hong Kong	100,0	-
APC India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
Areva T&D India Ltd (uniquement activité Distribution)	Inde	72,2	-
Cimac Automation Private Ltd	Inde	85,0	-
Cimac Software Systems Private Ltd	Inde	85,0	-
Schneider Electric Conzerv India PTE Ltd	Inde	100,0	100,0
CST Sensors India Private Limited	Inde	100,0	100,0
LK India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
MGE UPS Systems India Private Ltd	Inde	-	100,0
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
PT Areva T&D (uniquement activité Distribution)	Indonésie	67,7	-
PT Bowden Industries Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Clipsal Manufacturing Jakarta	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric IT Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Merten Intec Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,0	100,0
PT Unelec Indonesia (uniquement activité Distribution)	Indonésie	100,0	-
APC Japan, Inc.	Japon	100,0	100,0
Arrow Co. Ltd	Japon	100,0	100,0
Digital Electronics Corporation	Japon	99,9	99,9
Schneider Electric Japan Holdings Ltd	Japon	100,0	100,0
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,0	60,0
Clipsal (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
DESEA Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Huge Eastern Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solutions (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Electric (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Schneider Electric (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	30,0	30,0
Schneider Electric Energy Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100,0	-
Schneider Electric Industries (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Schneider Electric IT Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Citect NZ 2005 Ltd	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
Schneider Electric (NZ) Ltd	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
American Power Conversion Land Holdings Inc.	Philippines	100,0	100,0
Clipsal Philippines	Philippines	100,0	100,0
MGE UPS Systems Philippines Inc.	Philippines	100,0	100,0
Schneider Electric (Philippines) Inc.	Philippines	100,0	100,0
Clipsal International Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solution Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Merten Asia Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
MGE Logistic South Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Pelco Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Singapore Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Export Services Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric ISC (S) Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric IT Logistics Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric IT Singapore Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Logistics Asia Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Overseas Asia Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Singapore Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
TAC (IBS) Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
TAC Control Asia Pte. Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100,0	100,0
Pro Face Taïwan Co. Ltd	Taïwan	99,9	99,9
Schneider Electric Taïwan Co. Ltd	Taïwan	100,0	100,0
Clipsal (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	95,1	95,1
MGE UPS Systems S.A. (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Pinnacle Supplier Company Limited	Thaïlande	-	100,0
Pro Face South East Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	100,0	99,9
Schneider (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Schneider Electric CPCS (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Square D Company (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Clipsal Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,0	100,0
MGE UPS Systems Viet Nam Limited	Vietnam	100,0	-
Schneider Electric Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,0	100,0
Sociétés en intégration proportionnelle			
Delixi Electric Ltd (sous-groupe)	Chine	50,0	50,0
Sociétés mises en équivalence			
Sunten Electric Equipment	Chine	50,0	-
Fuji Electric FA Components & Systems Co., Ltd (sous-groupe)	Japon	37,0	37,0
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,0	40,0

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Sociétés dans le Reste du monde			
En intégration globale			
Alight Investment Holdings (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Citect (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Clipsal Industries (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Clipsal Manufacturing (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Clipsal South Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Clipsal Electronic Systems (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Delixi Electric South Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Hoist-Tec (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Merlin Gerin SA (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	80,0	80,0
Nu-Lec Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	49,0
Pelco Video Security South Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
RBF Technology (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	74,0
Schneider Electric IT South Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Schneider Electric South Africa (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	74,9	100,0
Schneider Investment Holdings (Pty.) Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Valortrade 27 (Pty.) Ltd trading as SMSVend	Afrique du Sud	80,0	80,0
Delixi Electric Algérie	Algérie	100,0	-
SARL Schneider Electric Algérie	Algérie	100,0	100,0
Areva T&D Saudi Arabia (uniquement activité Distribution)	Arabie Saoudite	100,0	-
EPS Electrical Power Distribution Board & Switchgear Ltd	Arabie Saoudite	51,0	51,0
MGE UPS Systems Argentina S.A	Argentine	100,0	100,0
Schneider Electric Argentina SA	Argentine	100,0	100,0
Clipsal Middle East	Bahreïn	80,0	80,0
Xantrex International SRL	Barbade	-	100,0
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	-	100,0
Standard Holdings Ltd	Bermudes	-	100,0
APC Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Areva Transmissao & Distribuiçao de Energia Ltda (uniquement activité Distribution)	Brésil	100,0	-
CST Latino America Comercio E Representacao de Produtos Electricos E Elestronicos Ltda	Brésil	99,8	99,8
MGE UPS Systems Do Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Microsol Tecnologia SA	Brésil	100,0	100,0
Ram Do Brasil, Ltda	Brésil	100,0	100,0
SB Soluçöes Tecnológicas Ltda	Brésil	100,0	-
Schneider Electric Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Schneider Electric Participaçoes Ltda	Brésil	-	100,0
Softbrasil Automaçäo Ltda	Brésil	100,0	-
Waltec Equipamentos Electricos Ltda	Brésil	100,0	-
Inversiones Schneider Electric Uno Limitada	Chili	100,0	100,0
Marisio SA	Chili	100,0	100,0
Schneider Electric Chile SA	Chili	100,0	100,0
Areva T&D S.A. (uniquement activité Distribution)	Colombie	100,0	-
Dexson Electric SA	Colombie	100,0	-
Schneider de Colombia SA	Colombie	80,0	80,0
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,0	100,0
Delixi Electric Egypt s.a.e	Égypte	98,0	98,0
Schneider Electric Distribution Company	Égypte	87,4	87,4

		% d'intérêt 31/12/2010	% d'intérêt 31/12/2009
Schneider Electric Egypt SA	Égypte	91,0	91,0
Cimac Electrical and Control Systems LLC	Émirats Arabes Unis	80,0	-
Cimac FZCO	Émirats Arabes Unis	100,0	-
Cimac LLC	Émirats Arabes Unis	49,0	-
Clipsal Middle East FZC	Émirats Arabes Unis	100,0	80,0
Clipsal Middle East FZCO	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
CLS Systems FZCO	Émirats Arabes Unis	100,0	-
Delixi Electric FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Hunter Watertech Middle East FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	-
Schneider Electric DC MEA FZCO	Émirats Arabes Unis	100,0	-
Schneider Electric FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Schneider Electric RAK FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Xantrex Technology (B.V.I.) Inc.	Iles Vierges	-	100,0
Schneider Electric Industries Iran	Iran	89,0	89,0
Telemecanique Iran	Iran	100,0	100,0
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,0	100,0
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Liban	96,0	96,0
Crouzet SA	Maroc	100,0	100,0
Delixi Electric Maroc SARL AU	Maroc	100,0	100,0
Schneider Electric IT Morocco, SA	Maroc	100,0	100,0
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,0	100,0
Delixi Electric West Africa Ltd	Nigeria	100,0	100,0
Schneider Electric Nigeria Ltd	Nigeria	100,0	100,0
Schneider Electric Oman LLC	Oman	100,0	-
Areva T&D Pakistan Privated Limited (uniquement activité Distribution)	Pakistan	80,0	-
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,0	100,0
Cimac Electrical and Automation W.L.L	Qatar	75,0	-
Areva T&D Enerji Endustrisi A.S. (uniquement activité Distribution)	Turquie	100,0	-
DMR Demirbag Elektrik Malzemeleri Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,0	100,0
Metesan Elektric Malzemeleri Ticaret Ve Pazarlama A.S.	Turquie	100,0	100,0
Schneider Electric Bilgi Teknolojileri Ticaret Ve Pazarlama A.S.	Turquie	100,0	100,0
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100,0	100,0
APC Uruguay S.A.	Uruguay	100,0	100,0
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,9	91,9

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 "Principes comptables" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités de présentation des comptes consolidés et les nouvelles normes d'application obligatoire.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.9 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;
- comme exposé dans les notes 1.11 et 8 de l'annexe, votre Société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé, par sondages, à la vérification des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée ;
- comme indiqué dans les notes 1.16 et 16 de l'annexe, les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé ;
- les notes 1.19 et 22 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée ;
- la note 7 "Charges de restructuration" indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2010. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2010, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Mazars	**Ernst & Young et Autres**
David CHAUDAT	Yvon SALAÜN

6 Comptes sociaux

1. Bilan 224

2. Compte de résultat 226

3. Annexe aux comptes sociaux 227

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 238

5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2010 239

6. Filiales et participations 240

7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années 242

1. Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Note	Brut	Amorts. ou Prov.	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
Actif immobilisé :						
Immobilisations incorporelles	1.1					
Droits et valeurs similaires		27 474	(27 474)	-	-	-
Immobilisations corporelles	1.2					
Terrains		2 964	-	2 964	2 965	2 965
Constructions		48	(48)	-	-	-
Autres		1 469	(243)	1 226	1 226	1 218
		31 955	(27 764)	4 190	4 191	4 183
Immobilisations financières						
Titres de participation	2.1	4 608 104	(17 897)	4 590 207	4 590 203	4 589 388
Autres titres immobilisés	2.2	160 081	(77)	160 004	160 004	176 386
Créances rattachées à des participations	2.3	3 140 038	(61)	3 139 977	3 139 107	3 928 808
Autres		-	-	-	-	10 366
		7 908 223	(18 035)	7 890 188	7 889 315	8 704 949
Total actif immobilisé		**7 940 178**	**(45 799)**	**7 894 378**	**7 893 505**	**8 709 132**
Actif circulant :						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés		58	-	58	136	49
Autres	3	230 307	(45 260)	185 047	2 394	43 938
		230 365	(45 260)	185 105	2 529	43 987
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	4	217 284	-	217 284	219 240	192 779
Disponibilités Groupe	5	6 481 885	-	6 481 885	6 065 867	4 859 208
Autres disponibilités		981	-	981	15	49
		6 700 150	-	6 700 150	6 285 122	5 052 036
Total actif circulant		**6 930 515**	**(45 260)**	**6 885 255**	**6 287 651**	**5 096 022**
Compte de régularisation :						
Charges constatées d'avance	6.1	1 696	-	1 696	1 616	2 714
Charges à répartir	6.2	8 943	-	8 943	8 952	7 601
Primes de remboursement des obligations	6.3	49 995	-	49 995	53 593	30 298
Écarts de conversion actif		-	-	-	-	24 730
TOTAL ACTIF		**14 931 328**	**(91 059)**	**14 840 268**	**14 245 318**	**13 870 496**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres :				
Capital social	7.1	2 175 673	2 102 016	1 979 405
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7.2	6 392 899	5 831 637	5 276 257
Réserves				
Réserve légale		210 202	197 941	196 239
Report à nouveau	7.3	256 681	322 373	13 567
Résultat de l'exercice		702 982	475 753	1 147 592
Provisions réglementées		2	425	425
Total capitaux propres		**9 738 439**	**8 930 145**	**8 613 485**
Provisions pour risques et charges :	8			
Provisions pour risques		45	959	992
Provisions pour charges		31 704	31 779	31 809
Total provisions pour risques et charges		**31 749**	**32 738**	**32 801**
Dettes à long terme :				
Emprunts obligataires	9	4 544 565	4 707 565	3 667 565
Autres emprunts et dettes assimilées	10	510 369	514 487	1 325 706
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières	11	3	46 678	189 889
		5 054 951	5 268 743	5 183 173
Dettes à court terme :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		288	251	91
Dettes fiscales et sociales		5 148	3 363	3 009
Autres dettes		9 694	10 013	12 275
		15 130	13 626	15 375
Total dettes long terme et court terme		**5 070 081**	**5 282 369**	**5 198 548**
Produits constatés d'avance		-	66	961
Écarts de conversion passif		-	-	24 701
TOTAL PASSIF		**14 840 268**	**14 245 318**	**13 870 496**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	2010	2009	2008
Autres produits de gestion courante et divers		2 379	2 455	1 964
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		1 992	2 424	2 681
Produits d'exploitation		**4 371**	**4 879**	**4 645**
Achats et charges externes		5 549	8 533	8 610
Impôts et taxes		1 726	2 063	2 334
Charges de personnel		8 198	5 862	5 750
Dotations aux amortissements et aux provisions		200	1 973	2 140
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		1 005	1 257	1 757
Charges d'exploitation		**16 678**	**19 689**	**20 590**
Résultat d'exploitation		**(12 307)**	**(14 810)**	**(15 946)**
Revenus du portefeuille		691 233	540 925	951 827
Intérêts et produits assimilés		142 631	182 775	431 325
Reprises de provisions dépréciation des créances à LT et autres		0	103	0
Produits financiers		**833 864**	**723 803**	**1 383 152**
Intérêts et charges assimilés		319 904	321 229	285 563
Dotations aux amortissements et provisions et autres		4 484	1 926	1 835
Charges financières		**324 388**	**323 155**	**287 398**
Résultat financier	14	**509 476**	**400 649**	**1 095 754**
Produits sur cessions d'immobilisations		192	294	11 187
Reprises de provisions et transferts de charges		1 499	32 433	17 460
Autres produits exceptionnels		1 230	8 861	5 775
Produits exceptionnels		**2 921**	**41 588**	**34 423**
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		2 273	2 962	23 356
Dotations aux provisions et amortissements		0	0	31 494
Autres charges exceptionnelles		56	410	12 335
Charges exceptionnelles		**2 329**	**3 372**	**67 184**
Résultat exceptionnel	15	**592**	**38 216**	**(32 762)**
Impôts sur les bénéfices/Produit d'intégration fiscale	16	**205 221**	**51 700**	**100 546**
BÉNÉFICE		**702 982**	**475 753**	**1 147 592**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3. Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, Schneider Electric SA a procédé pour 635 millions d'euros aux opérations d'augmentation de capital suivantes :

- versement du dividende 2009 en actions pour 330 millions d'euros ;
- augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan mondial d'actionnariat salarié pour 144 millions le 8 juillet 2010 ;
- levées de *stock options* pour 161 millions d'euros.

La Société a réalisé plusieurs émissions obligataires sur l'exercice pour un montant nominal total de 1 milliard d'euros et a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 2005 de 900 millions d'euros à son échéance du 11 août 2010.

Par ailleurs, la Société a procédé le 21 juillet 2010 à un rachat partiel de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros à échéance au 16 juillet 2013 pour un montant notionnel de 263 millions d'euros contre un prix de rachat de 299 millions d'euros. Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une charge financière de 36 millions d'euros.

Enfin la Société a procédé au remboursement du solde de billets de trésorerie, soit 46 millions d'euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2010 sont établis comme l'année précédente selon les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la Société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis.

Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres détenus sont valorisés au coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture, ou si le cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture est inférieur au coût moyen pondéré.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la Société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite complémentaires pris par la Société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à amortir sur 10 ans les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

Note 1 Immobilisations

1.1 - Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1.2 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Brut	4 481	-	(1)	4 480
Amortissements	(290)	-	-	(290)
NET	**4 191**	**-**	**(1)**	**4 190**

Note 2 Immobilisations financières

2.1 - Titres de participation

Titres de participation	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Brut	4 608 100	4	-	4 608 104
Provisions	(17 897)	-	-	(17 897)
NET	**4 590 203**	**4**	**(0)**	**4 590 207**

Les mouvements de l'exercice sur les titres de participation concernent la souscription à l'augmentation de capital des sociétés Cofibel et Cofimines.

Au 31 décembre 2010, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
Cofibel	136 943
Cofimines	82 614
Digital Holdings Co Ltd	21 249
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	4 920
TOTAL	**4 590 207**

2.2 - Autres titres immobilisés

Autres titres immobilisés	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Actions propres	48 778	-	-	48 778
Autres titres	111 303	-	-	111 303
Provisions sur autres titres	(77)	-	-	(77)
NET	**160 004**	**-**	**-**	**160 004**

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'options. Schneider Electric SA maintient dans ce poste les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. En revanche, depuis cette date, tous les achats réalisés afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, 997 077 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 49 millions d'euros.

La ligne "autres titres" contient principalement les titres AXA pour 111 millions d'euros. Les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste sont dépréciées intégralement.

2.3 - Créances rattachées à des participations

Créances rattachées à des participations	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Brut	3 139 168	90 850	(89 980)	3 140 038
Provisions	(61)	-	-	(61)
NET	**3 139 107**	**90 850**	**(89 980)**	**3 139 977**

Au 31 décembre 2010, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 3 milliards d'euros, à échéance 2011 et 2015, ainsi que des intérêts courus pour un montant global de 39 millions d'euros.

Note 3 Autres créances

Autres créances	31/12/2010	31/12/2009
Brut	230 307	47 671
Provisions	(45 260)	(45 277)
NET	**185 047**	**2 394**

Le poste Autres créances correspond en grande partie à la prise en compte du boni d'intégration fiscale de 207 millions d'euros net des avances versées par les filiales pour 54 millions d'euros soit un solde de 153 millions d'euros.

Le poste intègre toujours au 31 décembre 2010 une créance litigieuse pour 45 millions d'euros dépréciée en totalité.

Note 4 Valeurs mobilières de placement

	31/12/2009		Augmentation	Diminution	31/12/2010	
	Nombre d'actions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre d'actions
Plan 26	761 313	45 129		(1 829)	43 300	730 453
Plan 27	948 241	54 255		(127)	54 128	946 027
Plan 28	1 000 000	57 348			57 348	1 000 000
Plan 29	31 333	1 797			1 797	31 333
Plan 30	877 586	60 711			60 711	877 586
Total Brut	3 618 473	219 240	-	(1 956)	217 284	3 585 399
Provisions		-		-	-	
TOTAL NET		**219 240**	**-**	**(1 956)**	**217 284**	

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la Société afin de couvrir les plans d'options.

Note 5 Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

Note 6 Comptes de régularisation actifs

6.1 - Charges constatées d'avance

Ce poste d'environ 1 million d'euros concerne les frais sur *swap* de taux dont le sous-jacent est l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 8 octobre 2007.

6.2 - Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
du 11/08/2005 sur 5 ans de 900 millions d'euros	215		(215)	0
du 11/08/2005 sur 12 ans de 600 millions d'euros	991		(113)	878
du 17/07/2006 sur 5 ans de 500 millions d'euros	62		(40)	22
du 17/07/2006 sur 7,5 ans de 500 millions d'euros	101		(23)	78
du 08/10/2007 sur 8 ans de 600 millions d'euros	1 074		(214)	860
du 16/02/2007 sur 7 ans de 4 500 millions d'euros (crédit relais)	2 642		(526)	2 116
du 21/05/2008 sur 5 ans de 18 millions d'euros	45		(14)	31
du 21/05/2008 sur 5 ans de 183 millions d'euros	447		(129)	318
du 21/05/2008 sur 7 ans de 55 millions d'euros	157		(31)	126
du 21/05/2008 sur 7 ans de 129 millions d'euros	359		(64)	295
du 11/06/2008 sur 5 ans de 12 millions d'euros	30		(9)	21
du 25/07/2008 sur 8 ans de 177 millions d'euros	131		(16)	115
du 20/03/2009 sur 9 ans de 250 millions d'euros	104		(11)	93
du 30/04/2009 sur 5 ans de 150 millions d'euros	201		(37)	164
du 16/01/2009 sur 4 ans de 750 millions d'euros	2 394		(1 231)	1 163
du 20/07/2010 sur 6 ans de 300 millions d'euros		808	(55)	753
du 20/07/2010 sur 6 ans de 200 millions d'euros		504	(19)	485
du 20/07/2010 sur 10 ans de 500 millions d'euros		1 475	(49)	1 426
	8 952	**2 787**	**(2 796)**	**8 943**

6.3 - Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
du 11/08/2005 sur 5 ans de 900 millions d'euros	199		(199)	0
du 11/08/2005 sur 12 ans de 600 millions d'euros	3 208		(367)	2 841
du 17/07/2006 sur 5 ans de 500 millions d'euros	306		(197)	109
du 17/07/2006 sur 7,5 ans de 500 millions d'euros	1 856		(413)	1 443
du 08/10/2007 sur 8 ans de 600 millions d'euros	353		(71)	283
du 11/04/2008 sur 10 ans de 55 millions d'euros	6 256		(672)	5 584
du 11/04/2008 sur 10 ans de 125 millions d'euros	14 605		(1 566)	13 039
du 20/03/2009 sur 9 ans de 250 millions d'euros	30 275		(3 234)	27 041
du 30/04/2009 sur 5 ans de 150 millions d'euros	(3 734)		674	(3 060)
du 16/01/2009 sur 4 ans de 750 millions d'euros	270		(139)	131
du 20/07/2010 sur 6 ans de 300 millions d'euros		2 031	(139)	1 892
du 20/07/2010 sur 6 ans de 200 millions d'euros		(3 698)	138	(3 560)
du 20/07/2010 sur 10 ans de 500 millions d'euros		4 400	(146)	4 254
	53 593	**2 733**	**(6 331)**	**49 995**

Les augmentations de ce poste concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2010 (voir note 9).

Note 7 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion d'apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	**1 979**	**5 276**	**210**	**1 148**	**1**	**8 614**
Variation de capital	27	132				159
Affectation du résultat 2008			2	(2)		0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2008	96	423	309	(1 146)		(318)
Résultat de l'exercice 2009				476		476
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	**2 102**	**5 831**	**521**	**476**	**1**	**8 931**
Variation de capital	39	265				304
Affectation du résultat 2009			12	(12)		0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2009	35	296	(66)	(464)		(199)
Autre variation de la période					(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2010				703		703
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**2 175**	**6 393**	**467**	**703**	**0**	**9 738**

7.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2010 est de 2 175 672 728 euros représenté par 271 959 091 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Évolution du capital

Les levées de 9 207 066 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 74 millions d'euros se traduisant par l'émission de 2 709 882 actions nouvelles.

Sur l'exercice, le versement du dividende 2009 en actions (au choix de l'actionnaire) se traduit par 4 345 794 actions souscrites pour un montant de 35 millions d'euros ; l'augmentation de capital réservée aux salariés a conduit à l'émission de 2 151 390 actions pour un montant de 17 millions d'euros et les levées de *stock options* représentent 2 709 882 options levées sur l'exercice, soit 22 millions d'euros.

Actions propres

En 2010, Schneider Electric SA a effectué un transfert d'actions propres aux salariés pour 33 074 actions d'un montant de 2 millions d'euros. À la clôture, le total des actions propres détenues est de 4 582 476 pour un montant de 266 millions d'euros.

7.2 - Primes

Les primes d'émission ont augmenté sur l'exercice d'un montant de 561 millions d'euros dont 295 millions d'euros liés au versement du dividende 2009 en actions, 127 millions d'euros liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés et 139 millions d'euros liés aux levées de *stock options*.

7.3 - Report à nouveau

Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2010, le bénéfice distribuable de l'exercice 2009 de 476 millions d'euros a fait l'objet d'un prélèvement de 12 millions d'euros pour la reconstitution de la réserve légale. 529 millions d'euros de dividendes (dont 66 millions d'euros prélevés sur le report à nouveau) ont été versés, dont 199 millions d'euros en numéraire.

Note 8 Provisions pour risques et charges

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Provisions pour risques				
Litiges	929	-	(914)	15
Autres	30	-	-	30
	959	-	(914)	45
Provisions pour charges				
Retraites	31 779	1 900	(1 975)	31 704
	32 738	**1 900**	**(2 889)**	**31 749**

8.1 - Risques

D'une manière générale, la Société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la Société.

En février 2010, la Société a effectué une reprise de provision pour risques constituée en 2002 pour 1 million d'euros et relative à une société civile immobilière.

8.2 - Engagements pris en matière de retraites

La Société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2010 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 32 millions d'euros.

Les écarts actuariels constatés lors de cette évaluation sont traités suivant la méthode dite du corridor (voir principes et méthodes comptables). Au 31 décembre 2010, le stock des écarts actuariels est de 5 millions d'euros. Le montant à amortir sur 10 ans à partir de 2010 et qui excède 10 % de l'engagement s'élève à 1,3 million d'euros.

Note 9 Emprunts obligataires

	Montant du capital			
	31/12/2010	31/12/2009	Intérêts	Échéance
Schneider Electric SA 2010	0	900 000	3,125 % TF	11/08/2010
Schneider Electric SA 2017	600 000	600 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2011	500 000	500 000	Euribor + 0,20 % TV	18/07/2011
Schneider Electric SA 2014	500 000	500 000	4,50 % TF	17/01/2014
Schneider Electric SA 2015	600 000	600 000	5,375 % TF	08/01/2015
Schneider Electric SA 2017	125 000	125 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2017	55 000	55 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2016	177 565	177 565	Euribor + 0,60 % TV	25/07/2016
Schneider Electric SA 2013	100 000	100 000	CMS + 1 % TV	31/07/2013
Schneider Electric SA 2013	487 000	750 000	6,75 % TF	16/07/2013
Schneider Electric SA 2015	150 000	150 000	5,375 % TF	08/01/2015
Schneider Electric SA 2017	250 000	250 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2016	300 000		2,875 % TF	20/07/2016
Schneider Electric SA 2016	200 000		2,875 % TF	20/07/2016
Schneider Electric SA 2020	500 000		3,625 % TF	20/07/2020
	4 544 565	**4 707 565**		

TF : taux fixe.
TV : taux variable.

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* ("EMTN"). À la clôture de l'exercice 2010, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 300 et 200 millions d'euros mis en place successivement en juillet 2010 et en octobre 2010 au taux de 2,875 % arrivant à échéance le 20 juillet 2016 ;
- 500 millions d'euros mis en place en juillet 2010 au taux de 3,625 % arrivant à échéance le 20 juillet 2020 ;
- 150 millions d'euros mis en place en mai 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros échéance 8 janvier 2015 au taux de 5,375 % mis en place en octobre 2007, portant ainsi la souche à 750 millions d'euros ;
- 250 millions d'euros mis en place en mars 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 780 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 1,03 milliard d'euros ;
- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 au taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013. En juillet 2010, cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement partiel, pour 263 millions d'euros, ce qui ramène l'emprunt obligataire à 487 millions d'euros ;
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans (*Constant Maturity Swap*) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 177 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable à échéance le 25 juillet 2016 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 janvier 2015 ;
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en août 2005 au taux de 4 % arrivant à échéance en août 2017.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Enfin, la Société a remboursé un emprunt obligataire de 900 millions d'euros émis en août 2005 à son échéance du 11 août 2010.

Note 10 Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2010, les autres emprunts et dettes assimilées comprennent les intérêts courus sur les emprunts obligataires et autres emprunts émis par la Société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2010 pour un montant total de 1 milliard d'euros, ces intérêts représentent un total de 113 millions d'euros contre 117 millions d'euros fin 2009.

Enfin ce poste inclut un emprunt contracté sur le premier semestre 2008 auprès de banques internationales pour un montant global de 397 millions d'euros ("*Schuldschein*") réparti en quatre tranches : deux tranches à sept ans à taux variable pour 129 millions d'euros et taux fixe pour 55 millions d'euros et deux tranches à cinq ans à taux variable pour 195 millions d'euros et à taux fixe pour 18 millions d'euros.

Note 11 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Billets de trésorerie	46 000	0	(46 000)	0
Banques créditrices	651	0	(650)	1
Autres dettes	27	20	(45)	2
NET	**46 679**	**20**	**(46 695)**	**3**

La Société a procédé sur l'exercice 2010 au remboursement de l'intégralité des billets de trésorerie.

Note 12 État des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	3 140 038	2 539 975	600 063	
Autres immobilisations financières	0			
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	58	58		
Autres créances	230 307	180 223	50 084	0
Titres de placement	217 284			217 284
Charges constatées d'avance	1 696	555	1 141	0
Dettes				
Emprunts obligataires	4 544 565	500 000	1 837 000	2 207 565
Emprunts auprès des Ets de crédit	397 000		397 000	
Autres emprunts et assimilés	113 369	113 369		
Dettes rattachées à des participations	13		13	
Emprunts et dettes financières	3	3		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288	288		
Dettes fiscales et sociales	5 148	5 148		
Autres dettes	9 694	9 694		
Produits constatés d'avance	0			

Note 13 Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	4 605 421	4 587 524
Créances rattachées à des participations	3 140 029	3 139 967
Autres créances et créances clients	997	767
Disponibilités	6 481 885	6 481 885
Emprunts et dettes financières	0	0
Autres dettes et dettes fournisseurs	0	0
Produits :		
• dividendes		685 395
• intérêts		67 341

Note 14 Résultat financier

	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	691 233	540 925
Intérêts financiers nets	(177 272)	(138 454)
Autres	(4 484)	(1 822)
RÉSULTAT FINANCIER	**509 477**	**400 649**

Les principaux dividendes 2010 reçus par Schneider Electric SA proviennent de ses filiales Schneider Electric Industries SAS pour un montant de 672 millions, Cofibel pour un montant de 7 millions d'euros, Cofimines pour un montant de 1 million d'euros, Muller pour un montant de 5 millions d'euros, ainsi que de la société AXA pour 6 millions d'euros.

La filiale Schneider Electric Industries SAS avait versé un montant de 527 millions d'euros de dividendes en 2009.

Note 15 Résultat exceptionnel

	31/12/2010	31/12/2009
Plus/(moins)-values de cessions corporelles et financières	(2 081)	(2 668)
Provisions (Dotations)/Reprises	1 499	32 433
Autres produits et charges exceptionnels	1 173	8 451
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**592**	**38 216**

Les moins-values de cessions de 2 millions d'euros ont été réalisées sur la cession d'actions propres aux salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites.

En février 2010, la Société a effectué une reprise de provision pour risques constituée en 2002 pour 1 million d'euros et relative à une société civile immobilière. La dotation aux amortissements dérogatoires constituée en 1996 pour un montant de 0,4 million d'euros a été reprise en totalité en 2010.

Le poste Autres produits et charges exceptionnels au 31 décembre 2010 est essentiellement lié à un remboursement d'assurance sur un litige pour un montant de 1 million d'euros.

Note 16 Impôts sur les sociétés / Produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat "Impôts sur les sociétés" reflète principalement le produit au titre de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère. Ce produit net s'élève à 207 millions d'euros en 2010, en hausse par rapport à l'exercice précédent (55 millions d'euros).

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la Société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2010 de 1 396 millions d'euros.

Note 17 Engagements hors-bilan

17.1 - Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

17.2 - Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :

Contre-garantie de cautions données par des banques : Néant

Avals et cautions donnés : 29 millions d'euros

Engagements reçus :

Contre-garantie bancaire : Néant

17.3 - Instruments financiers

Les opérations de couverture du Groupe Schneider Electric, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA. Néanmoins Schneider Electric SA a couvert certains emprunts par des *swaps* de taux d'intérêts taux fixe/taux variable dont la valeur de marché figure ci-après :

Sous-jacent			Instrument de couverture *(en milliers d'euros)*	
Type	**Nominal** *(en euros)*	**Échéance**	**Impact résultat financier**	**Valeur de marché**
Émission obligataire	500 000 000	18/07/2011	(16 912)	(8 399)
Schuldschein	195 000 000	21/05/2013	(7 613)	(14 502)
Schuldschein	129 000 000	21/05/2015	(4 979)	(13 549)
Placement privé CMS	100 000 000	31/07/2013	(4 159)	(8 540)
Placement privé CMS	100 000 000	31/07/2013	3 312	6 517
Émission obligataire 2013	475 000 000	16/07/2013	10 506	15 428
TOTAL			**(19 845)**	**(23 044)**

Note 18 Renseignements divers

18.1 - Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2010 est de deux personnes.

18.2 - Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des Sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	**Mazars**
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2010

Nombre de titres *(en milliers d'euros)*	**Sociétés**	**Valeur d'inventaire**
A. Participations significatives (Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
56 019 611	Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
10 612 667	AXA	111 172
44 271	SELF	2 683
1 300	Vigéo SAS	53
997 077	Actions propres Schneider Electric SA	48 778
		4 507 167
B. Autres participations (valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		1 038
C. Participations dans des sociétés immobilières		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		242 005
TOTAL		**4 750 210**
Valeurs mobilières de placement		
3 585 399	Actions propres Schneider Electric SA	217 284
	(plan d'options d'achat d'actions n° 26, n° 27, n° 28, n° 29, et n° 30)	
TOTAL		**217 284**

6. Filiales et participations

Sociétés *(en milliers d'euros)*	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA			
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)			
Schneider Electric Industries SAS 35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil Malmaison	896 313	5 052 947	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1 180 Bruxelles	55 362	159 610	99,65
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1 180 Bruxelles	41 522	66 482	99,81
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	3 580	106 644	16,07
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)			
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

* *Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
4 344 481	4 344 481	3 139 967	-	3 417 756	1 502 317	672 235	
136 943	136 943	-	-	Société de portefeuille	154 023	6 536	
82 614	82 614	-	-	Société de portefeuille	34 425	1 421	
21 249	21 249	-	-	-	(180)	0	
18 934	1 038	-	-	-	-	5 073	
-	-	-	-	-	-	-	
113 985	113 909	-	-	-	-	5 968	
1 200	1 200	-	-	-	-	-	

7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en milliers d'euros)*	2 175 672	2 102 016	1 979 405	1 962 395	1 821 587
Nombre d'actions émises	271 959 091	262 752 025	247 425 629	245 299 366	227 698 348
Nombre d'obligations convertibles en actions *(en milliers)*		-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer *(en milliers)* :					
• par conversion d'obligations		-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription et émissions d'actions	7 478	9 860	9 183	9 382	10 174
Résultat global des opérations effectives *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 225	2 419	1 906	946	1 735
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	833 865	723 928	1 623 715	747 914	812 373
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	506 204	393 238	1 087 409	136 259	683 335
Impôts sur les bénéfices	9 922	13 244	10 883	11 099	4 304
Résultat après impôts, amortissements et provisions	702 982	475 753	1 147 592	226 643	887 825
Résultat distribué (1) hors précompte et avoir fiscal	870 269 (2)	538 642	853 618	809 488	683 095
Résultat des opérations réduit à une action *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,62	1,71	4,72	0,51	3,92
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,58	1,81	4,64	0,92	3,90
Dividende attribué à chaque action (net)	3,20 (2)	2,05	3,45	3,30	3,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	1	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	4 262	3 859	4 376	4 291	3 648
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) *(en milliers d'euros)*	3 936	2 004	1 374	2 606	1 194

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.
(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011.

7 Informations sur la Société et son capital

1. Renseignements sur la Société 244

2. Droits et obligations des actionnaires 245

3. Capital 247

4. Actionnariat 251

5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié 252

6. Plans d'options et plans d'attribution d'actions de performance 252

7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce** 257

8. Bourse 258

9. Politique d'information 260

Ce chapitre intègre des éléments du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les paragraphes 2 (Assemblées Générales et Droits de vote) et 7 ainsi que les paragraphes Structure à Directoire et Conseil de Surveillance, 1, 2, 3, 4, 8 (Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif et Régimes de retraite), 10 et 11 du chapitre 3 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ils sont signalés par **.

1. Renseignements sur la Société

Schneider Electric SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance (depuis le 3 mai 2006), de nationalité française, régie par le Code de commerce, au capital social de 2 175 672 728 euros, dont le siège social se situe au 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 7010Z.

La Société a été constituée en 1871. Elle expire le 1er juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la Société Schneider SA, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

La Société (article 2 des statuts) a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays :

(i) la conception, le développement et la commercialisation de produits, d'équipements, et de solutions liés à la mesure, la gestion, la mise en œuvre de l'énergie sous toutes ses formes, et apportant fiabilité, efficacité, productivité, notamment par l'exploitation, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités liées notamment :

- à la construction électrique, à la distribution électrique, et à l'alimentation électrique sécurisée ;
- au contrôle, aux automatismes et à la sécurité des bâtiments ;
- au contrôle et aux automatismes industriels (y compris les logiciels) ;
- à la gestion de toute infrastructure telle que centres de données, réseaux ou équipements ;

(ii) la prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à ces industries ;

(iii) la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou Sociétés, groupements d'entreprises, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la Société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La Société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, part d'intérêts et achat de toutes Sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser son extension ou son développement.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du secrétariat du Directoire.

En outre, les statuts, information réglementée, documents de référence, rapports activité et développement durable, avis de convocation à l'Assemblée Générale… se trouvent sur le site Internet de la Société (http://www.schneider-electric.com).

2. Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 23 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux Assemblées Générales par visioconférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.

La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un code identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance, un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'assemblée.

Droits de vote**

1 – Droit de vote double (article 24 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires Bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 – Limitation des droits de vote (article 24 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Pour l'application des dispositions ci dessus :

- le nombre total des droits de vote pris en compte est calculé à la date de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite Assemblée Générale ;
- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code ;
- la procuration d'actionnaire retournée à la Société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci-dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la Société. Le Directoire constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts en application des dispositions de l'article L. 225-96 alinéa 1 du Code de commerce statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Affectation du résultat (article 26 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

Mode de détention des actions (article 7 alinéa 1 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert. En outre, à compter du 1er novembre 2009, elle devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, du nombre d'actions déjà émises qu'elle peut acquérir en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au c) du troisième alinéa de cet article. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en

droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital social au moins égale à 2,5 %. Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes du 27 juin 1995, du 5 mai 2000 et du 23 avril 2009.

Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts)

La Société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

Modalités de cession des actions (article 8 des statuts)

Les actions sont librement négociables et transmissibles.

3. Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2010 est de 2 175 672 728 euros représenté par 271 959 091 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 271 959 091 actions composant le capital au 31 décembre 2010 est de 287 955 220.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2010, le capital potentiel se décompose de la manière suivante :

- 3 600 272 actions au titre des plans d'options de souscription, plans 21 à 28 ;
- 1 830 863 actions au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions, plans 29 à 33 ; la nature de ces options (options de souscription ou options d'achat d'actions) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 1 830 604 actions au titre des plans d'actions gratuites ou de performance portant sur des actions existantes ou à émettre, plans 4 à 11 ; l'origine de ces actions (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 59 043 actions au titre des bons de souscription d'actions émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés ;

soit un total d'actions potentielles de 7 478 782.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des options de souscription et des actions gratuites ou de performance ainsi que des bons s'élève au 31 décembre 2010 à 2,75 % du capital social.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte des 23 avril 2009 et 22 avril 2010 ont accordé au Directoire :

1) des délégations de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 1 160 millions d'euros de valeur nominale (soit 145 millions d'actions) avec un sous-plafond de :

- 800 millions d'euros de valeur nominale (soit 100 millions d'actions) en cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- 360 millions d'euros de valeur nominale (soit 45 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires avec la possibilité de procéder à des émissions dans le cadre d'opérations de placement privé dans la limite d'un sous-plafond de 100 millions d'euros de nominal (soit 12,5 millions d'actions).

Ces délégations de compétences sont assorties dans la limite du plafond fixé pour chacune d'elles de la faculté d'augmenter le montant nominal des émissions en cas de demande excédentaire ;

2) une délégation de compétence pour augmenter le capital dans la limite du sous-plafond de 360 millions d'euros pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de Sociétés non cotées ;

3) une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, gratuitement des actions existantes ou à émettre, aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées dans la limite de 1 % du capital à la date du 23 avril 2009 ;

4) une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 3 % du capital à la date du 23 avril 2009 ;

5) une délégation de compétence pour augmenter le capital en faveur des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise dans la limite de 2 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation ;

6) une autorisation pour augmenter le capital en faveur de salariés de Sociétés étrangères du Groupe dans la limite de 1 % du capital à la date du 22 avril 2010.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a autorisé le Directoire à procéder en 2011 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1,1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder en juin 2011 à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui doit se réunir en avril 2011 (cf. page 279 à page 281) de renouveler l'ensemble de ces autorisations qui portent ainsi sur :

- l'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- l'attribution d'actions gratuites ou de performance ;
- l'augmentation du capital en faveur des salariés (augmentations de capital en faveur de salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise et de salariés de sociétés étrangères du Groupe).

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions *(en millions)*	Date d'autorisation et limite de validité	Montant utilisé au 31/12/2010
I – Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital	800 millions [1]	100	23/04/2009 22/06/2011	–
II – Autorisation sans droit préférentiel de souscription				
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	360 millions [1]	45	23/04/2009	–
b) pour procéder à des émissions dans le cadre d'un placement privé	100 millions [1]	12,5	22/04/2010 21/06/2011	
c) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital [1]	26	23/04/2009 22/06/2011	–
III – Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	2 % du capital	6,6	22/06/2010 22/06/2011	– [2]
Actions réservées aux salariés de Sociétés étrangères du Groupe	1 % du capital [3]	1,2	23/04/2009 22/11/2010	– [2]
Options de souscription d'actions	3 % du capital [4] [5]	7,4	23/04/2009 22/06/2012	0,33 % [6]
Attributions d'actions gratuites ou de performance	1 % du capital [5]	2,5	23/04/2009 22/06/2012	0,59 % [7]

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 1 160 millions d'euros.
(2) Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a autorisé le Directoire à procéder en 2011 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1,1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier en juin 2011.
(3) Les actions réservées aux salariés de Sociétés étrangères du Groupe s'inscrivent dans les limites des autorisations d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE et d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.
(4) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.
(5) Les attributions d'actions gratuites ou de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peuvent excéder 3 % du capital.
(6) Les plans 32 et 33 sont des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Directoire au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.
(7) Les plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance 7 à 11 portent sur des actions à émettre ou existantes. La nature de ces actions sera déterminée au plus tard à la date d'attribution effective des actions.

Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2007, les augmentations de capital et les levées d'options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Augmentation de capital avec DPS	13 412 969		
Augmentation en faveur des salariés	2 367 827		
Exercice d'options	1 820 222		
Capital au 31/12/2007 (1)		**245 299 366**	**1 962 394 928 euros**
Augmentation en faveur des salariés	1 999 846		
Exercice d'options	126 417		
Capital au 31/12/2008 (2)		**247 425 629**	**1 979 405 032 euros**
Paiement du dividende en actions	11 967 608		
Augmentation en faveur des salariés	2 488 297		
Exercice d'options	870 491		
Capital au 31/12/2009 (3) (cf. 21.1 p188)		**262 752 025**	**2 102 016 200 euros**
Paiement du dividende en actions	4 345 794		
Augmentation en faveur des salariés	2 151 390		
Exercice d'options	2 709 882		
CAPITAL AU 31/12/2010 (4)		**271 959 091**	**2 175 672 728 euros**

(1) Augmentation du capital (140,8 millions d'euros) et des primes (1 133 millions d'euros).
(2) Augmentation du capital (17,01 millions d'euros) et des primes (123,9 millions d'euros).
(3) Augmentation du capital (122,61 millions d'euros) et des primes (555,38 millions d'euros).
(4) Augmentation du capital (73,6 millions d'euros) et des primes (561,2 millions d'euros).

Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 23 avril 2009 a autorisé la Société à procéder à des rachats d'actions. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2010.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a maintenu son contrat de liquidité jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle elle y a mis fin. Elle n'a pas racheté d'action propre sur l'exercice.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 est appelée à autoriser :

- nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA (au 31 janvier 2010) :
  - autodétention : 4 582 476 actions, soit 1,68 % du capital,
  - autocontrôle : 529 actions, soit 0,00 % du capital,
  - **total : 4 583 005 actions, soit 1,68 % du capital** ;
- répartition par objectifs des titres de capital détenus :
  - les 4 582 476 actions autodétenues sont affectées à la couverture des plans d'options et des actions de performance ;
- objectifs du programme de rachat d'actions :
  - réduction du capital par voie d'annulation d'actions,
  - couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions de performance, ou de titres de créances convertibles en actions,
  - conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
  - animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- part maximale du capital dont le rachat est autorisé :
  - 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale, soit un nombre total, sur la base du capital au 31 janvier 2011, de 27 195 909 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal,
  - compte tenu des actions d'autocontrôle et d'autodétention au 31 janvier 2010, soit 4 583 005 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 22 612 904 actions, soit 8,32 % du capital ;
- prix maximal d'achat et montant maximal autorisé de fonds pouvant être engagés :
  - le prix maximal d'achat serait de 150 euros par action,
  - le montant maximal des rachats ne pourra excéder 4 079 386 350 euros ;
- durée du programme de rachat :
  - pour une période maximale de 18 mois, expirant le 20 octobre 2012 ;
- opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2009 et renouvelé par l'Assemblée Générale 2010 entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010 :
  - opérations d'achat réalisées par la Société :
    - nombre de titres achetés : 0
    - nombre de titres transférés depuis le début du programme : 30 860

4. Actionnariat

Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31/12/2010				31/12/2009		31/12/2008	
	Capital	Nombre d'actions	Droits de vote	Nombre de droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
	%		%		%	%	%	%
Capital Research & Management Co. (1)	8,17	22 227 572	7,72	22 227 572	5,07	4,75	10,67	9,97
CDC	4,23	11 514 008	5,10	14 689 008	4,32	5,18	4,41	5,32
Salariés	4,11	11 170 161	6,14	17 683 757	4,26	6,33	3,60	5,32
Autocontrôle (2)	0,00	529	-	-	0,92	-	0,92	-
Autodétention	1,68	4 582 476	-	-	1,76	-	2,11	-
Public	81,81	222 464 345	79,45	228 771 878	83,67	81,23	78,28	76,55
TOTAL	**100,00**	**271 959 091**	**100,00**	**287 955 220**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

(1) À la meilleure connaissance de la Société.
(2) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Notification de franchissement de seuil

À la connaissance de la Société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations, et Capital Research & Management Co. cités ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la Société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Historique de franchissement de seuil (pour les participations supérieures à 5 %)

Date	Société	% du capital	% droits de vote
15/04/2010	Société Générale	4,33	4,06
14/04/2010	Société Générale	5,50	5,16
01/01/2010	Capital Research & Management Co	8,02	7,55

Nantissements sur les actions de la Société

4 543 titres sont nantis.

Nantissement des actions détenues par la Société

Schneider Electric SA n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié

L'intéressement et la participation

Il existe des accords d'intéressement et de participation au sein de la majorité des sociétés françaises du Groupe.

Les sommes attribuées par Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric France SAS, les deux plus importantes Sociétés françaises, ont été de :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Intéressement et participation	37,0	38,6	47,3	42,0	45,1

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés dans le monde. Le Plan d'Épargne Groupe permet aux salariés des Sociétés adhérentes d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de fonds communs de placement ou en actionnariat direct.

La dernière opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été réalisée en juillet 2010. Elle a donné lieu à la souscription de 2,1 millions d'actions.

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe détiennent par les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) ou en direct 11 170 161 actions Schneider Electric SA, soit 4,11 % du capital et 6,14 % des droits de vote compte tenu des droits de vote double.

Les droits de vote des actions détenues par les FCPE sont exercés par les Conseils de Surveillance de ces FCPE.

6. Plans d'options et plans d'attribution d'actions de performance

Plans d'options et d'actions de performance

Politique d'attribution

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, Schneider Electric utilise les options et actions de performance. Ainsi chaque année le Directoire met en place, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, un plan d'intéressement à long terme qui a trois composantes : des options ou des SARs (*stock appreciation rights*) qui répliquent les options pour les bénéficiaires américains (citoyens et résidents américains), et des actions de performance. Le Conseil statue sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines.

Les bénéficiaires du plan sont les membres de la Direction Générale, les principaux responsables du Groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés dont la performance a été jugée exceptionnelle dans l'année.

En décembre 2010, Schneider Electric a décidé d'augmenter le nombre de bénéficiaires du plan annuel et de porter ainsi le nombre de ses bénéficiaires de 1 575 à 2 360 au total.

Les attributions aux membres de la Direction Générale y compris les mandataires sociaux sont passées de 17 % des attributions globales en 2006 à 11,8 % en 2010.

Pour permettre d'informer les bénéficiaires de leur attribution d'options et/ou actions de performance lors de la fixation de leurs objectifs pour l'année, le plan annuel est mis en place dans le courant du mois de décembre de l'exercice précédent.

En décembre 2010, il a été mis en place le plan annuel au titre de l'année 2011 qui comprend les plans suivants, tous soumis à conditions de performance :

- plan d'actions 10 portant sur 332 762 actions et concernant 658 personnes (résidents en France) ;

- plan d'actions 11 portant sur 580 848 actions et concernant 1 702 personnes (résidents hors de France) ;
- plan de SARs portant sur 328 153 SARs et concernant 118 personnes (citoyens ou résidents américains).

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse précédant la date d'attribution par le Directoire. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de 10 ans (depuis 2006). Elles ne peuvent être levées qu'à l'issue de la quatrième année. Cependant, elles peuvent être levées avant l'échéance en cas d'offre publique sur les actions de la Société. À titre exceptionnel les options des plans 22, 23 et 25 ont pu être exercées dès la première année. De même, les citoyens et résidents américains bénéficient pour certains plans d'une possibilité de levée à l'issue de la troisième année.

L'exercice des options est d'une part subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et, d'autre part, pour partie (50 % des attributions), à l'atteinte de conditions de performance détaillées ci-après (cf. page 254). Depuis janvier 2009, les attributions d'options aux membres du Directoire sont soumises en totalité à l'atteinte de conditions de performance.

L'atteinte partielle des conditions de performance a conduit à l'annulation de 236 200 options des plans 21 et 24, et à l'annulation en 2010 de 50 % des options du plan 30, soit 443 976 options. En effet, ces 443 976 options étaient conditionnées à l'atteinte d'un objectif minimal de taux de marge opérationnelle de 13 % et de croissance organique de 4 % sur les exercices 2008 et 2009 qui n'ont pas été atteints.

Caractéristiques des actions attribuées

Pour les actions attribuées aux salariés résidents français – plans 1, 2, 3, 5 et 7 – les périodes d'acquisition et de conservation ont été respectivement fixées à trois ans et deux ans. Pour les plans 8 et 10, les périodes d'acquisition et de conservation sont chacune d'au moins deux ans.

Pour les actions attribuées aux salariés résidents hors de France – plans 4, 6, 9 et 11 – la période d'acquisition est de quatre ans, il n'existe pas de période de conservation.

Le bénéfice des actions de performance est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe au jour de la fin de la période d'acquisition ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance détaillées ci-après (cf. page 256). Depuis janvier 2009, les attributions d'actions de performance aux membres du Directoire sont soumises pour leur totalité à l'atteinte de conditions de performance.

La non-atteinte des conditions de performance a conduit en 2010 à l'annulation de 50 % des actions de performance attribuées dans le cadre des plans 3 et 4, soit 58 700 actions. Ces actions étaient conditionnées à l'atteinte d'un objectif minimal de taux de marge opérationnelle de 13 % et de croissance organique de 4 % sur les exercices 2008 et 2009 qui n'ont pas été atteints.

Caractéristiques des SARs (*stock appreciation rights*)

Les SARs répliquent les options et sont soumises aux mêmes conditions, notamment de performance. Elles donnent lieu à un paiement *cash*.

Obligations de conservation applicables aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance a fixé :

- un objectif de détention d'un nombre d'actions représentant en valeur trois années de rémunération fixe de base pour M. Jean-Pascal Tricoire et deux années de rémunération fixe de base pour M. Emmanuel Babeau. Pour le calcul du nombre d'actions détenues sont pris en compte les actions Schneider Electric SA l'équivalent en actions des parts de Fonds commun de placement d'entreprise investies en actions Schneider Electric détenues par les intéressés.

En application des dispositions de l'article L. 225-185 et 225-197-1 du Code de commerce et des recommandations AFEP/MEDEF, le Conseil a prévu :

- une obligation de conservation dans un compte nominatif d'un nombre d'actions issues des options attribuées dans le cadre des plans 30 et suivants. Cette obligation est égale à un pourcentage des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée d'options, nette des impôts et des contributions obligatoires et des montants nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Emmanuel Babeau ;
- une obligation de conservation, au-delà de la période de conservation, d'un pourcentage des actions qu'ils auront acquises dans le cadre des plans 3 et suivants. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Emmanuel Babeau ;
- une obligation de réinvestir en actions 10 % du prix de cession (net d'impôts et cotisations) des actions de performance acquises dans le cadre des plans mis en place en 2009.

Ces obligations sont suspendues dès lors que l'objectif de détention d'actions présentées ci-dessus est atteint.

Situation des membres du Directoire au regard des options et actions

M. Jean-Pascal Tricoire

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Pascal Tricoire disposait de 429 668 options dont 95 000 conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe, de 48 750 actions également soumises à conditions de performance ainsi que de 8 669 actions acquises au titre des plans d'actions 1 et 3. Ces dernières seront disponibles au terme de la période de conservation, soit à compter du 21 décembre 2011 pour celles du plan 1 et à compter du 19 décembre 2012 pour celles du plan 3.

La non-atteinte des objectifs des conditions de performance a conduit en 2010 à l'annulation de 50 % des options du plan 30, soit une annulation de 31 500 options, et à l'annulation de 50 % des actions de performance du plan 3, soit une annulation de 3 375 actions.

Au cours de l'année 2010, M. Jean-Pascal Tricoire a levé 35 338 options du plan 21 au prix d'exercice de 45,21 euros et 75 000 options du plan 24 au prix d'exercice de 55,55 euros.

M. Emmanuel Babeau

Au 31 décembre 2010, M. Emmanuel Babeau disposait de 20 000 options dont 15 000 conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe et de 15 000 actions dont 13 750 soumises à conditions de performance.

Historique des plans d'options

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	dont les mandataires sociaux	Prix d'exercice *(en euros)*	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Options annulées par conditions de performance [1]	Options restant à lever au 31 décembre 2010 [2]
21	05/02/2003	433	2 000 000	150 000	45,21	50 % des options – REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	84,0	141 900	44 226
22	05/02/2003	111	111 000	-	45,21	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	6 470
23	06/05/2004	107	107 000	-	55,55	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	15 166
24	06/05/2004	402	2 060 700	150 000	55,55	50 % des options – REX sur CA – 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	88,9	94 300	422 822
25	12/05/2005	157	138 500	-	56,47	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	29 470
26	28/06/2005	458	2 003 800	200 000	60,19	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	100	-	945 099
27	01/12/2005	419	1 614 900	150 000	71,40	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	100	-	1 084 196
28	21/12/2006	489	1 257 120	112 000	81,34	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	-	1 052 823
29	23/04/2007	43	83 150	-	97,05	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	-	76 150
30	19/12/2007	542	944 926	88 200	92,00	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	443 976	441 220
31	05/01/2009	328	679 000	68 500	52,12	50 % des options/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2011 [4] et BNPA exercices 2009 à 2011 par rapport à un panel [3]	-	-	643 450
32	21/08/2009	1	5 000	5 000	62,61	sans	-	-	5 000
33	21/12/2009	391	826 343	65 000	75,84	50 % des options/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2010 & 2011 [4] et part de CA réalisé dans les nouvelles économies en 2011	-	-	823 043
			11 831 439	988 700			-	680 176	**5 589 135**

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs (plans 21 à 30).
(2) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.
(3) Sur la base d'une liste préétablie et figée de 11 sociétés concurrentes.
(4) Hors coûts de restructuration.

Renseignements relatifs aux options en cours (année 2010)

Plan	Date du plan	Type de plan [1]	Date d'expiration	Prix d'exercice *(en euros)* [2]	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées [3]	dont les mandataires sociaux [3]	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2010
21	05/02/2003	S	04/02/2011	45,21	427 781	-	383 555	0	44 226
22	05/02/2003	S	04/02/2011	45,21	18 570	-	12 100	0	6 470
23	06/05/2004	S	05/05/2012	55,55	39 598	-	24 432	0	15 166
24	06/05/2004	S	05/05/2012	55,55	1 321 048	63 078	898 226	0	422 822
25	12/05/2005	S	11/05/2013	56,47	45 316	-	15 846	0	29 470
26	28/06/2005	S	27/06/2013	60,19	1 742 754	201 961	793 009	4 646	945 099
27	01/12/2005	S	30/11/2013	71,40	1 548 404	151 471	456 128	8 080	1 084 196
28	21/12/2006	S/A	20/12/2016	81,34	1 191 661	80 787	126 586	12 252	1 052 823
29	23/04/2007	S/A	22/04/2017	97,05	76 150	-	0	0	76 150
30	19/12/2007	S/A	18/12/2017	92,00	891 706	31 500	0	450 486	441 220
31	05/01/2009	S/A	04/01/2019	52,12			0	2 250	643 450 [4]
32	21/08/2009	S/A	20/08/2019	62,61			0	0	5 000
33	21/12/2009	S/A	20/12/2019	75,84			0	3 300	823 043 [4]
					7 302 988	528 797	2 709 882	481 014	**5 589 135**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.
(2) Moyenne des 20 cours précédant l'attribution, sans décote ni surcote.
(3) Situation au 1er janvier 2010.
(4) Sous réserve de l'atteinte des conditions de performance.

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2010) [3]

(En italique, options encore soumises à conditions de performance)

21	Henri Lachmann	0
24	Henri Lachmann	63 078
26	Henri Lachmann	201 961
27	Henri Lachmann	151 471
28	Jean-Pascal Tricoire	80 787
30	Jean-Pascal Tricoire	31 500[1]
31	Jean-Pascal Tricoire	*45 000*
32	Emmanuel Babeau	5 000[2]
33	Jean-Pascal Tricoire	*50 000*
	Emmanuel Babeau	*15 000*

(1) Par application des conditions de performance 31 500 options ont été annulées en 2010.
(2) Options attribuées à l'occasion de son recrutement en tant que Directeur Financier.
(3) Ayant la qualité de mandataire social à la date d'attribution.

Historique des plans d'actions (au 31 décembre 2010)

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine	Période d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Droits annulés (1) (5)	Mandataires sociaux (2)	Cumul des droits annulés	Droits restants au 31 décembre 2010
2 (4a)	23/04/2007	13	2 214	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	0	0	2 214
3 (4b)	19/12/2007	268	66 394	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	0	31 003	6 750	4 165	62 229
4	19/12/2007	274	57 250	4 ans	0	*Idem* plan 3	0	27 697	0	2 510	27 043
5	05/01/2009	342	143 715	3 ans	2 ans	50 % des actions / 100 % pour le Directoire - marge opérationnelle 2011 (5) et part de CA réalisé dans les nouvelles économies en 2011	-	-	11 250	6 375	137 340
6	05/01/2009	721	212 351	4 ans	0	*Idem* plan 5	-	-	0	6 838	205 513
7	21/08/2009	1	5 000	3 ans	2 ans	Sans	-	-	1 250	0	1 250
8	21/12/2009	395	159 753	2 ans	2 ans	50 % des actions / 100 % pour le Directoire - marge opérationnelle 2010 & 2011 (3) et part de CA réalisé dans les nouvelles économies en 2011	-	-	16 250	0	159 753
9	21/12/2009	1 184	390 095	4 ans	0	*Idem* plan 9	-	-	0	4 000	386 095
10	17/12/2010	658	332 762	2 ans et 3 mois	2 ans	50 % des actions / 100 % pour le Directoire - marge opérationnelle 2011 & 2012 (3) et croissance moyenne du CA 2011 & 2012 par rapport à l'évolution du PIB mondial sur la même période	-	-	35 000	0	332 762
11	17/12/2010	1 702	580 848	4 ans	0	*Idem* plan 10	-	-	0	0	580 848
			2 005 206					**58 700**	**75 794**	**26 953**	**1 895 047**

(1) Droits annulés en raison de la non atteinte des objectifs.
(2) Droits après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.
(3) Hors coûts de restructuration.
(4a) Les 2 214 actions du plan 2 ont été livrées aux bénéficiaires le 23 avril 2010 ; elles seront disponibles le 23 avril 2012.
(4b) Les 62 229 actions du plan 3 ont été livrées aux bénéficiaires le 19 avril 2010 ; elles seront disponibles le 19 avril 2012.
(5) L'application des conditions de performance a conduit à l'annulation, en 2010, de 31 003 actions (plan 3) et 27 697 actions (plan 4).

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2010) (3)

(En italique, actions encore soumises à conditions de performance)

1	Jean-Pascal Tricoire	5 294
3	Jean-Pascal Tricoire	3 375(1)
5	Jean-Pascal Tricoire	*11 250*
7	Emmanuel Babeau	1 250(2)
8	Jean-Pascal Tricoire	*12 500*
	Emmanuel Babeau	*3 750*
10	Jean-Pascal Tricoire	*25 000*
	Emmanuel Babeau	*10 000*

(1) Par application des conditions de performance 3 375 actions ont été annulées en 2010.
(2) Actions attribuées à l'occasion de son recrutement en tant que directeur financier.
(3) Ayant la qualité de mandataire social à la date d'attribution.

Options et actions consenties aux 10 premiers salariés et options levées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre	Prix d'exercice/ Prix moyen pondéré	Plans
Options levées en 2010 dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	332 238	60,71	21-23-24-26-27-28

Actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

	Nombre	Plans
Actions consenties au titre de l'année 2011 (attribution de décembre)	55 125	10 et 11

7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :

- s'agissant des accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, présentés en page 127 ;
- s'agissant des accords conclus par la Société qui sont modifiés en cas de changement de contrôle : dispositions relatives au règlement des plans d'options et des actions de performance (cf. en page 253) ; certains emprunts comportant des clauses de changement de contrôle (cf. en page 41) ;
- s'agissant des restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, présentées en page 246 : suppression de la limitation statutaire des droits de vote à l'issue d'une offre publique.

8. Bourse

Les actions de la Société sont cotées en France, sur Euronext Paris compartiment A. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972. L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur 5 ans

	2010	2009	2008	2007	2006
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris [1] :					
• en nombre de titres *(en milliers)*	1 231,29	1 323,58	1 691,19	1 587,79	1 058,43
• en millions d'euros	108,23	77,12	115,18	152,00	88,86
Cours extrêmes en Bourse *(en euros)* :					
• plus haut	120,00	81,85	94,29	110,26	93,40
• plus bas	72,00	41,30	38,84	83,51	70,85
Dernier cours de l'année *(en euros)*	112,00	81,78	53,00	92,68	84,10
Rendement global de l'action *(en %)*	2,86	2,51	6,50	3,56	3,57

(1) Le volume indiqué correspond seulement au volume échangé sur NYSE Euronext.

Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées *(en milliers)* [2]	Capitaux échangés *(en millions d'euros)*	Cours extrêmes *(en euros)* [3] Plus haut	Plus bas
2009	Août	20 722	1 335	67,96	61,45
	Septembre	26 642	1 844	74,05	61,98
	Octobre	26 709	1 921	77,40	65,93
	Novembre	19 586	1 455	76,97	69,61
	Décembre	17 652	1 348	81,85	74,08
2010	Janvier	19 965	1 569	82,74	73,75
	Février	25 015	1 911	81,86	72,00
	Mars	24 979	2 093	87,45	78,58
	Avril	27 005	2 346	89,48	82,66
	Mai	50 144	4 029	86,47	73,95
	Juin	33 855	2 944	93,60	79,46
	Juillet	27 571	2 358	90,70	79,70
	Août	22 670	1 989	93,45	81,40
	Septembre	25 932	2 338	94,95	81,60
	Octobre	25 714	2 535	103,85	91,42
	Novembre	17 837	1 899	113,75	100,85
	Décembre	16 984	1 911	120,00	109,30
	TOTAL 2010	**317 672**	**27 922**		
2011	Janvier	17 543	2 008	119,35	108,35

(2) Le volume indiqué correspond seulement au volume échangé sur NYSE Euronext.
(3) En cours de séance.

Évolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

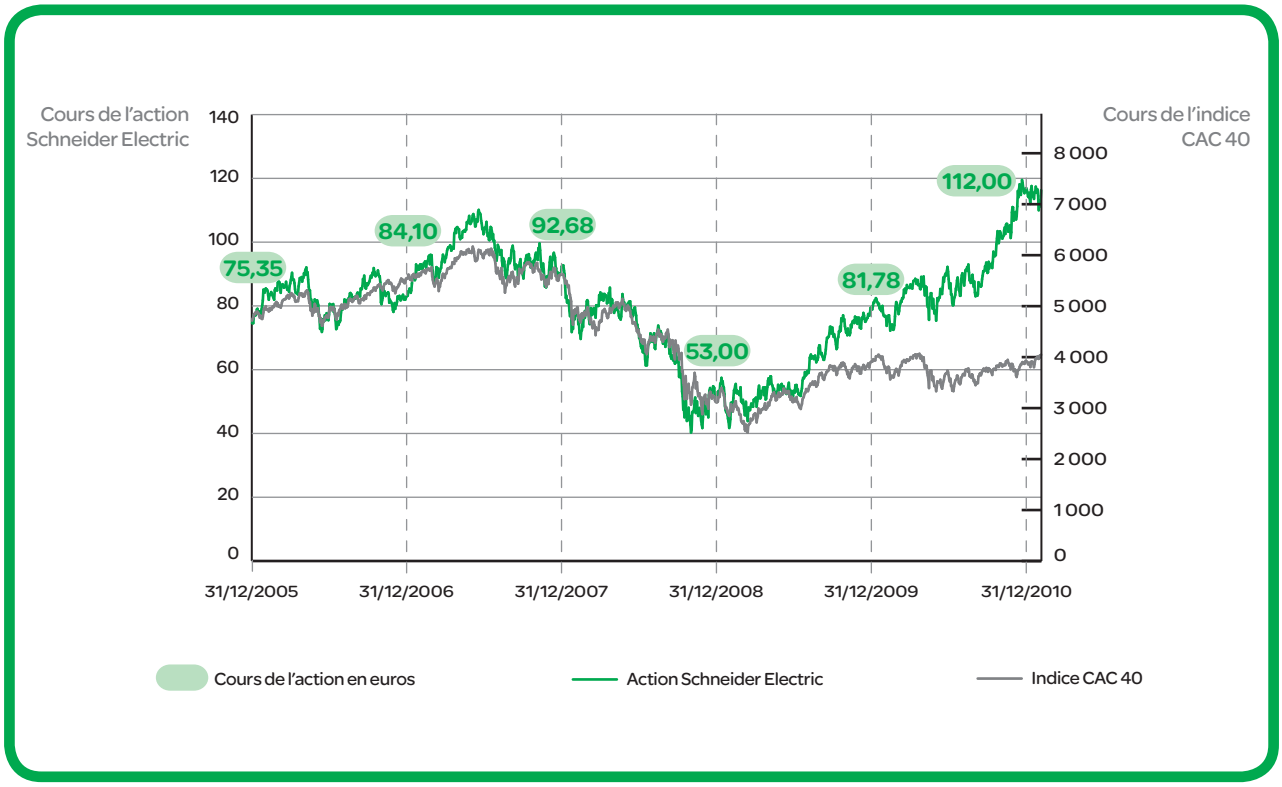

(Source Reuters)

Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Les informations figurent en note 9 des comptes sociaux (page 233).

9. Politique d'information

Responsable de l'information

Emmanuel Babeau

Directeur Général Finances, Membre du Directoire

35, rue Joseph Monier – CS30323

92506 Rueil-Malmaison Cedex

Tél. : 01 41 29 71 19

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Carina Ho - Directeur de la Communication Financière et de l'Actionnariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :
Tél. : 01 41 39 60 84

Pour les actionnaires individuels : Numéro Vert : 0 800 20 55 14.

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de huit membres actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois sur accord de la Société. Il se veut représentatif de la diversité des actionnaires, tant au niveau géographique que professionnel, et constitue le relais auprès de la Société des attentes des actionnaires individuels. À ce titre, il se tient en permanence à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient, par son intermédiaire, faire part à la Société de leurs préoccupations. Il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière. En 2010, le Comité s'est réuni afin d'échanger sur différents thèmes et a participé à des événements dédiés aux actionnaires individuels.

À titre d'exemple, les thèmes abordés durant ces réunions ont été :

- renforcement de la stratégie en matière d'actionnariat individuel ;
- propositions sur l'évolution de la publicité financière, lettres aux actionnaires et autres initiatives destinées à l'actionnariat individuel ;
- participation à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle le Comité se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

En 2010, les membres du Comité ont participé aux événements suivants :

- le Salon de l'Automobile où Schneider Electric dévoilait son offre en matière de bornes de recharge de véhicules électriques ;
- le salon Architect@Work avec l'exposition de la nouvelle gamme domotique de Schneider Electric.

Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires :

- le Rapport Annuel et la plaquette allégée ;
- la lettre aux actionnaires ;
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations – communiqués) ;
- un site Internet http://www.schneider-electric.com.

8 Assemblée Générale

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 262

2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce 269

3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 270

4. Résolutions 274

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 702,9 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 1 720 millions d'euros.

Distribution : fixation d'un dividende de 3,20 euros par action - troisième résolution -

Nous vous proposons de fixer le dividende à 3,20 euros par action de 8 euros de nominal. Ce dividende représente un taux de distribution de près de 50 % du résultat net. Ce dividende sera versé le 4 mai 2011 aux 271 959 091 actions portant jouissance au 1er janvier 2010 composant le capital au 31 décembre 2010, étant précisé que les actions autodétenues par la Société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du report à nouveau de l'exercice antérieur 256 680 990,42 euros ;
- du bénéfice de l'exercice de 702 982 338,39 euros ;
- du prélèvement de 7 365 652,80 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale ;

s'élève à 952 297 676,01 euros.

Le dividende ainsi versé représentera la somme de 870 269 091,20 euros, le solde du bénéfice distribuable sera inscrit au report à nouveau.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende fera l'objet de prélèvements sociaux (à hauteur de 12,3 % calculé sur le montant brut).

Son montant net de prélèvements sociaux sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % de son montant, après l'application d'un abattement de 40 % (non plafonné), minoré :

- du montant des frais et charges déductibles ; et
- d'un abattement fixe annuel de 1 525 euros pour les contribuables célibataires, veufs, divorcées ou imposés séparément ou de 3 050 euros pour les couples ayant une imposition commune.

La totalité du dividende proposé sera éligible à cet abattement de 40 %. Il n'existera pas de revenus distribués au titre de l'assemblée prévue, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le bénéficiaire pourra opter pour le prélèvement libératoire forfaitaire (taux de 19 % sur le montant du dividende sans abattement). Dans ce cas, il ne bénéficie pas des abattements et crédit d'impôts présentés ci-dessus.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2007	2008	2009
Dividende net (1)	3,30	3,45	2,05

(1) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à un abattement de 40 %. La Société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice.

Conventions réglementées des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce - quatrième résolution -

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice de conventions ou d'engagements relevant des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce conclus ou pris en 2010 ou lors d'exercices antérieurs. Il s'agit :

- de la convention d'actionnaires signée avec le Groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 ;
- des engagements et accords régissant le statut de M. Jean-Pascal Tricoire qui conformément aux recommandations AFEP/MEDEF a démissionné de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire. Ce statut qui s'applique depuis le 3 mai 2009, a été approuvé par l'Assemblée Générale. Aux termes de ce statut présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 126 et 127), M. Jean-Pascal Tricoire :
  - bénéficie du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants du Groupe, du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès applicable aux dirigeants de Schneider Electric,
  - est tenu par un engagement de non-concurrence,
  - bénéficie, sous réserve de conditions de performance, d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible en tenant compte

des indemnités de non-concurrence visées ci-dessus et sous réserve que ce départ intervienne notamment à la suite d'un changement capitalistique significatif ou d'une inflexion de la stratégie portée et affichée par lui,

– conserve, sous réserve de conditions de performance, le bénéfice de ses options d'actions et des actions gratuites ou de performance non encore définitivement acquises en cas de départ de l'entreprise ;

- du bénéfice par M. Emmanuel Babeau des régimes de retraite supplémentaires des dirigeants du Groupe auquel son contrat de travail de dirigeant conclu avec Schneider Electric Industries SAS lui donne droit. Ces régimes sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. page 127).

Nomination des membres du Conseil de Surveillance - de la cinquième à la huitième résolution -

Le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines, s'est fixé comme objectifs de rajeunir et d'internationaliser sa composition. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a nommé censeur Mme Dominique Sénéquier en attendant de pouvoir présenter à l'assemblée sa nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance. Il a coopté M. Anand Mahindra en remplacement de M. James Ross qui pour des raisons personnelles a démissionné de son mandat. Il a décidé de proposer, également, à l'Assemblée Générale, la nomination comme membre du Conseil de Surveillance de Mme Betsy Atkins et M. Jeong H. Kim.

Betsy Atkins, 56 ans

Titulaire d'un *BA* de l'Université du Massachusetts et diplômée d'Oxford (Trinity College), Betsy Atkins a débuté sa carrière en cofondant plusieurs sociétés de consommation et de haute technologie, parmi lesquelles Ascend Communications. Elle a également été Président-Directeur Général de NCI de 1991 à 1993 et Directeur Général de Key Supercomputer de 1987 à 1989.

Betsy Atkins siège au Conseil d'Administration de **Chicos FAS Inc** (depuis janvier 2004), de **Polycom Inc.** (depuis avril 1999) et de **SunPower Corp** (depuis octobre 2005). Elle est Présidente du Conseil d'Administration de Vantrix (Canada) (depuis janvier 2011). Elle est également membre du Comité consultatif de **SAP** (depuis juin 2009).

Jeong H. Kim, 49 ans

Jeong H. Kim est titulaire d'un doctorat en ingénierie de la fiabilité de l'Université du Maryland et diplômé de l'université Johns Hopkins en Gestion Technique, en ingénierie électrique et en informatique.

Homme d'affaires, professeur et membre de la National Academy of Engineering, Jeong H. Kim a rejoint Lucent Technologies en 1998 lorsque Lucent a racheté Yurie Systems, société qu'il avait fondée en 1992. Il a alors supervisé le groupe réseaux optiques de Lucent. Puis, il a rejoint l'Université du Maryland où il a enseigné simultanément au sein du Département d'Ingénierie Électrique et Informatique et du Département d'Ingénierie Mécanique. Auparavant, Jeong H. Kim avait occupé des postes techniques et de direction dans les domaines de l'informatique, des systèmes satellitaires et des communications de données, et il avait passé sept années en tant qu'officier à bord d'un sous-marin nucléaire de la marine américaine.

En 2005, Jeong H. Kim a été nommé Président des laboratoires Bell (**Alcatel-Lucent**). Il en est le onzième Président.

Jeong H. Kim est professeur à l'Université du Maryland, Directeur Général de Jurie Holding LLC, Administrateur de CINTT de GIV Global Private Equity, Membre l'Adivsory Board de Royal Oak Capital, Membre du Listing and Review Council du Nasdaq.

Les notices de Mme Dominique Sénéquier et M. Anand Mahindra sont en pages 110 et 112.

Mmes Atkins et Sénéquier et MM. Kim et Mahindra ont la qualité de membres indépendants au sens du Code AFEP/MEDEF.

Ces nominations, au-delà des compétences et expériences qu'apporteront ces personnalités, contribueront au rajeunissement du conseil et à son internationalisation. Avec ces nominations, la proportion de femmes au sein du conseil sera de plus de 20 %, et celle de membres d'origine ou de nationalité non française de plus de 40 % et celle de membres indépendants de 85 %.

Le Directoire vous propose ainsi de :

- ratifier la cooptation de M. Anand Mahindra et de le nommer comme membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- nommer Mmes Atkins, Sénéquier et M. Kim comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance - neuvième résolution -

Le Conseil vous demande de porter le montant annuel des jetons de présence à 1 000 000 euros. Nous vous rappelons qu'il s'agit là d'un plafond. L'enveloppe actuelle de 800 000 euros n'est pas totalement utilisée. Une partie des jetons de présence est fonction du nombre de réunions et de la présence à ces réunions. Cette hausse du montant global des jetons de présence est nécessaire pour tenir compte de l'élargissement du nombre de membres du conseil et de sa plus grande internationalisation. En effet, ses membres résidant hors de France perçoivent un jeton supplémentaire de 15 000 euros (en 2010).

Rachat d'actions - dixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Société par l'Assemblée Générale du 22 avril 2010, de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la Société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la Société.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la vingt-quatrième résolution de la présente assemblée.

Vous trouverez en page 250 une information complémentaire sur les programmes de rachat d'actions de votre Société.

Il vous est demandé d'autoriser la Société à acquérir au maximum 10 % du capital à la date de l'assemblée (soit à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2010 : 27 195 909 actions). Le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros. Nous vous précisons que l'autorisation ne pourra pas être utilisée en période d'offre.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

Partie extraordinaire

Modifications des statuts de la Société (suppression de la limite d'âge statutaire, possibilité de nommer un troisième censeur et division par deux du nominal des actions) - de la onzième à la treizième résolution

À la demande du Conseil de Surveillance, les deux modifications statutaires ci-après vous sont présentées :

Suppression de la limite d'âge statutaire

Nous vous rappelons que les statuts prévoient une limite d'âge pour les membres du Conseil de Surveillance de 74 ans. En application de cette disposition, le mandat de M. Henri Lachmann prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Dans cette perspective, M. Léo Apotheker qui a été nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance le 22 avril 2010, était le successeur potentiel de M. Henri Lachmann. Sa nomination comme *CEO and President* de Hewlett-Packard en novembre 2010 a remis en cause ce projet. Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et des Ressources Humaines, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une modification statutaire que le Directoire vous demande d'approuver, car elle permettra de prolonger de deux ans le mandat de M. Henri Lachmann.

Il est ainsi proposé de supprimer la limite d'âge statutaire de 74 ans et de prévoir qu'à partir de 70 ans les membres du conseil sont nommés pour des mandats renouvelables d'une durée de deux ans.

Possibilité de nommer un troisième censeur

Nous vous rappelons que les statuts prévoient la possibilité de nommer deux censeurs. Ces postes de censeur sont utilisés par le conseil pour s'associer le concours de "sages" ou faire participer à ses travaux des personnes que le conseil souhaite voir nommer comme membre du conseil lors de la prochaine AG. Cette dernière faculté est importante pour retenir des personnalités qui à défaut pourraient prendre des engagements dans d'autres conseils.

Aussi, il vous est proposé de modifier les statuts afin de prévoir qu'un troisième censeur puisse être nommé, étant précisé que lorsqu'il y aura trois censeurs, l'un des censeurs ne pourra pas être nommé pour une durée de plus d'un an. Il sera, en outre, précisé conformément aux dispositions du Code de commerce, que les censeurs ne peuvent pas être membre du Comité d'Audit.

Le Directoire vous demande d'approuver cette deuxième modification statutaire.

De son côté, le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, vous propose la modification statutaire ci-après.

Division par deux du nominal des actions

Le cours de l'action Schneider Electric SA est actuellement parmi les plus élevés du CAC 40. Son niveau est de nature à dissuader des actionnaires individuels ou des actionnaires salariés d'investir dans l'action Schneider Electric SA.

En conséquence, nous vous proposons de diviser le nominal de l'action par deux afin d'accroître son accessibilité et sa liquidité. Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social sera doublé par la création d'actions de quatre (4) euros de nominal chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées par voie d'échange aux détenteurs d'actions de huit (8) euros de nominal, au jour de l'échange, à raison de deux actions nouvelles pour une action détenue. Il appartiendra au Directoire de fixer la date de l'échange qui interviendra postérieurement au 30 juin 2011.

La division du nominal et l'attribution corrélative de nouvelles actions aux actionnaires sont sans effet sur les droits bénéficiant aux actions prévus par les statuts de la Société. Les actions nouvelles conserveront les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront.

Délégations de compétence au Directoire pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription - de la quatorzième à la dix-neuvième résolution -

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Directoire pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Directoire bénéficie de délégations de compétence pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions mais aussi des valeurs mobilières donnant accès au capital, c'est-à-dire des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions…

Le Directoire n'a pas fait usage de ces délégations qui viennent à expiration au cours de cet exercice.

Aussi le Directoire vous propose, conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-129-2), de renouveler ces délégations pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée identique de 26 mois, mais pour des montants inférieurs. Le montant total des émissions autorisées est ainsi ramené de 56 % du capital à 36,8 %.

Par la quatorzième résolution, il vous est demandé de déléguer au Directoire la compétence pour émettre, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires, ainsi que toute autre valeur mobilière pouvant donner accès au capital, comme par exemple des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions. Par la quinzième résolution, il vous est également demandé d'autoriser le Directoire à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription est limité, hors incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à 800 millions d'euros, soit **100 millions d'actions** ou à titre indicatif **36,8 %**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

Par la seizième résolution, il vous est demandé de donner au Directoire compétence pour procéder, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des mêmes valeurs mobilières que celles visées à la résolution précédente. En outre, le Directoire pourra émettre les actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital qui seraient émises, en

accord avec le Directoire, par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription est limité à **217 millions d'euros**, soit **27,12 millions d'actions** ou à titre indicatif **10 % du capital**. Ce montant s'impute sur le plafond de 800 millions d'euros nominal prévu à la quatorzième résolution. Toutefois, il est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

La faculté d'émettre, ainsi, sans droit préférentiel de souscription offrira au Directoire la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, dans ce type d'opération, les droits des actionnaires seront préservés par :

- l'instauration d'un droit de priorité de souscription au profit des actionnaires de 3 jours minimum ;
- le fait que le prix d'émission des actions devra être, en application des dispositions du Code de commerce, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le jour de la fixation de ce prix, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 5 %.

La dix-septième résolution est destinée à permettre au Directoire d'augmenter, le cas échéant, la taille d'une émission qu'il aura décidée dans le cadre des quartorzième ou seizième résolutions en cas de sursouscription. L'augmentation de capital complémentaire qui pourra ainsi intervenir dans les 30 jours de la clôture de la souscription initiale ne pourra excéder 15 % de l'émission initiale et devra être réalisée au même prix. Toutefois, elle ne pourra pas conduire à dépasser les plafonds maximum prévus pour les augmentations de capital.

La dix-neuvième résolution donne au Directoire la possibilité, dans la limite de 108 millions d'euros de nominal soit 13,5 millions d'actions de 8 euros de nominal, soit à titre indicatif 5 % du capital, de procéder à des émissions sans droit préférentiel de souscription sur les marchés en France et/ou à l'étranger d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par placement privé. Nous vous rappelons que pour permettre aux sociétés d'optimiser leur accès aux marchés de capitaux et de bénéficier des meilleures conditions de marché, le Code monétaire et financier offre cette possibilité de réaliser des augmentations de capital par placement privé. Les placements privés sont des opérations sans droit préférentiel de souscription, qui s'adressent exclusivement (i) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou (ii) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces derniers agissent pour compte propre. Aux termes de la dix-neuvième résolution, il est prévu qu'en cas d'émission par placement privé, le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal au choix du Directoire :

(i) à la moyenne pondérée des cours de Bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris de l'action sur une période maximale de six mois précédant la date de fixation du prix d'émission ; ou

(ii) au cours moyen pondéré par les volumes sur le marché réglementé de NYSE Euronext à du jour de Bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué, dans les deux cas, d'une décote maximale de 5 %.

Les opérations réalisées dans le cadre de cette délégation s'imputeront sur l'enveloppe maximum de 217 millions d'euros fixée par la seizième résolution.

La dix-huitième résolution autorise le Directoire à émettre des titres de capital ou donnant accès au capital, dans les limites fixées par la seizième résolution, afin de rémunérer les titres qui seraient apportés à votre Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiatrice. De même, conformément aux dispositions du Code de commerce, le Directoire pourra émettre des titres de capital ou donnant accès au capital pour rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de titres donnant accès au capital de sociétés tierces.

En outre, aux termes des quatorzième, seizième et dix-neuvième résolutions, le Directoire disposera, également, de la possibilité d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ces valeurs mobilières, autres que des titres de capital ou donnant accès au capital, pourront être émises avec maintien du droit préférentiel de souscription (quatorzième résolution), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (seizième résolution) ou dans le cadre d'un placement privé (dix-neuvième résolution). Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créance immédiate ou à terme sur la Société susceptible d'être ainsi émises est fixé à 3 milliards d'euros.

Avec l'ensemble de ces autorisations financières, le Directoire disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des valeurs mobilières à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions – vingtième résolution

L'Assemblée Générale a autorisé, en avril 2009, le Directoire à consentir des options aux mandataires sociaux et salariés de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire a attribué 0,8 million d'options, représentant 0,3 % du capital. Cependant, l'exercice de tout ou partie des options étant soumis à l'atteinte de conditions de performance (chiffre d'affaires, marge opérationnelle…), certaines d'entre elles pourront être annulées. Nous vous précisons que 50 % des options attribuées dans le cadre du plan annuel d'intéressement long terme sont soumises à des conditions de performance et que conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, 100 % des options attribuées aux membres du Directoire dans ce cadre ont été soumises à des conditions de performance:

Pour ce plan mis en place en décembre 2009 :

- pour 80% des options attribuées sous condition de performance, un niveau moyen sur les exercices 2010 et 2011 d'EBITA hors coûts de restructuration et hors impact des acquisitions réalisées postérieurement au 31 décembre 2009 : aucune option n'est exerçable pour un niveau d'EBITAR inférieur à 12,5 %, 100 % des options sont exerçables pour un niveau d'EBITAR au moins égal à 13,5 % avec une distribution linéaire entre les deux points. Alors que l'objectif communiqué au marché début décembre 2009 était une marge d'EBITAR 2009 autour de 12,5 % ;
- pour 20 % des options attribuées sous condition de performance, une part du chiffre d'affaires du Groupe réalisé dans les nouvelles économies (à taux de change constant et hors impacts des acquisitions réalisées postérieurement au 31 décembre 2009), 100 % des options ainsi conditionnées sont exerçables pour un pourcentage au moins égal à 34 % aucune option n'est exerçable pour un pourcentage inférieur à 32 %, avec une distribution linéaire entre les deux points.

Depuis 1995, la quasi-totalité des plans d'options d'intéressement long terme sont soumis à des conditions de performance portant sur toute ou partie des options attribuées. Sur la période 2000-2010 pour les plans dont les conditions de performance sont arrivées à échéance, plus de 20 % des options ainsi soumises à conditions de performance ont été annulées du fait de la non-atteinte de ces conditions. 50 % des options attribuées dans le cadre du plan d'intéressement long terme 2008 ont été annulées. Les conditions de performance dont sont ou ont été assortis les plans en cours sont présentés en pages 124 et suivantes.

L'autorisation conférée au Directoire en 2009 expire en 2012. Cependant, le Directoire vous propose de la renouveler par anticipation pour une période de 38 mois aux conditions suivantes :

- le montant des options attribuées et non encore levées est limité à 1 % du capital ;
- le montant des options attribuées annuellement aux membres du Directoire de la Société dans le cadre de l'autorisation ne peut excéder 0,03 % du capital ;
- la durée de validité maximum des options est de 10 ans ;
- le prix de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties ;
- la totalité des options consenties aux membres du Directoire, dans le cadre des plans annuels d'intéressement long terme, seront soumises à des conditions de performance. 50 % des options attribuées aux autres bénéficiaires dans ce cadre seront soumises à des conditions de performance.

  Pour 80 % des options soumises à condition, il s'agira d'un objectif de marge opérationnelle (EBITA) compris, à périmètre constant, dans la fourchette d'objectif, de marge de 13 % à 16 % du Groupe à travers un cycle normal d'activité. Le Directoire qui entend se situer de manière dynamique dans cette fourchette fixera l'objectif après accord du Conseil de Surveillance.

  Pour 20 % des options soumises à condition, il s'agira de critères fondés sur l'un des objectifs majeurs de transformation du Groupe du programme d'entreprise. Ainsi, il a été retenu pour les derniers plans d'intéressement à long terme, des conditions fondées sur la part du chiffre d'affaires du Groupe dans les nouvelles économies, ou un différentiel de croissance positif entre la croissance organique du Groupe et le PIB mondial (cf. *supra*).

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les membres du Directoire sont tenus à des obligations de conservation de leurs actions issues des levées de leurs options qui sont présentées en pages 124 et suivantes.

Autorisation donnée au Conseil de Surveillance d'attribuer des actions gratuites soumises, le cas échéant, à conditions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées - vingt-et-unième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2009 a autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens le l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire a attribué 1,4 million d'actions, soit 0,53 % du capital, dont :

- 546 000 actions dans le cadre du plan annuel d'intéressement long terme 2010 (plans 8 et 9) pour 1 579 bénéficiaires dont 12 500 actions pour les deux membres du Directoire ;
- 913 600 actions dans le cadre du plan annuel d'intéressement long terme 2011 (plans 10 et 11) pour 2 360 bénéficiaires dont 35 000 actions pour les deux membres du Directoire.

50 % des actions attribuées dans le cadre de ces plans annuels d'intéressement long terme sont soumises à des conditions de performance. Toutefois, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, 100 % des actions attribuées aux membres du Directoire dans ce cadre sont soumises à des conditions de performance.

50% des actions attribuées dans le cadre du plan d'intéressement long terme 2008 ont été annulées (cf. page 256)

Pour les deux derniers plans d'intéressement long terme, les conditions de performance qui s'inscrivent dans les objectifs du programme d'entreprise, sont :

a) plan annuel 2010 mis en place en décembre 2009

- pour 80% des actions attribuées sous condition de performance, un niveau moyen sur les exercices 2010 et 2011 d'EBITA hors coûts de restructuration et hors impact des acquisitions réalisées postérieurement au 31 décembre 2009 : aucune action n'est attribuée pour un niveau d'EBITAR inférieur à 12,5%, 100% des actions sont attribuées pour un niveau d'EBITAR au moins égal à 13,5% avec une distribution linéaire entre les deux points. Alors que l'objectif communiqué au marché début décembre 2009 était une marge d'EBITAR 2009 autour de 12,5% ;
- pour 20% des actions attribuées sous condition de performance, une part du chiffre d'affaires du Groupe réalisé dans les nouvelles économies (à taux de change constant et hors impacts des acquisitions réalisées postérieurement au 31 décembre 2009), 100% des actions ainsi conditionnées sont attribuées pour un pourcentage au moins égal à 34% aucune action n'est attribuée pour un pourcentage inférieur à 32%, avec une distribution linéaire entre les deux points ;

b) le plan annuel 2011 mis en place en décembre 2010

- pour 80% des actions attribuées sous condition de performance, un niveau moyen, sur les exercices 2011 et 2012, d'EBITA hors coûts de restructuration et hors impact des acquisitions réalisées postérieurement au 31 décembre 2010. L'objectif qui a été fixé s'inscrit dans l'objectif de marge de 13% à 16% d'EBITA du programme d'entreprise *One* sur un cycle normal d'activité ;
- pour 20 % des actions attribuées sous condition de performance, un différentiel positif de croissance du chiffre d'affaires du Groupe par rapport au PIB mondial s'inscrivant dans l'objectif du programme *One* d'une croissance organique égale à celle du PIB mondial plus trois points à travers le cycle.

En outre, conformément à la loi, les actions attribuées aux résidents fiscaux français prévoient une période d'acquisition d'au moins deux ans et de conservation de deux ans. Celles attribuées aux salariés n'ayant pas leur résidence fiscale en France prévoient une période d'acquisition de quatre ans, et aucune période de conservation.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation par anticipation, aux conditions ci-après :

- le montant total des actions attribuées ne peut pas représenter plus de 1,3 % du capital ;
- le montant des actions attribuées aux membres du Directoire de la Société dans le cadre de l'autorisation ne peut excéder 0,03 % du capital par an ;
- la période d'acquisition ne pourra pas être inférieure à deux ans et la période de conservation des actions devra être également de deux ans au minimum. Toutefois, ces périodes pourront être remplacées par une période minimum d'acquisition de quatre

ans sans période de conservation, sauf exceptions liées à des obligations fiscales et/ou sociales ;

- la totalité des actions attribuées aux membres du Directoire, dans le cadre des plans annuels d'intéressement long terme, sera soumise à des conditions de performance. 50 % des actions attribuées dans ce cadre aux autres bénéficiaires seront soumises à des conditions de performance.

Pour 80% des actions soumises à condition, il s'agira d'un objectif de marge opérationnelle (EBITA) compris, à périmètre constant, dans la fourchette d'objectif de marge de 13% à 16% du Groupe à travers un cycle normal d'activité. Le directoire qui entend se situer de manière dynamique dans cette fourchette fixera l'objectif après accord du Conseil de Surveillance.

Pour 20% des actions soumises à condition, il s'agira de critères fondés sur l'un des objectifs majeurs de transformation du Groupe du programme d'entreprise. Ainsi, à titre d'exemple, il a été retenu pour les derniers plans d'intéressement à long terme, des conditions fondées sur la part du chiffre d'affaires du Groupe dans les nouvelles économies, ou un différentiel de croissance positif entre la croissance organique du Groupe et le PIB mondial (cf. *supra*).

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les membres du Directoire sont tenus à des obligations de conservation de leurs actions qui sont présentées en page 124 et suivantes.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartiendra au Directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

L'autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Les actions qui pourront être ainsi attribuées pouvant être des actions à émettre, l'autorisation implique par nature la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement.

Augmentations de capital réservées aux salariés - vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales Mixtes des 23 avril 2009 et 22 avril 2010 ont autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités constituées en faveur de ces derniers. Cette dernière autorisation est destinée à étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays dont la législation est difficilement compatible avec les règles du plan d'épargne d'entreprise.

Dans le cadre de ces autorisations :

- le Directoire a décidé le 2 juin 2010 d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise ou d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Cette opération (Wesop 2010) comprenait deux offres : une offre classique de souscription d'actions avec une décote de 15 % ou de 17 % selon les pays et une offre à effet de levier (x 10) dans laquelle les actions étaient également émises avec une décote de 15 % ou 17 %, mais les versements limités à 3 000 euros. Elle a connu un grand succès. Près de 18 000 salariés appartenant aux 17 pays dans lesquels l'opération était proposée ont souscrit 0,8 % du capital sur la base de prix de souscription de 67,44 euros et de 65,86 euros par action ;
- le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a autorisé le Directoire à renouveler en 2011 l'opération de 2010 dans la limite de 3 millions d'actions (soit près de 1,1 % du capital). Cette opération qui comprendra une offre classique et une offre à effet de levier (x 10), avec des décotes de 15 % (en France) ou de 20 % (dans les autres pays), sera proposée dans 14 pays qui représentent 83 000 collaborateurs.

Nous vous rappelons que la Loi sur les nouvelles régulations économiques oblige à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Comme il vous est proposé aux termes des quatorzième à dix-neuvième résolutions d'autoriser le Directoire à augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, il vous est, en conséquence, demandé de renouveler par anticipation l'autorisation donnée en 2010.

Il vous est donc demandé de déléguer au Directoire la compétence pour réaliser des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 2 % du capital avec une décote maximum pouvant être consentie sur le prix de souscription des actions de 20 %.

Cette délégation annule et remplace à compter du 1er août 2011 la délégation en vigueur votée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 dans sa dix-huitième résolution pour Les montants qui ne seront pas utilisés au 31 juillet 2011 inclus (jusqu'à minuit). Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois et ne pourra être utilisée qu'à compter du 1er août 2011.

La délégation donnée au Directoire pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités constituées en faveur de ces derniers arrivant à expiration au cours de l'exercice 2010, il vous est proposé de la renouveler aux conditions suivantes. L'autorisation porte sur 1 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 2 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise. Le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire, sur la base soit (i) du premier ou du dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la vingt-deuxième résolution. Il pourrait être affecté d'une décote maximum de 20 % par rapport au cours de Bourse de référence, étant précisé que l'application d'une telle décote sera appréciée par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable aux personnes bénéficiaires de l'émission.

Cette autorisation annule et remplace à compter du 1er août 2011 l'autorisation en vigueur votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2010 dans sa dix-neuvième résolution pour les montants qui ne seront pas utilisés au 31 juillet 2011 inclus (jusqu'à minuit). Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois et ne pourra être utilisée qu'à compter du 1er août 2011.

Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la Société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite d'un maximum égal à 10 % du capital - vingt-quatrième résolution -

Nous vous demandons de renouveler au Directoire ses pouvoirs pour procéder, sur une période de 24 mois à compter de ce jour,

à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues ou à intervenir du fait notamment de levées d'options de souscription, ou des augmentations de capital réservées aux salariés.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 qui vient à expiration le 22 avril 2011.

Enfin par la vingt-cinquième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce

Le Conseil de Surveillance tient à rendre un hommage appuyé à l'action des équipes avec à sa tête le Directoire, avec lequel il entretient une très grande relation de confiance.

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2010 font ressortir de très belles performances :

- un chiffre d'affaires qui avoisine les 20 milliards d'euros, en progression de 24 % par rapport à 2009 (9,3 % en organique) ;
- un EBITA avant coûts de restructuration et charges d'intégration d'Areva Distribution de 15,6 % (16,2 % avant impact de consolidation d'Areva Distribution), en progression de + 2,8 points ;
- un résultat net de 1 720 millions d'euros supérieur à son plus haut niveau historique de 2008.

Ces réussites sont le résultat de la stratégie du Groupe axée sur l'efficacité énergétique, le développement des solutions, une forte présence dans les nouvelles économies, une nouvelle organisation tournée vers le client et des équipes totalement engagées et performantes.

Le Conseil de Surveillance tient également à saluer la mobilisation et le travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui ont permis ces résultats.

Le Conseil de Surveillance est heureux de pouvoir proposer à l'Assemblée Générale la nomination ou la ratification comme membre du Conseil de Surveillance de personnalités qui contribueront à son rajeunissement, à son internationalisation, et à l'enrichissement de ses compétences : Mmes Betsy Atkins, Dominique Sénéquier et MM. Jeong H. Kim et Anand Mahindra.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui ont donné lieu ou non à exécution au cours de l'exercice écoulé :

- Dispositions définissant le nouveau statut de M. Jean-Pascal Tricoire, (autorisées par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 18 février 2009 et approuvées par l'Assemblée générale du 23 avril 2009).

Du fait de l'abandon de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS le 3 mai 2009, M. Jean-Pascal Tricoire bénéficie d'un statut refondu, et qui prévoit que M. Jean-Pascal Tricoire :

1°) conserve le bénéfice :

- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès ;
- de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès des dirigeants français du Groupe ;
- du Régime de Retraite Supplémentaire des Dirigeants français du Groupe Schneider tel que décrit dans le rapport du président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce.

2°) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible) compte tenu des indemnités de non-concurrence visées ci-dessous et soumises à conditions de performance.

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de président du directoire intervenu dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance ;
- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de président du directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus ;
- révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de président du directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des 4 derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à 4, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et président du directoire) serait au moins égale à 50%.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des trois derniers exercices clos au jour où le conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- inférieure à 50 % : aucune indemnité n'est versée ;
- égale à 50 % : les indemnités sont versées à 75 % du Montant Maximum ;
- égale à 100 % : les indemnités sont versées à 100 % du Montant Maximum ;
- comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % du Montant Maximum.

Ces conditions sont celles qui avaient été fixées par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 et approuvées par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 pour l'application de la loi TEPA aux indemnités de départ dont bénéficie M. Jean-Pascal Tricoire dans le cadre de son contrat de travail.

3°) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible).

4°) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ, la condition de performance étant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des trois derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50% de la cible.

Bénéfice des régimes supplémentaires de retraite des cadres dirigeants français du Groupe accordé à M. Emmanuel Babeau

Le Conseil de Surveillance, dans ses réunions des 23 avril et 17 décembre 2009, a autorisé M. Emmanuel Babeau à bénéficier des régimes de retraite supplémentaires des dirigeants français du Groupe auxquels son contrat de travail de dirigeant conclu avec la société Schneider Electric Industries SAS lui donne droit. Ces régimes (article 83 à cotisations définies et article 39 à prestation définie) lui assurent, pour autant qu'au jour de la liquidation de ses droits il exerce toujours ses fonctions au sein du Groupe, une retraite égale à 25% de sa rémunération moyenne des trois dernières années. Cependant, au cas où il quitterait le Groupe avant sa retraite, les cotisations au titre de l'article 83 lui sont acquises. Ces cotisations représentent un capital constitutif d'une rente, capital qui s'accroît d'environ vingt-deux mille euros par an.

Convention avec AXA (Conseil d'Administration du 6 janvier 2006)

Il s'agit de la convention d'actionnaires entre les sociétés Schneider Electric SA et AXA qui prévoit le maintien de participations réciproques entre les deux sociétés ainsi qu'une option d'achat réciproque de leurs titres en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	**Mazars**
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 (vingtième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 (vingt-et-unième résoution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, avec faculté de subdélégation, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport des Commissaires aux comptes sur une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 (vingt deuxième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de déléguer au Directoire la compétence de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 2 % du capital social au jour de la mise en oeuvre de la présente autorisation, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. La décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription est fixée à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours de bourse de l'action lors des vingt derniers jours précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Le montant de ces augmentations de capital s'imputera sur les plafonds maxima d'augmentation de capital fixé par les quatorzième et seizième résolutions de la présente Assemblée. Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332 24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider de ces opérations et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de ces opérations. La présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 1er août 2011.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	**Mazars**
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport des Commissaires aux comptes sur une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires dénommés

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 (vingt troisième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants, L.225-138 et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société, réservée à des salariés de sociétés étrangères du Groupe, soit directement, soit *via* des entités agissant pour leur compte, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1% du capital social à la date de la présente Assemblée Générale, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de ces augmentations de capital est autonome et distinct des plafonds d'augmentation de capital fixés par les quatorzième et seizième résolutions de la présente Assemblée.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les modalités de réalisation de ces opérations. Cette délégation ne pourra être utilisée qu'à partir du 1er août 2011.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de la réalisation de ces augmentations de capital par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 (vingt quatrième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2011 résolutions n°14, 16, 17, 18 et 19

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire, avec faculté de subdélégation, de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (quatorzième résolution),
  - émission par offre au public, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (seizième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce (dix-huitième résolution),
  - émission, en une ou plusieurs fois, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (dix-neuvième résolution).
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-huitième résolution), dans la limite de 10% du capital social.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 800 millions d'euros au titre de la quatorzième résolution, 217 millions d'euros au titre de la seizième résolution, la limite du plafond prévu à la quatorzième et seizième résolution pour la dix-septième résolution, la limite du plafond prévu à la seizième résolution pour la dix-huitième résolution et 108 millions au titre de la dix-neuvième résolution dans la limite du plafond prévu à la dix-septième résolution. Ces montants s'imputeront sur le plafond global de 800 millions d'euros fixé à la quatorzième résolution.

Le Directoire vous propose également de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider d'émettre des valeurs mobilières, autres que des titres de capital ou donnant accès à des titres de capital, donnant accès à des titres de créances avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre, notamment, d'opérations d'offre au public ou de placement privé (quatorzième, seizième et dix-neuvième résolutions).

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 3 milliards d'euros pour les quatorzième, seizième et dix-neuvième résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux quatorzième et seizième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la dix-septième résolution.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire au titre des seizième et dix-neuvième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des quatorzième et dix-huitième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les seizième et dix-neuvième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	**Mazars**
Yvon SALAÜN	David CHAUDAT

4. Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la Société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 702,9 millions d'euros.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la Société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, sur proposition du Directoire, décide, sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2010 de 271 959 091 actions, de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice 2010 qui compte tenu :

(i) du report à nouveau de l'exercice antérieur 256 680 990,42 euros ;

(ii) du bénéfice de l'exercice de 702 982 338,39 euros ;

(iii) du prélèvement de 7 365 652,80 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale,

s'élève à 952 297 676,01 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	870 269 091,20 euros
Report à nouveau	82 028 584,81 euros
Total	952 297 676,01 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux actions, portant jouissance au 1er janvier 2010 d'un dividende de 3,20 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Pour les dividendes perçus, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2007	2008	2009
Dividende net (1)	3,30	3,45	2,05

(1) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à un abattement de 40 %. La Société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement.

Quatrième résolution (Approbation du rapport sur les conventions et engagements réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38, L. 225-86, L. 225-90-1 et L. 225-79-1 dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris ou au cours d'exercices antérieurs et approuvés par l'Assemblée Générale.

Cinquième résolution (Ratification de la cooptation de M. Anand Mahindra et nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, ratifie la cooptation en date du 19 octobre 2010 de M. Anand Mahindra en qualité de membre du Conseil de Surveillance et le nomme membre du Conseil de Surveillance pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution (Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, Mme Betsy Atkins)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme Mme Betsy Atkins membre du Conseil de Surveillance, pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Septième résolution (Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, M. Jeong H. Kim)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme M. Jeong H. Kim membre du Conseil de Surveillance, pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution (Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, Mme Dominique Sénéquier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme Mme Dominique Sénéquier membre du Conseil de Surveillance, pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution (Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, décide de porter, à compter du présent exercice, à 1 000 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Dixième résolution (Autorisation donnée à la Société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 150 euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la Société afin de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, de réaliser des opérations de croissance externe et de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la Société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 27 195 909 actions sur la base du capital au 31 décembre 2010).
- Le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 4 079 386 350 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce et conformément à la vingt-quatrième résolution adoptée par la présente Assemblée Générale.
- Le Directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.
- Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de délégation pour mettre en œuvre la présente résolution.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Partie extraordinaire

Onzième résolution (Modifications statutaires : la limite d'âge statutaire des membres du Conseil de Surveillance est remplacée par une limitation à deux ans renouvelable de la durée du mandat des membres ayant plus de 70 ans)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier les dispositions de l'article 11 des statuts relatives à la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance pour :

1°) supprimer la limite d'âge maximum de 74 ans ;

2°) prévoir qu'à partir de 70 ans le mandat des membres a une durée de deux ans renouvelable.

En conséquence le paragraphe b de l'article 11 des statuts relatifs à la composition du Conseil de Surveillance est désormais rédigé comme suit :

"La durée des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est de 4 ans renouvelable. Toutefois par exception à cette règle, le mandat conféré à une personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans est de 2 ans renouvelable. En outre, lorsqu'un mandat de membre du Conseil de Surveillance est conféré à une personne qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle ce membre du Conseil de Surveillance atteint l'âge de 70 ans. L'Assemblée Générale Ordinaire à l'issue de laquelle ainsi prend fin le mandat de membre du Conseil de Surveillance peut le réélire pour une période de 2 ans renouvelable.

Au cas où le Conseil de Surveillance se renouvellerait en entier, le mandat d'une moitié des membres désignés, arrondi en cas de besoin au nombre inférieur, prendra fin au bout de deux ans et le mandat des membres restant au bout de quatre ans, l'ordre de sortie étant déterminé par voie de tirage au sort effectué en séance du conseil.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite venait à être dépassée, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil de Surveillance âgé de plus de 70 ans, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance sera réputé démissionnaire d'office. Toutefois, dans le cas où la limite viendrait à être dépassée par suite de la diminution du nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction, ce dépassement restera sans effet s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenue."

Douzième résolution (Modifications statutaires : possibilité de nommer un troisième censeur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier les dispositions de l'article 16 des statuts relatives au censeur pour prévoir la possibilité de nommer exceptionnellement un troisième censeur.

En conséquence l'article 16 des statuts relatifs à la composition du Conseil de Surveillance est rédigé comme suit :

"Le Conseil de Surveillance peut désigner jusqu'à trois censeurs. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance. Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit. Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération déterminée par le Conseil de Surveillance.

Les censeurs sont nommés pour quatre ans au plus. Cependant, il ne peut y avoir plus de deux censeurs nommés pour quatre ans. Les censeurs nommés pour une durée supérieure à un an peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions. Il peut à tout moment être mis fin à celles-ci."

Treizième résolution (Modifications statutaires : division par deux du nominal des actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de diviser le nominal de l'action par deux (2) afin de ramener la valeur nominale de chaque action de la Société de huit (8) euros à quatre (4) euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la division du nominal et l'attribution corrélative de nouvelles actions aux actionnaires sont sans effet sur les droits bénéficiant aux actions prévus par les statuts de la Société. Les actions nouvelles conserveront les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront.

L'Assemblée Générale décide que tous les frais relatifs à la division du nominal des actions seront pris en charge par la Société.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites prévues par la loi, pour fixer la date d'effet de cette division de la valeur nominale de l'action laquelle sera postérieure au mois de juin 2011, procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, notamment au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites ou de performance existants au jour de la division du nominal, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision.

Quatorzième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue (i) d'augmenter dans la limite de 800 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-132, L. 225-134, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider (i) une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ou d'une société dont Schneider Electric SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies ou (ii) dans les mêmes conditions, l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée, soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 800 millions d'euros en nominal (soit à titre indicatif 36,8 % du capital au 31 décembre 2010), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance. Les augmentations de capital réalisées sur la base des seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt-deuxième résolutions adoptées par la présente assemblée s'imputeront sur ce montant compte non tenu des ajustements nécessaires pour préserver conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance. Cette limite de 800 millions d'euros en nominal ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vertu de la quinzième résolution, ni aux augmentations de capital réservées aux salariés ou mandataires sociaux en vertu des vingtième, vingt-et-unième, et vingt-troisième résolutions adoptées par la présente assemblée qui font l'objet de résolutions spécifiques ;
- décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances immédiates ou à terme sur la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce est fixé à 3 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, ce plafond étant commun à la présente résolution et aux valeurs mobilières représentatives de créances immédiates ou à terme sur la Société émises sur la base des seizième et dix-neuvième résolutions adoptées par la présente assemblée ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, en permettre l'émission comme titres intermédiaires ou encore revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- décide que le Directoire fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leur droit et dans la limite de leurs demandes ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra faire usage des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce et notamment placer tout ou partie des titres non souscrits dans le cadre d'offres au public ou par voie de placement privé selon les modalités fixées à l'article 411.2 du Code monétaire et financier ;
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;
- décide que la présente délégation prive d'effet l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa dixième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

Quinzième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-192-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital. Le plafond de la présente délégation est automne et distinct du plafond visé à la quatorzième résolution ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet pour ses montants non utilisés.

Seizième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue (i) d'augmenter dans la limite de 217 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les deux cas par offre au public)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider par offre au public (i) une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies ou (ii) dans les mêmes conditions, l'émission des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée, soit en espèces, soit par compensation de créances.

  L'émission d'actions par la Société pourra résulter, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de valeurs mobilières émises par des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social et qui donneront accès par tous moyens à des actions ordinaires de la Société.

  La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 217 millions d'euros en nominal (soit à titre indicatif 10 % du capital au 31 décembre 2010), et que ce montant est fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, étant précisé que le montant de 217 millions d'euros s'imputera sur le plafond global fixé à la quatorzième résolution adoptée par la présente assemblée ;
- et décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances immédiate ou à terme sur la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce est fixé à 3 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, ce plafond étant commun à la présente résolution et aux valeurs mobilières représentatives de créances immédiate ou à terme sur la Société émises sur la base des quatorzième et dix-neuvième résolutions adoptées par la présente assemblée ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, en permettre l'émission comme titres intermédiaires, ou encore revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation étant précisé qu'il sera institué au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce que les titres à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières

qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;

- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;
- décide que la présente délégation prive l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa onzième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

Dix-septième résolution (Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant d'une émission initiale, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidée en application respectivement des quatorzième et seizième résolutions, en cas de demande excédentaire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, à décider pour chacune des émissions décidées en application des quatorzième et seizième résolutions adoptées par la présente assemblée, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Directoire dans les conditions légales et réglementaires et dans la limite des plafonds prévus respectivement par les quatorzième et seizième résolutions adoptées par la présente assemblée ;
- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et que celle-ci prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution (Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres d'autres sociétés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la seizième résolution adoptée par la présente assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

De même l'Assemblée Générale délègue durant la même période de 26 mois au Directoire les pouvoirs pour, sur le rapport du commissaire aux apports, procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la seizième résolution, à une ou plusieurs augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond prévu par la seizième résolution adoptée par la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer au profit des porteurs de ces titres de capital ou valeurs mobilières apportés ou objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à des actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

L'Assemblée Générale prend acte que le Directoire a tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution, et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Dix-neuvième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i) d'augmenter le capital social, dans la limite de 108 millions d'euros de nominal (soit à titre indicatif 5 % du capital), par l'émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, dont le prix d'émission sera fixé par le Directoire selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment ses articles L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93, et au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France, à l'étranger ou sur le marché international, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies :

   (i) l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit, régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale") (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes de la Société) ou

   (ii) dans les mêmes conditions, l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

   étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide que le montant total des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 108 millions d'euros de nominal et que ce montant est fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, étant précisé que le montant de 108 millions d'euros s'impute sur le plafond de la dix-septième résolution et sur le plafond global de la quatorzième résolution adoptées par la présente Assemblée Générale des Actionnaires ;
   - décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances immédiate ou à terme sur la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce est fixé à 3 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, ce plafond étant commun à la présente résolution et aux valeurs mobilières représentatives de créances immédiate ou à terme sur la Société émises sur la base des quatorzième et seizième résolutions adoptées par la présente assemblée.
3. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
4 décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
5. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
6 autorise, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, le Directoire, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente résolution et à librement fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, étant toutefois précisé que le prix d'émission devra être au moins égal au choix du Directoire :
   (i) à la moyenne pondérée des cours de Bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris de l'action sur une période maximale de six mois précédant la date de fixation du prix d'émission, ou
   (ii) au cours moyen pondéré par les volumes sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris du jour de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué, dans les deux cas, d'une décote maximale de 5 % ;
7. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions dans les conditions prévues par la loi en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
8. prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences.

Vingtième résolution (Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Schneider Electric SA ou à l'achat d'actions existantes de la Société acquises par Schneider Electric SA dans les conditions prévues par la loi ;
  - étant entendu que le prix de souscription ou d'achat au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de leur attribution, étant précisé que le prix d'achat ne pourra, par ailleurs, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
  - étant précisé :
    (i) que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ou annulées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables et qu'à l'intérieur du plafond de 1 % les attributions aux membres du Directoire ne pourront excéder annuellement 0,03 % du capital au jour de la présente assemblée (hors ajustements),
    (ii) et que les options auront une durée comprise entre cinq et dix ans,
    (iii) que la totalité des options attribuées aux membres du Directoire de la Société dans le cadre des plans annuels d'intéressement long terme seront soumises à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance et que tout ou partie des options attribuées aux autres bénéficiaires, dans ce cadre, seront soumises à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- donne tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :
  - déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles et auxquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options,

- fixer la durée de validité des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire,
- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil de Surveillance fixera les conditions liées à l'exercice des options attribuées aux membres du Directoire en application de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximale de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet pour ces montants non utilisés par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa quatorzième résolution.

Vingt-et-unième résolution (Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions (sur la base d'actions existantes ou à émettre) soumises, le cas échéant, à conditions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, les critères de performance auxquels seront, le cas échéant, assujetties tout ou partie des actions attribuées dans le cadre des plans annuels d'intéressement long terme, étant précisé que 100 % des actions attribuées aux membres du Directoire de la Société dans le cadre des plans annuels d'intéressement long terme seront soumises à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées ne pourra pas représenter plus de 1,3 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ;
- décide que les actions attribuées annuellement aux membres du Directoire en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter un pourcentage supérieur à 0,03 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve des conditions et de l'atteinte des critères de performance fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition fixée par le Directoire. Le Directoire aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de quatre ans sans période de conservation sauf exceptions liées à des obligations fiscales et/ou sociales, et/ou une période minimale d'acquisition de deux ans avec une période de conservation minimale de deux ans ;
- décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement, seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement. L'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;
- fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, pour ses montants non utilisés par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa quinzième résolution.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil de Surveillance fixera les conditions de conservation applicables aux actions attribuées aux membres du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 285-197-1 II du Code de commerce.

Vingt-deuxième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

1. délègue au Directoire avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la compétence pour décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 2 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, étant précisé que (i) ce plafond s'imputera sur les plafonds visés aux quatorzième et seizième résolutions adoptées par la présente assemblée et (ii) que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 1er août 2011 ;
2. décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre ;
3. décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation ;
4. décide de supprimer, en faveur des adhérents à un plan d'épargne entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;
5. décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;
6. décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 31 juillet 2011 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 dans sa dix-huitième résolution, pour ses montants non utilisés par le Directoire ;
7. l'Assemblée Générale prend acte que le Directoire a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Vingt-troisième résolution (Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur des salariés de sociétés étrangères du Groupe, soit directement, soit *via* des entités agissant pour leur compte)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 1 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous, étant précisé (i) que le plafond de 1 % du capital fixé ci-dessus s'imputera sur le plafond de 2 % prévu à la vingt-deuxième résolution, mais en revanche est autonome et distinct des plafonds visés aux quatorzième et seizième résolutions adoptées par la présente assemblée, (ii) que la présente ne pourra être utilisée qu'à compter du 1er août 2011 ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;
3. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire sur la base soit (i) du premier ou dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de

Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la vingt-deuxième résolution adoptée par la présente assemblée ; le Directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20 % sur le cours de Bourse de l'action de la Société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la Société sera déterminé par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

4. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offerts aient été souscrites, ainsi que notamment :
   - de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et des valeurs mobilières, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
   - constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts,
   - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
5. décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 31 juillet 2011 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 dans sa dix-neuvième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Vingt-quatrième résolution (Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la Société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, jusqu'à un maximum de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la Société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Directoire, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la Société dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation qui remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Vingt-cinquième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Responsables du document et du contrôle des comptes

Responsable du document

Responsable du Document de Référence

M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 222 et 238.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contenait une observation relative au référentiel comptable et aux changements de méthode comptable.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient une observation relative aux modalités de présentation des comptes consolidés et aux nouvelles normes d'application obligatoire.

Fait, le 21 mars 2011

Le Président du Directoire

Jean-Pascal Tricoire

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 5 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 19 mars 2010 sous le n° D10-0125,
- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 7 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 19 mars 2010 sous le n° D10-0125,
- le rapport de gestion figurant en partie 4 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- le rapport de gestion figurant en partie 4 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 19 mars 2010 sous le n° D10-0125.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de Référence.

Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Yvon Salaün	1992	2016
Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92400 Courbevoie représenté par M. David Chaudat	2004	2016
Commissaires aux comptes suppléants		
Auditex	2010	2016
Thierry Blanchetier	2010	2016

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Mazars sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Table de concordance du **Document de Référence**

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 809/2004 de la Commission européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
1. Personnes responsables	287
2. Contrôleurs légaux des comptes	288
3. Informations financières sélectionnées	8-10
4. Facteurs de risque	37-43
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	16-18
5.2. Investissements :	
5.2.1. Réalisés	145
5.2.2. En cours	145
5.2.3. Programmés	145
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	23-26
6.2. Principaux marchés	20-22, 26-27, 140-141
6.3. Événements exceptionnels	11-14
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	41
6.5. Position concurrentielle	23-25, 28
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	34-37
7.2. Liste des filiales importantes	209-221
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	36, 178
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	39
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	145-146
9.2. Résultat d'exploitation	143-144
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	247-251
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	145-146
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	198-200
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	41
10.5. Sources de financement attendues	40-41
11. Recherche et développement, brevets et licences	29-33
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	N/A
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	19, 147

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1. Principales hypothèses	N/A
13.2. Rapport des Commissaires aux comptes	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	6-7
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	121
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	121-128
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	206
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	106-112, 119
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	120
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	116-119
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	138
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	99
17.2. Participations et *stock options*	252-257
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	78-252
18. Principaux actionnaires	
18.1. Principaux actionnaires	251
18.2. Répartition des droits de vote	251
18.3. Actionnariat de contrôle	251
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	129
19. Opérations avec des apparentés	206
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	242
20.2. Informations financières *pro forma*	168
20.3. États financiers	149-237
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	222, 238
20.5. Date des dernières informations financières	157
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	183-246
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	42
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Capital souscrit	247
21.1.2. Autres actions	247

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
21.1.3. Actions autodétenues	250
21.1.4. Valeurs mobilières	180-181
21.1.5. Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6. Options ou accords	252
21.1.7. Historique du capital	251
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	244
21.2.2. Règlement des organes de gestion et de contrôle	113-120
21.2.3. Droits et privilèges des actions	245-247
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	245-247
21.2.5. Assemblées Générales	245
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	257
21.2.7. Seuils de participation	251
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	244
22. Contrats importants	206-207
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	95-96
24. Documents accessibles au public	244
25. Informations sur les participations	240-241

Table de concordance du **Rapport Financier Annuel**

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du Rapport Financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Informations	Pages
Comptes consolidés du Groupe	149-221
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	222
Comptes annuels de la Société	223-237
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	238
Rapport de gestion	292
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	287

Table de concordance du **Rapport de gestion**

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, I et II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	140-146
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	147
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	207
Activités en matière de recherche et de développement	29-33
Activité des filiales de la Société	147, 240
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	142-143
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	262
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	158-160
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	42
Information sur les délais de paiement des dettes fournisseurs	146
Information sur l'organe exerçant la Direction Générale de la Société	6, 119-120
Résultats	143-145
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	19
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	46-104 140-146
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	37-43
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	201-205
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	40-41
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	40
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	46-88
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	251
Autocontrôle : identité des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-7 et part du capital détenu par ces sociétés	184
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	252-257
Obligations de conservation des actions issues de plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions applicables aux membres du Directoire	253
Information sur le nombre minimal d'actions détenues par les mandataires sociaux pendant la durée de leur mandat	106
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de la Société au cours de l'exercice (article 621-18-2 du Code monétaire et financier)	129
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	248-249
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	121-127
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	107-112
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	242
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	250-251
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	257

Agenda **financier**

Calendrier des principaux événements

21 avril 2011	Assemblée Générale des Actionnaires (Paris)
29 avril 2011	Détachement du coupon

Calendrier des communiqués financiers

17 février 2011	Résultats annuels 2010
20 avril 2011	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011
29 juillet 2011	Résultats semestriels 2011
20 octobre 2011	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2011

Communication Financière :

Carina Ho
Tél. +33 (0)1 41 39 60 84
Fax +33 (0)1 41 29 71 42

Contact Presse :

Véronique Roquet Montegon
Tél. +33 (0)1 41 29 70 76
Fax +33 (0)1 41 29 88 14

www.schneider-electric.com

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Conception & réalisation Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Schneider Electric SA

Siège social :
35, rue Joseph Monier - CS 30323
F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
www.schneider-electric.com

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 2 175 672 728 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01 091

Mars 2011 / 998-4117